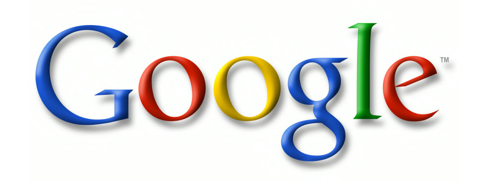
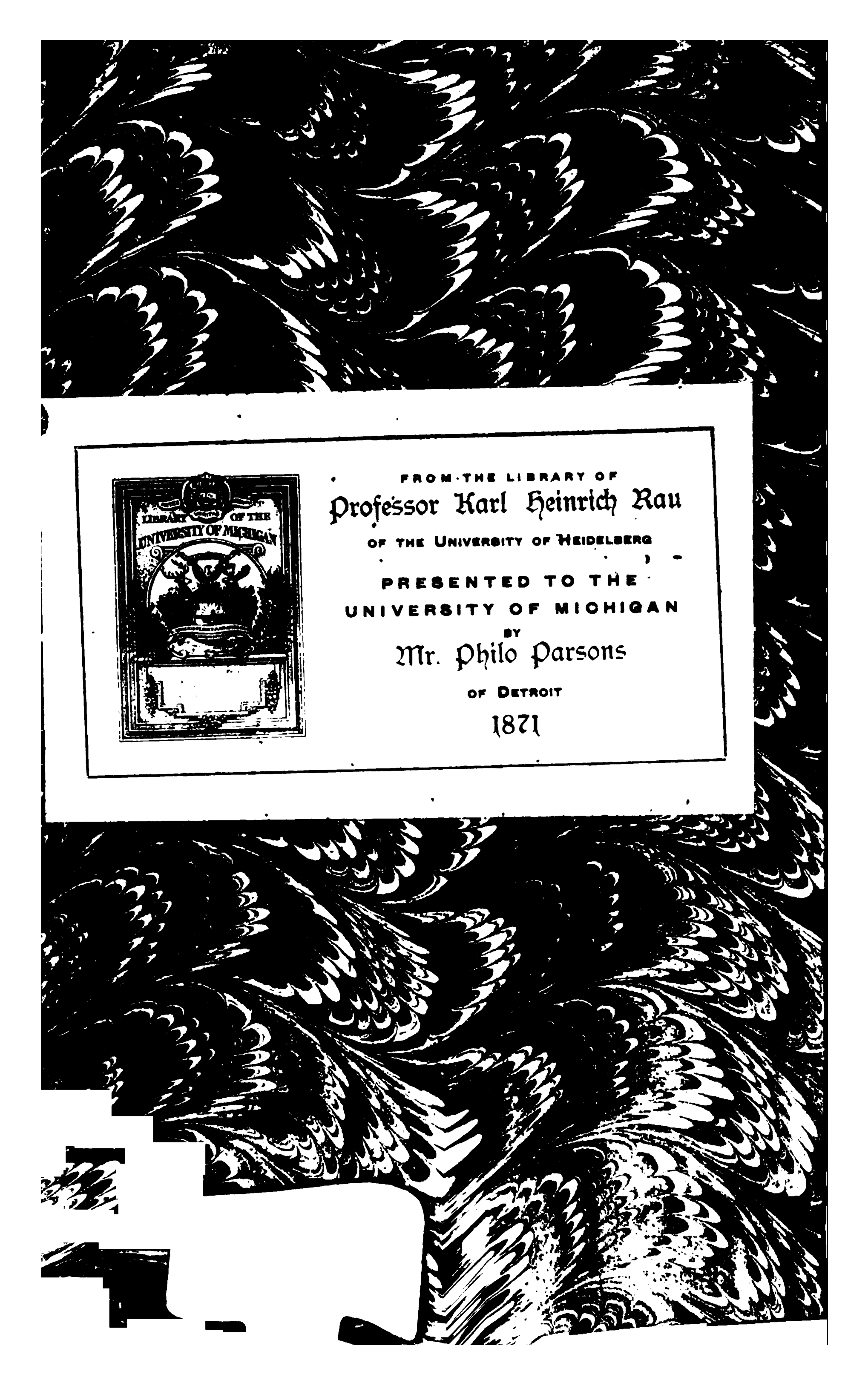
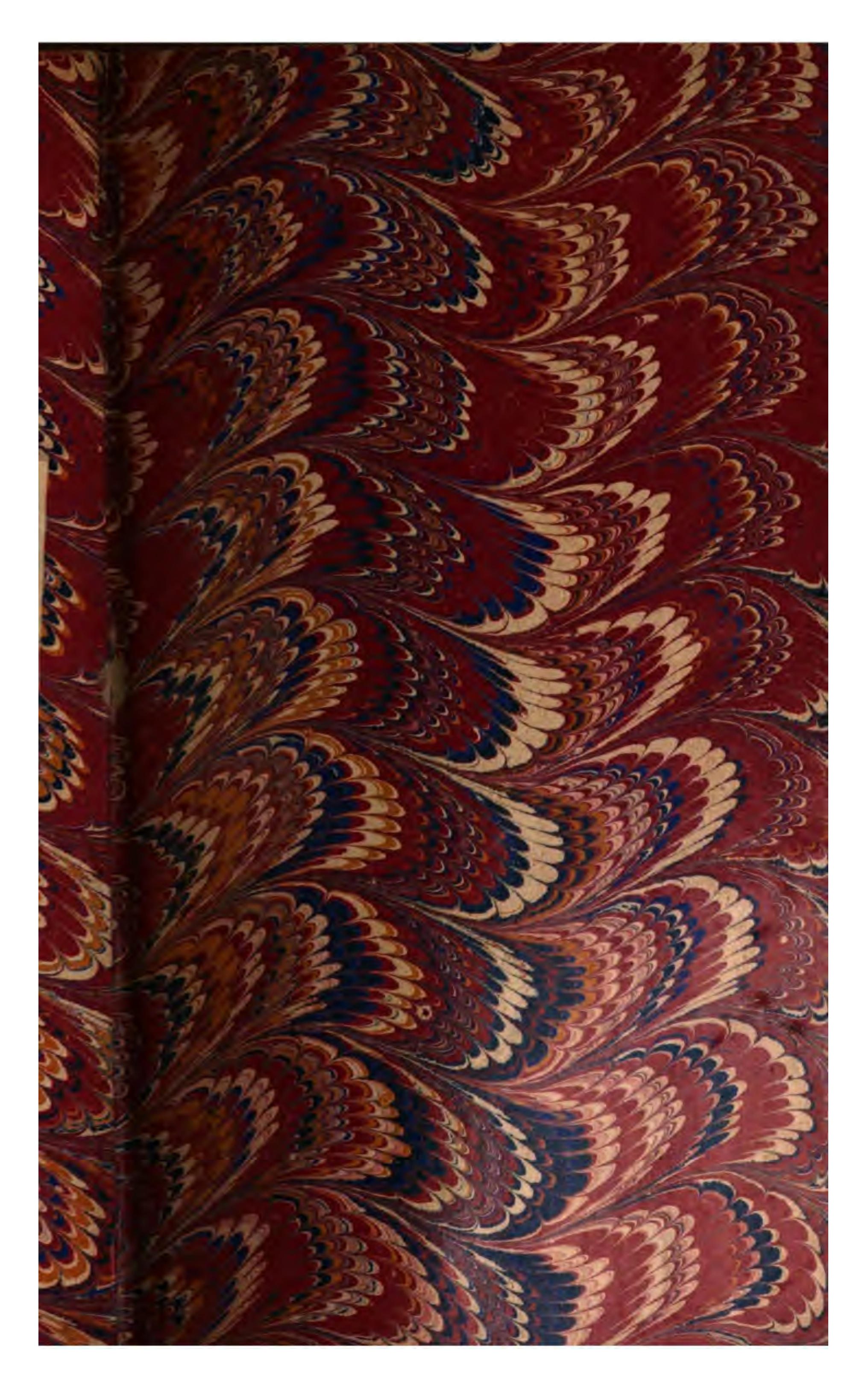



LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



HISTOIRE

D'ALCIBIADE

I

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE, DIDIER ET Cie.

HENRY HOUSSAYE

HISTOIRE D'APELLES

ÉTUDE SUR L'ART GREC

Troisième édition.

Un volume in-12 : Prix 3 fr. 50.

SOUS PRESSE :

ATHÈNES, ROME, PARIS

Un volume in-12.

EN PRÉPARATION :

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE LA GRÈCE PAR LES ROMAINS

Trois volumes in-12.

TYPOGRAPHIE LAHURE, RUE DE FLEURUS, 9, A PARIS.



ALCIBIADE.

D'APRÈS LE BUSTE DU CORRIDOR CHIARAMONTI MUSÉE DU VATICAN

E

ENT



1770

HISTOIRE
D'ALCIBIADE
ET DE
LA RÉPUBLIQUE ATHÉNIENNE

DEPUIS LA MORT DE PÉRICLÈS JUSQU'À L'AVÉNEMENT
DES TRENTE TYRANS

PAR

HENRY HOUSSAYE

TOME PREMIER

DEUXIÈME ÉDITION





PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1874

PRÉFACE.

Montaigne a dit : « La plus riche vie, que ie « sçache, à estre vescue entre les vivants, comme « on dit, et estoffée de plus de riches parties et « désirables, c'est, tout considéré, celle d'Alci- « biades. »

Certes nous ne prétendons pas avoir découvert Alcibiade. Ce serait d'une outrecuidante ignorance. Nous nous hâtons donc d'inscrire sur la première page de ce livre le proverbe grec : Οὐδέ ὁ πρῶτος, οὐδέ ὁ ὕστερος, ni le premier, ni le dernier. Combien qui ont déjà écrit la vie d'Alcibiade ! combien qui l'écriront encore ! Alcibiade est connu, très-connu. Peut-être est-il méconnu ? Ses

contemporains l'ont jugé sévèrement : ils l'ont condamné à mort. La postérité l'a jugé plus sévèrement : elle l'a dédaigné. Il semble qu'on le considère non comme un personnage du grand drame héroï-comique des âges évanouis, mais comme un comparse. C'est à peine si on ne l'arrache pas du champ de l'histoire ainsi qu'un parasite. On oublie son triomphe au Jeux Olympiques, ses succès à la tribune, ses victoires sur l'Hellespont, pour ne se souvenir que de la queue de son chien; on ne se rappelle pas qu'il présida dix ans aux destinées de la République d'Athènes, qu'il fut vainqueur dans vingt batailles, qu'il fut pendant un quart de siècle le *deus ex machina* de tous les événements qui ébranlèrent la Grèce, la Sicile et l'Ionie; mais on sait très-bien qu'il eut des maîtresses et des chevaux, qu'il portait des chaussures faites d'une certaine façon, qu'il élevait des cailles et qu'il avait un amour sur son bouclier.

Les historiens s'évertuent en vain à montrer Alcibiade dans sa vie publique; c'est toujours l'Alcibiade de la vie privée, l'Alcibiade de la légende, qui s'impose à l'esprit. La plupart des historiens, au reste, paraissent avoir cherché à noyer dans les faits de l'histoire d'Athènes le grand rôle d'Alcibiade. Tel n'a pas été notre dessein. Nous avons tenté de faire ressortir et de mettre au point qu'elle mérite cette puissante figure.

Ce n'est pas à dire que ce livre, qui est plus l'histoire d'une époque que l'histoire d'un homme, soit un panégyrique. Si en racontant l'histoire d'Athènes après la mort de Périclès, nous donnons la place la plus importante à Alcibiade, c'est qu'il fut en effet le premier de son temps, c'est qu'il en fut la vivante personnification. Et s'il nous arrive parfois de lui rendre justice, comme nous rendons justice à d'autres hommes politiques, atténués ou calomniés comme lui, c'est l'impartialité qui nous le commande.

Ce livre que nous avons commencé à Athènes, deux ans avant la guerre, a été souvent interrompu et souvent repris. Peut-être en a-t-il perdu dans l'ensemble ce qu'il en a gagné dans les détails. Nous ignorons si les événements politiques auxquels nous avons assisté et la vie de soldat que nous avons menée ont pu nous faire voir plus juste sur plusieurs points de l'histoire d'Athènes et sur plusieurs faits de la vie d'Alcibiade. Nous savons seulement que rien n'a modifié nos idées sur la République Athénienne; nous savons que quelle que soit la similitude, plus apparente que réelle, de l'époque d'Alcibiade avec la nôtre, nous nous sommes gardé des allusions. Lorsqu'on s'efforce de voir le temps présent dans le temps passé, on risque fort de ne plus voir que le temps présent. On fait alors œuvre de pamphlétaire et non œuvre

d'historien. L'histoire des peuples morts a de grands enseignements pour les peuples vivants, mais à condition qu'elle soit un tableau fidèle et immuable, aux lignes précises, aux couleurs exactes, de l'époque évanouie; qu'elle ne soit pas un m roir d'acier bruni, ha ngeant et servile, marqué de traits vagues et de hachures indécises, où chaque siècle puisse à son gré se reconnaître.

Comme l'a dit très-excellemment Augustin Thierry, « c'est une faute que de transporter « les idées, les mœurs et l'état politique de « son temps dans le récit des temps passés. » Pour nous, loin de voir notre époque, nous avons au contraire tenté de nous abstraire dans l'époque de la guerre du Péloponnèse, afin, selon le précepte historique de Cornelius Nepos, de dépeindre les Grecs d'après les idées grecques[1]. Si donc on trouve des allusions dans ce livre, elles sont faites bien inconsciemment; et nous pourrions citer nombre de phrases, qui passeront sans nul doute pour des allusions aux derniers événements, et que nous avons écrites des mois avant que le premier coup de canon ait été tiré contre l'Allemagne.

Voltaire, qui ne citait jamais ses sources dans

1. .... *non admirabuntur, nos in Graiorum virtutibus exponendis mores eorum secutos.*

ses livres d'histoire, disait que l'historien doit cacher les matériaux d'une œuvre comme l'architecte cache les fondations d'un monument. Mais avant Voltaire, Montesquieu, qui n'avait rien dit, avait toujours cité ses sources avec le plus grand soin. La postérité a donné raison à tous les deux, puisqu'on lit Voltaire et puisqu'on lit Montesquieu. Cependant, il semble que surtout dans les livres sur l'antiquité la méthode de l'auteur de la *Grandeur des Romains* a prévalu; au lieu que le système de Voltaire a été condamné par ce mot de Chateaubriand: « On ne peut pas croire l'historien « sur parole. » C'est pourquoi nous nous sommes rangé sans hésitation à la coutume de l'érudition contemporaine en indiquant en note, quand les textes mêmes, que nous avons toujours sous les yeux, ne sont pas nécessaires, auquel cas nous les citons, les autorités sur lesquelles nous nous appuyons[1].

1. A cause du grand nombre d'éditions des auteurs anciens, nous ne citons pas la pagination qui change à chaque édition, mais le livre, le chapitre, le paragraphe ou le vers, s'il s'agit d'un poëte, qui restent à peu près les mêmes dans toutes. Pour Platon cependant, nous citons la pagination, d'après celle qu'a donnée Henri Estienne et qui depuis l'édition des *Deux-Ponts* a été suivie par tous les éditeurs.

Quand nous citons les auteurs modernes, dont en général les éditions diffèrent peu, nous les citons au contraire le plus souvent par la tomaison et la pagination.

Nous nous sommes servi pour les auteurs grecs des éditions Tauschnitz ou Didot, sauf pour quelques auteurs sacrés et quelques

Mais quand on lit certains historiens modernes, principalement les Allemands, on se convainc que le mot de Voltaire ne doit pas être absolument oublié. Certes dans les histoires de l'antiquité, il y a bien des points obscurs, des questions encore en litige, des faits confus qui exigent la discussion. Il ne suffit pas de préférer telle leçon à telle autre, de suivre cette version et de repousser celle-là; il faut exposer les motifs de ces préférences et de ces exclusions. Faut-il pour cela, à l'imitation des érudits d'Outre-Rhin, tomber en plein récit dans de longs débats scolastiques, absolument oiseux pour tout autre que pour les hommes du métier, qui coupent la narration, noient le fait, enlèvent la rapidité et l'unité du livre? On veut être plus clair, on n'est que confus. Nous ne pouvions pas en conscience nous affranchir de telles discussions; mais comme nous craignions de lutter contre l'écueil que nous connaissions en les intercalant dans le texte, nous les avons rejetées toutes dans les notes, au milieu des citations d'auteurs et des indications de sources. Nous avons voulu faire des notes le commentaire du texte. Une fois notre opinion bien établie, nous exposons le fait d'une façon

lexicographes, tels que Pollux, Suidas, Harpocration, Hésychius, qui n'ont pas été réimprimés depuis le siècle de Louis XIV. Pour les auteurs latins, nous avons eu les éditions de Panckoucke, de Nisard, et de bonnes éditions des deux siècles derniers.

plus ou moins affirmative, et nous ne donnons les pièces du procès que dans les notes. Là, le critique et l'érudit pourront les consulter ; le public du moins en sera délivré.

Pour le sujet que nous avons entrepris de traiter, les documents sont innombrables. N'avions-nous pas Thucydide, Xénophon, Cornélius Nepos, Plutarque, Diodore de Sicile et Justin? Ne devions-nous pas leur joindre Aristophane, Antiphon, Andocide, Isocrate, Lysias, Platon, Démosthène, — tous, sauf ce dernier, contemporains d'Alcibiade; puis les fragments des Comiques, des Orateurs et des Historiens Grecs, ces trois mines précieuses et inépuisables? Il va sans dire que les scolies qui existent des auteurs précités ont été mises à profit par nous, ainsi que le *Corpus Inscriptionum Graecarum* de Boeckh; et nous ne parlons que pour mémoire des autres écrivains de l'antiquité dans lesquels nous avons puisé mille et mille renseignements sur les hommes, les institutions et les coutumes de la Grèce. C'est Pindare, c'est Hérodote, c'est Euripide, c'est Aristote, c'est Théophraste ; ce sont aussi Cicéron, Lucrèce, Horace, les deux Élien, Athénée, Pausanias, Quintilien, Diogène de Laërte, Lucien, les lexicographes, Aulu-Gelle, Pollux, Strabon, saint Justin, saint Clément d'Alexandrie. Mais pourquoi continuer cette fastidieuse énumération? Ne sait-on pas que ce

qui aide à tout travail sur ces époques, c'est le corps entier des auteurs anciens, depuis le grand monument homérique jusqu'à la dernière fleur de l'Anthologie.

A notre premier livre, on nous avait reproché de nous être servi presque exclusivement des écrivains de l'antiquité. Cette fois nous avons conféré les documents grecs et latins avec les historiens, les archéologues et les commentateurs modernes. Nous avons consulté les belles histoires de la Grèce du docteur Thyrvall, de Victor Duruy et de George Grote, ainsi que les thèses, les dissertations et les livres spécialement consacrés à Alcibiade[1].

1. Ces ouvrages sont :

Virgilio Malvezzi : *Considerazioni con occasione d'alcuni luoghi delle vite d'Alcibiade e di Coriolano* (Bologne, 1848, in-16). Rapide esquisse un peu romanesque de la vie d'Alcibiade d'après Plutarque, accompagnée de considérations vagues qui ne marquent pas chez l'auteur une grande connaissance du monde grec.

Haupmann : *Alcibiades Andocideus* (Dissertation insérée dans les *Oratores Attici* de Reiske, t. VIII, p. 575, sq.). C'est une paraphrase plus savante que lumineuse du discours apocryphe d'Andocide contre Alcibiade.

Wiggers : *Quæstiones de Alcibiade* (Halæ, 1832, in-8). Dissertation des plus érudites qui éclaircit quelques points obscurs de la vie d'Alcibiade.

Chambeau : *de Alcibiade* (Berolini, 1835, pet. in-8). Chambeau s'étend beaucoup sur les premières années de la vie d'Alcibiade, sur l'Alcibiade de la vie privée, mais il est d'une concision qui touche au mutisme pour Alcibiade homme de guerre et homme d'État.

Hecker : *De Alcibiadis moribus rebusque gestis* (Groningæ, 1839,

Enfin, pour l'histoire politique, militaire, religieuse, judiciaire et philosophique, nous nous

in-8). Même défaut de composition que dans l'ouvrage précédent. Il y a une ligne pour un événement, quarante pages pour un détail. Ce qui est surtout mauvais ce sont de longues digressions historico-philosophiques, embrumées comme une brasserie d'étudiants allemands.

Wischer: *Alkibiades und Lysandros* (Basel, 1845, in-8). Ceci n'est pas une monographie d'Alcibiade, mais un tableau de la lutte de Lysandre et d'Alcibiade qui se termine par un parallèle entre ces deux hommes. Ces sortes d'exercices littéraires n'ont plus cours que dans les académies de province.

Hertzberg : *Alkibiades der Staatsmann und Feldherr* (Halle, 1853, in-8). Cet ouvrage est sans conteste le meilleur, le plus complet et le plus important publié sur Alcibiade. S'il y a des lacunes dans la première partie de sa vie, le rôle politique et militaire d'Alcibiade est bien compris et bien montré. On ne saurait mieux faire. M. Hertzberg le dit, il a craint après Thucydide de faire une *Iliade après Homère;* aussi a-t-il écarté tout ce qui ne se rapportait pas exactement à Alcibiade. Il ne s'occupe que de lui, ce qui fait que ce livre n'est pas une histoire, mais une monographie. On connaît Alcibiade; on ignore l'histoire de son temps. On peut aussi reprocher à l'auteur de prendre sans cesse la parole, de faire mille digressions d'érudition et de philosophie, d'exprimer longuement ses doutes sur tout et de donner à la discussion une place égale au récit. Mais c'est la mode allemande; M. Hertzberg n'est pas coupable d'y avoir sacrifié.

Hand : Article *Alkibiades* (*Hallischen Encyklopädie*, p. 135 à 144). Dix pages substantielles dans lesquelles l'auteur n'élucide aucune question, mais où il expose la vie d'Alcibiade avec la plus grande netteté. Abondance de faits et concision de mots. C'est excellent.

Nous avons aussi trouvé de nombreux éclaircissements dans les commentaires sur Aristophane, Platon, Thucydide, Démosthène, les historiens, de Taylor, Dobson, Dobrée, Wachsmuth, Droysen, Süvern, Hermann, Dindorf, Dübner, Haase, Muller, Voermel.

Faut-il l'avouer, nous avons poussé la conscience jusqu'à parcourir,

sommes éclairé des œuvres des savants des trois siècles derniers et du siècle présent. Parmi les initiateurs de l'antiquité que nous avons le plus souvent questionnés, nous avons à cœur de citer Meursius, Bayle, Fabricius, Vossius, les auteurs des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, Fréret, Ottfried Müller, Hermann, Meïer, Schœmann,

espérant y trouver quelque jugement ingénieux, quelque idée originale, les œuvres d'imagination qu'a inspirées la romanesque existence d'Alcibiade. Ce sont : *Alcibiade Fanciullo a Scola* (Orange, 1652, in-16), ouvrage libertin pour lequel l'auteur a emprunté seulement le nom et non le personnage d'Alcibiade. — *Lettres Athéniennes, extraites du portefeuille d'Alcibiade*, par Crébillon fils (Paris, 1765, 2 vol. in-12), livre spirituel mais naturellement sans aucun caractère historique. Crébillon n'y montre même pas un vague sentiment des mœurs qu'il dépeint. — *Alcibiade enfant, jeune homme, homme fait, vieillard* (*sic*), roman dialogué de A. G. Meissner, imité de l'allemand par Raughil Lieutaud (Paris, 1789, 4 vol. in-12). Ce livre absolument ridicule, ainsi qu'on le voit par son titre et qu'on le verrait bien plus si on avait le courage de le lire, a pourtant la prétention injustifiable de n'être qu'à demi romanesque et de peindre « *sous la forme piquante du dialogue* » les mœurs du temps d'Alcibiade. Pour donner une idée de l'exactitude de la couleur locale qui y règne, disons seulement qu'on y voit Alcibiade faisant des châteaux de cartes avec ses jeunes amis, — Enfin, une *Histoire d'Alcibiade, contenant le récit des événements les plus mémorables de la Grèce du temps où vivait ce célèbre général athénien*, par J. H. Joanin (Paris, in-8, 1819). Dans cette prétendue histoire, il semble que l'auteur n'a fait que remettre en récit les dialogues enfantins de Meissner. Cet ouvrage, écrit dans le style pompeux du temps, a à peu près la même valeur historique que *les Lettres Athéniennes*. — Népomucène Lemercier a fait aussi une tragédie, ou plutôt un drame historique sur Alcibiade.

Bœckh, MM. Egger, Beulé, Patin, Louis Ménard, Georges Perrot, Maury [1].

Ce n'est donc point la rareté des documents qui a rendu difficile notre travail; c'eût été plutôt leur grand nombre qui eût pu nous arrêter. Combien qui se contredisent! et lequel est vrai de celui qui nie ou de celui qui affirme? En cette occurrence, la meilleure méthode est sans contredit de suivre les auteurs contemporains des hommes dont on écrit l'histoire. Poussé à l'extrême cependant, ce système aurait ses périls. On ne juge pas les vivants avec l'impartialité qu'on accorde aux morts; surtout si, comme les écrivains du siècle de Périclès qui nous ont laissé des documents sur leur époque, on a pris une part active à la lutte politique qu'on dépeint. Malgré qu'on en ait, il est difficile de ne pas être partial quand on est à la fois juge et partie. L'aristocrate Thucydide, banni d'Athènes à l'instigation du démagogue Kléon, pouvait-il ne pas se laisser

1. Nous voulons aussi citer, quoique notre sujet même nous ait fait consulter ceux-ci plus rarement que ceux-là : Robortello, Sigonius, Emmius, Samuel Petit, Allatius, Gronovius, Saumaise, Faber, Corsini, Spon, Ménage, Chandler, Junius, Montfaucon, de Folard, Bouchaud de Bussy, Barthélemy, Winckelmann, Paradys, Koutorga, de Clarac, Emeric David, Sillig, MM. Guigniaut, Rangabé, Fustel de Coulanges, Leake, Kiepert, Miller, Lenormant, Vitet, Bertrand, Guillaume Guizot, de Longpérier, Jules Girard, Chassang, Chaignet, Reynald.

Comme nous l'avons dit, nous citons à chaque fait exposé par nous

entraîner à juger sévèrement ce dernier et à condamner avec lui en masse tous les meneurs démocratiques? Aristophane appartenait au parti des Chevaliers. Maître du théâtre, couvert par Thespis d'une sorte d'inviolabilité, il n'aurait eu garde de ne pas vomir sans cesse de son masque comique les sarcasmes, les injures, les insultes contre les chefs du parti populaire. Lysias plaide contre le fils d'Alcibiade qui invoque la clémence des juges en rappelant les services que son père a rendus à la patrie. Lysias serait un bien mauvais avocat si avant même d'arriver au corps du délit, il n'accumulait calomnies sur calomnies, mensonges sur mensonges, sophismes sur sophismes pour détruire le prestige du grand Alcibiade. Ainsi pour les autres, pour Xénophon, pour Andocide, pour Antiphon; car, chose au moins singulière, les auteurs de cette époque étaient tous les adversaires plus ou moins décidés de la démocratie, les partisans plus ou moins compromis de Lacédémone. Donc, pour les faits en eux-mêmes nous avons suivi les auteurs contemporains d'Al-

l'auteur ou les auteurs anciens sur lesquels nous nous appuyons. Mais nous ne citons en général les auteurs modernes que quand ils élucident quelque question. Il va sans dire que lorsqu'un fait est mentionné par Thucydide et par Plutarque, par exemple, il serait oiseux de vouloir fortifier ce double témoignage par le témoignage d'un moderne, fût-ce même celui de Grote.

cibiade; mais pour l'appréciation de ces faits, nous avons réservé notre jugement, et c'est souvent à des auteurs postérieurs, de là plus impartiaux, tels Démosthène, Nepos, Plutarque, que nous avons demandé la vérité.

On sera sans doute surpris de trouver dans ce récit des noms grecs orthographiés à la française et des noms grecs orthographiés à la grecque. A plusieurs reprises, nous avons fait nos réserves sur le système des érudits du siècle dernier qui appliquent à tous les noms grecs l'orthographe française; sur celui de M. Grote qui a adopté une orthographe irrégulière, toute de fantaisie, alliance hybride de radicaux grecs et de terminaisons latines; sur celui enfin de M. Leconte de Lisle qui, dans ses traductions hors ligne d'Homère et d'Eschyle, applique à tous les noms grecs indistinctement une orthographie rigoureusement hellénique. Un court exemple résumera ces trois systèmes. Barthélemy écrit: *Clytemnestre;* M. Grote, *Klytæmnestra;* M. Leconte de Lisle, *Klytaimnestra ;* Barthélemy écrit *Vulcain;* M. Grote, *Héphæstos;* M. Leconte de Lisle, *Héphaistos.* Pour nous, rejetant la cacographie de M. Grote, nous prenons dans l'orthographie du siècle dernier et dans l'orthographie de M. Leconte de Lisle, ce qui nous semble bon, mais nous écartons de la première ce qui nous paraît mauvais, de la seconde ce qui

nous paraît excessif. Nous écrivons *Héphaistos*, car donner au dieu hellène le nom du dieu romain, c'est comme si on donnait au Jéhovah hébreu le nom du Brahma indien; mais nous écrivons *Clytemnestre*, nous écrivons *Alcibiade* (au lieu d'*Alkibiadès*), nous écrivons *Thémistocle* (au lieu de *Thèmistoklès*), parce que nous nous sommes converti à ces paroles d'un grand écrivain : « On « ne peut rien contre la gloire; quand elle a fait « un nom force est de l'adopter, l'eût-elle mal pro- « noncé. » Nous nous servons de l'orthographe purement grecque pour les divinités et pour les noms inconnus ou peu connus : *Amykla*, *Astiokhos*, *Arkhèdémos;* pour les noms plus connus, sans être célèbres, nous orthographions à la grecque quand la prononciation ne doit pas en être altérée : *Mégaklès*, *Kallias*, mais *Eurisacès* et *Cébès ;* pour les noms illustres, nous les maintenons tels que la France a appris à les connaître : *Périclès*, *Aristide*, *Socrate*. L'usage a prévalu de conserver à certains noms grecs la terminaison *us* des Latins. Le bon sens commande de rétablir la terminaison *os* des Grecs : *Korèbos*, *Hyperbolos*, *Hippodamos*.

Il y a bien des manières d'écrire l'histoire. Toutes ont leur valeur, car il n'y a pas de bons et de mauvais systèmes historiques, il y a de bons et de mauvais historiens. Et tel homme qui passe pour le chef d'une école a écrit sans système

préconçu. On raconte que Thucydide voulut d'abord imiter Hérodote. Quel abîme entre eux! La gloire seule les rapproche. Chacun d'eux écrivait d'après son génie. Hérodote n'eût pas fait la *Guerre du Péloponnèse;* Thucydide n'eût pas fait les *Histoires.* Les œuvres de Salluste, de Tite-Live et de Tacite, si différentes par la méthode, par la composition, par le style, sont également admirables. On peut préférer Salluste à Tite-Live, Tacite à Salluste, — c'est une question de tempérament; — mais ils sont tous les trois au Panthéon des historiens.

Il s'abuse, croyons-nous, celui qui se dit en prenant la plume: j'appartiendrai à l'école philosophique, à l'école narrative, à l'école fataliste; je serai analytique, je serai synthétique; je ferai de l'histoire particulière, de l'histoire générale; je ne m'occuperai que de l'espèce, je ne tiendrai nul compte de l'individu; je verrai les faits non les hommes; je croirai aux causes latentes non aux accidents. Lucien a tenté d'établir les lois de l'histoire dans un long traité. Mais Chateaubriand l'a dit très-justement: « C'est une question oiseuse « de demander comment l'histoire doit être écrite. « Chacun écrit comme il voit, comme il sent. « Vous ne pouvez exiger de l'historien que la « connaissance des faits, l'impartialité des juge- « ments et le style, s'il peut. »

Si on revient à l'étude des siècles évanouis, c'est que pour la France, l'Histoire comme la colombe de l'arche porte le rameau vert. Elle décuple le courage de ceux qui se préparent à la lutte prochaine; elle console ceux qui s'abîment dans le doute. Elle montre que les grands peuples se relèvent sans cesse; elle prouve qu'ils ne meurent jamais, puisque si leur patrie n'était plus même « une expression géographique », le foyer de lumière qu'ils ont allumé éclairerait encore le monde pour l'éternité.

Paris, septembre 1872.

INTRODUCTION

LA
CONSTITUTION ATHÉNIENNE

LA

CONSTITUTION ATHÉNIENNE

I

Athènes n'était pas la capitale d'un État, quoiqu'elle eût un grand nombre de dèmes urbains et suburbains [1], de colonies, de villes sujettes et d'îles tributaires. L'État, c'était Athènes elle-même, la grande cité civilisatrice, englobant tout et centralisant tout. L'agriculteur de Pallène, le charbonnier d'Acharnes et le cordier de Munychie, dèmes de l'At-

1. Les dèmes urbains de l'Attique correspondraient aux arrondissements de nos grandes villes; les dèmes suburbains aux communes de nos campagnes. Le nombre de ces dèmes n'est pas fixé d'une façon certaine. On le porte à cent ou à cent soixante-quatorze. Peut-être à l'origine Klisthènes l'avait-il fixé à cent, et l'accroissement de la population le fit-il élever dans la suite à cent soixante-quatorze. Cf. Hérodote, V, 69; Eustathe, *Il. B.*; Strabon, IX, 10; Schœman, *De Comitiis Atheniensium*, p. 363; et *Antiquitat. jur. pub. graec.*, p. 260; Hermann, *Lerhbuch der Griech. Antiquit.*, p. 12; Hanriot, *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, p. 59; Ross, *Demen von Attica*, p. 15, sq.; Sauppe, *De demis urbanis Athenarum*, p. 3.

tique, n'étaient pas citoyens de l'Attique; ils étaient citoyens d'Athènes. Ils votaient à l'Assemblée avec les citoyens d'Athènes; ils siégeaient au tribunal comme héliastes d'Athènes; ils combattaient dans les rangs des hoplites d'Athènes. On doit considérer les dèmes suburbains de l'Attique comme des faubourgs d'Athènes, plus ou moins éloignés de la ville. Athènes et l'Attique formaient un tout, un agrégat homogène, qui s'appelait la Cité Athénienne.

Les villes insulaires ou continentales, telles que Samos, Paros, Rhodes, Ephèse, Colophon, Milet, qui reconnaissaient l'ἀρχή, l'ἡγεμονία (le commandement, la suprématie) des Athéniens, comme chefs de la Confédération Ionienne, étaient plutôt les alliées tributaires d'Athènes que ses sujettes. Ces villes, en échange de la protection que leur assurait Athènes, devaient fournir à la métropole soldats, navires et argent; mais chacune d'elles conservait son autonomie politique et municipale[1].

1. Thucydide, I, 122; II, 19; VI, 91; le scoliaste d'Aristophane, *ad Vesp.*, v. 705; Plutarque, *Aristid.*, XXXIII; *Cim.*; XI; Grote, *Histoire de la Grèce*, t. VII, p. 195, sq; Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, t. II, p. 156-209. — Ce qui montre jusqu'où allait l'indépendance de ces cités en ce qui regardait leur gouvernement intérieur, c'est que plusieurs d'entre elles, Samos par exemple, étaient des républiques aristocratiques, tandis qu'Athènes, la métropole, était une république démocratique.

Athènes et l'Attique, ou mieux Athènes, puisque constitutionnellement [1] il n'y avait pas de distinction entre la ville et son territoire, étaient divisées en un certain nombre de dèmes qui composaient dix tribus [2]. Chaque tribu possédait à peu près la même quantité de citoyens, mais ne contenait pas le même nombre de dèmes, tous les dèmes n'étant pas peuplés également. La division en tribus était politique et non territoriale, car, obstacle absolu aux factions locales, les dèmes adjacents n'étaient presque jamais de la même tribu. Ainsi les deux dèmes Pirée et Phalérôn, qui étaient contigus, appartenaient le premier à la tribu Hippotoontide, le second à la tribu Aiantide; et deux dèmes situés, l'un à l'extrême nord, l'autre à l'extrême sud du territoire athénien, faisaient souvent partie de la même tribu [3].

Politiquement, Athènes était divisée en dix tribus; socialement, les Athéniens étaient divisés en trois

1. Au sens géographique cette distinction existait bien entendu. Il est évident que l'ennemi entrant en Attique n'entrait pas pour cela à Athènes; qu'une grande partie de la population citoyenne, ou métœque, habitait l'Attique et n'habitait pas Athènes. Mais un citoyen de l'Attique et un citoyen d'Athènes, un dème de l'Attique et un dème d'Athènes étaient tout un.

2. Hérodote, V, 69; Aristophane, *Pax.*, v. 1183, et le scoliaste, *ibid*; Pausanias, I, 5. Cf. Bœckh, Hanriot, Ross, Sauppe.

3. Ross, *Demen von Attica*, p. 25.

grandes classes : les citoyens (οἱ πολῖται); les étrangers domiciliés (οἱ μέτοικοι[1]); les esclaves (οἱ δοῦλοι[2]).

La première classe, la classe des citoyens, se subdivisait encore en quatre autres classes, selon la loi du cens, suivant le degré de fortune de chaque citoyen. Les citoyens qui possédaient un minimum de

1. Les métœques étaient des étrangers, qui après avoir quitté leur patrie, s'établissaient sur le sol de l'Attique avec l'autorisation du Sénat. Ils étaient absolument libres; ils pouvaient habiter où bon leur semblait, exercer la profession qui leur plaisait, posséder les terres et les esclaves dont ils avaient besoin; mais ils ne jouissaient pas des droits civiques, et ne pouvaient aspirer à aucune magistrature, ni assister à l'Assemblée. Ils étaient soumis à la législation athénienne, soit comme accusés, soit comme plaignants. Leur position était à peu près la même que celle des étrangers qui se fixent pour la vie en France sans demander leur naturalisation, sauf qu'ils payaient chaque année un tribut de douze drachmes nommé μετοίκιον, et que si la République était menacée ils étaient forcés de s'armer et de défendre le territoire avec les citoyens. En alléguant de grands services rendus à l'État, ils pouvaient obtenir de l'Assemblée le titre de citoyen et les droits et les priviléges qui y étaient attachés. Xénophon, *de Rep. Athen.*, I; Plutarque, *Alcib.*, V; Démosthène, *C. Leptin*, 31; Pollux, VIII, 91; Harpocration et Hesychius, s. v. Μέτοικος.

2. Les esclaves étaient ou des prisonniers de guerre, ou des barbares enlevés sur les rives d'Asie et amenés au marché d'Athènes par des pirates phéniciens, ou des Athéniens nés en servitude de parents esclaves. A Athènes, on les employait comme domestiques et comme artisans; dans l'Attique, ils travaillaient à la culture des champs, à l'exploitation des mines d'argent du cap Sounion et des carrières du Pentélique. Si la faiblesse de leur constitution leur défendait les durs labeurs, ils s'occupaient à la pratique des arts. Il était

cinq cents médimnes de revenu [1] composaient la première classe et se nommaient les Pentakosiomédimnes (οἱ Πενταχοσιομέδιμνοι). Les citoyens qui possédaient un minimum de trois cents médimnes et qui pouvaient nourrir un cheval étaient placés dans la seconde classe; on les appelait les Chevaliers (οἱ Ἱππεῖς). La troisième classe était formée des citoyens qui ne possédaient que deux cents médimnes; on les désignait sous le nom de Zeugites (οἱ Ζευγῖται). Les Thètes (οἱ Θῆτες), citoyens dont le revenu ne s'élevait pas

défendu de les frapper; la loi les protégeait contre les insultes et les violences de tous les citoyens et contre la sévérité des maîtres. Tous avaient le droit de s'affranchir en se rachetant à leurs maîtres. Comme ceux-ci ne manquaient pas de leur donner certaines gratifications, ils pouvaient amasser un petit pécule pour ce rachat. Dans les dangers pressants on les armait. Souvent aussi leurs maîtres les emmenaient avec eux à la guerre. Si les navires de l'Etat manquaient de rameurs, on prenait les esclaves pour ce service. La République affranchissait ceux qui avaient le plus vaillamment combattu; des preuves de dévouement à leurs maîtres leur obtenaient également l'affranchissement. Quelquefois même l'Assemblée les élevait à la dignité de citoyen à cause de grands services rendus à l'État. La servitude était relativement fort douce à Athènes. Xénophon déplore l'égalité qui existe entre les esclaves et les citoyens. — Cf. Xenophon, *de Rep. Athen.*, I; Aristophane et le scoliaste, *Plut.*, v. 11; *Ran.*, v. 705; Thucydide, VII, 27; Lysias, *C. Eratosth.*, 17; Démosthènes, *C. Mid.*, 23; *P. Phorm.*, 14; Pollux, VII, 12; Dion Chrysostome, *Orat.*, XV.

1. Le médimne était une mesure pour les grains et autres choses sèches qui équivalait à un demi-hectolitre et qui représentait la valeur d'une drachme (90 cent.).

à deux cents médimnes, entraient dans la quatrième classe [1].

Le Cens institué par Solon [2] faisait de la République Athénienne à son origine plutôt une timocratie qu'une démocratie. La condition d'un cens plus ou moins élevé, c'est-à-dire d'un revenu supérieur à deux cents médimnes, étant imposée à tous les magistrats, aux Archontes, aux Aréopagites, aux Sénateurs Probouleutiques du Conseil des Quatre-Cents, aux Éphètes, aux Naukrares, aux Trésoriers et aux Receveurs de l'État, les Thètes, qui formaient la classe pauvre, étaient donc exclus de toute charge et de tout emploi [3]. Solon n'a-

1. Plutarque, *Solon*, XVIII, XXIII; Pollux, VIII, 129, 130, 132; Suidas et Harpocration, s. v. Πενταχοσιομέδιμνοι, Ἱππεῖς, Ζευγῖται, Θῆτες.
Selon l'*Etymologicum magnum* et le scoliaste d'Aristophane, *Equittes*, v. 627, il n'y avait à Athènes que trois classes de citoyens: les Chevaliers, les Zeugites et les Thètes. En effet, s'il en existait quatre, la classe la plus élevée, celle des pentacosiomédimnes n'était donc pas astreinte au service militaire, puisque la cavalerie, le corps le plus noble, était formé des chevaliers (2e classe). Cette exonération du service militaire eût été une grave atteinte aux lois athéniennes. Aristote ne dit-il pas (*de Politic.*, V, 2) que les citoyens les plus riches étaient les premiers envoyés au combat, comme ayant plus d'intérêt que les autres à défendre la cité? Cependant la triple autorité de Plutarque, de Pollux et de Suidas, doit maintenir l'existence des quatre classes; mais il faut penser que les pentacosiomédimnes (première classe) servaient comme les chevaliers dans la cavalerie.

2. Plutarque, *Solon*, XVIII.

3. Aristote (*de Politica*, VI, 2) donne les bases des institutions

vait laissé à la plèbe que le droit de voter à l'Assemblée publique (Ekklésia)[1] et, peut-être, de siéger dans les tribunaux (dikastérias)[2]. Ainsi la constitution de

démocratiques. Qu'on juge de toute la différence qui existe entre ce chapitre, qu'Aristote semble avoir copié sur la constitution athénienne du ve siècle, avec la constitution solonique.

1. Droit que, même dans l'antiquité légendaire, au temps des pasteurs des peuples homériques, le peuple semble avoir toujours possédé. Les chefs ou Rois après avoir délibéré ensemble dans la Boulé (assemblée privée) pour quelque expédition, assemblaient leurs sujets dans l'Agora (assemblée publique), pour leur annoncer ce qu'ils avaient résolu et peut-être pour les consulter. Homère, *Odyss.*, B, v. 25-30, et les commentaires d'Eustathe.

2. Plutarque le dit expressément (*Solon*, XVIII) : « Il (Solon) ne « permit pas à ceux-ci (aux thètes) d'exercer aucune magistrature « et il ne leur donna d'autre part au gouvernement que le droit de « siéger dans l'Ekklesia et dans les tribunaux. » Aristote dit aussi (*de Politic.*, II, 9). « Quant à Solon, il y a des gens qui le regardent « comme un grand législateur, car ils lui attribuent la fondation d'une « république qui consistait en un heureux mélange des diverses for- « mes de gouvernement. En effet, le Conseil de l'Aréopage est une « institution oligarchique; le mode d'élection des magistrats est une « institution démocratique, et *l'organisation des tribunaux est entière- « ment démocratique*.... Il paraît que c'est lui (Solon) qui a établi *la dé- « mocratie en composant les tribunaux d'individus pris dans toutes « les classes des citoyens*. » Ces deux assertions de Plutarque et d'Aristote suffisent à quelques historiens, pour affirmer l'origine solonique des dicasterias populaires. Mais d'autres textes contredisent ces textes. Les érudits qui attribuent à la réforme de Klisthènes la création des Héliastes, s'appuient principalement sur ce passage d'Hérodote (V, 69) : Jusqu'à Klisthènes « le peuple athénien était privé de tout « droit, τὸν μὲν Ἀθηναίων δῆμον, ἀπωσμένον πάντα. » A notre avis ce témoignage d'Hérodote est nul dans le débat; car si cette plèbe

Solon était toute timocratique, sinon toute aristocratique, et au huitième siècle, la démocratie athénienne avait encore à prendre de grands développements pour arriver, avec Périclès, à sa suprême apogée.

II

En moins d'un siècle et demi, par les réformes successives de Klisthènes, d'Aristide, d'Ephialtes et de

athénienne dont parle Hérodote ne put jusqu'à la réforme de Klisthènes siéger dans les tribunaux, elle put du moins dès l'époque de Solon élire ses chefs à l'Assemblée publique et les juger à leur sortie de charge. Elle n'était donc pas « privée de tous droits » et l'ἀπωσμένον πάντα d'Hérodote n'est qu'une exagération de rhéteur. On pourra nous objecter que, grâce aux nombreux clients des Eupatrides, dont la puissance existait encore au temps de Solon et qui seuls, à cette époque, étaient admis aux hautes charges de l'État, le peuple n'avait qu'en apparence le droit de juger ses chefs à leur sortie de charge, et que c'est cela qu'Hérodote a voulu exprimer. Soit; mais que ce droit de juger et de voter accordé à la plèbe fût fictif ou réel, il existait cependant, et ainsi la plèbe n'était pas privée de tout droit. Thucydide dit, « qu'il se souvient du temps où « les archontes réglaient à eux seuls toutes les affaires de la cité. » Cette assertion affirmerait, d'une façon plus certaine que le témoignage d'Hérodote, que les dikasterias populaires ne sont pas une institution solonique. (Voir sur cette question Grote, *Histoire de la Grèce*, t. IV, p. 180; F. Schœmann, *Die Verfassungsgeschichte Athens nach G. Grote's History of Greece kristisch geprüft* et *Opuscula academica*, t. I, p. 230; Perrot, *Droit public d'Athènes*, p. 112, sq.).

Périclès, la constitution athénienne se transforme. De nouvelles charges sont créées; d'antiques magistratures sont abolies. Certains pouvoirs s'accroissent tandis que d'autres diminuent. Les priviléges disparaissent. La toute-puissance s'étend de l'eupatride à sa clientèle; le patriciat est détruit en fait. Les Archontes qui étaient les premiers magistrats de la République, deviennent de simples officiers municipaux. Le Tribunal des Éphètes est dissous; l'Aréopage se voit enlever la plus grande partie de son pouvoir; le Conseil des Quatre-Cents s'augmente de cent membres. Les tribus qui étaient au nombre de quatre et qui étaient divisées en trois trittyes, en quarante-huit naukraries et en un grand nombre de phratries, sont portées à dix; les trittyes, les naukraries et les phratries sont supprimées. On crée les Stratéges; on crée les Héliastes; on crée les Nomophylaques. Les plus hautes charges de la République, autrefois réservées à l'aristocratie de la naissance et à l'aristocratie de l'argent, deviennent accessibles au peuple entier. Toutes ces charges sont rémunérées, afin de permettre au plus pauvre citoyen de les remplir. Pour la plupart des fonctions publiques, sauf celles où les capacités militaires et politiques sont exigibles, l'élection par le sort remplace l'élection

par le vote[1]. Le cens même subit une transformation complète. Cette institution, politique et financière à l'origine, devient presque exclusivement financière; d'essentiellement aristocratique, elle se fait essentiellement démocratique. Le cens, ne rendant plus inaccessibles à la classe moyenne et à la classe pauvre les emplois de l'État, ne sert plus qu'à graduer l'impôt d'après la classe de chaque citoyen, c'est-à-dire à faire peser la taxation directe surtout sur la classe la plus riche, et à en exempter absolument la classe la plus pauvre[2].

Pour le recrutement de l'armée cependant et pour certaines charges de la République, le cens avait encore son action politique, exigeant des citoyens certaines garanties de fortune. Les Pentacosiomédimnes et les Chevaliers, qui ainsi que tous les citoyens devaient un service personnel, formaient la cavalerie; les Zeugites composaient l'infanterie pesamment armée; les

1. On était nommé par le vote populaire à toutes les fonctions militaires et politiques; par le sort, à toutes les fonctions administratives et judiciaires. Au reste, sauf les archontes, les magistrats nommés par le sort n'agissaient jamais que collectivement. Tels les sénateurs et les héliastes. Or les Athéniens pensaient que le bon sens de tous, pris collectivement, suppléerait à l'incapacité de chacun, pris individuellement.

2. Ainsi la propriété imposable du pentacosiomedimne (citoyen de la première classe), représentait pour le rôle de l'État un capital égal à douze fois le revenu de cette propriété; celle du chevalier (citoyen de

Thètes servaient dans l'infanterie légère ou sur les navires de l'État, comme rameurs et épibates (soldats de marine)[1].

Cette composition de l'armée d'après les revenus de chaque citoyen n'est d'ailleurs pas attaquable au nom de l'égalité. L'État ne fournissant pas l'équipement, le citoyen doit donc s'armer lui-même. S'il est assez riche pour avoir un cheval, on l'incorpore dans la cavalerie; s'il a l'argent nécessaire pour acheter l'armure complète de l'hoplite, on le place dans l'infanterie pesamment armée. Est-il trop pauvre pour acquérir le cheval ou l'armure, l'État à qui pourtant il doit

la deuxième classe), représentait un capital égal à dix fois le revenu; celle du zeugite (citoyen de la troisième classe), un capital égal à cinq fois le revenu. Quant aux thètes (citoyens de la quatrième classe), il semble que leur propriété était sinon non imposable, du moins jamais imposée. Pollux, VIII, 130; Boeckh, *Économie politique des Athéniens*, t. II, p. 311-324; Koutorga, *Essai sur la tribu dans l'antiquité*, p. 138-140; Grote, *Histoire de Grèce*, t. IV, p. 171-173, et les notes; Hermann, *Lehrbuch der gr. antiquit.*, p. 108.—D'ailleurs, comme l'établit lumineusement Boeckh, cet « impôt progressif » sur la fortune totale des citoyens n'était que très-rarement perçu et seulement dans des circonstances extraordinaires.

Il faut aussi ne pas oublier que la triérarquie, la chorégie et les autres liturgies continuaient à être l'apanage glorieux mais bien onéreux des classes riches, qui étaient ainsi chargées de l'armement des navires et des plaisirs du peuple entier.

1. Plutarque, *Solon*, XXII, XXIII; Aristote, *de Politic.*, II, 10; Pollux, V, 8, 82; Suidas, s. v. Ἱππεῖς, Ζευγῖται, Ὁπλίτης, etc.

son sang, lui donne la javeline, l'arc, le bouclier d'osier des troupes légères ou la rame du matelot.

L'égalité n'était pas lésée davantage par certaines charges qui n'étaient accessibles qu'aux classes riches. Les Triérarques (capitaines de trirèmes), qui avaient à équiper et à entretenir de leurs propres deniers les navires de guerre que l'État leur confiait [1], ne pouvaient être choisis naturellement que parmi les plus riches citoyens. Ainsi pour les Choréges, les Gymnasiarques et les Théores qui devaient payer les principaux frais des chœurs scéniques, des jeux, des danses et des théories religieuses dans les solennités publiques, et qui souvent se ruinaient à ces dépenses énormes [2]. Il en était de même pour tous les magistrats chargés des finances, qui n'avaient pas, comme les nôtres, à verser un cautionnement préalable, mais qui devaient posséder assez de biens pour que

1. Xénophon, *de Rep. Athen.*, I; Thucydide, II, 24; Démosthène, *Philip.*; I, 18; *de Coron.*, 15; Pollux, VIII, 134, 136; Petit, *Leg. Attic.*, III, 4; Sigonius, *de Rep. Ath.*, IV; Boeckh, *Économ. polit. des Athén.* (traduction de Laligant), t. II, p. 374, sq.

2. Aristophane, *Vesp.* v. 94; Xénophon, *de Rep. Athen.*, I; Démosthène, *C. Mid.*, 6, 11, 16; Boeckh, *Ec. Pol. des Ath.*, t. II, p. 249-260. Ces fonctions étaient si dispendieuses que souvent des citoyens, élus par leur tribu à l'honneur de la Chorégie, tentaient de s'y soustraire, en alléguant comme dispense légale des services rendus à l'État. Démosthène, *C. Leptin.*, 15.

dans le cas de mauvaise gestion ou de détournement, la confiscation et la vente de ces biens, suffissent à indemniser l'État. Ces magistrats étaient : le Trésorier des revenus publics [1]; les Administrateurs du fonds théorique [2]; les Trésoriers de la Déesse [3]; les Hellénotames [4]; les Apodectes [5]; les Epimélètes [6]; les Démarques [7]; les Polètes [8]; les

1. Fonctionnaire chargé d'encaisser l'argent des impôts et des amendes. C'est lui qui ordonnançait tous les payements. Nommé par l'élection, la durée de sa gestion était de quatre ans. L'orateur Lycurgue remplit ces fonctions qui lui furent plusieurs fois renouvelées. Pollux, VIII, 113; Plutarque, *Aristid.*, IV; Diodore, XVI, 88.

2. Nommés à l'élection, ils formaient un collége de dix membres, un de chaque tribu. Ils recevaient et administraient les fonds du culte. Eschine, *C. Ctésiphon.*, 24, 31.

3. Gardiens de l'argent et des objets précieux conservés dans l'opisthodôme du Parthénon. Le sort les désignait; mais on ne mettait dans l'urne que le nom des Pentakosiomédimnes. Suidas, s. v. Ταμίαι; Pollux, VIII, 97.

4. Collecteurs des tributs levés par Athènes sur ses alliés. Suidas, s. v. Ἑλληνοταμίας; Boeckh, *Économ. polit. des Athéniens*, t. II, p. 292.

5. Percepteurs des impôts, au nombre de dix, un de chaque tribu. Suidas, au mot Ἀποδέκται. — Comme les Trésoriers de la Déesse, comme les Euthynes, les Apodectes étaient élus par le sort; mais on ne mettait dans l'urne que le nom des citoyens assez riches pour présenter des garanties.

6. Ἐπιμεληταὶ φυλῶν, magistrats chargés d'administrer les revenus de chaque tribu.

7. Magistrats chargés d'administrer les revenus de chaque dème.

8. Dix magistrats qui avaient pour fonctions d'affermer aux trai-

Eklogeis[1]; les Épigraphes[2]; et autres employés subalternes chargés de la perception des impôts et des amendes.

Enfin l'Hipparque, commandant supérieur de la cavalerie, et les dix Philarques, commandant sous les ordres de l'Hipparque, la cavalerie de chaque tribu[3], n'étaient élus que parmi les citoyens de la seconde classe, les chevaliers, qui formaient la cavalerie. De même pour les dix Taxiarques qui commandaient l'infanterie de chaque tribu[4]; ces officiers n'étaient nommés que s'ils appartenaient à la troisième classe, puisque cette classe composait l'infanterie régulière.

A part ces quelques exceptions, logiques autant que nécessaires, en faveur de la classe riche, l'égalité était absolue à Athènes. Tout citoyen, à quelque classe qu'il appartînt, pouvait parler, voter et juger à l'Assemblée publique, et pouvait être Archonte, Aréopagite, Nomo-

tants sous la surveillance du Sénat certaines terres de l'État et certains impôts. Ils siégeaient au *Polétérion*, Harpocration, Suidas, Photius et Hesychius, s. v. Πωλητὴς; Pollux, VIII, 99; Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, t. I, p. 256.

1. Officiers qui devaient recueillir l'argent des citoyens qui avaient affermé certains revenus de l'État. Ulpian., *in orat. Demosth. adv. Timoth.*, 11; Suidas, s. v. Ἐκλογεύς.

2. Les épigrapheis avaient à poursuivre le recouvrement des arrérages des contributions.

3. Xénophon, *De offic. magistr. equit.*, I, II; Suidas, s. v. Ἵππαρχος et Φύλαρχος.

4. Suidas, s. v. Ταξίαρχος.

phylaque, Sénateur, Stratége[1], Héliaste. Naturellement, tout citoyen pouvait aussi remplir les magistratures inférieures. Il pouvait être Logiste[2], membre du Collége

1. Si l'on en croit Dinarque (*C. Démost.*, 71), pour être stratége, c'est-à-dire commandant de l'armée, il fallait justifier de propriétés sur le sol de l'Attique ou d'un enfant résidant à Athènes. C'était une garantie contre la trahison que prenait l'État, pour faire retomber le crime du père sur l'enfant, ou pour confisquer les biens du traître au profit de la chose publique. Aristote dit aussi (*de Politic.*, III, 7) : « L'assemblée est une réunion d'individus de tout âge, ayant « droit de voter ou de délibérer, même s'ils appartiennent à la classe la « plus pauvre. Au contraire, les Trésoriers, les *Généraux*, et les pre- « miers magistrats sont élus nécessairement dans les classes dont le « cens est le plus élevé. » Mais Aristote ne parle pas ici de la constitution athénienne; il parle seulement de l'État démocratique en général. Quant à l'assertion de Dinarque, elle n'infirme pas l'éligibilité des Thètes à la stratégie; puisqu'un Thète, qui pouvait, tout en restant au-dessous du cens de la troisième classe, posséder cent quatre-vingts drachmes de revenu, pouvait par conséquent avoir des biens en Attique : il était donc éligible. N'avait-il pas de propriété? il avait peut-être un enfant : il était donc encore éligible. Mais ce qui détruit surtout cette assertion, c'est l'exemple de Kléon, du Kléon d'Aristophane, qui était tanneur et qui avait pourtant le commandement de l'armée athénienne à Sphaktérie et à Amphipolis, et de Lamakhos, dont la pauvreté était proverbiale et qui fut cependant plusieurs fois stratége durant la guerre du Péloponnèse. Alcibiade et Nicias l'avaient pour collègue en Sicile.

2. Contrôleur des comptes. (Suidas, s. v. Λογισαί, Λογιστής et Εὔθυναι.) Les Logistes, au nombre de dix, assistés de dix autres magistrats, nommés Euthynes, et de dix Synégores ou avocats de l'Administration, formaient un tribunal, devant lequel tout magistrat sortant de charge avait à rendre ses comptes. Le Collége des Logistes était en quelque sorte la Cour des Comptes des Athéniens.

des Quarante[1], membre du Collége des Onze[2], Juge maritime[3], Agoranome[4], Astynome[5], Métronome[6], Opsonome[7], Sitophylaque[8], Odopoios[9], Epizate[10], Sôphroniste[11],

1. Ou juges des dèmes; ils parcouraient l'Attique chaque année et y jugeaient les affaires de peu d'importance. Pollux, VIII, 9; Isocrate, *Antidos.*, 27; Perrot, *Droit public d'Athènes*, p. 309.

2. Les Onze, qui faisaient arrêter d'office les malfaiteurs, avaient la garde des prisons et surveillaient l'exécution des condamnés à mort. Celui qu'on appelait le Serviteur des Onze ou l'Esclave public, était le bourreau. Platon, *Phédon*, p. 116; Pollux, VIII, 102; Lysias, *C. Agorat.*, 85; Démosthène, *adv. Lacrit.*, 47.

3. Ils jugeaient au Pirée les contestations des commerçants. Suidas, Hésychius, Harpocration, s. v. Ναυτοδίκαι; Pollux, VIII, 126.

4. Au nombre de dix, cinq pour Athènes, cinq pour le Pirée, (peut-être au nombre de quinze ?), les Agoranomes prélevaient un droit sur toutes les denrées, autres que le blé, vendues sur les marchés; ils maintenaient l'ordre et punissaient les fraudes des marchands. Démosthène, *adv. Lacrit.*, 27; Théophraste, 23.

5. Les Astynomes veillaient à l'entretien des rues. Ils étaient dix; peut-être quinze ? Meier et Schœmann, *Attisch. Prozess.*, 77-97.

6. Ils étaient quinze, et vérifiaient les poids et mesures. Meier et Schœmann, *Attisch. Prozess*, p. 77-97.

7. Les Opsonomes étaient les inspecteurs du marché au poisson. Le Sénat les nommait au nombre de deux ou de trois. Plutarque, *Symposiac.*, IV, 4; Athénée, VI, 7.

8. Les Sitophylaques étaient quinze; ils surveillaient le prix et la vente des blés et des farines, et vérifiaient le prix du pain. Suidas et Harpocration, s. v. Σιτοφύλακες.

9. Ils veillaient à l'entretien des routes et des chemins.

10. Inspecteurs des eaux.

11. Les Sôphronistes étaient chargés de veiller sur les mœurs des enfants et des éphèbes; ils avaient aussi la police des gymnases. Eschine, *in Axioch.*

Gunaikonome[1], Syndikos[2], Orateur du Sénat[3], Ambassadeur[4], Héraut[5], Phratore[6], Lexiarque[7], Sungraphe[8], Arbitre[9].

1. Les Gunaikonomes étaient chargés de faire exécuter les lois somptuaires. Athénée, X, 13.

2. Les Syndikoi étaient des orateurs officiels, nommés extraordinairement pour défendre devant le tribunal des Nomothètes une loi dont un orateur avait demandé l'abrogation. Démosthène, *adv. Leptin.*, 146, et *adv. Timocr.*, 34.

3. Ils étaient au nombre de dix, désignés par le sort, et plaidaient les causes publiques dans le Sénat.—Il ne faut pas confondre les orateurs du Sénat et les Sundikoi avec les orateurs ordinaires de l'Ekklésia, qui n'étaient ni nommés, ni élus, mais qui étaient de simples citoyens, à qui il prenait fantaisie de monter à la tribune.

4. C'étaient des citoyens nommés extraordinairement par l'Ekklésia ou par le Sénat pour traiter avec une cité étrangère. Tantôt ils étaient investis d'un plein pouvoir; tantôt leur pouvoir était limité et ils étaient mis en jugement s'ils dépassaient les limites assignées: souvent on confiait ces missions diplomatiques à un stratége en fonction.

5. Les Hérauts convoquaient le peuple à l'assemblée, accompagnaient les ambassadeurs dans leurs missions, et transmettaient les ordres des stratéges aux chefs inférieurs sur les champs de bataille ou de manœuvre. Hésychius, s. v. Καταχλησία ; Démosthène, *Philipp.*, I, 43; Xénophon, *Hellenic.*, I, 3. Il y avait aussi les Hérauts sacerdotaux d'Éleusis. La charge de ceux-ci était héréditaire; elle appartenait aux descendants de Céryx. Pollux, VIII, 9; Pausanias, I, 38.

6. Les Phratores faisaient inscrire les nouveau-nés sur les registres de leur tribu.

7. Trente-six officiers, qui inscrivaient sur des registres les assistants et les manquants à l'Assemblée. V. le scoliaste d'Aristophane, *Acharn.* et *Thesmoph.*

8. Les Sungraphes étaient trente ; ils recueillaient les suffrages dans l'Assemblée.

9. Sortes de juges privés, de juges de paix, qui formaient comme un

III

Le principe fondamental et le jeu de la constitution athénienne sont exposés par un vers d'Euripide avec toute la clarté et toute la précision d'un article de loi :

> Δῆμος δ'ἀνάσσει διαδοχαῖσιν ἐν μέρει
> Ἐνιαυσίαισιν.

« Le peuple gouverne au moyen de magistrats qui se « succèdent tour à tour chaque année. »

Ces magistrats, pour ne citer que les principaux, que ceux dont le rôle et les attributions formaient la clef de voûte de l'édifice politique élevé par Solon, Klísthenes, Aristides, Éphialtes et Périclès, étaient les Archontes, les Aréopagites, les Nomophylaques, les Sénateurs, les Stratéges, les Héliastes et les Nomothètes.

Les Archontes étaient à l'origine de la démocratie athénienne les premiers magistrats de la République.

tribunal de première instance pour les affaires civiles. Il y avait deux espèces d'arbitres : ceux qui étaient nommés chaque année par le sort dans chacune des dix tribus; ceux dont le choix était remis aux parties intéressées. Pollux, VIII, 125; Hésychius s. v. Διαιτηταί; Samuel Petit, *Leg. attic.*, III, 7.

Élus annuellement aux voix dans la classe la plus élevée du cens solonique[1], ils réglaient presque à eux seuls toutes les affaires intérieures et extérieures de la Cité. Ils étaient au nombre de neuf; chacun d'eux avait un nom différent et des attributions spéciales.

Le premier, ou Archonte par excellence, que l'on appelait l'Archonte Eponyme parce qu'il donnait son nom à l'année, avait la juridiction des affaires privées, des successions, des donations, des testaments, des séparations entre les époux; il avait à veiller aux intérêts des orphelins, à la nomination des tuteurs, à l'obéissance des enfants. L'Archonte Eponyme devait aussi organiser la fête des grandes Dionysies, pourvoir de chanteurs les théâtres dont il avait l'administration, surveiller les chœurs et les diriger dans les solennités publiques[2].

Le second Archonte, ou Archonte Roi, était le juge sacerdotal de toutes les affaires qui regardaient la reli-

1. Dans les temps anté-historiques les Archontes étaient à vie. Les successeurs de Kodros furent archontes à vie. Ensuite les Archontes furent élus pour dix ans; puis on réduisit la durée de leur charge à une année. Hérodote, I, 142; Élien, *Var. hist.*, VIII, 5; Strabon, XIV; Corsini, *Fast. attic.*, I; Meursius, *de Arch.*, I, 1; *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. VII, p. 51, sq.

2. Suidas, s. v. Ἄρχων; Pollux, VIII, 89; Démosthène, *C. Macartat.*, 75; Plutarque, *Alcib.*, VIII; Meïer et Schœmann, *der Attische Prozess.*, p. 41-46.

gion de la Cité : différends entre les prêtres, contestations entre les familles sacrées, impiétés, profanation des temples et des mystères [1]. L'Archonte Basileus portait devant le Tribunal de l'Aréopage ou des Éphètes, qu'il présidait, toutes les causes d'homicide et d'incendie [2]. Il réglait, préparait et dirigeait la célébration des grandes fêtes des Eleusinies, des Panathénées, des Héphaisties et des Lénéennes. Il assistait aux sacrifices publics pour le salut de l'État [3].

Le troisième Archonte, nommé l'Archonte Polémarque, avait le commandement supérieur de toutes les forces militaires [4]. Sa juridiction s'étendait sur les metœques, sur les étrangers, sur les esclaves, sur les affranchis et sur tous les habitants d'Athènes non citoyens [5]. Le polémarque présidait aussi aux cérémonies funèbres célébrées en l'honneur des citoyens morts au combat, et il sacrifiait au Dieu de la guerre [6].

1. Andocide, *de Myster.*, 111; Pausanias, I, 9; Pollux, VIII, 90; Bekker, *Anecdota græc.*, t. I, p. 310.

2. Demosthène, *C. Lacrit*, 49; Antiphon, *super Khoreuta*, 42-45.

3. Pollux, VIII, 90.

4. Hérodote, VI, 19 sq.; Pollux, VIII, 90. — L'archonte Polémarque ne conserva cette attribution que jusqu'aux réformes de Klisthènes. Ce furent alors les stratéges qui eurent le commandement des armées de terre et de mer.

5. Suidas, s. v Ἄρχων: Hésychius s. v. Ἐπιλύκιον.

6. Pollux, VIII, 91; Bekker, *Anecdota*, t. I, p. 449.

Les six autres Archontes, désignés indistinctement sous le nom de Thesmothètes, avaient la juridiction de tous les différends et de tous les délits qui dépendaient du collége des archontes et qui n'étaient pas de la compétence de l'éponyme, du basileus ou du polémarque[1].

La puissance des archontes ne survécut pas aux réformes démocratiques de la grande période athénienne. Klisthènes, Aristides et enfin Périclès leur enlevèrent successivement la plupart de leurs attributions et de leurs prérogatives. La création des dix stratéges priva le polémarque du commandement des armées. A Marathon, à la vérité, il avait encore voix dans le conseil des généraux, et il occupait le poste d'honneur à la droite de la ligne de bataille[2]; mais déjà avant Périclès, il était devenu un magistrat purement civil, tout à fait étranger à l'armée. Les dikasterias populaires, ou jurys, restreignirent le pouvoir judiciaire de l'éponyme, du roi, des thesmothètes, comme les stratéges anéantirent le pouvoir militaire du polémarque. A l'époque d'Alcibiade, les archontes n'avaient plus que l'instruction et la présidence des affaires dont auparavant ils avaient la juridiction.

1. Pollux, VIII, 9; Harpocration, s. v. Θεσμοθέτης; Eschine, *C. Ctesiph.*, 38; Meïer et Schœmann, *der Attische Prozess*, p. 59.
2. Hérodote, VI, 109, 111, 114.

IV

Le Sénat de l'Aréopage, qui, disait-on, avait été présidé par la Déesse Pallas[1], était composé des anciens archontes. L'archontat ne pouvant être conféré qu'une fois à chaque citoyen, les archontes n'étaient point rééligibles. Mais à leur sortie de charge, s'ils rendaient compte avec succès de leur administration, ils entraient de droit dans l'antique Sénat de l'Aréopage[2]. Aux époques primitives de l'histoire athénienne le Tribunal de la colline d'Arès[3] était le premier corps de l'État en législation, en administration et en juridiction. L'Aréo-

1. Eschyle, *Eumenid.*, v. 685, sq.

2. Plutarque, *Solon*, XXIV, *Pericl.*, IX; Démosth., *contr. Aristogit.*, 5, et *contr. Timocr.*, 22; Pollux, VIII, 118; Isocrat., *Areopagit.*, 28; *Mém. de l'Ac. des Inscrip.*, t. VII, p. 174, sq.—La plupart des auteurs mentionnés en cette note ajoutent même que les Archontes devaient pour siéger à l'Aréopage, justifier non-seulement de leur bonne administration, mais encore de la moralité absolue de leur vie privée. Selon Athénée, le moindre soupçon d'intempérance pouvait empêcher leur admission.

3. Du nom du lieu où les aréopagites tenaient le plus souvent leurs séances : rocher escarpé qui s'élève au pied de la pente occidentale de l'Acropole et où l'on monte par seize marches taillées en plein roc. Au sommet de la colline, on peut encore reconnaître la trace des siéges des juges, de l'accusé et de l'accusateur.

page était chargé du maintien des lois anciennes ; il s'opposait, s'il y avait lieu, à la promulgation de nouvelles lois, veillait sur tous les magistrats, et prenait en cas d'urgence le maniement des fonds publics. Il était enfin le souverain conseil de la Cité[1]. Comme compagnie de judicature, l'Aréopage jugeait les incendiaires, les traîtres, les transfuges, les conspirateurs et, concurremment avec le Tribunal des Ephètes[2], les meurtriers et les assassins[3].

Seul de tous les magistrats de la République, l'Aréopagite était nommé à vie. Cependant un membre de l'Aréopage pouvait être chassé par ses collègues s'il se rendait coupable de quelque délit ou de quelque action répréhensible qui pût affaiblir le prestige de cette auguste assemblée. La constitution, qui faisait des Aréopagites les premiers et les plus honorés magistrats

1. Plutarque, *Solon*, XXIV, *Themistocl.*, X. Cf. Aristote, *de Politic.*, V, 35.

2. Collége de cinquante et un membres, choisis parmi les Eupatrides les plus vertueux et âgés de cinquante ans, qui avait à connaître de toutes les affaires de meurtre. Ce tribunal, dont les attributions furent déjà restreintes sous Solon, fut aboli du sixième au cinquième siècle par les réformes démocratiques. Plutarque, *Sol.*, XXIV; Suidas, s. v. Ἐφέται ; Harpocration, s. v. Παλλάδιον ; Pollux, VIII, 125; Schœmann, *Opuscula academica*, I, p. 190 et sq.

3. Aristote, *de Politic.*, II, 9; Plutarque, *Pericl.*, IX ; Hésychius et *Etymologic. Magn.*, s. v. Ἄρειος Πάγος; Diodore de Sicile, XI, 77 ; Pollux, VIII, 117. *Mém. de l'Ac. des Inscript.*, t. VIII, p. 174, sq.

de la République et qui les décrétait inamovibles, leur déniait tout droit à une récompense quelconque, lorsqu'ils étaient investis de cette dignité suprême. On ne pouvait même pas leur décerner de couronnes, ces décorations de l'antiquité gréco-romaine. Cette mesure était une sauvegarde contre leur pusillanimité et contre leur ambition; c'était une garantie de leur indépendance et de leur probité. N'ayant rien à espérer de la faveur du peuple, ni rien à craindre de ses caprices, le Tribunal de la colline d'Arès n'avait à s'inquiéter que du droit, n'avait à obéir qu'à la loi.

Conséquence logique, par la même raison que les Archontes se virent enlever, du VIe au Ve siècle, leur puissance politique et leur puissance judiciaire, l'Aréopage, qui continua à se recruter parmi les anciens Archontes, se vit enlever aussi la plus grande partie de ses pouvoirs en législation comme en judicature. L'institution des Nomophylaques et la création de l'action ἡ γραφὴ παρανόμων[1], réduisirent à néant le rôle politique de l'Aréopage en lui ôtant la mission souveraine de

1. Action en accusation d'illégalité contre une loi nouvelle que tout citoyen pouvait déposer devant le dikasterion, même si cette loi avait subi l'examen des Thesmothètes, des Nomophylaques, du Sénat des Cinq-Cents et des Nomothètes, même si cette loi avait été votée par l'Assemblée. Démosthène, *C. Timocr.*, 3, *de Corona,* 103, *C. Mid.*, 182; Meier, *Attisch. Prozess.*, p. 139.

veiller au maintien des lois. Son rôle judiciaire fut aussi considérablement amoindri par l'établissement des tribunaux héliastiques; il ne garda de ses anciennes attributions que la compétence des affaires de meurtre [1].

Les Nomophylaques formaient un collége de sept membres, nommés sans doute chaque année et par le vote[2], qui, à leur sortie de charge, entraient comme les Archontes dans le Sénat de l'Aréopage. Établis par Ephialtes, quand il restreignit les pouvoirs de l'Aréopage, les Nomophylaques héritèrent de la plus importante attribution de ce tribunal, la garde des lois. Au Sénat et à l'Ekklésia, ils intervenaient chaque fois que l'on proposait ou que l'on décrétait une mesure anticonstitutionnelle[3].

1. Plutarque, *Pericl.*, IX, *Cimon*, XV; Diodore, XI, 77; Aristote, *Politic.*, II, 9: — Après l'expulsion des Trente, lors du rétablissement de la démocratie à Athènes, on rendit à l'Aréopage une partie de ses antiques attributions.

2. On n'a aucune donnée sur la manière dont étaient nommés les Nomophylaques, ni sur le temps pendant lequel ils restaient en charge. Cependant leur nombre restreint et l'importance qu'eut leur mission pendant les premières années de leur création, semble affirmer qu'ils n'étaient nommés que pour une année, et qu'ils étaient élus par le vote, comme les stratéges.

3. Philochore, cité par Photius, p. 674; Harpocration et Suidas, s. v. Νομοφύλακες.

V

Le Conseil des Cinq-Cents[1], ou Sénat Probouleutique, était composé de cinq cents membres que le sort désignait annuellement parmi tous les citoyens ayant atteint l'âge de trente ans[2]. Chacune des dix tribus fournissait ainsi cinquante sénateurs[3], c'est-à-dire une prytanie. Le système des prytanies était une division de l'année en dix périodes de trente-cinq à trente-neuf jours, et une division du sénat en dix sections de cinquante membres[4].

1. Ἡ Βουλὴ τῶν Πεντακόσιων. — Lorsqu'il fut établi par Solon, ce collége n'était composé que de quatre cents sénateurs, cent de chaque tribu. Mais quand Klisthènes abolit les quatre anciennes tribus et répartit en dix tribus nouvelles la population de l'Attique, il augmenta de cent membres le Conseil Probouleutique. Plutarque, *Solon*, XXIII; Harpocration, s. v. Πρύτανεις; Xénophon, *Memorab.*, I, 2, 35.

2. Xénophon, *Memorabilia*, I, 2, 35; Harpocration, s. v. Πρύτανεις. Avant qu'Aristide n'eût institué l'élection par le sort en place de l'élection par le vote pour le plus grand nombre des charges de l'État, et qu'il n'eût proclamé l'éligibilité de tous les citoyens aux magistratures, les sénateurs probouleutiques étaient nommés par le vote, et seuls les citoyens des trois premières classes du cens solonique pouvaient siéger dans le Conseil.

3. Harpocration, s. v. Πρύτανεις; Démosthène, *C. Mid.*, 3; Pollux, VIII, 155.

4. Harpocration, s. v. Πρύτανεις; Schœmann, *Griechische Alterthümer*, t. II, p. 378-379.

Le Conseil des Cinq-Cents ne s'assemblait que très-rarement au complet. Tous les ans, quand ce collége se constituait à nouveau, le sort indiquait l'ordre dans lequel chaque tribu devait se succéder à la prytanie. Le sort consulté, les Sénateurs de la tribu désignée, qui devenaient alors les Prytanes, étaient tenus pendant la durée entière de leur prytanie de passer tout leur temps au Palais du Sénat[1]. Ils ne pouvaient même pas rentrer chez eux pour manger; mais un repas leur était chaque jour servi dans le Tholos[2], aux frais de l'État. Les Sénateurs des tribus qui n'exerçaient pas la prytanie étaient libres d'assister ou de ne pas assister aux séances du Conseil. Cependant il semble qu'il fallait, pour que ces séances fussent valables, qu'un sénateur de chacune des neuf tribus qui n'avaient pas alors la prytanie y délibérât avec les cinquante Prytanes. Ainsi, toute assemblée du Conseil comptait au moins cinquante-neuf membres[3].

1. Harpocration et Suidas, s. v. Πρύτανεις; Pollux, VIII, 95; IX, 40; Pausanias, I, 3.

Le Sénat était situé dans le Céramique intérieur.

2. Édifice public situé près du Palais du Sénat. Pausanias, I, 3 et 5; Harpocration et Suidas, s. v. Θόλος.

3. Peut être ce nombre de cinquante-neuf membres ne fut-il réglementaire qu'au quatrième siècle, après la création des Proëdres. Ces neuf Sénateurs non Prytanes ont pu être confondus avec les Proëdres, qui étaient aussi au nombre de neuf. Consulter sur cette question très-controversée : Harpocration, s. v. Κυρία, Ἐκκλησία, et Ἐπιστάτης;

Au commencement de la séance quotidienne, les Prytanes tiraient entre eux au sort pour nommer un président (Ἐπιστάτης). Celui que le sort désignait devenait pour un jour président du Conseil, et, s'il y avait comices à cette date, président de l'Ekklésia (ou assemblée du peuple). Considéré, pour vingt-quatre heures, comme le chef du gouvernement, l'Epistate avait sous sa garde le sceau de l'État et les clefs du trésor public et des archives de la République. La loi, apposant son veto sur les caprices du sort, défendait qu'un sénateur pût être deux fois Épistate pendant une prytanie[1].

Le rôle principal des Cinq-Cents dans le gouvernement d'Athènes nous est révélé par son nom même : le Sénat probouleutique, le Sénat délibérant d'avance. Dans leurs réunions quotidiennes, les Cinq-Cents avaient à préparer le travail de l'Assemblée du peuple, de même qu'aujourd'hui le Conseil d'État ou les Com-

Pollux, VIII, 95; Suidas, s. v. Πρόεδροι; *De Proëdris apud Athenienses* (brochure anonyme); Schœmann, *De comitiis Atheniensium*, p. 84, et *Griechische Alterthümer*, t. II, p. 380.

Le cadre de cette rapide esquisse de la constitution athénienne au temps d'Alcibiade, nous interdit de nous occuper des lois et des magistrats postérieurs au cinquième siècle. Or l'institution des Proëdres ne date que du commencement du quatrième siècle.

1. Xénophon, *Hellenic.*, I, 7, Suidas, s. v. Ἐπιστάτης; Thucydide, VI, 14; Antiphon, *de Choreut.*, 45; Pollux, VIII, 97.

missions parlementaires préparent le travail de l'Assemblée nationale. Ils avaient à étudier les projets de lois et de décrets qui devaient être soumis au vote du peuple. Aucune nouvelle mesure politique ou administrative ne pouvait être proposée à la sanction de l'Ekklésia, si le Sénat ne l'avait auparavant examinée, élaborée, discutée et sinon adoptée, du moins reconnue digne de discussion[1]. Combien de folles utopies et de dangereux projets furent ainsi rejetés de prime abord par le Sénat!

C'était encore au Conseil des Cinq-Cents qu'il appartenait de convoquer les assemblées du peuple, d'en dresser le programme, de les présider, d'en diriger les délibérations, de veiller à l'exécution des décrets qu'elles rendaient[2]. Le Sénat avait aussi la haute direction des finances de la République: il visait les comptes des magistrats; il dressait le budget des recettes et des dépenses de l'année; il ordonnançait les paemyents; il faisait emprisonner les débiteurs du trésor public; sous son contrôle s'adjugeaient à bail le fermage

1. Plutarque, *Solon*, XIX; Démosthène, *contr. Androt.*, 5; Pollux, VIII, 8; Schœmann, *de Comitiis Atheniensium*, p. 95-98. Cf. Xénophon, *de Rep. Athen.*, III.

2. Thucydide, VI, 14; Antiphon, *de Choreut.*, 45; Xénophon, *Hellenic.*, I, 7; Pollux, VIII, 95; Schœmann, *de Comitiis Atheniensium* p. 95-98.

des impôts, les domaines de l'État, les travaux publics[1].

C'était au Sénat que les ambassadeurs étrangers ou nationaux rendaient d'abord compte de leur mission[2]. Au Sénat étaient portées les dénonciations des crimes de haute trahison[3]. S'il y avait lieu, les Prytanes, après avoir étudié l'affaire, ordonnaient immédiatement l'arrestation de l'accusé, convoquaient l'Ekklésia, lui exposaient l'affaire, et confiaient aux six Archontes Thesmothètes la mission de traduire l'inculpé devant les tribunaux[4]. Dans le cas où l'instruction révélait un délit sans gravité ou démontrait la fausseté de la dénonciation, les Cinq-Cents pouvaient condamner l'accusé à une amende ne dépassant pas cinq cents drachmes ou renvoyer le prévenu des fins de la plainte[5].

Les attributions si complexes du Sénat comprenaient encore la haute surveillance de l'armée et de la marine, l'inspection de la cavalerie et des arsenaux, la nomination des magistrats présidant aux enrôlements dans les

1. Xénophon, *de Rep. Athen.*, III; Andocide, *De Myster.*, 134; Pollux, VIII, 8; Harpocration, s. v. Μετοίκιον.

2. Thucydide, V, 45, 46; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV.

3. Εἰσαγγελίαι. — Démosthène, *C. Timocr.*, 63, *C. Mid.*, 121; Pollux, VIII, 51 et 52; Harpocration, s. v. Εἰσαγγελία.

4. Démosthène, *C. Mid.*, 121; Pollux, VIII, 55.

5. Démosthène, *C. Everget.*, 45.

dèmes de l'Attique, la direction, conjointement avec les stratéges et les triérarques, des immenses préparatifs qu'entraînaient l'équipement définitif et le départ d'une flotte[1].

Les Cinq-Cents devaient aussi stimuler le zèle des triérarques et l'activité des constructeurs de navires; car, chaque année, en témoignage de reconnaissance, l'Assemblée du peuple décernait une couronne au Sénat sortant, et cet honneur lui était dénié par la loi si durant son administration il n'avait pas fait construire au moins une galère[2].

Les séances du Conseil des Cinq-Cents étaient publiques. Mais dans certaines circonstances, les Sénateurs pouvaient faire évacuer la salle par les archers de police et se constituer en comité secret. Le Conseil agissait ainsi quand un sénateur, un stratége, un ambassadeur ou quelque autre homme d'État avait à lui proposer une mesure qu'il importait de garder secrète jusqu'au jour où on la soumettrait à la discussion et à la sanction de l'Assemblée[3].

1. Xénophon, *de Rep. Athen.*, III; *Hipparch.*, Harpocration, s. v. Δοκιμασθείς, Démosthène, *de Coron. trierarchic.*

2. Démosthène, *C. Androt.*, 5, 12; Kirchhoff, *Abhandlungen der Kœnigl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, p. 65, sq.

3. Démosthène, *de Fals. leg.*, 18; Platon, *Menexen.*, p. 234; Andocide, *de Reditu suo*, 19.

VI

Les Stratéges ou généraux formaient un collége de dix membres, un de chaque tribu[1]. La majorité des voix dans l'Assemblée publique nommait à ces fonctions[2], accessibles à tous les citoyens qui pouvaient subir victorieusement l'examen de dokimasie[3]. Les Stratéges, qui comme tous les magistrats athéniens étaient responsables, n'étaient élus que pour une année ; mais ils étaient rééligibles et souvent réélus. Certains hommes de guerre, dont l'habileté et la valeur étaient

1. Polyen, V, 9; Démosthène, *Philipp.*, I; Suidas et Harpocration, s. v. Στρατηγός; Plutarque, *Apophthegm. Reg. et duc.*

2. Schœmann, *Opuscula academica*, t. I, 285.

3. Sur l'éligibilité de tous les citoyens à la stratégie, voir la longue note 1 de la page 17.

La dokimasie ou examen que devait subir tout magistrat athénien avant de prendre possession de sa charge, était une sorte d'enquête de la vie privée du citoyen élu ou nommé à une magistrature. Il devait justifier qu'il était dans les conditions requises par la loi pour exercer une fonction publique; c'est-à-dire qu'il était né de parents libres et athéniens; qu'il révérait les Dieux de la Cité; qu'il avait rempli ses devoirs envers ses parents; qu'il avait trente ans accomplis; qu'il avait servi honorablement dans l'armée; enfin qu'il n'avait commis aucune action infâme et qu'il n'était pas frappé de mort civile (ἀτιμία).

reconnues, furent successivement renommés jusqu'à quarante-cinq fois à ces fonctions de stratége[1].

Commandants en chef des armées de terre et de mer[2], les Stratéges avaient à dresser les listes de recrutement, à surveiller les enrôlements, à examiner si les recrues étaient aptes au service, à renvoyer dans leurs foyers les vétérans qui avaient fini leur temps, à régler l'équipement des hoplites et des cavaliers, à assigner les garnisons aux troupes, à réunir et à présider les tribunaux militaires[3].

Les Stratéges avaient le droit de convoquer le peuple sur le Pnyx en assemblée extraordinaire[4]. La loi ne concédait ce privilége qu'aux Cinq-Cents et aux Stratéges. Quelquefois aussi les Stratéges étaient désignés par le Sénat ou par l'Ekklésia comme ambassadeurs et envoyés, chargés de pleins pouvoirs, vers un État voisin[5].

1. Harpocration et Suidas, au mot Στρατηγός; Schœmann, *Opuscula academica*, t. I, 285. Cf. Thucydide; Xénophon, et Plutarque, *Pericl.*, *Alcib.*, *Phoc.*

2. Hérodote, V, 66-69; Polyen, VIII, 9; Suidas et Harpocration, s. v. Στρατηγός. Cf. Aristophane et le scoliaste, *Acharn.*; Thucydide, Xénophon, Plutarque, Diodore, etc.

3. Lysias, *C. Alcib. minor.*, I et II; Démosthène, *Argument. Philip.*, I; Pollux, VIII, 9; Démosthène, *C. Bœot.*, 17.

4. Thucydide, IV, 118; Démosthène, *de Corona*, 38. — Légalement il fallait aux stratéges l'assentiment des Prytanes qui ne le refusaient jamais.

5. Aucun texte bien précis n'autorise l'historien à affirmer que les

Les dix Stragéges étant égaux en pouvoir, c'était la majorité des voix qui prononçait entre eux dans le conseil. Avant les réformes d'Éphialtes, l'Archonte Polémarque qui avait encore conservé une partie de ses attributions militaires décidait par l'appoint d'une onzième voix, s'il y avait égalité de votes [1]. Mais ce cas se présentait très-rarement, car le plus souvent il n'y avait que quelques-uns des stratéges ou même un seul à la tête d'une armée expéditionnaire. Les autres commandaient dans d'autres campagnes où demeuraient à Athènes s'occupant des enrôlements, de l'équipement, des manœuvres et de la juridiction militaire [2].

Tels étaient les pouvoirs et les attributions des Stratéges. Est-il maintenant nécessaire de faire remarquer que si la puissance collective de l'Assemblée du Peuple et du Conseil des Cinq-Cents, surpassait de beaucoup

stratéges étaient quelquefois choisis pour ambassadeurs. Cependant la lecture attentive des annales athéniennes, qui citent parmi les ambassadeurs des citoyens connus comme généraux, nous paraît une raison suffisante pour le croire, sinon pour l'affirmer. M. Grote semble être de cet avis, quand il dit que la guerre et les affaires étrangères étaient assignées entièrement aux stratéges. *Histoire de la Grèce*, t. VII, p. 249. — Cf. sur les diverses attributions des ambassadeurs *les Traités publics chez les Grecs*, de M. Egger, le grand initiateur aux choses de l'antiquité.

1. Hérodote, V, 66-69.

2. Attesté par la première Philippique de Démosthène, et par tous les historiens grecs postérieurs à Hérodote : Thucydide, Xénophon, Plutarque, Polyen, Diodore de Sicile.

la puissance collective du Collége des Stratéges, la puissance individuelle d'un stratége était autrement sérieuse et autrement grande que la puissance individuelle d'un sénateur ou d'un citoyen de l'Ekklésia. Les membres de l'Ekklésia et les membres du Sénat n'agissaient jamais qu'en masse. Réunis ils étaient tout; isolés, ils n'étaient rien. Le stratége au contraire agissait seul, de son propre mouvement, de sa propre initiative, risquant la mort s'il échouait, mais gagnant l'immortalité s'il réussissait. Un grand orateur, un grand dompteur de foule, avait peut-être un pouvoir individuel égal à celui d'un stratége. Mais égal à l'orateur, le stratége pouvait parler à l'assemblée, la passionner et la maîtriser; supérieur à lui, il pouvait exécuter lui-même les décrets qu'il avait fait rendre.

« A Athènes, disait Eschine, nul n'est irresponsable parmi ceux qui touchent à la chose publique[1]. » Cependant, si tous les magistrats étaient responsables, il y avait des degrés dans la responsabilité. Il était presque impossible, en cas de mauvaise administration, de condamner les cinq cents membres du Sénat, ou même les cinquante membres d'une Prytanie; il était facile au contraire (l'histoire d'Athènes en donne de terribles exemples) d'emprisonner, de bannir ou

1. Eschine, *C. Ctesiph.*, 17.

de mettre à mort un stratége sous le plus chimérique soupçon. A toutes les époques, dans tous les pays, aucun magistrat autant que le stratége n'a possédé la responsabilité dans le sens le plus large du mot : responsabilité devant l'Ekklésia qui le condamnait, responsabilité devant la postérité qui le glorifie. Aussi, quand les réformes démocratiques eurent brisé le pouvoir des Archontes, tous les grands hommes d'Athènes ne craignirent-ils pas d'assumer sur leur tête cette terrible responsabilité; aussi Miltiade, Thémistocle, Aristide, Périclès, Cimon, Nicias, Alcibiade, Démosthène l'ancien, Phocion, Iphicrate, furent-ils stratéges et dédaignèrent-ils la vie tranquille et ignorée où les eussent laissés l'Archontat, le Sénat et l'Aréopage.

VII

Les Héliastes étaient à la fois les jurés et les juges athéniens : les jurés, en ce qu'ils étaient désignés par le sort dans la population entière de l'Attique ; les juges, en ce qu'ils jugeaient toutes les causes au civil comme au criminel[1], et qu'ils statuaient non-seule-

1. Hormis certaines causes de meurtre, qui furent toujours portées devant le tribunal de l'Aréopage.

ment sur la culpabilité de l'accusé — question de fait, mais encore sur la peine que méritait le coupable — question de droit.

Chaque année le sort désignait parmi les citoyens ayant atteint l'âge de trente ans six mille héliastes (six cents par tribu[1]). Sur les six mille, cinq mille étaient divisés par le sort en dix dikastérias (ou Cours de Justice) de cinq cents juges ; les mille autres étaient réservés pour combler les vides que la mort, la maladie et l'absence pouvaient en un an faire dans les listes[2]. On appellerait aujourd'hui ces derniers les jurés supplémentaires.

Après leur nomination, les Héliastes subissaient l'examen de dokimasie et prêtaient le serment héliastique, au nom d'Apollon, de Dèmèter et de Zeus, devant le Collége des Archontes ; puis chacun d'eux recevait alors des Thesmothètes, comme insigne de ses fonctions judiciaires, une plaque de bronze où étaient

1. Aristophane, *Vesp.*, v. 660; Pollux, VIII, 86; Schœmann, *de Sortitione judicum*, p. 15, sq. et *Antiq. jur. public. græc.*, p. 264, sq.

2. Pollux, VIII, 86; Schœmann, *de Sortitione judicum*, p. 15 et sq., et *Antiq. jur. public. græc.*, p. 264, sq.; Heffter, *die Athenaeische Gerichtsverfassung*, p. 51; Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes*, p. 233, sq. — Les dikastérias n'étaient pas, comme les prytanies du Sénat, composées de citoyens de la même tribu, mais de citoyens du toutes les tribus. Pour que le jugement parût plus solennel, il fallait qu'il fût rendu, non par une tribu, mais par la cité tout entière.

inscrits son nom, le dème auquel il appartenait et le numéro du dikasterion dont il faisait partie[1].

Les jours de séance, les Héliastes (ou dikastes[2]) se rassemblaient sur l'Agora. Là, les Thesmothètes indiquaient quel dikastérion ou quelle fraction de dikastérion jugerait l'affaire et dans quel tribunal se tiendrait la cour. De sorte que la veille d'un procès, les parties intéressées ignoraient quels jurés les jugeraient. C'était une garantie certaine contre la corruption.

Il ne semble pas que l'Héliée s'assemblât jamais au complet[3]. Le nombre des juges variait selon l'impor-

1. Pollux, VIII, 86-122 ; Harpocration, s. v. Ἀρδηττος ; Démosthène, *C. Timocrat.*, 21, *C. Leptin.*, 93 ; Eschine, *C. Ctesiph.*, 6 ; Isocrate, XIX ; Andocide, *de Myst.*, 31 ; Aristophane, *Equit.*, v. 241. Cf. le scoliaste d'Aristophane, *in Plut.*, v. 277 ; Schœmann, *de Sortitione judicum apud Athenienses*, p. 17. — Les numéros des dikastérias étaient naturellement indiqués par les dix premières lettres de l'alphabet grec, de l'alpha au kappa. On a retrouvé, dans des fouilles entreprises à Athènes, quelques-uns de ces bulletins dikastiques. Bœckh en a reproduit deux : *Corpus inscriptionum græc.*, n[os] 207-208.

2. Héliastes était le nom générique des juges athéniens. Ils étaient appelés Dikastes quand ils faisaient acte de judicature, c'est-à-dire quand ils siégaient dans un dikastérion ou Cour de Justice.

3. Andocide, cependant (*de Myster.*, 17), parle d'un procès pour une motion contraire aux lois, intenté par Léogoras au sénateur Speusippos, et jugé par six mille héliastes. Cette affirmation se condamne de soi, attendu qu'il n'y avait en réalité que cinq mille héliastes, puisque les mille autres n'étaient que des jurés supplémentaires, appelés seulement à combler les vides qui se produisaient dans l'année. Aujourd'hui, une affaire criminelle ne peut pas être jugée par dix-huit jurés.

tance du procès. Quelquefois la cour se composait de deux cents juges, quelquefois de quinze cents, c'est-à-dire de trois dikastérias; mais le plus souvent le tribunal comprenait cinq cents héliastes ou, pour parler plus exactement, quatre cent quatre-vingt dix-neuf ou cinq cent et un héliastes. Car, sans doute afin qu'il ne pût pas se rencontrer égalité de voix dans le vote, les dikastes siégeaient toujours en nombre impair[1]. Pour ne citer qu'un seul procès, peut-être le plus célèbre de l'antiquité, Socrate fut jugé par cinq cent cinquante-neuf héliastes[2].

Aussitôt qu'ils avaient reçu les ordres des Thesmothètes, les dikastes désignés pour juger se rendaient au tribunal indiqué, où ils siégeaient sous la présidence du magistrat qui avait instruit l'affaire. Dans un procès privé, l'Archonte Éponyme présidait la cour[3]; dans une cause de meurtre ou d'impiété, c'était l'Archonte Basileus[4]; dans un procès civil ou crimi-

1. Ceci nous est affirmé par la plupart des auteurs et par les inscriptions, qui nous donnent le nombre des héliastes qui ont jugé tel ou tel procès. Meier et Schœmann, dans leur savant livre : *der Attische Prozess*, ont réuni un grand nombre de ces témoignages.

2. Diogène Laërce, II, 41.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII; Pollux, VIII, 89; Démosthène, *contr. Macartat.*, 75.

4. Andocide, *de Myster.*; Pollux, VIII, 90; Bekker, *Anecdota*, t. I, p. 310.

nel entre ou contre les metœques, les étrangers, les esclaves et les affranchis, c'était l'Archonte Polémarque[1]. Dans toutes les actions intentées au nom du Sénat, c'est-à-dire au nom de la chose publique, et dans beaucoup d'autres causes, c'était à l'un des Thesmothètes de présider le tribunal[2]. Les crimes et les délits militaires étaient jugés sous la présidence des Stratéges[3]. C'était un des plus sages principes du droit athénien, dit un historien, que l'instruction et la présidence d'un procès appartinssent au fonctionnaire chargé d'un service public contre lequel le crime ou le délit avait été commis[4].

1. Suidas, s. v. Ἄρχων; Hésychius, s. v. Ἐπιλύκιον. Cf. Photiu s. v. Λυκάβητος.

2. Aristophane et le scoliaste, *Eccles.*, v. 290. Harpocration, s. v. Θεσμοθέτης; Pollux, VIII, 9 ; Meier et Schœmann, *der attisch. Prozess*, p. 59.

3. Démosthène, *adv. Bœot.*, 17.

4. G. Perrot, *Essais sur le droit public et privé de la République athénienne*, p. 248. — L'exagération de ce principe eût été un tribunal spécial pour chaque accusé, afin qu'un citoyen ne pût être jugé que par ses pairs. Quelques critiques modernes, dont Schœmann (*Opuscula academica*, t. I, p. 220-229), s'appuyant sur des textes assez vagues d'orateurs et de lexicographes, paraissent croire à l'existence de tribunaux spéciaux pour certains prévenus. Selon eux, les accusés d'avoir divulgué les mystères d'Eleusis ne pouvaient être jugés que par un tribunal composé exclusivement de dikastes initiés. De même, les crimes et les délits militaires ne pouvaient être jugés que par des héliastes ayant fait la même campagne que l'accusé, et ayant servi ous les mêmes stratéges. Pour la divulgation des mystères, crime

A l'issue de la séance, dans laquelle les dikastes votaient toujours au scrutin secret, ils recevaient chacun trois oboles, comme indemnité de la journée perdue[1]. Naturellement les héliastes qui n'avaient pas été désignés pour juger ce jour-là et qui avaient pu dès le matin retourner à leurs travaux ou à leur négoce n'avaient pas droit au triobole.

VIII

Les Nomothètes étaient des magistrats nommés extraordinairement quand une proposition d'abroger

qui entraînait un procès tout spécial, nous partageons, d'après le témoignage d'Andocide dans son plaidoyer des Mystères, l'avis de Schœmann, et nous croyons que le tribunal était entièrement composé d'initiés. Mais nous ne pouvons être d'accord avec lui pour la judicature des délits militaires. Était-on à la fois héliaste et soldat? Nous en doutons, car on n'était héliaste que passé l'âge de trente ans, et en général l'armée athénienne se composait principalement de citoyens de dix-huit à trente ans. D'ailleurs, pourquoi un tribunal spécial pour les délits militaires, puisque, conséquence du service obligatoire, les héliastes étaient tous d'anciens soldats? de là, parfaitement aptes à apprécier le degré de culpabilité d'un soldat.

1. Aristophane et le scoliaste, *Aves*, v. 1540, *Nubes*, v. 682, *Equites*, v. 256; Aristote, *Politic.*, II, 10 ; Suidas, s. v. Ἡλιασταί ; Hésychius, s. v. Δικαστικόν; Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, t. I, p. 280, sq. — A l'origine, les héliastes n'étaient point payés. C'est Périclès qui fixa à une obole l'indemnité judiciaire, et Kléon qui l'éleva à trois oboles. L'obole valait, comme on sait, environ 15 centimes.

une ancienne loi pour lui en substituer une nouvelle, avait été votée par l'Assemblée. Ils étaient au nombre de mille, choisis parmi les six mille Héliastes de l'année.

Les Nomothètes, qui étaient en quelque sorte les jurisconsultes officiels de la République, avaient pour mission de décider en dernier ressort si la loi ancienne devait être abrogée, si la loi nouvelle devait être adoptée [1]. Mais avant qu'un projet de loi pût être porté devant la Cour des Nomothètes, il fallait qu'il eût subi trois épreuves : l'examen des Thesmothètes, le *visa* du Conseil des Cinq-Cents, la discussion de l'Assemblée ; il fallait en outre que les Nomophylaques n'eussent pas apposé leur veto sur ce projet, comme illégal ; et qu'aucun citoyen n'eût intenté à l'auteur de ce projet une action en accusation d'illégalité, γραφὴ παρανομῶν. Lorsqu'un projet de loi avait été voté par l'Assemblée, il était bien rare, si les Syndikoi [2] n'opposaient pas de nouveaux arguments,

1. Démosthène, *contr. Timocr.*, 17, 18, 20, 21 23, 25 ; *C. Leptin.*, 146 ; Eschine, *C. Clesiph.*, 31. Pollux, VIII, 101 ; Schœmann, *Opuscula academica*, t. I, p. 249.

2. Les Σύνδικοι étaient des orateurs officiels, nommés extraordinairement pour défendre, devant la cour des Nomothètes, une loi, dont on demandait l'abrogation. Comme toute nouvelle loi proposée faisait double emploi, ou était en condradiction avec une loi ancienne, il fallait pour que la nouvelle loi fût promulguée que la loi ancienne

que le vote de l'Assemblée ne fût pas confirmé par les Nomothètes. Ainsi, le plus souvent, le renvoi d'une loi devant les Nomothètes n'était qu'une simple formalité.

IX

Tous ces magistrats, tous ces fonctionnaires, tous ces officiers relevaient du souverain tout-puissant, immortel et irresponsable, véritable chef du gouvernement, du Peuple Athénien. Le Peuple Athénien! cet être multiple et complexe, toujours jeune et toujours fort, brave comme Cynégire et éloquent comme Démosthène, confondant dans un même culte le nom glorieux d'Homère et le nom vénéré d'Athènè, défendant qu'on le raille sur le Pnyx et autorisant qu'on le bafoue sur le théâtre de Dionysos, tour à tour si sensé dans ses décrets, si inique dans ses jugements, si admirable dans ses magnanimes élans de patriotisme! Cette créature hybride où s'entrechoquent toutes les antithèses des vertus héroïques et des défaillances humaines, l'indomptable énergie à l'heure des périls suprêmes et l'énervement dans la prospérité,

fût abrogée. Les Syndikoi étaient au nombre de quatre ou de cinq. Démosthène, *C. Leptin.*, 146 ; *C. Timocr.*, 23

les généreuses colères et les emportements indignes, la reconnaissance et l'ingratitude, l'enthousiasme et l'apathie, la résolution et la perpétuelle variabilité, le noble amour des grandes actions et des grandes œuvres, et la basse jalousie des grands hommes, le vaillant mépris des ennemis sur le champ de bataille et la pusillanime crainte des citoyens dans la cité ! Ce justicier implacable qui se frappe lui-même en châtiant les coupables ! Ce tyran despotique qui exige tout de ses sujets ! Ce père juste et bon qui répartit également tout entre ses enfants !

Dans les républiques modernes où le grand nombre des citoyens exige le gouvernement représentatif, le Peuple n'est pas gouvernant; il n'est que commettant. Il ne participe à la direction de la chose publique que très-indirectement. Son rôle politique se borne à élire des représentants irresponsables, qui eux-mêmes confient à un citoyen, sans en appeler à leurs électeurs, la plus grande part de la souveraineté : le pouvoir exécutif. Ainsi, les républiques représentatives ne sont des démocraties qu'à deux, et mieux, à trois degrés. Ces républiques ne sont même pas à la république athénienne ce que la monarchie constitutionnelle est à la monarchie absolue.

Idéal démocratique, la constitution athénienne était

établie de telle sorte que non-seulement le peuple régnait et gouvernait au moyen de magistrats responsables et nommés pour une année, qu'il avait choisis lui-même dans ses rangs, et qu'il pouvait révoquer, juger et condamner; mais qu'encore le peuple assemblé régnait et gouvernait en fait lui-même, ainsi qu'un véritable souverain. Les magistrats athéniens n'étaient investis que d'un pouvoir très-limité, n'ayant pas le droit de décréter d'eux-mêmes ni mesure ni loi, n'ayant même pas celui de déférer certaines accusations aux tribunaux sans l'autorisation de l'Assemblée [1]. Aucune loi nouvelle, aucune mesure, aucune expédition, aucun armement, aucun envoi, ni aucune réception d'ambassadeurs n'étaient promulgués, décrétés ou décidés, que par le peuple assemblé. Les magistrats pouvaient proposer ces mesures à l'Ekklésia, mais il fallait, pour qu'elles fussent exécutables, qu'elles eussent été sanctionnées par le Peuple et signées de son vote, de même qu'un monarque signe de sa main tous les décrets et toutes les nominations. Soumises à la loi des extrêmes, l'absolue démocratie et l'autocratie absolue se touchent par plus d'un point.

Pour exercer la souveraineté qui n'appartenait pas aux citoyens individuellement, mais à la masse des ci-

1. Les Ἐισαγγελίαι, ou dénonciations de hauté trahison, voir p. 21

toyens réunis, le Peuple Athénien se réunissait sur le Pnyx en assemblée solennelle [1]. Ces assemblées avaient lieu à des dates fixes [2]. A la fin du v[e] siècle et pendant tout le iv[e] siècle, il semble qu'il y avait régulièrement quatre assemblées par Prytanie [3], ce qui donnait le total

1. Aristophane, *Equit.*, v. 783; *Achar.*, v. 20; Pollux, VIII, 132. — Les assemblées n'eurent pas toujours lieu sur le Pnyx. Elles se tenaient quelquefois dans le temple de Dionysos et dans le théâtre du Pirée, à Munychie. Harpocration, s. v. Πάνδημος Ἀφροδίτη; Pollux, VIII, 20; Thucydide, VIII, 93; Lysias, *contr. Agorat.*, 32.

L'archéologie moderne est fort divisée sur l'emplacement du Pnyx. Cependant la majorité des érudits, qui se sont occupés de la topographie d'Athènes, reconnaissent pour l'ancien Pnyx une colline de roches située en vue des Propylées, au nord du Mouseion et à l'ouest de l'Aréopage. Le sommet de ce rocher, disposé en hémicycle, a environ 10 000 mètres carrés; on y voit encore une tribune (βῆμα), haute de vingt pieds et taillée dans le roc, et une estrade avec des sièges, — pour les Lexiarques sans doute, qui avaient à écrire, car l'Assemblée se tenait debout. Consulter sur la question si controversée de l'emplacement du Pnyx, outre les ouvrages de Chandler, de Spon, de Wheler, de Stuart : E. Curtius, *Attische Studien*, t. I, p. 29; E. Burnouf, *le Vieux Pnyx à Athènes* (*archives des Missions scientifiques*, 1850); Leake, *The topography of Athens*, t. II, p. 179 sq., et la traduction, mise au courant des nouvelles découvertes, qu'a donnée du livre de Leake, M. Phocion Roque, chargé d'affaires de Grèce à Paris.

2. Il serait téméraire de tenter de fixer ces dates. Selon Schœman (*de Comitiis Atheniensium*), les Assemblées régulières se tenaient le 10, le 20, le 30 et le 33 de chaque prytanie.

3. On nommait ces Assemblées : les Assemblées fixées d'avance, Ἐκκλησίαι ὡρισμέναι. A l'origine de la démocratie, il n'y avait que une ou deux assemblées par année; après les réformes de Klisthènes, il y en eut une par prytanie; enfin, vers la fin du cinquième siècle et

de quarante assemblées ordinaires par année, sans compter les assemblées extraordinaires que les Cinq-Cents ou les stratéges convoquaient pour les affaires urgentes, ou que le Peuple assemblé décrétait quand le temps avait manqué pour terminer quelque importante délibération dans la séance du jour [1].

Aux assemblées régulières, dont chacun connaissait les dates, les citoyens montaient d'eux-mêmes au Pnyx. Mais quand les intérêts de la cité exigeaient une assemblée prompte et spéciale, il fallait convoquer le peuple. Dans ce cas, les hérauts parcouraient les dèmes de l'Attique en annonçant le jour et le but de l'assemblée [2]. Pour les quatre assemblées de chaque Prytanie, les Prytanes quelques jours avant la séance faisaient afficher sur l'agora, au pied des statues des Héros Éponymes, le programme des questions qu'on devait traiter [3]. Si ces magistrats le

pendant le quatrième siècle, le peuple se réunit quatre fois par prytanie. Cf. Le scoliaste d'Aristophane, *Acharn.*, v. 19; *Etymologicum magnum*, Hésychius et Harpocration, s. v. Κυρία; Pollux, VIII, 95; Suidas, s. v. Ἐκκλησία; Schœmann, *de Comitiis Atheniensium.*

1. Thucydide, IV, 118; Hésychius, s. v. Κατακλησία; Démosthène, *de Coron.*, 38; le scoliaste d'Aristophane, *Acharn.*, v. 19. — On nommait ces Assemblées : les Assemblées convoquées extraordinairement, Κατακλησία.

2. Hésychius, s. v. Κατακλησία.

3. Ulpien, *ad Philipp.*, I, 33; Bekker, *Anecdota græca*, t. I, p. 295.

jugeaient nécessaire, ils pouvaient d'ailleurs, avec l'approbation des Sénateurs qui se réunissaient avant les citoyens, faire quelques additions au programme, le jour même de l'assemblée[1].

Tous les citoyens qui avaient atteint l'âge de vingt ans avaient le droit d'assister à l'Ekklésia[2]. Mais malgré la passion innée des Athéniens pour la chose publique et pour les luttes oratoires, malgré le triobole alloué comme indemnité aux citoyens qui se rendaient à l'Assemblée[3], malgré l'amende imposée quelquefois à ceux qui négligeaient de gravir le Pnyx[4], il n'y avait guère qu'un quart de la population citoyenne de l'Attique[5] qui assistât à l'Assemblée. Il semble que géné-

1. Pollux, VI, 144.

2. Aristophane, *Acharn*, v. 209; Pollux, VIII, 9; Suidas, s. v. Ληξίαρχος.

3. Aristophane, *Equites*, v. 51, v. 225; *Vesp.*, v. 607, v. 688; *Aves*, et le scoliaste, v. 1540; Suidas, s. v. Ἐκκλησιαστικόν; Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, t. I, p. 373, sq.; Schœmann, *Griechische Alterthümer*, t. I, p. 489. — Nous avons dit que le peuple athénien réuni sur le Pnyx était un véritable souverain autocratique. Les trioboles que la loi allouait à tous les citoyens présents à l'Assemblée, formait donc la liste civile de ce souverain. D'après les calculs approximatifs de Bœckh et de Schœmann, cette liste civile devait varier chaque année entre trente et trente-cinq talents, c'est-à-dire environ entre cent soixante-cinq mille et cent quatre-vingt-douze mille francs.

4. Aristophane et le scoliaste, *Acharn.*, 19.

ralement le nombre des citoyens présents à l'Ekklésia ne dépassait pas huit mille[1]; quelquefois même

1. La question du nombre des citoyens de l'Attique est encore à élucider. Les auteurs anciens ne nous donnent sur la statistique que des documents très-peu nombreux; les historiens et les érudits modernes, sauf Letronne (*Nouv. collec. des Mém. de l'Acad. des Inscript.* t. VI) et Bœckh, *Éc. pol. des Ath.*, t. I, p. 59, sq.), l'ont très-peu étudiée. Nous connaissons trois recensements faits à diverses époques : le premier, au temps de Périclès (440, avant l'ère chrétienne), accuse 18990 citoyens ; le second, au temps de l'orateur Lycurgne (330), 19200; le troisième, ordonné par Démétrios de Phalère (315, environ), 21000. (Plutarque, *Pericl.*, XXXII; *Vit. X, Orat. Lyc.*; le scoliaste d'Aristophane, *Eccles.*, v. 716; Athénée, VI; Elien, *Var. histor.*, VI, 10, et XIII, 24). Donc, selon ces documents, au cinquième et au quatrième siècle, la population citoyenne de l'Attique flottait entre 18000 et 21000.

Ces recensements doivent inspirer une grande confiance à l'historien puisque, cités par des auteurs différents, ils présentent à peu près le même chiffre; mais ce chiffre est en contradiction avec plusieurs auteurs anciens. Hérodote (V, 99) parle de 30000 citoyens; Aristophane (*Eccles.*, v. 1124) cite aussi 30000 citoyens; Diodore, 31000. Enfin Thucydide (II, 14) va plus loin : dans le tableau des forces militaires d'Athènes, il élève le chiffre des hoplites (soldats citoyens) à 31000. De plus, ce chiffre en lui-même ne nous paraît pas s'accorder avec les dénombrements imposants de l'armée et de la flotte d'Athènes que nous font d'une manière authentique tous les historiens anciens, ni avec la multitude des magistrats athéniens qui nous est affirmée par les orateurs et les lexicographes. Nous savons (et encore quelle preuve certaine en pouvons-nous donner ?) que ces recensements ne comptent que la population citoyenne mâle, en possession de ses droits civiques, c'est-à-dire ayant dépassé l'âge de vingt ans; mais comment avec vingt mille citoyens seulement, Athènes pouvait-elle avoir sept mille magistrats. (Héliastes : 6000. — Sénateurs : 500. — Magistrats divers : archontes, aréopagites, juges

l'Assemblée ne se composait que de cinq, de trois, ou même de deux mille citoyens [1].

Si tous les citoyens âgés de vingt ans avaient le droit d'assister et de voter à l'Ekklésia, il semble que le droit d'y parler appartenait seulement aux citoyens qui avaient atteint l'âge de trente ans [2], et qui pou-

des dèmes, trésoriers, hellénotames, euthynes, logistes, apodectes, Quarante, Onze, agoranomes, métronomes, opsonomes, hérauts, phratores, lexiarques, sungraphes, arbitres et autres, au moins : 500; total, 7,000), et se servir en certains cas d'une armée citoyenne d'au moins vingt mille hommes? (1200 cavaliers, 12000 hoplites — Thucydide dit même 31 000, — et un grand nombre de peltastes, de soldats de marine et de matelots de la quatrième classe des citoyens). Nous ne voulons pas donner à cette note incidente les proportions d'une dissertation. La place nous manque pour approfondir cette question du chiffre de la population citoyenne de l'Attique. Nous nous contentons d'exprimer et d'expliquer sommairement nos doutes sur l'exactitude de ces recensements, ou plutôt sur la manière dont on les a interprétés.

1. Voir dans Bœckh, *Économ. polit. des Athén.*, t. I, p. 365, sq., le dépouillement des auteurs anciens qui chiffrent le nombre des citoyens présents à l'Assemblée à différents jours.

2. Si on ne peut affirmer en toute certitude que pour parler à l'Assemblée il fallait avoir trente ans accomplis, il y a du moins de grandes présomptions pour le croire. Que ce droit de harangue existât pour les citoyens de vingt ans, cela est possible; mais ce droit était purement fictif, car nul n'en usait. D'après le témoignage de Thucydide, de Xénophon, de Plutarque, de Diodore, on ne connaît pas dans toute l'histoire d'Athènes un orateur politique de moins de trente ans. Cf. le scoliaste d'Aristophane, *Acharn*, v. 45, *Tesmophor.*, v. 379; Pollux, VIII, 9, 72, 86, 95, et les annotations de Kuhn et de Jungermann; Schoeman, *de Comit. Athen.*, p. 105.

vaient, à l'occasion, subir avec succès l'examen de dokimasie [1]. On assimilait ainsi le rôle d'orateur dans l'Assemblée aux magistratures publiques qui, on le sait, n'étaient conférées qu'aux Athéniens âgés de trente ans.

Tous n'usaient pas, d'ailleurs, du droit de harangue que leur concédait la loi [2]. Le peuple exigeait des orateurs une si vive éloquence, une diction si pure, une langue si correcte, de telles connaissances politiques et législatives qu'un très-petit nombre de citoyens osait s'aventurer dans les luttes oratoires du Pnyx. La tribune n'était généralement occupée que par des stratéges comme Périclès, comme Kléon, comme Nicias, comme Alcibiade, ou par de simples citoyens rompus à l'art oratoire, comme Hypéride, comme Lycurgue, comme Démosthène. Les hommes qui avaient coutume de haranguer le peuple, possédaient une grande influence sur les affaires de la cité. Souvent, par leur action sur les votes de l'Assemblée, ces orateurs, quoique n'étant investis d'aucune magistrature, devenaient les véritables chefs du gouvernement [3].

1. Aristophane et le scoliaste, *Acharn.*, v. 45; Pollux, VIII, 86; Eschine, *C. Ctesiph.*, 6; *C. Timarc.*, 26, 32. Schoeman, *de Comit. Athen.*, p. 105.

2. Le scoliaste d'Aristophane, *Vesp.*, v. 689.

3. Les érudits antérieurs à notre siècle ont toujours vu à tort dans

Au début de la séance, quand les Prytanes, les Sénateurs, les Nomophylaques, les Thesmothètes, les Stratéges, les Aréopagites, les Lexiarques [1] et les citoyens étaient réunis, on célébrait un sacrifice solennel, et un héraut récitait une prière pour la prospérité de la République et l'heureux résultat de la délibération [2]. Cette cérémonie religieuse rendait la séance imposante, et devait contribuer à donner à cette grande masse

ces citoyens qu'on appelait les orateurs, de véritables magistrats, choisis et nommés par le peuple pour parler à l'Assemblée. Ils les ont confondus avec les Syndikoi et les Orateurs du Sénat, orateurs officiels, nommés spécialement pour défendre les anciennes lois devant les Nomothètes et pour parler devant le Sénat. Quel que fût leur pouvoir et leur influence, les simples citoyens qui parlaient à la tribune du Pnyx et qu'on appelait les orateurs n'étaient en aucune façon des magistrats désignés à ces fonctions.

1. Il n'est pas certain que les magistrats, autres que les Prytanes qui présidaient l'Assemblée, les Nomophylaques qui avaient à veiller à ce qu'aucune mesure illégale ne fût proposée, les Thesmothètes qui étaient chargés par le Sénat de l'exécution immédiate de certains décrets du peuple, fussent tenus, en tant que magistrats, d'assister à l'Ekklésia. Sans doute, sans être astreints à monter sur le Pnyx à chaque Assemblée, ils ne manquaient cependant pas les séances, car ils avaient tout intérêt à en suivre les délibérations. Souvent même ils y prenaient la parole, soit pour discuter la proposition, soit pour répondre à des interpellations que les orateurs leur adressaient quelquefois dans une discussion incidente. Au reste la loi qui obligeait tout citoyen à monter au Pnyx faisait-elle une exception en faveur des magistrats?

2. Aristophane, et le scoliaste, *Acharn.*, v. 43, sq.; *Thesmoph.*, v. 31, 49; Eschine, *C. Ctesiph.*, 2.

d'hommes un certain recueillement. Aujourd'hui que le sentiment religieux est moins profond, le prédicateur n'est-il pas écouté à l'église avec plus de silence que l'acteur au théâtre, le député à l'Assemblée et l'orateur à la conférence?

La prière achevée, le héraut, sur l'ordre de l'Épistate des Prytanes qui présidait l'Ekklésia, lisait le décret ou le projet de loi que le peuple était appelé en cette séance à discuter et à voter[1]. Il terminait par cette courte proclamation dont la formule nous a été conservée : « Τίς ἀγορεύειν βούλεται; Qui veut haranguer[2]? »

Le héraut, sur l'ordre du Président (l'Épistate des Prytanes), annonçait que les débats étaient clos et invitait les citoyens à voter. Comme il n'y avait sur le Pnyx qu'une seule manière de voter : la main levée, il y avait nécessairement deux votes. Le premier pour l'adoption, le second pour le rejet[3]. C'était aux Prytanes et à l'Épistate de compter les suffrages. S'il y avait doute, ils ordonnaient une nouvelle épreuve.

1. Aristophane, *Thesmoph.*, v. 372-375; Démosthène, *de fals. leg.*, 70; Eschine, *C. Ctesiph.*, 6.

2. Aristophane, *Acharn.*, v. 49, *Thesmophor.*, v. 379; Eschine, C. *Ctesiph.*, 4.

3. De là les deux verbes : Χειροτονεῖν, donner son suffrage en levant la main, et Ἀποχειροτονεῖν, refuser son suffrage en levant la main.

Alors, bien certains de la majorité, ils proclamaient le résultat du vote, et la séance était levée[1].

X

Si le Sénat de l'Aréopage était, selon l'expression de Plutarque[2], l'ancre de la démocratie modérée de Solon, et la retenait contre les agitations et les caprices populaires, l'ostracisme était l'égide de la démocratie souveraine de Klisthènes, et la défendait contre les séditions intestines et les ambitions tyranniques.

L'ostracisme (ou vote par les coquilles) était une décision du Peuple, rendue à la majorité des suffrages exprimés au scrutin secret, en des comices extraordinaires, qui forçait le citoyen dont le nom était inscrit sur le plus grand nombre de coquilles à s'exiler d'Athènes pour cinq ans[3].

1. Aristophane, et le scoliaste, *Acharn.*, v. 172; Pollux, VIII, 92, sq.
2. Plutarque, *Solon*, XXI.
3. Thucydide, VIII, 73; Aristote, *de Politic.*, III, 9; le scoliaste d'Aristophane, *Equit.*, v. 851; Pollux, VIII, 20; Hesychius, s. v. Ὀστρακισμός; Diodore de Sicile, XI, 55; Elien, *Var. hist.*, XIII, 24; Plutarque. *Aristid.*, I, VII; *Alcibiad.*, XIII; *Nicias*, XI; *Themist.*, XXII; *Pericl.*, XI, XVII; Suidas, s. v. κεραμικὴ μάξις; Harpocration,

On recourait au vote par l'ostracisme dans deux cas : soit quand un citoyen menaçait par sa puis sance démesurée l'égalité démocratique et la souveraineté populaire : c'est dans ces circonstances que furent bannies la plupart des victimes de l'ostracisme ; c'était là la nature essentielle de l'ostracisme [1] : soit encore lorsque deux chefs de parti d'une égale puissance, se disputant la direction des affaires publiques, se nuisaient ainsi l'un à l'autre et tous deux à la Cité par leurs dissensions; et qu'on pouvait craindre que l'un de ces deux hommes ne se servît de la violence, ne tentât une sorte de coup d'État, pour se défaire de son rival. Alors c'était au souverain du Pnyx, au Peuple, d'opter entre les deux adversaires [2]. C'est ainsi que furent bannis Cimon et Thucydide l'ancien, successi-

s. v. Ἵππαρχος; Démetrius de Phalère, *frag.*, IV (*Oratores Attici*, édit. Didot, p. 476); Samuel Petit, *Leg. Attic.*, p. 192, p. 539; *Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, t. XII, p. 145, sq.; Paradys, *de Ostracismo Atheniensium*, p. 1-11. Cf. Pseudo-Andocides, *C. Alcibiad.*, 6, 42.—A l'origine la durée du bannissement par l'ostracisme avait été fixée à dix ans; on la réduisit postérieurement à cinq années. (Auteurs précités.)

1. Le scoliaste d'Aristophane, *Equit.*, v. 851; Thucydide, VIII, 73; Aristote, *de Politic.*, III, 9; V, 3; Pollux, VIII, 20; Elien, *Var. hist.*, XIII, 24; Diodore de Sicile, XI, 55; Plutarque, *Aristid.*, I, VII; *Nicias*, XI, *Alcibiad.*, XIII; les lexicographes, aux mots; Paradys, *de Ostracism. Athen.*, p. 1-11.

2. Plutarque, *Pericles*, XI, XVII; Paradys, *de Ostracism. Athen.*, p. 1-4, 8, 9.

vement chefs du parti aristocratique, à l'instigation de Périclès, chef du parti populaire [1]. Mais ce cas se présentait très-rarement. C'était en quelque sorte fausser le sens de l'ostracisme. Le vote d'ostracisme qui, en 416, menaçait Nicias et Alcibiade, et qui aboutit au bannissement de leur ennemi commun, Hyperbolos, réunissait les deux conditions; car, d'une part la puissance d'Alcibiade était de nature à inspirer la crainte de la tyrannie aux soupçonneux Athéniens, et d'autre part la rivalité de deux hommes tels que Nicias et Alcibiade pouvait nuire à la République [2].

On procédait ainsi au vote d'ostracisme. D'abord la proposition de cette « mesure d'exception, » comme l'appelle Montesquieu, que pouvait requérir tout citoyen, était soumise au Conseil des Cinq-Cents [3]. Si le Sénat n'y avait pas apposé son *veto*, la proposition était ensuite portée à l'Assemblée du Pnyx, où le peuple, jugeant de son opportunité, l'adoptait ou la repoussait à la majorité des suffrages [4].

Après que la proposition d'un vote d'ostracisme avait été visée par le Conseil des Cinq-Cents et adoptée par

1. Plutarque, *Pericl.*, XI, XVII; *Cimon*, XXIV.
2. Plutarque, *Alcibiad.*, XIII; *Nicias*, XI; *Aristid.*, VI.
3. Pollux, VIII, 20; Paradys, *de Ostracism. Athen.*, p. 15-17.
4. Pollux, VIII, 20; Sigonius, *de Rep. Athen.*, II, 4; Paradys, *de Ostracism. Athen.*, p. 15-19

l'Ekklésia, les Prytanes convoquaient une assemblée extraordinaire sur l'agora pour procéder à ce vote [1]. A la date fixée, la place était entourée de barrières, percées de dix portes distinctes qui s'ouvraient aux citoyens de chacune des dix tribus. Au milieu de l'enceinte se trouvaient des urnes devant lesquelles siégeaient les Prytanes assistés des Thesmothètes. Chaque citoyen se munissait d'un ὄστραχον (coquille ou tesson); il y inscrivait le nom du citoyen qu'il voulait bannir, et il déposait la coquille dans l'une des urnes [2]. Quand tous les citoyens avaient voté, les Thesmothètes procédaient au dépouillement des urnes; mais pour que le bannissement contre un citoyen fût prononcé, il fallait qu'il fût voté par un minimum de six mille suffrages [3].

Par cette sentence populaire qui d'ailleurs n'était pas infamante, un citoyen se voyait banni légalement, sans avoir été mis en accusation, sans avoir pu se défendre, sans avoir subi un jugement, quelquefois

1. Le scoliaste d'Aristophane, *Equit.*, v. 851; Plutarque, *Aristides*, VII; Paradys, *de Ostracism. Athen.*, p. 20.

2. Le scoliaste d'Aristophane, *Equit.*, v. 851; Plutarque, *Aristides*, VII; Pollux, VIII, 20.

3. Le scoliaste d'Aristophane, *Equit.*, v. 851; Pollux, VIII, 20; Plutarque, *Aristid.*, VII; Diodore de Sicile, XI, 55; Démosthène, *contr. Near.*, 140; Tzetzes, *Chiliad.*, XII; Meursius, *Atticæ Lect.*, p. 23; S. Petitus, *Leg. Atticæ*, V, 9; Paradys, *de Ostracism.*, p. 15-19.

même sans savoir que l'ostracisme était requis contre lui. Car à l'assemblée de l'agora, les citoyens se bornaient uniquement à déposer leurs coquilles et leurs tessons dans les urnes; et à l'assemblée du Pnyx qui précédait celle-ci de quelques jours, le peuple n'avait pas à désigner par ses suffrages le citoyen qui devait être soumis à l'ostracisme, mais seulement à statuer sur l'opportunité d'un vote d'ostracisme. Il semble qne le citoyen contre lequel était dirigé le vote d'ostracisme n'était pas nommé, ni même indiqué au peuple par le requérant, sinon à mots couverts et d'une manière détournée et pleine de réticences. Le promoteur de cette mesure disait seulement qu'un citoyen menaçait la République par sa puissance et que l'intérêt de la chose publique exigeait son bannissement [1]. La loi laissait au sens politique de chacun à juger quel était le citoyen dont l'exil était nécessaire à la sûreté de l'État. C'était surtout laisser

1. Cf. Plutarque, *Aristid.*, VII, VIII; *Nicias*, XI; *Alcibiad.*, XIII; Pollux, VIII, 20; Paradys, *de Ostracismo Atheniensium*, p. 15-19; Schœmann, *Antiq. jur. publ. græc.*, XXXV; Grote, *Histoire de la Grèce*, t. V, p. 328, 599, note 3; t. X, p. 52, note 1.

Dans la longue note du tome V, l'auteur de l'*Histoire de la Grèce* réfute à jamais et par les preuves les plus concluantes l'authenticité et l'exactitude, d'ailleurs déjà mises en doute, du prétendu discours de Phalax contre Alcibiade, inséré dans la collection des orateurs attiques sous la rubrique : Pseudo-Andocides, *contra Alcibiadem*.

toute latitude aux cabales et aux manœuvres des partis.

Le chiffre de six mille suffrages exigé pour que la sentence fût légale et le jugement exécutoire garantissait d'ailleurs que cette condamnation ne serait pas l'effet d'une vengeance privée, mais d'une nécessité publique, réelle ou illusoire. Sans cette condition, l'ostracisme eût été une institution ridicule et dangereuse, contraire même au principe du suffrage universel. La proposition soumise à l'Assemblée n'indiquant pas explicitement le citoyen contre lequel on requérait l'application de cette loi, chaque Athénien pouvait inscrire un nom sur sa coquille selon ses inimitiés personnelles. Parmi les votants combien qui, semblables au paysan d'Aristide [1], ne connaissaient pas les actes de celui contre lequel ils votaient! Combien qui eussent été fort empêchés de donner une cause sensée à leur vote! Il y avait donc, selon toutes probabilités, grande dispersion de voix. S'il eût suffi d'une infime majorité pour que la décision eût force de loi, souvent à cause du nombre illimité de noms divers inscrits sur les coquilles, la minorité fût devenue la majorité, et un citoyen eût été banni par un très-petit nombre de citoyens, c'est-à-dire contre le vœu de la

1. Plutarque, *Aristid.*, VII.

masse des citoyens; ce qui eût violé la souveraineté populaire. L'auteur de *L'Esprit des Lois* remarque qu'à Athènes, l'ostracisme fut une chose admirable et qu'à Syracuse, il fit mille maux [1]. C'est qu'à Syracuse, cette condition d'une majorité écrasante n'existait pas et que les Siciliens se bannissaient sans cesse les uns les autres, n'obéissant qu'à l'envie et aux rancunes privés [2].

L'ostracisme est la forme suprême de la toute-puissance du peuple. C'est l'application de la Raison d'État par la démocratie [3]. Mais dans ce mode de procédure, qui bouleverse toutes les idées de droit et de justice,

1. « La loi de l'ostracisme fut établie à Athènes, à Argos et à Syracuse. « A Syracuse elle fit mille maux, parce qu'elle fut faite sans pru- « dence. Les principaux citoyens se bannissoient les uns les autres en « se mettant une feuille de figuier à la main; de sorte que ceux qui « avoient quelque mérite quittèrent les affaires. A Athènes, où le « législateur avoit senti l'extension et les bornes qu'il devoit donner « à la loi, l'ostracisme fut une chose admirable : il falloit un si « grand nombre de suffrages, qu'il étoit difficile qu'on exilât quel- « qu'un dont l'absence ne fût pas nécessaire. » Montesquieu, de *l'Esprit des lois*, XXIX, 7.

2. Cf. sur l'ostracisme syracusain ou pétalisme, Hesychius, s. v. Πεταλισμός; *Etymologicum magnum*, s. v. Ἐκφυλλοφορῆσαι; Plutarque, *Dionys.*, I; Diodore de Sicile, XI, 87.

3. « L'ostracisme, dit Aristote, est utile aux gouvernants, et même « juste au point de vue des gouvernements basés sur l'égalité; mais « il n'est certainement pas juste dans l'idée absolue de la justice. » *De politic.* III, 9.

dans ce mode de votation où la plupart des citoyens ne savaient contre qui il fallait voter, quel rôle important devaient jouer la calomnie et la corruption ! Quelle arme terrible un habile chef de parti avait dans l'ostracisme pour combattre ses adversaires !

XI

Les principes fondamentaux de la constitution de la République Athénienne étaient : l'égalité des citoyens, l'amovibilité des magistratures, la responsabilité des magistrats, la souveraineté du peuple, inamovible et irresponsable.

A Athènes, l'égalité n'était pas un mot mais un fait. Tout citoyen, quelle que fût sa fortune, quelle que fût sa naissance, était astreint aux mêmes devoirs et aux mêmes obligations, jouissait des mêmes droits et des mêmes priviléges. Nul ne pouvait s'exempter du service militaire ; chacun devait concourir à la défense de la patrie, selon ses moyens, avec la lance du cavalier, la pique de l'hoplite, ou la rame du matelot. Mais chacun aussi participait directement au gouver-

nement de la chose publique et pouvait aspirer aux plus hautes fonctions de l'État. Si le sort faisait sortir son nom de l'urne, ou si le Peuple assemblé le nommait, le dernier Athénien devenait stratége, comme Kléon, et il s'immortalisait à Sphaktérie, archonte éponyme, comme Euthymène, et il donnait son nom à l'année.

Le Cens, devenu exclusivement financier, n'était institué que pour faire peser tous les impôts directs sur les riches. Ainsi établi, s'il lésait l'égalité, c'était au profit de la classe ouvrière. La rétribution des fonctions publiques et l'indemnité d'un triobole, alloué à tout citoyen jugeant dans les tribunaux ou votant à l'Assemblée, permettaient au plus pauvre de remplir les emplois de l'État et d'exercer ses droits judiciaires et ses droits politiques. Sans cette rétribution et sans cette indemnité, si injustement attaquées par Aristophane et par tous les ennemis de la démocratie athénienne, les citoyens qui vivaient du labeur quotidien n'auraient pu distraire de leur journée de travail les heures nécessaires pour se rendre au Sénat, à l'Assemblée ou au Tribunal; ils n'auraient pu ainsi participer à la toute-puissance politique et judiciaire que la loi leur reconnaissait. Seuls les citoyens aisés auraient administré, auraient voté et auraient jugé;

et la démocratie athénienne, gouvernée par une seule classe de citoyens, fût rapidement devenue une véritable oligarchie.

XIII

L'amovibilité des magistratures et la responsabilité des magistrats étaient, dans la constitution athénienne, des principes non moins absolus que l'égalité des citoyens. Toutes les charges de l'État étaient annuelles. L'année expirée, le titulaire devait se démettre de ses fonctions et rentrer dans la vie privée, à moins que l'Assemblée du Peuple, jugeant favorablement sa conduite, ne le renommât à ces mêmes fonctions. Souvent un citoyen était renommé plusieurs fois de suite à une charge publique. Ainsi Périclès fut au moins trente fois stratége, Alcibiade environ dix fois, et Phocion quarante-cinq fois.

Le magistrat athénien n'était pas seulement amovible chaque année et révocable chaque jour, il était encore, du plus grand au plus petit, absolument responsable de ses actes. A sa sortie de charge, il devait justifier de sa conduite devant le Conseil des Cinq-Cents

et rendre compte de sa gestion devant le Collége des Logistes, qui était une sorte de Cour des Comptes. Là, il avait à répondre aux avocats de l'administration ou Sungraphes. S'il ne sortait pas victorieux de cette enquête, l'amende, la confiscation, la prison, le bannissement, la mort même était son châtiment. Quand on songe qu'à l'expiration de son ministère, le fonctionnaire public devait comparaître devant les Logistes et les Cinq-Cents, et que, de plus, tout citoyen avait le droit de déposer une accusation contre lui, lorsqu'il était encore en fonctions ou lorsqu'il venait de les résigner, on comprend que, pour qu'un magistrat pût être renommé ou même pût quitter sa charge avec honneur, il fallait véritablement qu'il y eût été impeccable.

Le mouvement annuel des fonctionnaires et leur responsabilité avaient l'avantage de faire rentrer chaque année dans le sein du Peuple les pouvoirs qui lui appartenaient comme souverain, et qu'il ne déléguait de cette façon que temporairement et sous contrôle. De leur côté, les fonctionnaires, ayant sans cesse la crainte de n'être point maintenus dans leur charge, l'année révolue, et même d'être traduits en justice par les Logistes, ne ménageaient ni le zèle ni l'activité qui devaient leur assurer le *satisfecit* de ces magistrats,

sinon la réélection. Ils ne s'abandonnaient pas à l'incurie que provoquent souvent les sinécures inamovibles. Ils considéraient leur place, non comme leur propriété, mais comme une courte, difficile et périlleuse mission. A Athènes, exercer des fonctions publiques, ce n'était pas s'être utile à soi-même; c'était bien réellement servir l'État.

XIV

Les orateurs anciens appelaient le Peuple Athénien le Souverain du Pnyx. C'est qu'à Athènes, le Peuple exerçait véritablement la souveraineté, en ce qu'il possédait à la fois le pouvoir délibératif ou législatif et le pouvoir exécutif.

Lorsque, comme dans la plupart des républiques modernes, ces deux pouvoirs sont séparés, il n'y a pas souveraineté absolue pour le Législatif. Il ne fait que légiférer et il laisse à l'Exécutif la toute-puissance exécutrice, avec une grande initiative dans l'exercice de ce pouvoir, puisque l'Exécutif, sans consulter le Législatif dont il émane, prend telle mesure et nomme tels magistrats qu'il veut pour assurer l'exécution des

décrets du Législatif. Il n'y a pas non plus souveraineté pour l'Exécutif. Quelle que soit la puissance d'exécution et, en certains cas, d'initiative que lui concède le Législatif, il n'en reste pas moins subordonné aux décisions de celui-ci. La lutte qui, au grand préjudice de la liberté, éclate souvent entre ces deux pouvoirs, est la preuve manifeste que ni l'un ni l'autre n'a la souveraineté.

A Athènes, il n'en était pas ainsi. L'Assemblée populaire était seule souveraine. C'était elle qui édictait les lois et promulguait les décrets; c'était elle qui les faisait exécuter par des magistrats, nommés par elle, responsables devant elle, et chargés, *chacun en ce qui le concernait*, sous la surveillance du Conseil des Cinq-Cents, de l'exécution de ces lois et de ces décrets. L'Assemblée, il est vrai, déléguait une partie de son pouvoir exécutif au Conseil des Cinq-Cents, mais sous l'acception la plus stricte du terme. Ce sénat, qui était avant tout un corps délibératif, puisqu'il avait à élaborer les travaux de l'Assemblée et qu'il était, en la personne de son chef, l'Épistate des Prytanes, le Président de l'Assemblée, avait bien quelques attributions d'un corps exécutif; mais il n'avait nulle initiative. Il ne pouvait nommer à aucun emploi public, sinon à quelques offices infimes, ni décerner aucune

récompense, ni prendre aucune mesure administrative importante. Comme pouvoir délibératif, le Conseil des Cinq-Cents était subordonné à la puissance législative, que seule l'Assemblée exerçait; comme pouvoir exécutif, le Conseil n'avait que la surveillance et non la direction de l'exécution des décisions de l'Assemblée. Ainsi le Peuple gardait pleinement sa souveraineté; il était à la fois tête et bras, législatif et exécutif.

XV

De même que toute œuvre des hommes, la constitution athénienne avait sa grandeur et ses vices. Les anciens qui la connaissaient bien l'ont vivement attaquée; les modernes, qui la connaissent moins bien, l'ont généralement glorifiée. Notre devoir n'était pas de la juger; nous avons seulement tenté ici de la résumer et de l'expliquer. C'est l'histoire d'Athènes à l'époque d'Alcibiade qui fera juger en toute connaissance de cause la constitution athénienne; car on la jugera là, non dans sa théorie, mais dans son application. Quel que soit d'ailleurs le jugement qu'on porte sur cette constitution, on ne pourra pas nier qu'elle n'ait été la plus démo-

cratique[1] de toutes les constitutions républicaines du passé et du présent; et on se souviendra que les Athéniens, régis par ces institutions, si dangereuses qu'elles paraissent, ont donné au monde ce siècle de gloire qui a été justement appelé : le Rêve de l'Humanité.

« Il n'a jamais existé de véritable démocratie, a dit « J. J. Rousseau [2], et il n'en existera jamais. S'il y

1. L'esclavage, voilà la seule objection des écrivains de l'école de Joseph de Maistre à la démocratie athénienne. Il n'y avait point démocratie puisqu'il y avait esclavage, et sans l'esclavage il ne saurait y avoir de démocratie. C'est spécieusement déplacer la discussion. L'esclavage une fois admis, il n'y a plus à s'occuper que des citoyens vis-à-vis des citoyens et non des citoyens vis-à-vis des esclaves. A Athènes, l'esclavage violait la fraternité humaine; il ne portait pas atteinte à l'égalité civique. Les esclaves, étrangers pour la plupart, n'avaient pas à participer aux droits des citoyens. Ainsi, l'esclavage n'infirme nullement la démocratie des Athéniens.

Quant à la seconde proposition du dilemme, que l'esclavage était une condition absolue des démocraties antiques, elle n'est pas irréfutable. Tout d'abord l'esclavage semble résoudre la redoutable question sociale. Mais la guerre servile qui menace les pays où il y a l'esclavage n'est pas moins à craindre que la guerre sociale. D'ailleurs à Athènes, malgré l'esclavage, les citoyens pauvres étaient en majorité sur les citoyens riches. Pour un chevalier (ἱππεύς) il y avait dix mercenaires (θητές). L'esclavage ne désarmait donc pas le socialisme. L'esclavage au reste n'existait pas que dans les démocraties comme Athènes; il existait aussi dans les monarchies comme la Perse et dans les aristocraties comme Sparte. Si Athènes eût été gouvernée par la monarchie ou par l'oligarchie, elle eût eu des esclaves. On ne doit pas considérer l'esclavage comme la base des sociétés antiques, mais comme un de leurs éléments secondaires.

2. *Du Contrat Social*, III, 4.

« avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démo-
« cratiquement. Un gouvernement si parfait ne con-
« vient pas à des hommes. » S'il s'agit de l'antiquité, c'est un sophisme. Les Athéniens connurent la véritable démocratie. Et ils n'étaient pas un peuple de dieux. S'il s'agit des temps modernes, c'est une vérité manifeste. L'état même des nations modernes, l'étendue de leur territoire, le grand nombre de leurs citoyens, la multitude de leurs magistratures, la complication de leur administration s'opposent à ce qu'aucune d'elles pratique la démocratie comme on la pratiquait à Athènes. Ces nations ne peuvent vivre que dans une démocratie modérée, car elles ne peuvent se gouverner que par le système représentatif. En admettant que la constitution athénienne ait été parfaite, les Législateurs ne sauraient la prendre pour modèle. Les changements survenus depuis plus de vingt siècles dans les conditions d'existence des nations ont fait de la démocratie des Athéniens une généreuse utopie.

LIVRE PREMIER

451-421 Av. J. C.

HISTOIRE
D'ALCIBIADE
ET DE
LA RÉPUBLIQUE ATHÉNIENNE

DEPUIS LA MORT DE PÉRICLÈS JUSQU'A L'AVÈNEMENT DES TRENTE TYRANS.

LIVRE PREMIER

451-421 Av. J. C.

CHAPITRE PREMIER

La noblesse à Athènes. — Les Eupatrides et les Plébéiens. — Généalogie d'Alcibiade. — Rôle des Alcméonides dans l'histoire d'Athènes. — Klinias père d'Alcibiade. — Bataille de Chéronée. — Mort de Klinias. — Périclès tuteur d'Alcibiade. — L'éducation athénienne. — Vie intime de Périclès. — Aspasie. — Premières années d'Alcibiade. — Périclès et Alcibiade.

La constitution athénienne, essentiellement égalitaire, accordant à tous les mêmes droits, exigeant de tous les mêmes devoirs, ne pouvait faire aucune distinction entre le descendant d'une ancienne famille

eupatride et le fils du plus humble artisan. Le beau titre de citoyen qui rendait égaux les fils d'Athènes et auquel avait droit tout Athénien né de parents libres, était le seul reconnu par la loi. Le peuple, au contraire, quelque jaloux qu'il fût de l'exercice de ses droits démocratiques et de la plénitude de sa souveraineté, admettait une certaine distinction entre les plébéiens et les nobles. « Que tu te « tiens d'une façon vulgaire, Épigènes ! — Aussi, « Socrate, répondit Épigènes, suis-je un plébéien.[1] »

Le peuple faisait d'instinct entre les plébéiens et les Eupatrides cette différence qui, n'étant pas prescrite par la loi, n'apportait ni à l'une ni à l'autre de ces deux classes aucun privilége, aucune prérogative. A l'époque d'Alcibiade, quelques *gens* eupatrides comme les Eumolpides, les Céryces et les Étéobutades [2] avaient conservé à titre d'héritage le droit exclusif de remplir certains sacerdoces, de présider cer-

1. Ὡς ἰδιωτικῶς, ἔφη, τὸ σῶμα ἔχεις, ὦ Ἐπίγενες. Καὶ ὅς, Ἰδιώτη μὲν, ἔφη, εἰμί, ὦ Σώκρατης. Xénophon, *Memorab.*, III, 12.

2. La famille des Eumolpides, descendant d'Eumolpos, fils de Posedôn (Neptune) et fondateur des mystères d'Éleusis, conserva toujours le sacerdoce du temple de Démèter (Cérès). De père en fils, les Eumolpides étaient prêtres d'Éleusis. Les Céryces, issus de Céryx, étaient hérauts sacrés d'Éleusis. Le sacerdoce du temple d'Athènè (Minerve) appartenait aussi à une ancienne *gens*, les Étéobutades. Cf.

taines cérémonies religieuses, d'offrir certains sacrifices. Mais de leurs antiques priviléges il ne leur restait que cette seule prérogative.

Quoique la haute naissance ne donnât aucun privilége, elle était cependant un double titre à l'intérêt de la multitude. D'une part, les Grecs estimaient que les vertus et les grands sentiments se transmettaient de père en fils [1]; d'autre part, le descendant d'un homme illustre était à leurs yeux un vivant souvenir des fastes helléniques. La naissance était encore profitable en ce qu'elle mettait en vue le jeune citoyen dès l'âge et même avant l'âge où il entrait aux affaires. Ces avantages d'une antique origine étaient si peu méconnus à Athènes que certains citoyens se dressaient de fausses généalogies [2].

Si en effet la naissance illustre inspirait l'intérêt de la multitude, et de là facilitait l'accès aux grands rôles politiques, Alcibiade était marqué d'avance pour les succès de la tribune et le commandement des armées. Il semblait prédestiné, cet enfant qui devait être le

Plutarque, *Vit. X. Orat. Lycurg.* I; Pausanias, I, 21 37; Harpocration, Hésychius et Suidas, s. v. Εὐμολπίδαι et Ἐτεοβούταδαι; *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XVIII, p. 60, sq. et t. XXIII, p. 51, sq.

1. Aristote, cité d'après Stobée par Fabricius, *Biblioth. Græc.*, t. XII, p. 275; Plutarque, *de Nobilitat.*

2. Le scoliaste d'Aristophane, *Aves*, v. 284.

plus grand capitaine comme le plus grand orateur de son temps; qui devait inspirer à tous les Grecs une telle idée de son pouvoir qu'ils allaient bientôt penser « que « pour lui l'impossible n'existait pas[1]; » qui devait avoir une si grande influence sur les affaires de la Hellade que, dans le cours de sa vie politique et militaire, on saurait à la victoire ou à la défaite d'un parti qu'Alcibiade le commandait ou le combattait; enfin, qui devait recevoir du Peuple Athénien le triomphe, et des prêtres d'Olympie cette palme sacrée, semblable à une apothéose.

Aucun Athénien ne revendiquait une plus haute origine. « Ma famille ne remonte-t-elle pas jusqu'à Zeus? » disait Alcibiade, non sans une certaine ironie[2]. Par son père Klînias, fils d'Alcibiade l'Ancien, Alcibiade était Éacide[3]; il descendait d'Ajax le Télamonien, roi

1. *Nihil eum non efficere posse ducebant.* Cornelius Nepos, *Alcibiad*, VII.

2. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 120. — Alcibiade, élève de Socrate et des sophistes, était ce qu'on appelle aujourd'hui un esprit fort. Aussi, quoiqu'il se plût par orgueil à rappeler souvent qu'il descendait de Zeus (Jupiter), il ne le disait pas d'un ton bien convaincu. D'ailleurs la grande foule des Athéniens, si religieux encore et si respectueux des choses du passé, ne songeait pas à s'étonner de ces prétendues origines divines ou héroïques. Il n'y avait pas alors à Athènes une seule famille Eupatride, remontant à plus de trois siècles, dont l'arbre généalogique n'eût ses racines dans les temps légendaires.

3. Les Éacides descendaient d'un fils de Zeus, Éaque, qui durant sa vie fut roi de Salamine, et qui devint après sa mort un des trois juges des

de Salamine[1]. Par sa mère Dinomakhè, fille de Mégaklès le Jeune, Alcibiade appartenait à l'illustre famille des Alcméonides[2].

A eux seuls, les aïeux légendaires et historiques d'Alcibiade rappellent toute l'histoire d'Athènes. Du côté paternel, c'est Ajax, l'un des héros du siége de Troie, qui conduisit, dit Homère, « douze vaisseaux noirs

Enfers. Eaque eut deux fils, Télamon, père d'Ajax, et Pélée, père d'Achille.

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 120; Plutarque, *Alcibiad.*, I; *Solon*, X; Isocrate, *de Bigis*, 10; Proclus, *in Plat. Alcibiad.* I, p. 1145; Meursius, *Lectiones Atticæ*, p. 333, sq.; Wischer, *Alkibiades und Lysandros*, p. 15; Wiggers, *Quæst. de Alcibiad.*, p. 60; Chambeau, *de Alcibiade, dissertat.*, p. 12, 15; Hecker, *de Alcibiadis moribus*, p. 21, 22, 23; Hertzberg, *Alkibiades der Staatsmann und Feldherr*, p. 18.

2. Plutarque, *Alcib.*, I; Isocrate, *de Big.* 10; Platon, *Prim. Alcib.*, p. 104, 121; Lysias, *C. Alcibiad. Minor.*, I, 33. Cf. Thucydide, V, 43; Suidas, s. v. Ἀλκιβιάδης; Valère Maxime, III, 1; Aulu-Gelle, *Noct. Attic.*, XV, 17; Cornelius Nepos, *Alcib.*, I; Libanius, *Declam.*, XXIX; Meursius, *Lectiones Atticæ*, p. 333, sq.; Haupmann, *Alcibiades Andocideus* (dissertation insérée dans les *Oratores græci* de Reiske, t. VIII, p. 575); Chambeau, *de Alcibiad. dissert.*, p. 12-15; Hecker, *de Alcibiad. morib.*, p. 21, 22, 23; Wiggers, *Quæst. de Alcibiad.*, p. 60; Wischer, *Alcibiad. und Lysand.*, p. 15; Hertzberg, *Alkibiades der Staatsmann und Feldherr*, p. 20, sq.

Démosthène (*adv. Mid.*, 144) dit que c'est par son père qu'Alcibiade était Alcméonide; mais cette assertion, qui est absolument en contradiction avec les autres témoignages anciens, moins postérieurs à l'époque d'Alcibiade que le plaidoyer contre Midias, et qui, de l'avis de commentateurs, est peut-être due à une erreur de copiste, n'a plus à être discutée. La question a été résolue.

sur les rivages barbares ;» c'est Eurysacès qui fit don à Athènes de l'île de Salamine et auquel les Athéniens décernèrent les honneurs divins et élevèrent un autel qui subsistait encore du vivant de Pausanias [1]; c'est Klînias l'Ancien, l'ami et le conseiller de Solon [2]; c'est Alcibiade l'Ancien qui, conjointement avec Klîsthènes, ramena les exilés à Athènes, chassa les tyrans et établit la démocratie [3]; c'est Klînias, deuxième du nom, qui eut pour fils le stratége Kléopompos, vainqueur de Lokriens à Alopè [4]; c'est enfin, le père même d'Alcibiade, Klînias, troisième du nom, qui se conduisit en héros au combat d'Artémision, à bord d'une trirème équipée à ses frais, et qui tomba glorieusement à la sanglante bataille de Coronée [5].

1. Plutarque, *Solon*, XII. Pausanias, I, 35.

2. Plutarque, *Solon*, XXI.

3. Isocrate, *de Bigis*, 10. Cf. Hérodote, VI, 131; Lysias, *C. Alcib. minor.*, I, 33.

4. Thucydide, II, 26, 58. — Aucun des monographes d'Alcibiade ne nomme parmi ses parents ce Kléopompos qui cependant est expressément désigné par Thucydide comme fils de Klînias. Peut-être ce Kléopompos fut-il frère aîné du grand Alcibiade; mais nous ne le pensons pas. S'il l'eût été effet, il est hors de doute qu'il eût été mentionné par Platon, par Isocrate ou par Plutarque, et désigné comme tel par Thucydide. On doit plutôt croire qu'Alcibiade l'Ancien, l'ami de Klîsthènes, avait un frère, nommé Klînias, qui eut un fils, nommé Kléopompos, lequel était cousin et non fils du Klînias père d'Alcibiade.

5. Isocrate, *de Bigis*, XI; Hérodote, VIII, 17; Plutarque, *Alcib.*, I. Cf. Diodore de Sicile, XII, 6.

Du côté maternel, voici d'abord Alcméon, fils de l'argonaute Amphiaraüs et époux de la nymphe Callirrhoë; voici ensuite l'archonte Mégaklès, qui ordonna le massacre des partisans du conspirateur Cylon et qui fut banni comme sacrilége[1]; puis vient Mégaklès, deuxième du nom, vainqueur aux Jeux Pythiques dans la quarante-septième Olympiade[2]; puis Alcméon le Jeune, ami de Crésus, roi de Lydie[3]; puis Mégaklès, troisième du nom, qui épousa Agariste, fille de Klisthènes, tyran de Sicyone[4], et qui, chef du parti de la plaine[5], fut tour à tour allié et ennemi de Pisistrate, lui donna sa fille en mariage et le chassa deux fois de l'Attique[6]; puis le grand Klisthènes, qui fonda la ville de Lipsidrion, qui reconstruisit, en partie à ses frais, le temple de Delphes, qui renversa la dynastie pisistratide et qui donna à Athènes sa première

1. Hérodote, V, 71; Thucydide, I, 126; Plutarque, *Solon*, XIV.

2. Pindare, *Pyth.*, VII, v. 12. Cf. Isocrate, *de Big.*, X. — Isocrate confond les Jeux Pythiques avec les Jeux Olympiques et Mégaklès avec Alcméon.

3. Hérodote, VI, 125, 127.

4. Hérodote, VI, 127-131.

5. Hérodote, I, 60; Plutarque, *Solon*, XXXIX. — Au temps de Pisistrate, les citoyens de l'Attique formaient trois partis : le parti de a Plaine, le parti de la Montagne et le parti du Rivage; les laboureurs, les bergers et les marins.

6. Hérodote, I, 60-61-63; Isocrate, *de Big.*, X ; Plutarque, *de Malign. Herodot.*, XV.

constitution vraiment démocratique[1]; puis enfin le frère de Klîsthènes, Hippokratès, qui eut deux enfants, dont l'un, Mégaklès, quatrième du nom, fut père de Dinomakhè[2], mariée à Klînias et mère d'Alcibiade, et dont l'autre, Agariste, épouse de Xanthippos, vainqueur des Perses à Mykale, engendra le grand Périclès[3].

Fils de Klînias et de Dinomakhè, Alcibiade était donc arrière-petit-fils de Klîsthènes, tyran de Sicyone, arrière-petit-neveu de Klîsthènes le Réformateur, petit-neveu par alliance de Xanthippos le vainqueur de Mykale, et cousin issu de germains de Périclès[4].

1. Hérodote, V, 62; Plutarque, *Pericl.*, III.

2. Ce Mégaklès eut un autre enfant, Euryptolème, qui fut père de Pisianax et d'Isodicè, laquelle épousa Cimon l'Ancien. (Plutarque, *Cimon*, V.)

3. Hérodote, VI, 131; Plutarque, *Pericl.*, III; *Alcibiade*, I; Isocrate, *de Big.*, X; Platon, *Prim. Alcib.*, p. 104, 105. — Cf. Démosthène, *C. Mid.*, 144; Libanius, *Declamat.* XXIX; Suidas, s. v. Ἀλκιβιάδης; Valère-Maxime, III, 1; Aulu-Gelle, *Noct. Attic.*, XV, 17; Wiggers, *Quæst. de Alcib.*, p. 61; Chambeau, *de Alcibiad. dissert.*, p. 12-15; Hecker, *de Alcib. morib.*, p. 23; Vischer, *Alkib. und Lysand.*, p. 15; Hertzberg, *Alkibiad.*, p. 20 et p. 53-55.

4. Ἀνεψιαδοῦς. — Dinomakhè, mère d'Alcibiade, était cousine germaine de Périclès. Selon Cornelius Nepos, après la mort de Klînias, elle serait devenue la femme de Périclès. Mais cette assertion, que Cornelius Nepos ne donne que sous la forme dubitative : *dicitur*, ne mérite pas discussion.

Suidas, s. v. Ἀλκιβιάδης; Valère-Maxime, III, 1; Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, 15, 17, et la plupart des historiens et des commentateurs modernes font Alcibiade neveu (ἀδελφιδοῦς) de Périclès. C'est devenu

Alcibiade naquit au dème Skambonis[1], de la tribu Léontide[2], dans la seconde ou dans la troisième année de la quatre-vingt-deuxième Olympiade, en 451 ou en 450 avant l'ère chrétienne[3]. Il fut inscrit sur le

un lieu commun historique. Leur erreur vient sans doute de ce qu'oubliant, on ne sait pourquoi, le témoignage formel d'Hérodote (VI, 131), et de Plutarque (*Pericl.*, III), qui disent qu'Agariste, fille d'Hippokratès, épousa Xanthippos et en eut Périclès, ils font cette Agariste épouse de Périclès. Dans ce cas même, Alcibiade n'eût pas été neveu, mais petit-neveu de Périclès.

1. Plutarque, *Alcib.*, XXIII.

2. Hesychius, s. v. Μυρμηκῆς; Bœckh, *Corpus Inscript. græc.*, t. I, n° 170. Cf. Sauppe, *De dem. urb. Athen.*, p. 124; Hanriot, *Top. des dèmes de l'Attique*, p. 33. — Le dème Skambonis était un dème urbain; Alcibiade était un Athénien d'Athènes.

3. Selon la regrettable coutume des auteurs anciens, les historiens grecs et latins ont négligé de nous apprendre la date de la naissance d'Alcibiade. On peut cependant, sans user d'inductions trop hasardées, la fixer presque en toute certitude à l'an II ou III de l'Olympiade LXXXII (451 ou 450 avant Jésus-Christ). La donnée la plus concluante est celle-ci. On sait que les Athéniens ne possédaient leur complète majorité politique qu'à l'âge de trente ans. Dès vingt ans, ils avaient le droit d'assister et de voter à l'Assemblée; mais ils ne harangaient le peuple et ils ne remplissaient de fonctions publiques qu'après trente ans. (Voir l'Introduction de l'*Histoire d'Alcibiade*, p. 55.) Or, l'entrée d'Alcibiade aux affaires, signalée par le renvoi des ambassadeurs lacédémoniens et par l'alliance contractée avec Argos, date de l'année III ou IV de la LXXXIX° Olympiade (421 ou 420 av. J. C.). Et Plutarque (*Alcib.*, XIII) dit qu'Alcibiade entra dans la carrière politique « étant encore tout jeune homme, ἔτι μειράκιον ὤν. » Thucydide fait aussi remarquer la grande jeunesse d'Alcibiade (V, 43). Il faut inférer de cette double assertion, non pas qu'Alcibiade occupa à vingt ans la première magistrature, mais qu'il se mêla à la vie politique aussitôt

registre public[1], sous le nom d'Alcibiade, fils de Kli-

l'âge réglementaire atteint, c'est-à-dire dès qu'il eut trente ans. Or puisqu'Alcibiade avait trente ans en 421, il dut donc naître en 451.

On pourrait donner encore d'autres preuves. Ainsi, selon la plupart des auteurs anciens, Alcibiade fit ses premières armes à la bataille de Potidée, qui fut livrée en 432 ou 431 av. J. C. Il avait donc à cette époque dix-neuf ou vingt ans. C'était en effet l'âge où les jeunes Athéniens, astreints au service militaire depuis leur dix-huitième année, faisaient en certains cas partie des expéditions. Chambeau (*de Alcib. dissert.*, p. 18 et 19), qui, à peu près d'accord avec nous, assigne positivement à l'année 450 av. J. C. la naissance d'Alcibiade, donne encore d'autres preuves. Nous les citons, car elles ne peuvent que fortifier notre assertion ; mais, pensant qu'elles sont basées sur des données trop vagues et trop hypothétiques, nous les laissons sous la responsabilité de Chambeau : « *Restat adhuc ut annum definiamus* « *Alcibiadis nostri natalem quem nullus scriptor definite commemorat, quare conjecturis rem expediamus oportet. Primum vero* « *e stemmatis conspectu satis liquet Dinomachem, Alcibiadis matrem, circiter Olymp. LXVI, 3, natam fuisse : si ponamus eam cum* « *Clinia nuptam esse anno decimo octavo (ut mos erat apud Athenienses), tum Alcibiades fere Olymp. LXXXII, 2 (450 a. Ch.) natus* « *est. Nam quum Clinias pater apud Coroneam cecidisset (Olymp.* « *LXXXII, 2) Alcibiades infans adhuc erat. Deinde Xenophon eum cum* « *Pericle de legibus colloquentem inducit, ubi vigesimum annum* « *nondum agebat; prima stipendia autem apud Potidæam meruit* « *Olymp. LXXXVII, 4. Jam ex Platonis dialogis patet anno quarto* « *Olympiadis LXXXIX trigesimum annum egisse.* » — Disons, par parenthèse, qu'un historien fait naître Alcibiade en 445, c'est-à-dire deux ans après la mort de son père, tué en 447. Les autres monographes d'Alcibiade donnent cette même date de 451 ou de 450. Cf. Wiggers, *Quæst. de Alcibiad.*, p. 62 ; Hecker, *de Alcibiad. moribus*, p. 24; Vischer, *Alkib. und Lysand.*, p. 15 ; Hertzberg, *Alkib. der Staatsmann und Feldherr*, p. 21.

1. Cette inscription, qui consacrait la légitimité de l'enfant et lui

nias. C'était la coutume chez les Athéniens, qui ne portaient pas de nom de famille, de donner au fils aîné le nom de l'aïeul et souvent au plus jeune le nom du père[1]. Ainsi le frère cadet d'Alcibiade, que mentionne Platon, s'appelait Klînias[2].

Le père d'Alcibiade n'était pas homme politique, comme l'avaient été ses aïeux Klînias l'Ancien et Alcibiade l'Ancien, comme devait l'être son fils Alcibiade. La figure de Klînias est celle d'un riche citoyen et d'un brave guerrier. Il était à cause de sa fortune in-

assurait le droit d'héritage, était enregistrée à la fête des Apaturias, qui tombait au mois Pyanepsion (octobre-novembre). L'enfant pouvait être inscrit depuis le jour de sa naissance jusqu'à l'âge de sept ans.

1. Par notre longue généalogie d'Alcibiade, on a pu se convaincre de cet usage. Que d'Alcméons, de Klîsthènes et de Megaklès, dans la *gens* Alcméonide ! Que de Klînias et d'Alcibiades dans la *gens* Eacide ! On pourrait citer encore de nombreux exemples de la transmission du nom de générations en générations. Miltiade, fils de Cimon, donna ce nom à son fils, le grand Cimon. L'aîné des fils légitimes de Périclès, fils de Xanthippos, s'appelait Xanthippos. Le plus jeune, que Périclès eut d'Aspasie, fut nommé Périclès.

2. Platon, *Protagoras*, p. 320; *Prim. Alcib.*, p. 104, 118. — On n'a d'autres renseignements sur ce frère d'Alcibiade que cette mention de Platon dans le *Protagoras* et dans le *Premier Alcibiade*. Il n'était plus jeune qu'Alcibiade que de deux ou trois ans. Comme Alcibiade, il eut pour tuteurs Périclès et Ariphron. Dans le *Premier Alcibiade*, p. 118, Alcibiade traite ce frère avec mépris. Il l'appelle insensé : μαινόμενον ἄνθρωπον. Et Socrate semble ne pas désapprouver cette épithète. Peut-être ce Klînias mourut-il avant trente ans. En tout cas, il ne joua aucun rôle dans l'histoire d'Athènes.

scrit sur la liste des triérarques. A l'époque de l'invasion de Xercès, sa trirème fit partie de la flotte athénienne qui repoussa les Perses au combat naval d'Artémision, (480 av. J. C.). Selon Hérodote, « Klînias s'y distingua le plus entre les Athéniens, qui eux-mêmes effacèrent par leurs exploits tous les autres Grecs[1]. » Trente-trois ans plus tard, en 447, lorsque las de subir un gouvernement imposé par le démocratie athénienne, les Béotiens du parti aristocratique, exilés de Thèbes, prirent les armes, Klînias, malgré son âge avancé et malgré les prudents conseils de Périclès, partit avec les mille hoplites volontaires qui se joignirent patriotiquement aux troupes alliées que le stratége Tolmidas conduisait contre les révoltés. A la sanglante bataille de Coronée qui termina l'expédition, le père d'Alcibiade combattit et mourut vaillamment aux côtés de Tolmidas[2].

Voilà, dans toute sa concision, la vie si obscure, si simple et si glorieuse de cet homme auquel l'ambitieux Alcibiade aurait dû faire graver cette épitaphe : Il ne se mêla pas à la politique et mourut pour la patrie. Par leur silence même, les historiens affirment que

1. Hérodote, VIII, 17 ; Plutarque, *Alcibiad.*, I; Isocrate, *de Big.*, XI.
2. Thucydide, I, 113 ; Diodore de Sicile, XII, 6 ; Plutarque, *Pericles*, XXX, et *Alcibiad.*, I; Isocrate, *de Big.*, XI.

Klînias resta toujours en dehors des luttes politiques qui, durant ce siècle de grandeur, passionnèrent, agitèrent et finirent par ruiner le peuple d'Athènes. Et, il faut le dire à la gloire de Klînias, son illustre origine, sa grande fortune et sa parenté avec Périclès lui auraient donné accès aux charges les plus élevées de la République, et lui auraient facilité, s'il eût eu un peu d'éloquence, ce qui n'était pas un talent rare dans la patrie des orateurs, les triomphes de la tribune du Pnyx.

On peut donc regarder la mort de Klînias, qui fit Alcibiade orphelin trois ans après sa naissance (447 av. J. C.), comme n'ayant pas été sans influence sur le caractère et l'avenir de cet homme illustre. En partant pour l'expédition de Béotie, Klînias, inquiété peut-être par de tristes pressentiments, avait désigné Périclès et Ariphron, ses deux cousins germains du côté de sa femme, pour tuteurs de ses deux enfants[1]. Si Klînias avait vécu, sans doute les conseils et l'autorité de cet homme dont le caractère noble, simple, aussi fanatique du devoir qu'indifférent à l'ambition, fait songer aux Romains des premiers temps de la République, auraient su maîtriser les ardentes passions et l'ambition excessive d'Alcibiade. Admis même que Klînias

1. Platon, *Prim. Alcib.*, Cf. p. 104; *Protagoras*, p. 320, Plutarque, *Alcib.*, I; Isocrate, *de Bigis*, XI.

n'eût pu par son exemple et ses remontrances parvenir à dompter cette nature d'acier, semblable à une lame d'épée qui, flexible autant que ferme, ne plie que pour reprendre aussitôt sa forme, il est au moins certain que le milieu dans lequel se fût écoulée la jeunesse d'Alcibiade n'eût pas développé chez lui les instincts ambitieux. Au contraire, sous la tutelle de Périclès, Alcibiade vécut au foyer même des passions politiques. Avec son intelligence précoce et la faculté d'assimilation des enfants doués, il s'initia très-jeune aux sentiments multiples, aux sophismes plus ou moins généreux, aux mille intrigues des hommes de parti. Quand Alcibiade cessa d'être un enfant et devint un éphèbe, Périclès qui avait dû remarquer ses désirs prématurés de briller et de dominer ne se fit pas faute sans doute de parfaire dans des entretiens familiers, à la fois plus simples et plus pratiques que ceux de Socrate, cette éducation d'homme d'état. Le mécanisme de la politique athénienne, dont des conversations tenues chaque jour devant l'enfant lui avaient superficiellement indiqué les principaux ressorts, fut par Périclès expliqué au jeune homme dans tous ses rouages. En même temps qu'il révélait à Alcibiade les intrigues et les moyens de la vie politique, le grand Périclès, qui plus que tout autre avait joui et souffert

du pouvoir, ne lui en montrait-il pas la grandeur et l'inanité ?

On regrette que les historiens anciens ne nous aient pas conservé quelques-uns de ces entretiens entre le tuteur et le pupille, entre ces deux ambitieux d'égale force, l'un au faîte de la puissance et revenu de tout, l'autre dans l'ivresse des premières espérances et aspirant à tout, et qui s'enviaient peut-être mutuellement. Seul Xénophon[1] nous a laissé une de ces conversations qu'il a recueillie soit de la bouche même d'Alcibiade, soit d'après le bruit public. Quoique l'auteur des *Helléniques* y ait manifestement prêté à Alcibiade la dialectique captieuse de leur maître commun Socrate, et qu'on n'y puisse guère trouver un vague écho de l'éloquence juvénile du futur orateur, ce court dialogue est précieux pour l'historien. Sa simplicité et sa conclusion négative lui donnent un vif intérêt, comme à tous les mémoires de Xénophon, moins ornés mais plus véridiques que les dialogues de Platon.

C'est avant l'âge de vingt ans[2], dit Xénophon, qu'Alcibiade eut cet entretien avec son illustre tuteur « Dis« moi, Périclès, peux-tu m'apprendre ce que c'est que

1. *Memorab.*, I, 2.
2. Πρὶν εἴκοσιν ἐτῶν.

« la loi? — Assurément, dit Périclès. — Par les Dieux!
« enseigne-le-moi; car j'entends louer certaines per-
« sonnes parce qu'elles observent religieusement les
« lois, et j'estime qu'on ne mérite cet éloge que si on
« sait ce que c'est que la loi. — Il n'est pas difficile,
« Alcibiade, de te contenter, répondit Périclès : la loi
« est tout ce que le Peuple Assemblé a sanctionné, tout
« ce qu'il a ordonné de faire ou de ne point faire. —
« Mais qu'ordonne-t-il de faire? le bien, ou le mal? —
« Par Zeus! le bien, enfant; veux-tu qu'il ordonne le
« mal? — Et si ce n'est pas le Peuple; si, comme dans
« l'oligarchie, ce sont quelques citoyens qui s'assem-
« blent et qui prescrivent ce qu'on doit faire, com-
« ment cela se nomme-t-il? — Dès que c'est la frac-
« tion des citoyens au pouvoir qui ordonne quelque
« chose, cet ordre est une loi. — Si, au contraire, un
« tyran usurpe la puissance, et qu'il ordonne au peu-
« ple ce qu'il doit faire, est-ce là encore une loi? — As-
« surément, répondit Périclès, puisqu'elle est donnée
« par celui qui commande. — Mais, reprit Alcibiade,
« quand le renversement des lois a-t-il lieu? n'est-ce
« pas lorsque le fort, sans se servir de la persuasion,
« contraint le faible à faire ce qu'il lui plaît? — Je le
« pense ainsi. — Ainsi, le tyran qui force les citoyens
« à obéir à ses caprices est donc ennemi des lois? —

« Assurément. J'ai eu tort d'appeler lois les ordres « d'un tyran qui n'emploie pas la persuasion pour les « faire exécuter, dit Périclès. — Et lorsqu'un petit nom- « bre d'oligarques, ayant la puissance souveraine, dicte « ses volontés à la multitude sans demander son « aveu, faut-il appeler cela une violence ou une loi ? « — De quelque part que vienne l'ordre, qu'il soit « écrit ou verbal, dès qu'il n'est fondé que sur la « force, il me semble plutôt une violence qu'une loi. « — Mais, ce que la multitude, qui a le pouvoir, or- « donne aux riches sans obtenir leur consentement « sera donc aussi violence et non pas loi ? — Cela est « très-vrai, Alcibiade. Quand nous étions à ton âge, « nous étions forts sur ces difficultés, nous nous plai- « sions à subtiliser, à sophistiquer comme tu le fais « maintenant [1]. »

Périclès ne fut pas un modèle pour Alcibiade seulement comme homme politique ; il lui servit aussi d'exemple comme homme privé. Oserait-on avancer que la vie intime de celui qu'on appelait l'Olympien [2], et qui divorçait publiquement avec sa femme pour épouser sa maîtresse Aspasie, l'hétaïre de Milet [3], ne

1. Xénophon, *Memorab.*, I, 2.

2. Plutarque, *Pericl.*, VIII; *Fragm. comic. græc.* p. 752.

3. Plutarque, *Pericl.*, XXIV ; Harpocration, s. v. Ἀσπασία. — Quoique d'un esprit infiniment plus élevé et d'une conduite moins déréglée

contribua pas à égarer le sens moral d'Alcibiade, et à le rendre lui-même enclin dans la suite, quand l'âge des passions fut arrivé, à s'affranchir sans scrupule de toutes les convenances sociales?

Alcibiade qui venait sans cesse chez Périclès, qui peut-être même habitait chez lui[1] bien que sa mère fût encore vivante alors[2], voyait souvent Aspasie[3]. Cette femme, autant par son esprit, sa grâce, ses con-

peut-être sinon plus hypocrite que ses semblables, Aspasie était avant de devenir la maîtresse, puis l'épouse de Périclès. une véritable hétaïre. Les termes que Plutarque emploie pour parler d'elle le prouvent clairement : ἐπιθέται τοῖς ἀνδράσι. Selon Héraclide, cité par Athénée, (X,11) Aspasie eût été pis qu'une courtisane; elle aurait exercé à Mégares un métier inqualifiable. C'est d'ailleurs comme une courtisane que la considèrent les auteurs anciens et modernes, tels que Bayle dans son *Dictionnaire critique*, l'auteur de la *Vie d'Aspasie* (*Mémoire de l'Acad. des Inscrip.*, XXXI, p. 69), et Grote, *Histoire de la Grèce*, t. VIII p. 119, sq. Mais aujourd'hui, on tente la réhabilitation d'Aspasie ; on fait d'elle un prédicateur de l'émancipation des femmes. Dans un livre sur Aspasie, publié récemment, M. Becq de Fouquières va jusqu'à dire que le seul amant qu'Aspasie eût jamais fut Périclès. M. de Fouquières a mis beaucoup de talent et d'érudition dans ce panégyrique d'Aspasie ; mais nous doutons qu'il convainque de la vertu de la Milésienne ceux à qui l'antiquité est familière.

1. Antiphon, cité par Plutarque, *Alcibiad.*, III; Platon, *Protagoras*, p. 220.

2. Platon, *Prim. Alcib.*, p. 129. — Dans ce dialogue, Socrate parle de la mère d'Alcibiade comme d'une personne encore vivante. Mais selon la loi athénienne, la femme n'était jamais émancipée. Le mineur ne peut être tuteur.

3. Athénée, V, 19.

naissances en philosophie et en politique, que par sa beauté, à laquelle l'enfant n'était sans doute sensible qu'inconsciemment, dut séduire Alcibiade. Platon dit qu'Aspasie forma nombre d'Athéniens à l'éloquence politique[1]. Ces paroles ne peuvent-elles pas s'appliquer à Alcibiade plus qu'à tout autre? Avant d'être l'élève de Socrate, il aurait été l'élève d'Aspasie. Mais si sérieuses que pussent être les conversations d'Aspasie[2], Alcibiade n'y puisait certes pas les leçons de vertus austères qu'il eût prises au foyer conjugal de son père Klinias et de sa mère Dinomakhè.

De plus, Aspasie ne vivait pas dans la solitude. Chaque jour des femmes de toute condition venaient converser chez elle avec les sophistes, les hommes politiques, les artistes les plus célèbres de l'époque[3]. Parmi elles, il y avait de jeunes Athéniennes absolument vertueuses, telles que la femme de Xénophon, qui ne craignaient pas de se compromettre en se montrant dans le gynécée

1. Platon, *Menex.*, p. 236. Plutarque, *Pericl.*, XXIV. — A en croire Platon, on doit compter parmi ceux qu'Aspasie forma à la politique et à la rhétorique Socrate et Périclès lui-même. Cf. le scoliaste, *ibid.*; Athénée, V, 8; Lucien, *de Saltat.*, XXV; Harpocration, s v. Ἀσπασία; *Fragm. comic. græc.*, (édit. Didot), p. 282.

2. Cf. Platon, *Menexen.*, et les commentateurs; Plutarque, *Pericl.* XXIV; Xénophon, *Memorab.*, II, 6; *Æconomic.*, II.

3. Anaxagore, Socrate, Phidias, Kallikrates, Ictinus, et tant d'autres. Cf. Platon, *Menex.*, p. 236; et le scoliaste, Plutarque, *Pericl.*, XXII, XXIV, XXVI.

de la maîtresse de Périclès[1]; mais il y avait aussi des étrangères d'une vertu suspecte[2]. Sans accorder aux rumeurs publiques qui couraient alors plus de créance qu'elles n'en méritent, sans croire qu'Aspasie faisait pour Périclès ce que Livie fit plus tard pour Auguste[3], qu'elle attirait chez elle des femmes athéniennes et étrangéres pour les livrer à son mari[4], on peut cependant penser que si la demeure d'Aspasie n'était pas un Parc-aux-Cerfs, ce n'était pas non plus un prêche. Ainsi, par Périclès et par Aspasie, Alcibiade, dès son enfance, se trouvait initié, sans qu'il y prît peut-être garde, à ce qui devait être le but de sa vie entière : l'ambition et le plaisir. Mais personne ne songeait à lui enseigner le devoir.

1. Plutarque, *Pericl.*, XXIV; Cicéron, *de Invent.*, I, 99; Quintilien, *de Institut. Orator.*, V, 19.

2. Aristophane, et le scoliaste, *Acharn.*, v. 524, sq.; Plutarque, *Pericl.*, XXIV, XXIX, XXXII; Athénée, XIII, 9.

3. Suétone, *Aug.*, LXXI.

4. Le poëte comique Hermippos accusa Aspasie de professer des opinions impies et d'attirer chez elle des femmes de condition libre pour les prostituer à Périclès. L'affaire fut portée devant le tribunal Héliastique; mais Aspasie fut absoute, grâce, dit Eschine, aux larmes et aux supplications de Périclès, qui semble dans ce procès avoir plaidé lui-même pour sa maîtresse. Plutarque, *Pericl.*, XXXII. Cf. Athénée, XIII, 5.

Dans un passage des *Acharniens* (v. 524, sq.; Cf. le scoliaste), Aristophane, dit aussi expressément qu'Aspasie avait chez elle des courtisan.

Alcibiade, en sa qualité d'orphelin, jouit très-jeune d'une liberté qui, jointe à sa fortune et à son nom, ne lui laissait voir aucun obstacle dans la satisfaction de ses désirs. Si Klînias eût vécu, cet homme dont la vie ne se dépensait pas aux mille labeurs de la vie politique eût pris le temps d'élever son fils lui-même; il se fût évertué à corriger ces penchants altiers et impérieux. Périclès ayant sans cesse à prévenir ou à calmer les volontés ou les caprices de cet autre enfant terrible qui s'appelait le Peuple Athénien, n'avait guère le loisir de s'occuper des incartades de son pupille. Il avait encore moins le temps de réformer cette nature qui allait se pervertissant.

Lorsque Alcibiade quitta sa nourrice[1], une Lacédémonienne appelée Amykla[2], Périclès lui donna comme gouverneur le thrace Zopyros, un de ses esclaves, qui,

1. Les femmes grecques dans la haute antiquité ne pouvaient se dispenser de nourrir elles-mêmes leurs enfants (Homère, *Ilias*, K, v. 83; *Odys.*, A, v. 446; Euripide, *Ion.*, v. 1460). Mais cette coutume n'était plus en vigueur dans l'Athènes historique, et les quelques femmes qui allaitaient encore s'adjoignaient cependant une nourrice. Aristophane, *Equit.*, v. 713; Suidas, s. v. Τροφός; Plutarque, *de Pueris educand.*

2. Plutarque, *Alcib.*, I. — Le commentateur de Plutarque prétend que c'était l'usage chez les Athéniens de prendre comme nourrices des Laconiennes. Les auteurs ne disent pas un mot qui puisse justifier cette allégation. La nourrice d'Alcibiade était lacédémonienne; elle aurait pu être athénienne, thébaine, thrace ou mégarienne.

selon Platon, était à cause de sa vieillesse incapable de remplir tout autre emploi[1]. Platon, par la bouche de Socrate, semble blâmer Périclès du singulier choix de ce gouverneur. En effet, peut-être Périclès eût-il pu mieux choisir? Cependant Zopyros n'était qu'un pédagogue, dans le sens que les Grecs attachaient à ce terme : il n'était pas chargé d'instruire Alcibiade, mais de veiller à ce qu'il s'instruisît. Ses fonctions consistaient surtout à accompagner Alcibiade dans les écoles, les palestres et les gymnases[2] où l'appelait la double éducation athénienne qui développait à la fois les facultés de l'esprit et les forces du corps. L'esclave Zopyros n'était donc pas trop indigne de cette charge assez peu élevée. Sa vieillesse même, que raille Socrate, était un titre de plus au respect de son élève. Quoi qu'il en fût, Zopyros devait s'ingénier à ne pas contrarier les volontés d'Alcibiade, et à se montrer indulgent pour ses caprices et ses violences.

Un jour que l'enfant, déjà robuste, s'exerçait à la lutte, vivement pressé par son antagoniste et se voyant sur le point d'être renversé, il le mordit à la main pour lui faire lâcher prise. Indigné de se voir arracher la victoire d'une façon aussi déloyale, celui-ci lui

1. Platon, *Prim. Alcib.*, p. 122; Plutarque, *Alcib.*, I.
2. Cf. Plutarque, *Alcib.*, III; Théophraste, *Charact.*, IX.

dit : « Tu mords comme les femmes ! Non, répondit Al-« cibiade, mais comme les lions : οὐκ ἔγωγε, ἀλλ' ὡς οἱ λέοντες[1]. »

Un autre jour, Alcibiade jouait aux osselets[2] avec de jeunes camarades dans une rue de la ville ; car les enfants des meilleures familles athéniennes ne dédaignaient pas de prendre la rue pour le théâtre de leurs jeux. C'était au tour d'Alcibiade de jeter les osselets, lorsqu'il aperçut une lourde charrette qui se dirigeait de son côté. Cette rue étant étroite, comme la piupart de celles d'Athènes, les joueurs devaient se déranger pour laisser passer la voiture. Alcibiade cria au charretier de s'arrêter. Celui-ci ne tint aucun compte de ses paroles et continua à avancer. Les enfants se retirèrent. Mais Alcibiade, ne pouvant maîtriser sa colère de voir ainsi résister à une injonction d'Alcibiade, et voulant à tout prix que sa volonté eût force de loi, se jeta résolûment par terre, jusque sous les pieds des chevaux, en criant au charretier : « Passe ainsi, si tu

1. Plutarque, *Apophteg. Reg. et Duc.*; *Alcib.*, II.

2. Le jeu des osselets était une sorte de jeu de dés qui consistait à jeter sur un damier ou sur toute autre surface plane quatre morceaux d'ivoire renfermés dans un cornet. Sur ses quatre faces, chaque osselet était marqué d'un de ces nombres : un, trois, quatre, six. Le plus beau coup, appelé le *coup de Vénus*, consistait à amener les quatre chiffres différents. Pollux, IX, 9 ; Cicéron, *de Divin.*, I, 13, II, 21 ; Meursius, *de Lud. Græc.*, s. v. ἀστραγάλος.

veux[1]. » Effrayé, cet homme arrêta sa voiture, et quelques passants, tout émus de cette scène, accoururent relever Alcibiade en poussant de grands cris[2]. D'autres s'empressèrent sans doute d'aller raconter aux discoureurs de l'agora cette action qui, dans son extravagance même, révélait une volonté indomptable et un courage unique chez un enfant.

Un autre caprice d'Alcibiade montre à quelle valeur il estimait sa beauté naissante. Lorsqu'il commença à fréquenter les écoles, il se fit remarquer par son ardeur à s'instruire. Il suivait très-volontiers les différentes leçons des principaux maîtres d'Athènes[3]; mais ayant remarqué que l'exercice de la flûte contracte les muscles faciaux et fait grimacer celui qui en joue, il refusa obstinément d'apprendre cet instrument[4]. « Cet art, disait-il, est méprisable et indigne d'un citoyen. L'archet ou la lyre n'altère point les traits du visage et « ne lui enlève rien de sa sérénité; mais la flûte déforme tellement la bouche et la figure entière, que « c'est à peine si les amis les plus intimes peuvent

1. ...Ἐκέλευεν (ὁ Ἀλκιβιάδης) οὕτως, εἰ βούλεται, διεξελθεῖν.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, II.

3. Plutarque, *Alcib.*, II.

4. Duris de Samos, *fragm.* 70 (*Fragm. Historic. Græc.*, édit. Didot, t. II); Pamphile d'Épidaure, *fragm.* 9 (*Fragm. Historic. Græc.* t. III); Aulu-Gelle, *Noct. Attic.*, XV, 17; Plutarque, *Alcibiad.*, II.



« vous reconnaître. Celui qui joue de la lyre peut « s'accompagner en chantant ou en déclamant, tan- « dis que la flûte, en tenant la bouche fermée, in- « terdit la parole. Laissons donc la flûte aux enfants des « Thébains, qui sont incapables de parler ; mais nous, « Athéniens, sachons nous rappeler que nos ancêtres « et nos maîtres sont Athènè et Phoibos Apollon ! « Athènè, qui jeta loin d'elle la flûte, et Apollon « qui fit écorcher vif l'aulète [1]. »

Les moralistes ne doivent pas trop s'indigner de cette coquetterie outrée. La légende d'Athènè, à laquelle le discours d'Alcibiade fait allusion en même temps qu'à celle du satyre Marsyas, ne dit-elle pas qu'un satyrisque, voyant Athènè jouer de la flûte, lui conseilla d'abandonner un instrument qui déformait ses traits. D'abord la Déesse n'écouta pas le conseil du jeune satyre ; mais s'étant vue dans l'eau, ce premier miroir, elle eut horreur de ses joues enflées et lança sa flûte dans la source [2].

Peut-on demander à Alcibiade plus de sagesse et moins de coquetterie que n'en avait la vierge Athènè ? Pour rendre son verdict en toute impartialité, l'histo-

1. Plutarque, *Alcibiad.*, II. —Αὐλητής, joueur de flûte,

2. Plutarque, *de Irâ*. — Cette légende est mentionnée par Natalis Comes et les autres mythologues.

rien doit se pénétrer du temps et du milieu, et juger avec les idées et les habitudes, non d'un descendant, mais d'un contemporain. Or à Athènes, ainsi que dans la plupart des contrées de l'antique Hellade, ce respect excessif de la beauté était naturel. Pour les Grecs, la beauté était plus qu'une Divinité : c'était une vertu. Et, parmi toutes les vertus, celle-ci était une des plus estimées, car on voyait en elle un don direct des Dieux. On recherchait la beauté chez les athlètes, ces victorieux chantés par Pindare, et on l'exigeait chez les prêtres d'Achaïe; — les Dieux, pensait-on, se laissant plus aisément fléchir par les prières de la beauté [1]. Dans l'Élide, il y avait des concours de beauté où le vainqueur était couronné de myrte [2]. « La beau- « té, disait Isocrate au peuple d'Athènes, a les mêmes « droits dans le ciel que sur la terre. Rien n'est si « précieux qu'elle, qui fait le prix de toute chose. Les « autres vertus peuvent s'acquérir, se perfectionner « par l'art et par l'exercice; les Dieux seuls donnent « la beauté avec la vie, et nul n'en peut avoir que ce « qu'il a reçu de la nature. La beauté adoucit les « mœurs et donne le charme à la vie; elle invite les « âmes nobles à l'enthousiaste amour de la gloire; elle

1. Pausanias, VII, 24, 27; Stobée, LXIII; Plutarque, *fragm.*, XIV.

2. Athénée, XIII, 2.

« fait naître plus de vertus que toutes les leçons de la « philosophie et de la morale ; elle allume le génie ; et « les arts lui doivent leurs chefs-d'œuvre comme leur « origine, puisqu'ils ont tous pour but de plaire et « d'instruire par l'image du beau. Il n'est rien, pour « moi, qui tienne tant de la divinité[1]. » Ce dithyrambe, qui, au sens moderne, paraîtrait d'une morale subversive, ne soulevait chez les Athéniens aucun murmure, aucune récrimination ; et au pied de l'Acropole, sanctuaire d'Athènè, tombeau d'Érecthée, les trente mille spectateurs du théâtre de Bakkhos applaudissaient ce vers d'Euripide : « C'est surtout la beauté qui a droit au trône[2]. »

Les Grecs s'étaient déjà aperçu de la déformation des traits que causait la flûte ; ils avaient tenté d'y remédier en ajoutant l'anche, afin qu'on employât le moins de souffle possible, ce qui diminuait l'enflure des joues ; ils avaient aussi inventé une sorte de mentonnière qu'on liait derrière la tête et qui empêchait d'ouvrir la bouche d'une façon ridicule[3]. Le remède était pire que le mal. Il était constant que l'art de la flûte nuisait à la beauté. A Athènes, c'en était assez pour

1. Isocrate, *Panegyric. Helen.*, XXV.
2. Cité par Athénée, XVII, 2.
3. Plutarque, *Symposiac.* VII, 8.

que la flûte fût condamnée en principe. Les éloquentes paroles d'Alcibiade eurent l'action d'un réquisitoire. Les éphèbes qui jouaient de cet instrument apprirent bientôt qu'on louait Alcibiade de mépriser la flûte et de railler les aulètes. Ils suivirent son exemple. Depuis, l'usage de cet instrument, qui avait toujours été en grand honneur, fut banni du nombre des occupations des hommes libres[1].

D'autres traits de la jeunesse d'Alcibiade étaient restés gravés dans la mémoire du peuple athénien. Il entra un jour dans une école et demanda au grammatiste un livre de l'*Iliade*[2]. Celui-ci répondit qu'il ne possédait aucune des rhapsodies d'Homère. C'était cependant la coutume parmi les maîtres d'Athènes d'exercer la mémoire de leurs élèves en leur donnant à réciter

1. Plutarque, *Alcibiad.*, II.

2. On sait qu'à cette époque, quoique Solon eût défendu aux rhapsodes d'intervertir, lorsqu'ils les récitaient, l'ordre des chants homériques, quoique plus tard les Pisistratides eussent enfin donné une version exacte des deux poëmes, qui fit loi jusqu'à l'*édition de la cassette*, l'Iliade et l'Odyssée n'existaient dans leur entier qu'à un très-petit nombre d'exemplaires. Le plus grand nombre des grammatistes et des particuliers ne possédaient que des fractions de l'œuvre homérique, telles que *le Combat des vaisseaux*, *les Adieux d'Andromaque*, *la Valeur de Diomède*, *la Patroclée*, *la Mort d'Hector*, *le Massacre des prétendants* et autres rhapsodies. (Diogène de Laërte, *Solon*, I, 57; Cicéron, *de Orat.*, III, 33; Pausanias, XII, 26; Élien, *Var. hist.*, XIII, 14, et VIII, 2; Allatius, *de Patria Homeri*, p. 223; Pope, *Essai sur Homère*, p. 141.)

des vers d'Homère et d'Hésiode[1]. Alcibiade, aussi surpris qu'indigné d'une telle négligence, donna un soufflet au pédagogue, et sortit en le traitant de maître ignorant, qui ne ferait de ses écoliers que des ignorants comme lui[2].

On doit blâmer la violence d'Alcibiade; mais on ne peut que partager contre le grammatiste sa légitime indignation. Pour les enfants d'Athènes, les poëmes homériques n'étaient pas seulement un cours de belle langue; c'était l'histoire de la Grèce antique; c'était, on le peut dire, le catéchisme de la religion hellénique. Un maître était donc inexcusable de ne posséder point au moins un livre de ces poëmes. Sans doute ce grammatiste reconnut sa faute; autrement il n'eût pas manqué de traduire le trop irascible fils de Klinias devant le tribunal des Héliastes. Dans ce pays où il était défendu de frapper le dernier des esclaves, un citoyen, s'il n'eût senti sa cause mauvaise, ne se fût pas laissé battre et insulter sans en demander justice.

Un confrère de ce grammatiste, ayant appris qu'Alcibiade était un admirateur passionné d'Homère[3], lui dit

1. Platon, *Protagoras.*, et *de Rep.*, t. II, p. 226.

2. Plutarque, *Alcib.*, VII, et *Apophteg.*, *Reg. et Duc.*; Élien, *Var. hist.*, XIII, 38.

3. Ἰσχυρῶς Ὅμηρον ἐθαύμαζεν Ἀλκιβιάδης. Élien, *Var hist.*, XIII, 38.

qu'il possédait tout l'œuvre homérique, corrigé de sa main. « Quoi! lui répondit Alcibiade, tu enseignes la « grammaire, toi qui es capable de corriger Homère! « Que ne formes-tu plutôt les jeunes gens? Εἶτ', ἔφη, « γράμματα διδάσκεις, Ὅμηρον ἐπανορθοῦν ἱκανὸς ὤν, καὶ οὐχὶ « τοὺς νέους παιδεύεις¹; »

Par amour de l'antithèse on traduit le plus souvent τοὺς νέους par « les hommes. » Les traducteurs mettent ainsi un grave contre-sens dans la bouche d'Alcibiade, car instruire les enfants c'est former les hommes. Au contraire, Alcibiade reprochant à ce savant grammatiste de ne pas s'occuper à former « les jeunes gens » lui conseille d'imiter les Antimœros, les Socrate, les Antiphon, les Protagoras, les Dionysodoros et autres sophistes qui, selon la mode alors en honneur à Athènes, formaient par leurs leçons plus ou moins spécieuses sur la divinité, la morale, la rhétorique et la politique les jeunes gens aux luttes oratoires et au gouvernement de la chose publique.

Si dans sa jeunesse Alcibiade n'était pas toujours maître de ses gestes, il n'était pas non plus maître de ses paroles, ce qui peut être plus grave. Un jour qu'il se présentait chez son tuteur, demandant à lui parler, un esclave répondit que Périclès ne pouvait le recevoir

1. Plutarque, *Alcibiad.* VII.

parce qu'il était très-sérieusement occupé : qu'il travaillait à rendre ses comptes aux Athéniens. On sait que tous les magistrats de la République étaient responsables, et qu'à l'expiration de leur charge ils devaient justifier de leur gestion devant l'Assemblée et devant des tribunaux spéciaux. Alcibiade, dépité de n'être pas reçu, s'écria en s'en allant : « Eh! ne vaudrait-il pas mieux que Périclès travaillât à ne pas « rendre ses comptes à ces Athéniens? Εἶτα βέλτιον οὐκ « ἦν σκοπεῖν αὐτόν, ὅπως οὐκ ἀποδώσει λόγον Ἀθηναίοις[1] ; »

Dans la cité d'Athènes, où tant de délateurs de toute sorte et de sycophantes assermentés se tenaient aux écoutes, c'en était assez pour faire soupçonner l'administration de Périclès et pour demander sa mise en accusation. C'en était assez pour classer Alcibiade, quinze ans avant son entrée aux affaires, parmi les partisans de l'autocratie, que les Grecs appelaient la tyrannie.

1. Plutarque, *Alcib.*, VII, et *Apophtheg.*, *Reg. et Duc.* Cf. Diodore de Sicile, XII, 38.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les mœurs antiques. — Les amis d'Alcibiade. — Les sophistes. — Socrate. — Première entrevue de Socrate et d'Alcibiade. — Socrate et les jeunes gens. — Les doctrines socratiques. — Ambition excessive d'Alcibiade. — Cause de l'ascendant de Socrate sur Alcibiade. — Les leçons de Socrate et la politique d'Alcibiade.

Autant par sa beauté et son esprit que par son illustre origine, son tuteur Périclès et ses richesses, Alcibiade était célèbre avant qu'il eût vingt ans. Déjà sa vie de plaisirs et son avenir de gloires excitaient les envieux ; déjà on inventait contre lui toutes les calomnies. On l'accusait d'avoir tué d'un coup de bâton un de ses esclaves dans la palestre de Sibyrtius,[1] de s'être enfui encore enfant de la demeure de Périclès pour aller habiter avec un certain Démokrates dont il était

1. Antiphon, *Fragm.* (*Orator. Attic.*, édit. Didot, t. II, p. 281). Plutarque, *Alcibiad.* III.

aimé[1], de prendre part aux orgies nocturnes du culte de la Déesse Cotytto[2]; on lui reprochait encore d'autres actes de débauche et de violence. Dans la suite, ces diffamations dont ne sont jamais exempts les grands acteurs de l'histoire, furent recueillies et répétées par les adversaires politiques d'Alcibiade et par les adversaires judiciaires de son fils[3]. A l'exemple d'Aristophane dont la verve ne respectait ni l'État, ni la vertu, ni le courage, ni la divinité, les poëtes comiques Eu-

1. Antiphon, *Fragm.* (*Orator. Attic.*, édit. Didot, t. II, p. 281). Plutarque, *Alcibiad.* III. — Antiphon ajoute qu'apprenant la disparition d'Alcibiade, son tuteur Ariphron voulait le faire crier à son de trompe; mais que son autre tuteur, Périclès, s'y opposa en disant : « S'il est mort, cette proclamation ne nous en apprendra la nouvelle « qu'un jour plus tôt; si au contraire il est vivant, elle le déshonorera « pour sa vie entière. » Plutarque fait d'ailleurs justice de ces allégations odieuses. Il qualifie d'abord l'ouvrage d'Antiphon, auquel il emprunte ce récit, de libelle, d'écrit injurieux, λοιδοιρία; et il conclut ainsi : « Doit-on ajouter foi à des imputations que cet auteur lui-« même avouait n'avoir publiées que par la haine qu'il portait à Alci-« biade ? »

2. *Argum. ad Bapt.* Eupolis (*Fragm. Poet. Comic. Græc.*, édit. Didot, p. 157). Thémiste, *Orat.*, VIII.

3. Thessalos, Androklès, Andocide, Antiphon, Lysias. On verra, dans la suite de ce livre, le rôle de plusieurs de ces accusateurs. Parmi eux Lysias surtout mérite d'être flétri comme calomniateur. Son premier plaidoyer contre le fils d'Alcibiade (*Contra Alcibiadem Minorem Orat.* I), écrit avec une violence inouïe, n'est qu'une longue imposture. Nous avons eu à différentes reprises, l'occasion de nous en convaincre. Au moyen des textes impartiaux de Thucydide, et d'autres historiens, avec lequel il se trouve en contradiction, nous l'avons pris

polis et Phérécratès ne craignirent point d'ajouter à ces calomnies d'autres calomnies [1]. Plus tard enfin, quoiqu'infirmant l'autorité des orateurs et des poëtes qui avaient transmis ces impostures, les historiens commirent la faute de les sanctionner en les consignant dans leur récit. Ils auraient dû reconnaître dans ces calomnies, non des faits plus ou moins douteux, mais ces armes infâmes qu'on forge aux époques de trouble.

Comme tout homme de valeur, si Alcibiade dès sa jeunesse avait des ennemis, il avait aussi des amis. Ceux-ci étaient même en plus grand nombre que ceux-là. D'une part, la fortune politique d'Alcibiade que quiconque pouvait prévoir, et son ambition effrénée, qu'il avouait avec orgueil [2], le faisaient rechercher de tous les hommes de parti, oligargues ou démagogues. Pour se fortifier, on prenait à tâche de l'attirer par-

en flagrant délit de mensonge. Voir particulièrement les §§ 37, 33 et 168. — On sait d'ailleurs que certains avocats contemporains sont célèbres par la manière dont dans certains procès civils ils se servent de la médisance et de la calomnie contre la partie adverse. Si Lysias vivait, il serait leur maître à tous.

1. Aristophane, *Acharn.*, v. 716; Eupolis, *Argum. ad Bapt.*; Phérécrates, *Fragm.* (*Fragm. Comic. Græc.*, édit. Didot, p. 157 et p. 114.) le scoliaste d'Aristophane, *Prol.* IX, A. Cf. Thémiste, *Orat.*, VIII; et Hesychius, s. v. κυσθοκορώνη.

2. Platon, *Prim. Alcib.*, p. 105, sq.

mi soi, ou pour parvenir avec lui au pouvoir, on tentait de s'attacher à son étoile déjà visible. D'autre part, son esprit railleur, sa grande beauté, ses prodigalités fastueuses, son existence de viveur, pour employer un néologisme nécessaire à la peinture de ce caractère, lui attiraient la société des parasites et des jeunes débauchés d'Athènes.

Alcibiade cependant, irascible, altier, fantasque, n'était pas toujours d'un commerce agréable. On raconte que voulant une fois mettre à l'épreuve l'amitié de ses familiers, il imagina cette sinistre comédie. Il plaça au fond d'une pièce obscure de sa maison une statue qui, recouverte d'une draperie, avait l'apparence d'un cadavre. Alors, ayant mandé ses amis, il leur dit qu'il venait de tuer un homme et qu'il les conjurait de l'aider à le faire disparaître. Tous se retirèrent, de peur d'être considérés comme complices du crime. Seul le beau Kallias, fils d'Hipponikos, offrit son secours. Alcibiade lui découvrit aussitôt son stratagème; mais il conçut une vive amitié pour Kallias[1].

Souvent aussi Alcibiade aimait à rendre de vrais services à ses amis. Un jour, un métœque qui désirait

1. Polyen, I, 40, § 1. — Cette amitié devait se rompre dans la suite, à cause d'affaires d'intérêts, après le mariage d'Alcibiade à la sœur de Kallias, Hipparèthe. Plutarque, *Alcib.*, VIII; Pseudo-Andocide, *C. Alcib.*, 13, 14.

depuis longtemps connaître Alcibiade, se décide à le venir voir; il est introduit près de lui; il lui fait les plus ardentes protestations d'amitié[1]. Alcibiade pris de sympathie pour cet homme l'invite à dîner[2]. Après le repas, il lui ordonne de se trouver le lendemain sur l'agora où l'on devait renouveler certain bail des fermages de l'État, et de mettre une surenchère. Le

1. Cet homme, dit Plutarque (*Alcib.*, VII), après avoir vendu le peu de biens qu'il possédait, réunit la somme de cent statères, et eut la simplicité de porter son petit trésor au riche Alcibiade, en le pressant de l'accepter. Celui-ci feignit de prendre l'argent, et le rendit au métœque à la fin du dîner.

2. Les repas des Athéniens, que l'on pourrait appeler les repas réglementaires, étaient l'ἀκράτισμα (déjeuner, pris de grand matin), l'ἄριστον ou δειλινόν (sorte de goûter vers le milieu du jour) et enfin le δεῖπνον (dîner, après la troisième heure de midi). De ces trois repas, le δεῖπνον seul était sérieux; les deux premiers étaient très-légers, car, comme le dit Plutarque (*Quæst. Sympos.*, VI, VIII), « les Grecs estimaient qu'il était mauvais de manger copieusement dans le repas du matin, et qu'il suffisait de prendre un bon repas après les travaux du jour. » (Athénée, I, 9; V, 4; Eustathe et les scolies, *ad Iliad.*, B; *ad Odyss.*, B, et P; Suétone, *Vitel.*, XIII; Horace, *Satyr*, I, v. 6 et 7; Sénèque, *Epistol.*, 83; Celse, I, 3).

Il y avait encore le κῶμος qui répond parfaitement à notre souper, dans le sens viveur du mot. Différent du συμπόσιον, qui n'était souvent qu'un prétexte à réunion et à causeries, quoiqu'on y bût grassement et qu'on y admît, vers la fin du repas, des chanteuses, des danseuses et des joueuses de flûte, le κῶμος était une véritable orgie. On le commençait après le dîner (δεῖπνον), et il se continuait souvent jusqu'au lever du jour. Ces deux sortes de souper, le συμπόσιον et le κῶμος, étaient à Athènes les seules véritables formes de réunion intime. Platon, *Symposion*; Plutarque, *Quæst. Sympos.*; Varron, VII,

pauvre métœque se défend d'abord, alléguant sa pauvreté et le haut prix de ce fermage qui était de plusieurs talents. Toujours prêt à s'irriter, Alcibiade le menace de le faire fustiger par ses esclaves s'il ne lui obéit pas. Tout effrayé, cet homme se rend donc le lendemain devant les Polètes, à l'agora, et se mêle à la foule de traitants. Lorsqu'on va adjuger le fermage au même prix que dans le bail précédent, le métœque met une surenchère d'un talent. Les fermiers furieux se liguent contre lui; ils exigent qu'il indique un citoyen comme caution, persuadés qu'il n'en trouvera pas. En effet, cet homme, interdit, se retire déjà, lorsqu'Alcibiade, qui était venu là pour assister au désappointement des fermiers, dont on ne sait pour quelle cause il voulait se venger, crie de loin aux magistrats d'inscrire son nom, que l'enchérisseur est de ses amis et qu'il est sa caution. Les anciens fermiers se trouvant alors fort embarrassés, car ils étaient accoutumés à payer les arrérages du premier bail avec les bénéfices du second, offrirent de l'argent au métœque pour l'engager à résilier l'affaire. Alcibiade ne voulut pas qu'il acceptât moins d'un talent. Ceux-ci

89; Cicéron *ad Fam.* IX, 24; Becker; *Charicles Excur.*, II; Winckelmann, *Monum. Antic. inedit.*, p. 200, Millin, *Vases antiques*, t. II, p. 58.

finirent par donner cette somme, qui à Athènes était presque une fortune[1].

Parmi ces compagnons de plaisir, quelques-uns, il faut bien l'avouer, éprouvaient pour Alcibiade, « le « plus beau des Grecs, » un sentiment suspect. Mais Alcibiade, selon le témoignage de ses contemporains, repoussait avec mépris ces hommages équivoques et rebutait ses nombreux adorateurs par les dédains et les mauvais traitements[2].

1. Plutarque, *Alcibiad.*, V.

2. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 103-104. Plutarque, *Alcib.*, IV, V. — On sait la conduite qu'il tint envers l'un d'eux, Anytos, devenu plus tard tristement célèbre comme accusateur de Socrate. Cet Anytos qui aimait Alcibiade l'invita à venir souper chez lui avec quelques étrangers. Alcibiade refusa et mena débauche dans sa maison en compagnie de courtisanes et d'amis. Au nombre de ceux-ci se trouvait un nommé Thrasyllos, qui appartenait à la quatrième classe de la société, c'est-à-dire à la classe la plus pauvre. Après souper, Alcibiade se ravise; il dit à ce Thrasyllos et à quelques esclaves de le suivre, et se dirige vers la demeure d'Anytos. Il s'arrête sur le seuil de la porte qui donne accès à la salle du repas, et apercevant les tables surchargées de vases précieux et de vaisselle d'or et d'argent, il ordonne à ses esclaves d'en prendre la moitié et de les porter chez Thrasyllos; puis sans daigner même entrer, il se retire. Les convives d'Anytos se récrièrent sur l'insolence et l'audace d'Alcibiade. « Je trouve, au con« traire, leur répondit philosophiquement leur hôte, qu'Alcibiade me « traite avec ménagement et comme un ami, puisque maître de tout « emporter, il m'en laisse la moitié. » — Cette historiette, plus ou moins vraie, est rapportée par Athénée, XII, 9, et par Plutarque, *Alcib.* IV. La version d'Athénée et celle de Plutarque diffèrent l'une de l'autre dans quelques détails insignifiants mais le fond du récit reste le même.

On peut le dire hautement, de tous ceux qui le recherchaient, un seul homme a obtenu d'Alcibiade une liaison que l'histoire a diversement qualifiée. Mais cet homme s'appelait Socrate! Cet homme était celui que l'Oracle de Delphes avait sacré le plus sage des humains[1]. Cet homme était celui que saint Augustin devait reconnaître pour un des élus de la Cité de Dieu[2]. Faut-il donc le confondre avec les autres adorateurs d'Alcibiade, et admettre que ses avances aux beaux jeunes gens n'avaient pas pour unique but de les former à la sagesse et, comme il le disait lui-même, « d'accoucher des intelligences? »

Cette odieuse accusation, basée sans doute sur les insinuations d'Aristoxène[3], que leur violence même convainc de calomnie, et sur la lecture superficielle du *Phèdre* et du *Banquet* de Platon[4], n'a commencé à être portée contre Socrate que longtemps après sa mort, à cette époque de décadence où la corruption romaine avait introduit cette infamie dans les mœurs.

1. Platon, *Apolog. Socrat.*, p. 21; Xénophon, *Apolog. Socrat.*, II; Valère Maxime, III, 4.

2. Saint Augustin. *de Civit. Dei*, VIII, 9.

3. Aristoxène, *fragm.*, XXV, XXVII, XXVIII (édit. Didot); Suidas, s. v. Ἀριστόξενος; saint Cyrille, *C. Julian.*, VI, p. 208.

4. Et probablement aussi sur la condamnation de Socrate comme « corrupteur des jeunes gens » et sur la première page du *Premier Alcibiade* et la première page du *Protagoras*.

Ni Aristophane dans ses *Nuées*, ni Mélétos dans son accusation contre Socrate, dont Diogène de Laërte a transmis le texte[1], n'y font aucune allusion. Assurément ils n'auraient point manqué dans leur haine, d'ailleurs justifiable, contre ce sophiste, de l'accuser d'un crime que les lois athéniennes punissaient avec une juste sévérité[2]. De même pour Alcibiade qui avait

1. Diogène de Laërte, II, 40. — Voici le texte de cette accusation : « Melétos, fils de Melétos, du dème de Pythos, accuse par serment « Socrate, fils de Sophroniskos, du dème d'Alopèce : Socrate est cou- « pable en ce qu'il ne reconnaît pas les Dieux de l'État et qu'il met à « leur place des extravagances démoniaques. Il est coupable en ce qu'il « corrompt les jeunes gens. Peine : la mort. » La seconde accusation contenue dans le manifeste de Melétos, peut, avec un peu de mauvaise foi et beaucoup d'ignorance, prêter à l'équivoque, mais cette équivoque est détruite par ces lignes bien explicites de Platon : « Dis- « nous, Melétos, demande Socrate, comment je corromps les jeunes « gens : N'est-ce pas, selon ta dénonciation, en leur enseignant à « ne pas reconnaître les Dieux que reconnaît l'État, et en leur ap- « prenant à honorer sous le nom de démons d'autres divinités ? « N'est-ce pas là ce que tu dis ? — Melétos : c'est cela même. » Platon, *Apolog. Socrat.*, p. 158.

Xénophon dans son *Apologie*, Eschine dans son *Discours contre Timarque*, et tous les auteurs anciens, témoignent aussi que si Socrate fut accusé de corrompre la jeunesse, ce ne fut nullement à cause de ses mœurs, mais parce que ses leçons antireligieuses et antidémocratiques avaient formé des hommes tels que l'athée Kritias, le plus cruel des Trente Tyrans; l'oligarque Théramène, le collègue de Kritias; l'ambitieux Alcibiade, deux fois banni d'Athènes; et le traître Xénophon, qui renia *humanitairement* sa patrie sous le prétexte qu'il lui était plus avantageux de s'allier à l'ennemi.

2. Xénophon, *Sympos.*, VIII; Eschine, *C. Timar.* § 12 à 34; Dé-

tant d'ennemis. Ses nombreux adversaires politiques n'auraient pas attendu pour le perdre l'affaire aussi imprévue que mystérieuse de la mutilation des hermès, s'ils avaient pu, dès son entrée aux affaires, lui intenter une accusation du même genre que celle qu'intenta plus tard à Timarque, l'orateur Eschine. Timarque, convaincu des mœurs infâmes dont l'accusait Eschine, fut condamné à la mort civile. Banni de l'Assemblée, de l'agora, de la vie politique, méprisé et repoussé par tous, il se pendit, dit-on, de honte et de désespoir[1].

Le témoignage des écrivains postérieurs, de Cicéron[2], de Cornelius Nepos[3], de Plutarque[4], de Lu-

mosthène, *C. Androt.*, 13-15; Samuel Petit, *de Legib.*, *Attic.* VI, 5; Meursius, *Themis Attica*, I, 6; Gesner, *Socrates sanctus Pæderasta*, p. 27, 28 (*Commentarii Societatis Gottingensis*, t. II).

1. Voir tout le plaidoyer d'Eschine contre Timarque, les scoliastes et les commentateurs : Reiske, Dobrée, Wolff, Dobson, Taylor, Auger, etc. Ce plaidoyer est d'autant plus curieux à consulter sur cette question des rapports de Socrate et d'Alcibiade, qu'Eschine en un passage (140-153) fait parfaitement la différence qui existait aux yeux des Grecs entre l'amitié pure et le chaste amour des héros et des grands hommes, tels que Achille et Patrocle, Oreste et Pylade, Thésée et Pirithoüs, Harmodios et Aritogiton, et les liaisons honteuses des Timarque et des Misgolas. Xénophon marque aussi très-explicitement cette différence, *Sympsos.*, VIII : « Ce Ganymède, dit-il, fut aimé des Dieux non à « cause de sa beauté corporelle, mais parce qu'il avait l'âme vérita« blement belle. » C'est la théorie socratique.

2. Cicéron, *de Fat.*, V.

3. Cornelius Nepos, *Alcibiad.*, II.

4. Plutarque, *de Virtut. an Fortun. Alexand.*

cien[1] et d'Athénée[2], qui tous quatre jettent assez inconsidérément cette injure à Socrate, ne peut être admis dans le procès, car chacun d'eux se dément soi-même dans d'autres parties de son œuvre[3]. Juvénal formule plus clairement encore cette accusation, mais, en tant que poëte satirique de quatre siècles postérieur à Socrate, son témoignage est nul[4]. La même accusation portée par un groupe d'auteurs chrétiens, Lactance[5] Théodorète de Cyrène[6], saint Cyrille[7], et Socrate de Byzance[8], n'a également aucune importance. C'est la haine des souvenirs du Paganisme qui leur inspirait ces calomnies. Ces écrivains ecclésiastiques étaient d'ail-

1. Lucien, *Sect.*, XV, XVI, XVII; *de Amorib.*, LIV.

2. Athénée, V, 19. — Athénée porte cette accusation en citant, d'après Hérodicos, des vers attribués à Aspasie.

3. Cicéron, *Tuscul.*, IV, 37. — Plutarque, *Alcib.*, IV, V, VII. — Lucien, *de Amorib.*, XLIX. — Athénée, V, 17, 18, 19. — Athénée ne conclut précisément ni à l'affirmative ni à la négative. Il semble attribuer cette accusation aux paroles de Platon et de Xénophon, dont il cherche à prouver les erreurs. Quant à Nepos (*Alcib.* II), il se dément aussi lui-même, mais sans en avoir conscience, puisqu'il base son accusation sur le discours d'Alcibiade dans le *Banquet*, et qu'il termine en disant que ce discours conclut à l'innocence de Socrate et d'Alcibiade.

4. Juvénal, *Sat.*, XI, v. 10.

5 Lactance, *de Institut. Divin.*, III, 20.

6. Théodorète de Cyrène, *Curatio Græc. affect.*, *Disc.*, IV et XII.

7. Saint Cyrille, *Contr. Julianum*, VI, p. 208.

8. Socrate de Byzance, *Historia Ecclesiastica*, III, 23.

leurs contredits de leur temps par d'autres auteurs chrétiens, saint Justin, saint Augustin, Athénagoras, Théophile d'Antioche, Origène et saint Clément d'Alexandrie, qui tous jugèrent favorablement Socrate[1]. Faut-il ajouter plus de foi aux insinuations des satiriques et des commentateurs du seizième siècle, aux vers plaisants de Boileau et de Piron. Assurément non; et c'est leur faire trop d'honneur que d'en parler. Donc, aucun témoignage contemporain ni postérieur n'autorisant à accuser Socrate de ce crime, l'historien jaloux à la fois et de la vérité et de la mémoire de Socrate doit trouver dans sa doctrine même, transmise par ses disciples, Platon et Xénophon, sa condamnation ou sa justification[2].

1. Voir Van Limburg Brouwer (*Apologia Socratis contra Meliti redivi calumniam*, p. 240 sq.), qui cite le texte même des auteurs précités.

2. Les critiques, les érudits et les monographes qui se sont occupés d'Alcibiade ou de Socrate ont cru, par un scrupule d'historien auquel nous sacrifions nous-même, que le devoir d'étudier cette triste question leur était imposé. La plupart concluent à l'innocence de Socrate. Ce sont Gessner: *Socrates sanctus pæderasta;* Limburg Brouwer: *Apologia Socratis contra Meliti redivi calumniam;* Schweighaüser : *Mores Socratis;* Hecker : *de Alcibiadis moribus*, Hertzberg : *Alkibiades der Staatsmann und Feldherr*; Chambeau : *de Alcibiade dissertatio*. D'autres sont d'un avis opposé, tels Baseggio : *Dissertation sur l'Alcibiade fanciullo a scola;* Grothe : *de Socrate Aristophanis;* et Droysen : *Einleitung zu den Wolken* (*Uebersetzung der Aristophanes*, t. III).

Or, la première lecture du *Phèdre*[1], du *Banquet*[2], du *Premier Alcibiade* et du *Protagoras*[3] de Platon, ainsi que le livre Premier des *Mémoires sur Socrate*[4] de Xénophon inspirent évidemment des doutes sur la mo-

1. Dans le *Phèdre*, voir les premières pages de la Palinodie, la parabole des deux coursiers, le plaidoyer de Lysias, et la singulière réfutation de Socrate qui invoque à son aide Sappho, — *Mascula Sappho*, dit Horace, — et Anacréon, — Anacréon l'amant de Bathylle!

2. Dans le *Banquet*, voir le discours assez ambigu d'Eryximaque et la théorie plus que compromettante développée par Aristophane. — Quant au récit prêté à Alcibiade (p. 219), qui raconte « avoir couché sous la même couverture que Socrate et s'être levé le « matin tel qu'il serait sorti du lit de son père, » il ne signifie absolument rien, car des preuves certaines le font considérer comme dû entièrement à la vive imagination de Platon. D'abord, pas plus qu'Aristophane, Alcibiade n'assistait à ce banquet. (Voir Xénophon, *Sympos.*, I, et Athénée, V, 19.) Ensuite, il est affirmé dans ce récit que ce fut Alcibiade qui le premier recherchа Socrate et non Socrate qui rechercha Alcibiade; ce qui est absolument contredit par Platon lui-même (*Protagoras*, p. 309, et *Prim. Alcib.* p. 103), par Plutarque (*Alcib.*, IV, V, VII), par Athénée (V. 19), lequel s'appuie sur plusieurs témoignages contemporains, entre autres sur des vers attribués à Aspasie, et par tous les écrivains précités. Si le *Banquet* est un document précieux pour l'histoire des idées et des doctrines, c'est une œuvre de nulle valeur pour l'histoire des hommes et des faits. Lorsque longtemps après la mort de Socrate, Platon écrivit ce dialogue, il ne recula pas pour justifier son maître devant la pensée de calomnier Alcibiade.

3. Les premières pages seules de ces deux dialogues se rapportent à ce sujet. La première page du *premier Alcibiade*, n'est rien en soi-même si on ne la confère avec la première page du *Protagoras* qui n'est certes pas à l'honneur des mœurs de Socrate.

4. Xénophon, *Memorabil.* I, 3. Voir la réprimande, peut-être inopportune, faite à Critobule par Socrate.

ralité de Socrate et des soupçons sur son attachement aux jeunes gens. Mais la seconde ou la troisième lecture de ces œuvres[1], faite avec plus d'attention et en y joignant celle du *Banquet* de Xénophon[2], du *Lysis* et du Philèbe[3] de Platon, donne au contraire la souveraine certitude que Socrate doit être à jamais absous de toute participation au vice infâme dont la médisance l'a accusé. Ces textes, à la vérité, servent aussi à reconnaître que si Socrate fut toujours étranger à cette honte, il en parle, et malgré ses sages exhortations[4], il en laisse parler à ses interlocuteurs avec trop d'indulgence et sans la moindre indignation[5]. C'est sans

1. On est alors frappé : dans le *Phèdre*, de la conclusion de la réfutation du plaidoyer de Lysias, des dernières pages de la Palinodie et de la victoire remportée par le bon cheval; — dans *le Banquet* du noble éloge de l'amour par Phèdre, du discours bien catégorique de Pausanias, enfin de la belle réplique finale de Socrate, d'une s grande éloquence et d'une philosophie si élevée; — dans le *premier Alcibiade*, de la suite de la déclaration de Socrate; — dans les *Memorabilia* (I, 3), de ce que dit Xénophon des sentiments de Socrate.

2. Xénophon, *Sympos.*, VIII : la leçon de haute morale et de chasteté donnée par Socrate à Kallias.

3. Dans le *Lysis*, qui a l'amitié pour sujet, Platon emploie les mêmes termes, les mêmes expressions, que dans *le Banquet*, le *Philèbe* et le *Phèdre*. — Dans le *Philèbe*, voir la définition donnée par Socrate de la véritable volupté.

4. Xénophon, *Memor.*, I, 3.

5. Platon, *Phedr.*, *Protagor.*, *Sympos.*, Xénophon, *Sympos.*, IV, VIII, *Memorab.*, I, 3.

doute une telle complaisance qui a suggéré la calomnie dont sa mémoire est victime. On peut penser d'ailleurs, et non sans quelque raison, que le vrai coupable en tout ceci n'est pas Socrate, mais celui qui s'est rappelé ses leçons et qui les a transmises à la postérité en les illuminant du rayonnement d'une poésie et d'une éloquence divines, Platon ! Platon dont Socrate disait : « Ὡς πολλά μέ κατεψεύδεθ' ὁ νεανίσκος ; que de fois ce jeune « homme m'a-t-il calomnié ![1] »

En effet, c'est Platon qui fait soupçonner Socrate ; c'est Xénophon, moins éloquent, moins élevé, mais certainement plus véridique, qui le fait absoudre. C'est que la langue si vive, si poétique, si riche de Platon se refuse à exprimer les calmes jouissances de l'amitié, qui par la violence de l'expression deviennent dans son œuvre les folles extases de l'amour.[2] « Platon, dit « Athénée, écrit indistinctement tout ce qui se pré- « sente sur sa langue imprudente[3]. »

1. Diogène de Laërte, II, 35.

2. Comparer à ce sujet, comme nous l'avons dit, le *Lysis* et *le Banquet*, le *Phèdre* et le *Philèbe*.

3. Athénée, V, 18. — Si l'on ne mettait en doute les épigrammes à Aster, à Dion, à Phèdre et à Alexis, attribuées à Platon, qu'on lit dans l'*Anthologie*, il faudrait accuser Platon de ce vice. Dans ce cas on pourrait le soupçonner avec raison d'avoir fait rouler tant de dialogues socratiques sur ce sujet scabreux par sympathie personnelle, et on absoudrait absolument Socrate de sa complaisance à en discourir.

On doit donc croire à l'innocence de Socrate. Bien même qu'on la mît en doute, pourrait-on assumer sur un individu l'iniquité d'une société? Parmi les grands hommes de l'antiquité gréco-latine, il n'y a pas que Socrate et Alcibiade qui aient été ainsi accusés. Combien d'autres encore depuis Aristide le Juste [1] jusqu'à Trajan le Très-Bon [2] ! Thémistocle [3], Pindare [4], Platon [5], Alexandre le Grand [6], Jules César [7], Auguste [8], Virgile [9], Horace [10], l'empereur Hadrien [11], sans parler des Tibères et des Nérons. Mais ce n'est pas à un homme accusé de cette ignominie, à un Alcibiade, à un Alexandre à un César, qu'il faut l'imputer à crime, c'est le

Quoi qu'il en soit, Platon est d'autant plus coupable de s'être étendu sur ce sujet dans ses dialogues, que leur interprétation plus ou moins erronée a servi d'excuse dans le monde gréco-romain à tous les partisans de cet amour et a converti plus d'un insensé à cette infâme doctrine. Plutarque (*de Amore*) et Lucien (*de Amorib.* XLVIII, XLIX, LIV) le disent expressément.

1. Plutarque, *Aristid.*, II.
2. L'empereur Julien, *Cæsares*, IX.
3. Plutarque, *Thémistocl.*, III.
4. Valère-Maxime, IX, 12.
5. *Antholog. græc. Ep. erot.*, 78; *Ep. fun.*, 669, 670. (Tauschnitz.
6. Plutarque, *Alexand.*, LXVII ; Quinte-Curce, VI, 5.
7. Suétone, *Cæsar.*, XLIX.
8. Suétone, *August.*, LXVIII.
9. Virgile, *Eglog.*, II. Cf. Martial, VIII, 56.
10. Horace, *Od.* X, v. 4, et les commentateurs. Cf. Walckenaër, *Vie d'Horace*, t. II, ch. XIII.
11. L'empereur Julien, *Cæsares*, VIII, XXIII.

monde antique tout entier qui doit en porter le stigmate infamant.

Platon a laissé le récit de la première entrevue de Socrate et d'Alcibiade[1]. Quoique cette narration pèche par quelques inexactitudes, car les *Dialogues* ne sont point exempts d'anachronismes et de contradictions[2], elle jette une vive lumière sur le caractère d'Alcibiade et semble empreinte du sceau de la vérité.

Cette entrevue eut lieu quelque temps avant la bataille de Potidée[3], livrée en 432-431 av. J. C. Alcibiade avait alors dix-huit ou dix-neuf ans. Il était en âge de prendre les armes pour la République[4]. Bientôt, à vingt ans, il allait assister aux séances de l'Assemblée[5], non pour y parler, car il semble que seuls les citoyens qui

1. Dans le dialogue : *Le Premier Alcibiade* qui est presque entièrement consacré à ce récit.

2. Athénée (V. 15, 16, 17, 18, 19) en a relevé un grand nombre.

3. Puisque Alcibiade connaissait déjà Socrate lors de l'expédition de Potidée, dont ils faisaient partie tous deux et où le philosophe lui sauva la vie (Plutarque, *Alcib.*, VIII; Platon, *Sympos*, p. 220-221). — Hertzberg (*Alkibiad.*, p. 26) assigne dix-neuf ans à Alcibiade lors de son entrevue avec Socrate.

4. Les Athéniens étaient astreints au service militaire depuis leur dix-huitième jusqu'à leur soixantième année. Ulpian, *in Olynth.*, III; Pollux, VIII, 9.

5. Aristophane, *Acharn.*, v. 209; Eschine, *in Ctesiph.* 6, Pollux, VIII, 86; Suidas, s. v. λεξιάρχος.

avaient atteint trente ans prenaient la parole[1], mais pour voter et pour s'initier à la politique et à l'éloquence en écoutant les orateurs.

Depuis quelque temps déjà Socrate suivait sans cesse Alcibiade, s'approchait de lui et s'ingéniait à se trouver dans les gymnases, sur les promenades, aux représentations chorégiques, chez Aspasie, jusques dans le gynécée des hétaires, partout enfin où il avait la chance de le rencontrer[2]. Celui-ci s'était aperçu des assiduités du sophiste et commençait à s'en étonner[3]. Un jour qu'Alcibiade, allant à quelque rendez-vous d'amour, passait sur l'agora, vêtu d'un pallium de pourpre brodé d'or traînant à terre à la manière des efféminés et d'une fine tunique de lin[4], chaussé de riches crépides d'une forme particulière que lui seul portait[5], et des cigales d'or[6] dans sa belle chevelure

1. Voir l'Introduction, p. 52-53.

2. Platon, *Prim. Alcib.*, p. 103-104; Cf. Plutarque, *Alcib.* IV, VII; Athénée, V, 19.

3. Platon, *Prim. Alcib.*, p. 104.

4. Plutarque, *Alcib.*, XVI; Athénée, XII, 8; Pollux, IV, 18. Cf. Thucydide, I, 6.

5. Pollux, VII, 89; Athenée, XII, 8. — Dans la suite, ajoute Athénée, on appela cette sorte de chaussure *des chaussures à l'Alcibiade.*

6. A Athènes les femmes portaient dans leur coiffure de petites cigales d'or, τέττιγες, pour indiquer qu'elles étaient comme les cigales, nées du sol, de race autochthone. Quelques jeunes élégants, parmi lesquels on compte Alcibiade, se paraient aussi de ces sortes de bijoux. Le scoliaste d'Aristophane, *in Nub.* v. 980. Cf. Thucydide, I, 6.

qu'il conserva longue pendant sa jeunesse[1] contrairement à la mode athénienne, Socrate l'accosta et lui dit[2] : « Fils de Klînias, je pense que tu t'étonnes qu'ayant « commencé le premier à t'aimer, je sois le seul de « tous tes amis qui persévère dans mon amitié ; et « que tous les autres t'ayant obsédé chaque jour, « moi seul j'aie été si longtemps sans même t'adresser « la parole. Ce n'est aucune considération humaine « qui m'a retenu ; c'est mon démon qui s'y est opposé « ainsi que je te l'expliquerai plus tard. Maintenant « que mon démon ne me retient plus j'espère que « notre amitié ne lui déplaira pas, et je me hâte de « t'aborder. Pendant tout ce temps j'observais « comment tu te conduisais avec tes amis. Dans le « grand nombre d'hommes orgueilleux qui te recher- « chaient il n'en est pas un que tu n'aies rebuté par « tes mépris. Tu crois n'avoir besoin de personne « tant tu as été libéralement doué par la nature, du « côté du corps comme du côté de l'âme. D'abord tu « t'estimes le plus beau, le mieux fait de tous les

1. A dix-huit ans les Athéniens coupaient leur chevelure pour la consacrer aux Dieux (Pollux, VII, 9). Selon Athénée, XII, 8, Alcibiade. aurait gardé sa chevelure quelques années de plus. Cependant une pierre antique, représentant un Alcibiade imberbe, auquel on ne saurait donner plus de vingt ans, le montre avec des cheveux courts.

2. Platon, *Prim. Alcib.*, p. 103-104.

« hommes; et il suffit à chacun de te voir pour s'as-
« surer que tu ne mens point. Tu te dis ensuite de
« la plus illustre famille d'Athènes, qui est la plus
« considérable des villes grecques. En effet, du côté
« paternel, tu as des alliés et des amis puissants et
« nombreux qui te serviront quand s'en présentera l'oc-
« casion; du côté de ta mère, tu n'en comptes pas
« moins, ni de moins influents. Mais celui qui, à ce qu'il
« te semble, est appelé à te servir le plus efficace-
« ment dans tes entreprises, c'est Périclès, fils de
« Xanthippos, que ton père vous a laissé pour tu-
« teur à ton frère et à toi; Périclès qui non-seule-
« ment dans cette cité, mais encore dans toute la
« Grèce et dans de nombreuses nations barbares, peut
« ce qu'il veut. J'ajouterais encore les grandes riches-
« ses des tiens, si je ne savais que tu te glorifies de
« ces choses moins que de toute autre. Ces avantages
« t'ont inspiré tant d'orgueil que tu méprises tous les
« hommes comme trop inférieurs à toi[1].... »

« Ce que tu ne sais certes pas, Socrate, répondit
« Alcibiade, c'est que tu ne m'as prévenu que d'un in-
« stant, et que j'avais le dessein de t'aborder le pre-
« mier afin de te demander la cause de ta persévé-
« rance. Que désires-tu? Quelle est ton espoir en

1. Platon, *Prim. Alcib.*, p. 103-104.

« m'importunant sans cesse, en te trouvant toujours « avec tant de soin dans quelque lieu que je sois? Je « ne puis trop m'étonner de ta façon d'agir. Aussi « je t'écoute volontiers[1].... »

« Pour moi, Alcibiade, reprit Socrate, si je t'a- « vais pensé content de tous ces avantages et dans le « dessein de vivre sans autre ambition, il y a long- « temps que j'aurais renoncé à ma sollicitude pour « toi (au moins je me le persuade). Mais maintenant, « je vais t'indiquer bien d'autres pensées sur toi-même; « et tu comprendras ainsi que c'était pour étudier ton « esprit que je te suivais sans cesse. En effet, si quel- « que Divinité te disait : ô Alcibiade, veux-tu vivre avec « les avantages seuls que tu possèdes maintenant, « sans qu'il te soit permis d'en obtenir de supérieurs, « ou préfères-tu mourir tout de suite? il me semble « que tu choisirais plutôt la mort[2]. Et voici dans « quelle espérance tu vis : tu penses qu'aussitôt que tu « auras harangué le Peuple Athénien, il te recon- « naîtra digne de plus d'honneur que Périclès et que « tout autre citoyen renommé dans les siècles passés; « qu'ainsi la plus grande autorité te sera confiée parmi « les tiens, et que non-seulement tu seras le plus puis-

1. Platon, *Prim. Alcib.*, p. 104.
2. Δοκῇς ἄν μοι ἑλέσθαι τεθνάναι.

« sant dans cette ville, mais qu'encore tu seras le plus
« illustre parmi les Grecs et les Barbares qui habitent
« cette région du monde. Et si la même Divinité te
« concédait l'empire de l'Europe, mais te défendait de
« passer en Asie et d'aspirer à cette domination, je
« pense que tu ne voudrais pas vivre pour de si petites
« choses et si tu ne propageais pas ton nom et ta
« puissance parmi toutes les races humaines. Je pense
« aussi, qu'hormis Cyrus et Xerxès, tu ne juges
« personne digne de mémoire. Voici dans quelle espé-
« rance tu vis; ce n'est pas pour moi une conjec-
« ture mais une certitude. Comme ta conscience t'af-
« firme que je dis la vérité, tu me demanderas sans
« doute : mais Socrate, en quoi tout ceci se rapporte-
« t-il à l'obstination que tu as mise à me suivre par-
« tout ? Je vais te l'expliquer, ô fils aimé de Klinias et
« de Dinomakhé : c'est que, pour réaliser tes desseins,
« tu ne peux rien sans mon aide, tant j'ai de pouvoir
« sur toi et sur tes affaires. De même que tu espères
« pouvoir prouver à la cité que tu es digne de tout
« honneur, et par là atteindre toutes les grandeurs et
« avoir la puissance de tout faire, j'espère de même
« pouvoir beaucoup sur toi, aussitôt que je t'aurai
« convaincu que je suis digne de cette puissance.
« Ni tuteur, ni parent, ni aucun autre, ne peuvent

« te livrer cette puissance que tu désires. Moi seul, je « le puis, avec l'aide de la Divinité. Tant que tu était « plus jeune et que tu ne vivais pas dans une telle « ambition, le Dieu m'a défendu de te parler, de « peur que mes conseils ne fussent perdus. Mainte- « nant il m'y pousse, car maintenant tu peux m'en- « tendre[1]. »

Socrate, à en juger par ces pages de son élève Platon[2], connaissait bien Alcibiade. Il le peint magistralement dans ce préambule; il découvre ses plus secrètes pensées. Aussi cette connaissance parfaite de l'homme lui servit-elle à captiver l'attention et bientôt l'amitié d'Alcibiade. Dans la suite, Socrate lui prouvera à

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 105, sq.

2. Par sa nature extraordinaire où se contrariaient les vertus les plus rares et les mauvaises passions, Alcibiade dut exciter l'intérêt sinon la sympathie de Platon. Le philosophe, qui le vit sans doute quelquefois et qui parla de lui souvent avec Socrate, l'étudia comme un des plus étonnants représentants de la race humaine. C'est pourquoi nul ne peignit mieux Alcibiade que Platon dans ces pages. En écrivant le livre *V des Lois*, Platon ne songeait-il pas encore à Alcibiade lorsqu'il traçait ce portrait magistral : « L'homme né pour la philosophie a dû apporter sur la terre, esprit, mémoire, courage et grandeur d'âme. Que les avantages extérieurs répondent aux qualités morales, et dès l'enfance il est au premier rang. A peine entre-t-il dans la jeunesse, que tous ses proches, tous ces concitoyens réclament pour eux-mêmes ses talents ; et que déjà les prières, les honneurs, les flatteries l'assiégent : on compte sur l'avenir qne lui marque son génie. Que va-t-il faire cet homme, surtout s'il joint à ces dons de l'intelli-

l'aide de sa victorieuse dialectique que lui Alcibiade, lui le plus ambitieux des ambitieux, ne sait rien et n'est capable de rien[1]. Mais ce n'est pas ainsi que le philosophe aborde le jeune homme, car l'irascible Alcibiade se rebuterait tout d'abord et continuerait son chemin sans s'arrêter plus longtemps à écouter ces insolences. Au contraire, Socrate qui connaît le faible de son interlocuteur le flatte dans ses projets ambitieux, qu'il semble approuver, dans ses espérances, qu'il feint de partager, dans ses vertus, ses richesses, ses puissantes alliances, qu'il paraît affirmer. Puis soudain, excitant à la fois la curiosité et l'ambition d'Alcibiade, il lui apprend que lui seul, Socrate, fils de Sophroniskos, peut le faire réussir dans ses projets. Dès lors Alcibiade est vaincu. Il se rend.

gence, une patrie illustre, de grandes richesses, une haute naissance et l'éclat d'une majestueuse beauté ? Son âme ne s'ouvrira-t-elle pas à une ambition insatiable ? Il se croit d'avance le chef des Grecs et des Barbares ; et sa gloire ne l'étonne pas. Il se grandit lui-même dans son cœur. Voilà le règne de l'orgueil, voilà le silence de la raison. Comment lui serait-elle permise ? C'est ainsi que la jeunesse douée des plus belles qualités a dans ces qualités mêmes des écueils qui la font échouer quand de mauvais principes l'égarent. Tout lui devient funeste, l'esprit, l'opulence et la gloire. Ces âmes supérieures bien dirigées sont l'honneur de l'humanité ; une fois perverties, elles causent les plus grands maux dans les États. Mais les esprits médiocres n'ont point de destinée. »

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 107 à 124.

Il est tout à Socrate. Ainsi qu'il le dit lui-même, les rôles sont intervertis; c'est lui qui va maintenant poursuivre Socrate, comme Socrate l'a poursuivi jusqu'ici[1].

La suite du dialogue, qui rentre presque entièrement dans le domaine de la philosophie et de la morale, et où Alcibiade se montre plutôt comme interlocuteur de Socrate que comme personnage historique, est moins intéressante pour l'historien. Socrate demande à Alcibiade quel conseil il donnera au Peuple Athénien, quand il montera à la tribune. Celui-ci, amené à cette réponse par les questions captieuses du dialecticien, dit qu'il leur conseillera ce qui est juste. Aux habiles objections de Socrate, Alcibiade avoue qu'il ne sait pas ce qui est juste, il se rejette sur l'utile; c'est ce qu'il conseillera aux Athéniens. D'inductions en déductions, de sophismes en paradoxes, Socrate lui prouve que le juste et l'utile sont une seule et même chose, et il le convainc de là que puisqu'il n'a pas la notion du juste, il n'a pas non plus la notion de l'utile. Alcibiade ne peut donc donner aucun conseil pour la chose publique. D'où lui vient cette incapacité? de ce qu'il veut parler de choses qu'il ignore. S'il veut gouverner les autres, il lui faut d'abord se gou-

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 105.

verner lui-même. Pour se gouverner soi-même, on doit d'abord se connaître. La conclusion de ce dialogue, est donc ce dernier terme de la sagesse humaine, que nul ne peut se vanter d'atteindre : Connais-toi toi-même : ΓΝΩΘΙ ΣΑΥΤΟΝ[1].

Alcibiade ainsi perd presque absolument sa personnalité et devient le comparse impersonnel nécessaire à la dialectique platonique. On peut même douter qu'avec sa nature ardente et pratique d'homme d'État et d'homme d'action, Alcibiade se soit rendu aussi aisément aux arguments du sophiste, que cet orgueilleux si sûr de sa force, si sûr de la faiblesse d'autrui, se soit aussi facilement laissé convaincre d'ignorance et d'impéritie. Cependant le propre de l'homme pratique — et Alcibiade si profondément moderne par bien des côtés était cet homme — est d'écouter toujours avec une attention simulée ou réelle les discours de l'interlocuteur dont il a ou dont il croit avoir quelque chose à apprendre. Il feint de se rendre à ses arguments, d'apprécier ses conseils, mais en réalité il n'est pas influencé ; il conserve son jugement dans toute sa netteté et ne prend de ce qui lui est dit que ce qu'il veut bien prendre. C'est pourquoi dans ces pages éloquentes, on peut encore glaner quel-

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 107 à 112.

ques phrases caractéristiques où la personnalité d'Alcibiade s'accuse énergiquement.

A cette demande de Socrate : « A quels peuples con« seilleras-tu aux Athéniens de déclarer la guerre ? A « ceux qui agissent selon la justice ou à ceux qui la « violent ? » Alcibiade répond d'une façon évasive, sans se livrer tout à fait, ni sans cacher entièrement le fond de sa pensée : « Tu m'interroges sur une chose difficile, « car si quelqu'un pensait devoir faire la guerre à ceux « qui suivent la justice, il ne te l'avouerait pas[1]. » Comme Socrate, selon cette habitude qui l'amènera à la ciguë, attaque le Peuple Athénien, et le déclare un « mauvais maître, » Alcibiade défend chaleureusement la plèbe, et affirme que « c'est du peu« ple qu'il a appris sa langue, que c'est le seul gram« matiste qu'il ait eu pour cela, et qu'il a toute obli« gation à ce peuple que Socrate trouve pourtant « un si mauvais maître[2]. » Son bon sens a aussi une révolte contre les arguments spécieux du philosophe, quand celui-ci lui conseille, avec un peu de sarcasme, de ne pas songer à haranguer les Athéniens sur les choses qu'il ignore (le juste et l'injuste.) « Mais je

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 109. — ... Εἰ γὰρ καὶ διανοεῖταί τις ὡς δεῖ πρὸς τοὺς τὰ δίκαια πράττοντας πολεμεῖν, οὐκ ἂν ὁμολογήσειέ γε.
2. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 111.

« pense, Socrate, que les Athéniens et les autres « Grecs examinent rarement ce qui est le plus juste, « ou le plus injuste.... Sans se perdre dans cette « recherche, ils s'occupent uniquement de ce qui est le « plus utile. Et je crois que le juste et l'utile ne « sont point la même chose; car un grand nombre « d'hommes qui ont agi injustement ont profité de « leur injustice, et au contraire d'autres, qui se sont « conduits justement, n'ont jamais eu à se réjouir « de leur justice [1]. »

On retrouve aussi l'Alcibiade de l'histoire, lorsqu'à cette question de Socrate : « Que penses-tu du courage? A quel prix voudrais-tu en être privé? » Il répond : « Je ne voudrais pas vivre si j'étais lâche.... La « lâcheté me paraît le plus grand des maux... Égal « même à la mort [2]. » On le retrouve encore quand il dit à Socrate qui lui demande ce qu'il prétend faire, s'il compte demeurer tel qu'il est ou enfin prendre soin de soi : « Je comprends tout ce que tu dis, Socrate, et je suis « de ton avis. Oui tous ceux qui gouvernent la Répu- « blique, excepté un très-petit nombre, me semblent « comme à toi des ignorants... S'ils étaient habiles, il

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 112-113. — .... ἀλλὰ πολλοῖς δὴ ἐλυσιτέλησεν ἀδικήσασι μεγάλα ἀδικήματα, καὶ ἑτέροις, οἶμαι, δίκαια ἐργασαμένοις, οὐ ξυνήνεγκε.

2. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 115.

« faudrait que celui qui doit être en rivalité avec eux « travaillât et s'exerçât avant que d'entrer en lice « contre eux comme contre des athlètes; mais puisque « absolument ineptes ils se mêlent du gouvernement, « que m'est-il besoin de tant d'études et tant de tra- « vail? Je leur serai de beaucoup supérieur, rien « qu'avec mes qualités naturelles[1]. » Socrate alors blâme justement, cette présomption juvénile. Il dit « qu'il est indigne d'Alcibiade de vouloir seule- « ment surpasser ses compatriotes au-dessus desquels « il doit se placer si haut qu'ils ne pensent pas même « à lui rien disputer, et que se sentant entièrement « inférieurs ils ne songent qu'à se mettre sous ses « ordres pour combattre les ennemis; mais qu'il doit « surtout s'efforcer de surpasser les meilleurs géné- « raux et hommes d'État étrangers[2]. » Alcibiade, qui se rend à la justesse de l'argument, demande si les généraux spartiates et perses sont en effet de beaucoup supérieurs aux stratéges athéniens. Socrate, avec sa partialité accoutumée en faveur des Perses et des Spartiates, lui trace un tableau brillant de la fortune, de la haute origine et de la solide éducation des hommes de guerre de Suze et de Lacédémone[3]; puis il leur com-

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 119.
2. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 119, 120.
3. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 120, 121, 122.

pare Alcibiade; Alcibiade qui, dit-il, « a été élevé par « une nourrice de basse naissance, a été abandonné « par Périclès à Zopyros, esclave thrace, inhabile à « tout autre emploi à cause de sa vieillesse; Alcibiade, « dont personne n'a pris soin de l'éducation, dont toute « la fortune, territoriale consiste environ en trois « cents plèthres[1] de terre qu'il possède au dème d'Er- « khiasis, et dont la mère, Dinomakhé, n'a de bijoux « et de vêtements que pour la valeur de cinquante « mines[2]; Alcibiade enfin, qui n'a pas vingt ans, qui est « sans expérience et d'une telle présomption qu'il lui « semble superflu d'étudier, de travailler et de s'exer- « cer, et qu'il estime que sa beauté, sa taille, sa ri-

1. Le plèthre était une mesure agraire qui équivalait à un peu plus du quart de l'arpent. Trois cents plèthres de condition ordinaire valaient environ une trentaine de mille francs. Lysias, *de Bonis Aristoph.*, 33. Les terres valaient plus ou moins selon la nature du sol et selon qu'elles étaient près ou loin d'Athènes. On doit remarquer aussi que les terres rapportaient plus qu'aujourd'hui, soit qu'on les affermât, soit qu'on les fît valoir soi-même. Le taux ordinaire des intérêts était de 10 à 12 pour cent. Cf. *Isée, de heredit. Hagn;* Demosthène, Pr. *Phorm.;* Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, t. I, p. 236, sq.

2. Cinquante mines, un peu plus de 4500 francs. Mais il faut se rendre compte du prix des choses dans l'Athènes antiqne. Relativement à la grande valeur de l'argent à cette époque, Dinomakhé pour cette somme possédait déjà une riche garde-robe. Une paire de crépides de femme coûtait deux drachmes, 1 fr. 80 cent. (Aristophane, *Plutus*, v. 984) et le plus élégant des habits d'homme, la chalmyde, coûtait douze drachmes, 11 fr. (Pollux, VIII, 46).

« chesse et les dons de son esprit lui suffisent pour « accomplir ses projets ambitieux[1]. »

Dans ce parallèle, Socrate montre par deux fois sa mauvaise foi accoutumée : la première en élevant outre mesure, contre toute justice et toute vérité, les Spartiates et les Perses ; la seconde en abaissant Alcibiade. L'éducation d'Alcibiade ne fut pas négligée, ainsi que le prétend Socrate. Le fils de Klînias reçut d'abord l'éducation commune à tous les enfants d'Athènes ; et son instruction fut dignement complétée par les entretiens de Périclès et par les leçons de sophistes renommés. Quand Socrate affecte d'estimer à rien les trois cents plèthres de terre d'Alcibiade, il serait aisé à celui-ci de répondre que trois cents plèthres constituent déjà une belle fortune dans un pays aussi riche que l'Attique, où « même les terres qui se refusent « à la culture font vivre plus de monde par les

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 120 à 124. — Voici, raconte Elien, comment Socrate réprima l'orgueil d'Alcibiade. Voyant que ce jeune homme s'énorgueillissait de ses richesses et de ses grands domaines, il le mena dans un endroit où était exposée une carte géographique représentant la terre entière. « Cherche ici l'Attique, je te prie », lui dit-il alors. Quand Alcibiade l'eut trouvée : « Cherche maintenant, « continua Socrate, les terres qui t'appartiennent. — Elles ne sont « point marquées, répondit Alcibiade. — Eh ! quoi ! reprit Socrate, « tu tires vanité de propriétés qui ne sont pas même un point sur la « terre ! » *Histor. Var.* III, 29.

« mines et les carrières que celles qui produisent du « blé[1]. »

D'ailleurs le patrimoine d'Alcibiade ne consistait pas seulement en terres. Il possédait des maisons et de vastes terrains à Athènes[2]; il avait aussi une grande exploitation industrielle, carrière ou fabrique[3]. Ce qui est certain, c'est que la fortune d'Alcibiade était évaluée à plus de cent talents[4].

« Crois-moi donc, mon cher Alcibiade, continue Socrate, obéis au précepte du temple de Delphes: « Connais-toi toi-même. Tes ennemis sont tels que « je te les ai peints, et non tels que tu te les figures. « Rien ne peut les vaincre que l'habileté et le talent; et « si tu restes inférieur en ces choses, la gloire te man-

1. Xénophon, *de Stipend. Attic.*, I.

2. Elien *Var. Histor.*, IX, 29.

3. Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, traduction Laligant, t. I, p. 75.

4. Plus de cinq cent cinquante mille francs. Lysias, *de Bonis Aristoph.*, 52. — Cette fortune était immense pour le temps, puisque à cette époque un Athénien pouvait vivre avec trois oboles (45 centimes) et même deux oboles (30 centimes) par jour. Selon les prix donnés par Bœckh, d'après les auteurs anciens, une maison valait de trois à cent vingt mines (de 275 fr. à 11 000 fr.); un esclave de deux à dix mines (de 180 fr. à 900 fr.); un cheval de 200 à 1000 fr., un bœuf de 40 à 80 fr. — Suivant un commentateur, il faudrait entendre que la fortune d'Alcibiade était, non de cent talents d'argent, mais de cent talents d'or, ce qui l'élèverait à plus de cinq millions cinq cent mille francs.

« quera chez les Grecs comme chez les Barbares, la « gloire que tu désires plus ardemment que nul homme « n'a jamais rien désiré[1]. » Sur la promesse d'Alcibiade d'étudier et de s'exercer, Socrate termine ainsi l'entretien : « O que je voudrais que tu persévérasses! Mais « je crains, sans me défier de toi, que la force des « exemples de cette cité ne nous vainque à la fois « moi et toi[2]. »

Socrate posséda bientôt un grand ascendant sur le jeune homme. Alcibiade pensait que la fréquentation de cet être singulier qui cachait sa vaste science sous une feinte ignorance et qui par le talent de la parole tournait à son gré l'esprit de ses interlocuteurs, lui donnerait la science des affaires et l'éloquence persuasive et triomphante[3]. L'enseignement des sophistes entrait dans l'éducation des jeunes Athéniens qui se destinaient à la politique. Alcibiade avait pris des leçons de Protagoras, de Prodikos et d'autres rhéteurs célèbres. Or, quoique Platon défende bien vivement son maître d'avoir été un sophiste, quoique Socrate ait toujours combattu les sophistes, Socrate était un sophiste, au sens athénien du mot. Et c'était un

1. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 124.

2. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 135.

3. Xénophon, *Memorab.*, I, 2; Platon, *Sympos.*, p. 216; Plutarque, *Alcibiad.*, V.

sophiste d'autant plus dangereux qu'il ne faisait pas payer ses leçons et qu'il discourait non dans sa maison et avec quelques jeunes gens, mais sur l'agora, dans les rues, aux banquets, chez les barbiers, dans les jardins et les gymnases suburbains d'Athènes, sous les portiques du Pirée, au bord du Céphise et de l'Ilissus, et avec tous les gens qu'il rencontrait[1]. C'est donc comme maître de dialectique, à titre de sophiste, que Socrate parvint à s'attacher l'ambitieux Alcibiade.

L'ambition fut certainement le principal, le seul mobile peut-être du rapide attachement d'Alcibiade pour Socrate. On a prétendu que le jeune homme s'était laissé gagner à l'affection filiale que le philosophe inspirait à ses disciples[2]. Le charme de sa conversation,

1. Lorsque les *Nuées* furent représentées (424 av. J. C.), Socrate était considéré dans Athènes comme un sophiste; et c'est comme sophiste et comme maître de Kritias, l'un des Trente, qu'il fut plus tard condamné à mort. Xénophon (*Memorab.*, I, 2), ne cherche pas à le dissimuler, et Eschine (*C. Timarch.* 173), le dit formellement : Ἐπειδὴ ὑμεῖς, ὦ Ἀθηναῖοι, Σωκράτην μὲν τὸν σοφιστὴν ἀπεκτείνατε, ὅτι Κριτίαν ἐφάνη πεπαιδευκώς. — Parmi les historiens et les critiques qui regardent Socrate comme un véritable sophiste, on peut citer Fréret (*Sur la condamnation de Socrate, Mém. de l'Ac. des Inscript.* T. XLVIII, p. 209, sq.); Hermann (*Geschichte und system der Platonischen philosoph.*, p. 220); Richter (*Aristophanisches*, p. 210); Grothe (*de Socrate Aristophanis*), Grote (*Histoire de la Grèce*, t. VII, p. 392-394; t. IX, p. 296, note 1); Edelestand du Méril (*Mémoires archéologiques et littéraires*, p. 150, sq.)

2. Plutarque, *Alcibiad.*, IV, V, VII; Platon, *Sympos.*, p. 214, sq.

la science et l'habileté de sa dialectique, l'originalité et souvent la justesse de ses raisonnements et de ses aperçus, ses préceptes de morale et de vertu qu'il avait le rare mérite d'appliquer lui-même avec plus de rigueur qu'il n'en exigeait de ses élèves, enfin sa tempérance, sa modestie feinte ou réelle, sa puissance sur soi-même et toutes ses autres qualités, captivaient bientôt la plupart de ceux qui, sans s'irriter de ses ironies humiliantes, continuaient à le voir[1]. En fut-il de même d'Alcibiade? Un contemporain, témoin digne de foi, affirme le contraire. Selon Xénophon, ni Alcibiade, ni Kritias, n'aimaient Socrate; ces deux ambitieux ne le fréquentaient qu'uniquement afin de découvrir le secret de son irrésistible éloquence et de s'instruire dans les choses de la politique[2]. La preuve, c'est que dès qu'ils se sentirent assez forts pour se passer de leçons, ils cessèrent subitement de

1. Pour juger de l'affection sérieuse et dévouée que Phédon, Criton, Simmias, Cébès, Chéréphon, et la plupart de ses élèves ressentaient pour Socrate, on n'a qu'à se rappeler les diverses épisodes de son jugement et de sa mort, rapportés par Xénophon, Platon et Diogène de Laërte.

2. Xénophon, *Memorab.*, I, 2. — Tous ceux qui connaissent la valeur véridique des différents auteurs anciens, comprendront de quel poids est le témoignage de Xénophon en cette question. Platon est trop poëte et trop partial, Plutarque est trop postérieur à Alcibiade, pour que leurs assertions ne s'effacent pas devant celles de Xénophon.

le voir[1]. Alcibiade était dévoré par une ambition surhumaine. Quand l'ambition est la passion prédominante d'un homme, elle en devient rapidement la seule, étouffant tout autre sentiment. C'est le sycomore dont les racines implacables tuent les plantes environnantes et qui s'élève sur leurs débris, magnifique, puissant, solitaire.

Alcibiade cependant ne put se défendre d'une certaine sympathie pour son maître, mais il n'eut pas pour lui cette affection extraordinaire, ce contre-amour dont parle Platon dans le *Banquet.*

D'ailleurs, aux yeux des Athéniens qui ne jugeaient que sur les apparences, la plus vive amitié semblait unir Socrate et Alcibiade. On les voyait toujours ensemble, sous le portique du Lycée comme sous les platanes et les grands oliviers des jardins du héros Académus, dans les gymnases comme dans les festins à l'agora comme au Céramique-Extérieur, à Athènes

1. Xénophon, *Memorab.*, I, 2. — On pourrait objecter qu'il était assez naturel qu'Alcibiade, une fois entré aux affaires, cessât de voir Socrate. Sans cesse hors d'Athènes, soit en campagne, soit en exil, Alcibiade, quand il y revenait, n'avait guère le loisir de prendre part aux longues discussions du sophiste. Des discours à composer, des questions à étudier, des projets à élaborer, des troupes à exercer, de longues journées passées à l'Assemblée et au Conseil des généraux, sans parler des heures qu'il consacrait aux plaisirs, suffisaient amplement à occuper son temps.

comme à l'armée[1]. On savait que Socrate avait sauvé la vie à Alcibiade au combat de Potidée[2], qu'Alcibiade avait secouru Socrate dans la retraite de Délion[3]. Socrate louangeait souvent Alcibiade, et ne cachait point que le jeune homme le comblait de présents et d'offres de service, qu'il refusait d'ailleurs au grand déplaisir de sa femme, la cupide Xanthippe. « Je suis « aussi généreux qu'Alcibiade, disait le sophiste, « puisque je refuse obstinément les présents qu'il me fait[4]. » Quand Alcibiade parlait de Socrate, c'était dans les termes les plus élogieux[5]. Il affectait de ressentir pour lui une sorte d'idolâtrie dont il feignait de s'honorer soi-même[6]. « Lorsque je l'entends, di- « sait-il, le cœur me bat avec plus de violence qu'aux « Corybantes. J'ai trouvé éloquents nos grands ora- « teurs; mais ils ne m'ont rien fait éprouver de sem-

1. Platon, *Sympos.*, p. 217. Plutarque, *Alcibiad.*, V.

2. Socrate et Alcibiade furent compagnons d'armes dans les expéditions de Potidée et de Délion. Platon, *Sympos.*, p. 219, 221. Plutarque, *Alcibiad.*, VII; Diogène de Laërte, I, 43. — Athénée, au livre V, chapitre XV, s'est ingénié à prouver que Socrate ne combattit jamais dans l'armée athénienne. Il en donne plusieurs preuves que Casaubon dans ses notes sur Athénée a refutées sans peine.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII; Platon, *Sympos.*, p. 220.

4. Diogène de Laërte, I, 47; Élien, *Var. Histor.* IX, 29.

5. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII.

6. Plutarque, *Alcibiad.*, V, VII. Platon, *Sympos.*, p. 214, sq.

« blable. Mon âme n'était point troublée; elle ne s'in-« dignait pas contre elle-même de son esclavage. Cet « homme éveille en moi un sentiment dont on ne me « croirait pas susceptible : la honte. Oui, Socrate seul « me fait rougir, car j'ai la conscience de ne pou-« voir rien opposer à ses conseils et à ses remon-trances[1]. »

Aussi lorsqu'emporté par ses passions, Alcibiade se laissait entraîner à la débauche, il évitait de quelques jours de revoir Socrate[2]. Mais celui-ci le poursuivait jusque dans le gynécée des hétaires en renom, jusque dans les orgies où, couronné de violettes et de lierre[3], la coupe en main et le baiser aux lèvres, en compagnie d'amis et de courtisanes, il écoutait les joueuses de flûte[4]. A la vue de Socrate, Alcibiade « rougissait d'avoir démenti ses promesses par sa « conduite[5]; » il quittait aussitôt maîtresses et familiers[6] et il suivait cet homme dont, disait-il, « l'aide

1. Platon, *Sympos.*, p. 215-216. — Plutarque rapporte à peu près ce discours d'Alcibiade; *Alcibiad.*, VII.

2. Platon, *Sympos.*, p. 216; Plutarque, *Alcibiad.*, VII; et *De discern. adulator.*

3. Platon, *Sympos.*, p. 213.

4. Plutarque, *Alcibiad.*, VII. — Aristophane (*Vesp.* v. 1387) et Théophraste (*Charact.*, XI) donnent de curieux détails sur ces joueuses de flûte.

5. Platon, *Sympos.*, p. 215-216. Plutarque, *Alcibiad.*, VII.

6. Plutarque, *Alcibiad.*, VII.

« lui était plus nécessaire qu'aucune autre pour l'ac-
« complissement de ses projets[1]. »

Alcibiade raisonnait-il juste? La fréquentation du sophiste le fortifia-t-il et le rendit-elle plus apte à gouverner, ou la captieuse dialectique de Socrate ne l'abusait-elle pas sur la véritable utilité de ses leçons? Il est impossible de reconnaître dans la vie politique d'Alcibiade l'influence de Socrate. Si Alcibiade, qui agit toujours par le peuple, eut un maître, ce maître fut non pas l'aristocratique Socrate, mais le démagogue Périclès.

Les doctrines politiques de Socrate ne concordent nullement avec la conduite d'Alcibiade comme homme d'État. Sans cesse Socrate lui recommande de ne point rechercher la faveur du peuple[2]. Alcibiade, au contraire, s'ingéniera toujours à la conquérir, justement persuadé, en dépit des injonctions de Socrate, que dans un État où le peuple est le seul dispensateur du pouvoir, la première condition pour parvenir est de gagner la sympathie et la confiance du peuple. Socrate raille le tirage au sort des magistratures[3]. Son disciple songea-t-il jamais à réformer ce mode d'élection? Alcibiade compre-

1. Platon, *Sympos.*, p. 220.
2. Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 131-132, 135.
3. Xénophon, *Memorab.*, I, VII.

nait que les charges purement honorifiques et sans aucune importance politique suffisaient à l'ambition des vaniteux vulgaires qui pouvaient tous y aspirer, et qui ainsi ne portaient pas leurs vues sur les importantes magistratures soumises à l'élection et les laissaient à de plus habiles. Toutes les sympathies de Socrate sont pour Sparte; Alcibiade combattra les Spartiates. Socrate vante la précellence de l'autocratie et de l'aristocratie; Alcibiade sera l'adversaire du parti aristocratique et deviendra le chef du parti démocratique. Une maxime favorite de Socrate était celle-ci: « Ce n'est pas pour son intérêt personnel que l'on doit « gouverner, mais pour le bien général[1]. » Plus d'une fois Alcibiade oubliera cette maxime. Socrate résumait en ce peu de mots les devoirs de l'homme d'État : « Dans l'administration intérieure, il augmentera les « richesses du pays, il apaisera les dissensions et fera « naître la concorde; dans la guerre, il prendra les « moyens d'assurer la victoire; dans les relations « extérieures, il fera des amis à la Cité et non des en- « nemis[2]. » Alcibiade sera trop peu de temps au pouvoir, et lorsqu'il s'y tiendra ce sera dans des circonstances trop pressantes pour qu'il puisse s'occuper spécialement des finances de la République et cher-

1. Xénophon, *Memorab.*, IV, 6.

cher à accroître la fortune publique selon la méthode socratique : « On devra connaître les revenus et l'é« tat des mines, suppléer aux productions qui s'affai« blissent, remplacer celles qui viennent à manquer, « étudier les dépenses, supprimer celles qui sont inu« tiles, s'assurer si la récolte suffira aux besoins de « l'année[1]. » Loin d'apaiser les dissensions à l'intérieur de la cité, Alcibiade en fera momentanément naître de nouvelles. Et la seule bataille qu'il perdra, ce général invincible, il la perdra parce qu'il aura négligé tous les moyens d'assurer la victoire en confiant le commandement de la flotte à un lieutenant inhabile[2]. Enfin, conformément aux préceptes de Socrate, Alcibiade sut conquérir de nombreux alliés à la République ; mais il lui suscita aussi de puissants ennemis. Quant à ces utopies dont Platon s'est fait l'écho dans la *République* et dans les *Lois*, le sens juste et pratique d'Alcibiade reconnut bien vite l'inanité de telles chimères. On pourrait multiplier ces exemples, si ceux-ci ne suffisaient pas à infirmer l'influence des doctrines de Socrate sur la conduite politique d'Alcibiade.

Alcibiade ne se proposa pas plus pour modèle So-

1. Xénophon, *Memorab.*, III, 6.

2. Antiokhos. — Cf. Xénophon, *Hellenic.*, I, 5; Plutarque, *Alcibiad.*, XXV ; *Lysand.* V ; Diodore de Sicile, XIII, 71.

crate orateur que Socrate doctrinaire. Sans doute il surprit les procédés de la méthode socratique, qui consistait à mener la pensée des propositions les plus communément admises jusqu'à celles qu'on voulait faire admettre. Mais il comprit que si cette éloquence captieuse et persuasive, qu'il avait tant enviée autrefois, était à la vérité irrésistible dans une discussion particulière où les objections même fournissaient de nouveaux arguments, elle serait sans effet à la tribune, quand il faudrait par quelque péroraison entraînante enlever le vote de six mille auditeurs. Ce n'est pas une savante dialectique qui passionne la foule assemblée; ce sont quelques paroles de force qui éclatent comme un coup de tonnerre.

Les longues heures passées dans la société de Socrate ne furent pourtant pas des heures perdues pour Alcibiade. Au milieu de ses sophismes et de ses spéculations spécieuses, Socrate laissait souvent échapper des maximes pleines de justesse et de bon sens. Même dans les choses de la politique, où certes il était le moins disert, Socrate professait des doctrines et exposait des principes dont l'application était souvent impossible, mais dont la théorie était d'un sage et d'un citoyen. Quelquefois même, le philosophe, sous une forme familière et ironique, donnait des conseils d'une acception

toute pratique. « Pour te former à l'administration, « dit-il, un jour à Glaukon, commence par relever la « maison de ton oncle qui réclame appui. Si tu ne peux « aider un seul particulier, comment pourras-tu être « utile à tout un peuple? — Socrate, j'aurais rendu de « grands services à mon oncle, mais il refuse de m'é-« couter. — Quoi! tu ne peux persuader ton oncle et « tu penses que tu pourras persuader tous les Athé-« niens et ton oncle avec eux[1] ? » Une autrefois, il interpella ainsi Charmide : « Pourquoi avec tes talents et « ton intelligence de la politique, redoutes-tu tant « de prendre part aux affaires? — Quelle preuve « as-tu donc de ma capacité pour me juger ainsi? « — Tes entretiens avec nos magistrats. Te parlent-« ils de quelque affaire, tu leur donnes d'excel-« lents conseils; commettent-ils des fautes, elles ne « t'échappent pas. — Mais, Socrate, quelle différence « entre soutenir des entretiens particuliers et lutter « contre une multitude! Tu ne sais donc point que « la crainte et la honte, si naturelles à l'homme, nous « inquiètent plus dans les assemblées du peuple que « dans les réunions intimes? — Eh bien, je vais te « prouver que ce ne sont ni les plus sages citoyens, ni « les personnages les plus puissants de l'État qui se

1. Xénophon, *Memorab.*, III, 6.

« font craindre de toi, mais la partie la plus nulle et la « moins éclairée de la nation. Es-tu donc intimidé par « les foulons, les cordonniers, les maçons, les ouvriers « en métaux, les laboureurs, les petits marchands, les « colporteurs et les brocanteurs, car voilà ceux qui « composent l'Assemblée du Peuple? Ne ressembles-tu « pas à un athlète consommé qu'effrayerait l'assaut « d'un ignorant? Tu parles facilement devant les pre- « miers citoyens, tu triomphes sans peine de ceux qui « ont l'habitude de parler en public; et tu crains « d'être moqué par une vile multitude, ignorante en « politique[1] ! »

Si Alcibiade ne mit pas en pratique les théories de Socrate et s'il ne suivit pas ses conseils, les leçons du philosophe ne lui furent cependant pas inutiles. Ces entretiens eurent sur Alcibiade une double et salutaire influence. D'abord ils diminuèrent sa présomption et sa trop grande confiance en soi; ils l'engagèrent, en lui montrant son ignorance relative, à s'instruire encore et à se perfectionner par l'étude et le travail dans

1. Xénophon, *Memorab.*, III, 7. Selon Élien, ce serait à Alcibiade lui-même et non à Charmide que Socrate aurait tenu ce discours, *Var. Histor.*, II, 1. — Xénophon dans ses *Mémoires de Socrate*, rapporte nombre de ces entretiens familiers qui, plus peut-être que les éloquents dialogues de Platon, justifient l'oracle de Delphes d'avoir reconnu en Socrate le plus sage des hommes.

toutes les sections de la science politique. Ensuite, chose plus importante encore, ces conversations, qui embrassaient l'universalité des connaissances, lui élargirent l'esprit, lui apprirent à tout connaître, à penser et à raisonner sur tout[1]. Alcibiade n'appartenait pas à cette classe d'hommes politiques qui circonscrivent leur intelligence à la politique seule, affectant d'estimer indignes d'eux la philosophie, les sciences, les arts, les lettres. Grâce à Socrate, il aurait pu justement s'écrier, comme le Chrémès de Térence :

Homo sum et nil humani a me alienum puto.

Les leçons de Socrate profitèrent à Alcibiade homme privé ; homme public, elles lui furent inutiles, elles lui furent même nuisibles. Il ne suivit pas dans une seule circonstance la ligne politique que lui avaient tracée les doctrines socratiques ; et par une inconséquence unique, les Athéniens le soupçonnèrent toujours, mal-

1. D'après les témoignages anciens, l'intelligence d'Alcibiade était pour ainsi dire encyclopédique. Sans parler de ses talents politiques et militaires et de son éloquence, il était un digne élève de Socrate en philosophie, méritait en lettres et en arts le titre de *elegans admirator*, et était même initié aux sciences proprement dites. Il avait de grandes connaissances en médecine. Cf. Élien, *Var. Histor.*, XIII, 38 ; Dioscoride, IV, 25, 26 ; Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. VI, p. 9 ; t. XIII, p. 48.

gré les preuves qu'il avait données de son attachement à la démocratie, d'aspirer à la tyrannie d'après les conseils de son maître, l'aristocrate Socrate. Ce fut là la véritable cause du second bannissement d'Alcibiade.

CHAPITRE TROISIÈME.

Athènes pendant la première partie du cinquième siècle (500-430, av. J. C.); les guerres médiques; victoires des Athéniens; traité de Délos; réformes politiques; épanouissement des arts; apogée de la puissance athénienne. — Haines suscitées dans les grands États de la Grèce par la suprématie d'Athènes. — Doriens et Ioniens, oligarchies et démocraties. — Causes de la guerre du Péloponnèse. — Décret contre Mégares (432). — Révolte de Potidée. — Les armements à Athènes. — Siége de Potidée (431). — Alcibiade devant l'ennemi. — Premières invasions de l'Attique. — La peste à Athènes. — Condamnation de Périclès. — Sa réélection et sa mort (430-429).

C'est alors que la fortune a élevé les nations aux plus hauts sommets qu'elle est près de les abandonner. L'excès de leur puissance précipite leur chute. Pour les grands empires, c'est le démembrement; pour les petits États, c'est l'abaissement ou l'asservissement.

Il en fut ainsi pour Athènes. La seconde période du cinquième siècle la vit à l'apogée de la grandeur. Ce

siècle ne passa pas sans avoir été témoin de sa ruine. Par sa vitalité le Peuple Athénien reconquit bientôt, il est vrai, son indépendance, son autonomie, sa vie politique ; mais jamais il ne recouvra le demi-siècle de gloire, de splendeur et de force qu'il avait eu sous Périclès.

La rapidité de la chute d'Athènes n'a d'égale que la rapidité de son élévation. En 499, au commencement de ce cinquième siècle dans le cours duquel Athènes devait atteindre au plus haut degré de la prospérité glorieuse et toucher au dernier terme de la désolation, qu'était-ce qu'Athènes ? Un petit État dont l'histoire se bornait à quelques rares expéditions contre les Eubéens et les Éginètes, et à des luttes intestines, à des révolutions armées ou pacifiques ; un peuple qui ne s'était pas mêlé, comme l'avait fait la plupart des grandes villes grecques, aux longues guerres de Messénie; une cité bien inférieure à Sparte qui étendait alors sa suprématie sur la moitié du Péloponnèse, et qui était redoutée non-seulement par tous les Grecs mais encore par les Asiatiques; une ville à peine égale à Argos, à Mégares, à Thèbes, à Corinthe, à Égine, à Sicyone.

Au sixième siècle, les Doriens auraient pu, sans trop d'injustice, dire d'Athènes l'Ionienne ce qu'on disait de l'Achaïe : « qu'elle s'efforçait de ne point

« prendre parti dans les affaires générales de la Hel-« lade, et qu'elle se félicitait de son obscurité. »

Mais la période de gestation dans laquelle Athènes se recueille va expirer. Les clameurs des Barbares qui accourent du fond de la Perse, de la Médie, de la Thrace, de l'Hyrcanie, de l'Inde, de l'Arabie, de l'Éthiopie, de l'Assyrie et de cent autres contrées[1] pour asservir la Grèce, brûler les temples sacrés, raser les villes, réduire les citoyens en esclavage, en hâtent le terme. Alors Athènes se révèle au monde grec. Elle était en reste avec l'histoire; l'histoire devient sa débitrice. En moins d'un demi-siècle, le génie collectif du peuple athénien, mû et conduit par le génie individuel de Miltiade, de Thémistocle, d'Aristide, de Cimon, d'Éphialtes et de Périclès, conquiert toutes les gloires, toutes les renommées, toutes les puissances, toutes les forces, toutes les grandeurs, et fait resplendir autour d'Athènes une radieuse auréole dont les dernières générations humaines verront encore l'éclat.

Tandis que les Spartiates meurent en héros aux Thermopyles, les Athéniens vainquent les Perses sur terre et sur mer. Miltiade les bat à Marathon et à l'Artémision; Thémistocle les écrase à Salamine; Xanthippos les défait à Mycale; Aristide les massacre

1. Hérodote, VII, 60-96.

à Platées[1]. Les Barbares chassés de la terre sacrée qu'ils avaient osé souiller, les Athéniens les poursuivent à outrance sur les mers et les rives asiatiques. Cimon leur enlève Eïon en Thrace, Byzance sur l'Hellespont et toutes les villes du littoral de la Carie et de la Lycie; Xanthippos délivre Sestos dans la Chersonnèse[2]. En même temps la flotte athénienne purge la mer Égée des pirates de l'île de Scyros et des corsaires de Phénicie[3]. Athènes ne remet pas encore au fourreau son épée victorieuse. Commandés par Cimon, par Périclès et par d'autres stratéges, ses hoplites s'emparent de Thasos, de Carystos, de Naxos, de Trézène, assiégent Cypre, vont combattre jusqu'en Égypte les Perses et les vainquent sous les murs de Memphis, détruisent les flottes alliées des Corinthiens, des Épidauriens et des Éginètes, exterminent les Béotiens à Œnophyta, soumettent l'île d'Égine, battent deux fois les troupes de Corinthe dans les défilés de l'isthme, brûlent Gythion, le port de Sparte, prennent Naupacte, repoussent les Sicyo-

1. Hérodote, VII, 188, 234; VIII, 1-18, 40-96, IX, 16 87, 98-116; Thucydide, I, 89; Diodore de Sicile, X, *fragm.*; XI, 12-19, 30-36, Plutarque, *Themistocles*, VIII-XX; *Aristides*, VIII, XV-XXXI.

2. Hérodote, IX, 118-121, Thucydide, I, 89, 94, 98; Diodore de Sicile, XI, 44, 60

3. Thucydide, I, 98. Diodore de Sicile, XI, 70.

niens, répriment la révolte de l'Eubée et forcent l'armée spartiate du roi Plistonax à se replier sans combattre[1].

La tribu Érechthéide érige l'inscription célèbre qui nomme ses citoyens tués à l'ennemi, dans une seule année, en Égypte, en Phénicie, à Cypre, à Haliées, en Argolide, à Mégares et à Égine. Quel bulletin victorial égale cette simple inscription!

Par ses victoires et ses conquêtes, Athènes devient la première cité de l'agrégat hellénique. Sparte elle-même, l'altière Sparte, humiliée et vaincue, reconnaît sa suprématie. Le traité d'Aristide met Athènes à la tête de la Confédération de Délos, lui assure la suzeraineté de toutes les villes grecques des îles et du continent asiatique, lui donne chaque année trois millions de francs[2] de contributions étrangères pour subvenir aux frais de

1. Thucydide, I, 97-98, 100-118; Diodore de Sicile, XI, 60-62, 74, 77-85, XII, 3-7, 22-28; Plutarque, *Pericles*, XXXI-XLII.

2. 460 talents selon Thucydide (I, 96) et selon Plutarque (*Aristides*, XL); 550 talents selon Diodore de Sicile (XI, 47). La contribution annuelle des alliés s'élevait donc à l'origine de la diète au moins à deux millions quatre cent soixante mille francs. Dans la suite cette contribution fut portée à six cents talents, parce que les villes rebelles avaient été punies par l'augmentation du tribut, et enfin, peu à peu, à la somme énorme de treize cents talents. (Plutarque, *Aristides*, XL. Thucydide, II, 13, 96; V, 18.)

guerre[1], et des contingents formidables d'hommes et de vaisseaux, enfin la fait commander à mille cités[2].

L'omnipotence dans les affaires extérieures, la suzeraineté de l'Ionie, les victorieuses expéditions, l'organisation d'une puissante armée, la création d'une marine de guerre sans égale, ce n'est là qu'une des multiples manifestations du génie athénien. Pendant que se gagnent ces batailles et que se concluent ces traités, Aristide, Éphialtes et Périclès, par des réformes successives, perfectionnent les lois et le gouvernement de la cité[3], et achèvent ce magnifique monument politique et social, idéal inaccessible des démocraties, qui s'appelle la Constitution Athénienne. Corinthe, Mégares et Égine voient leur commerce décroître devant la prodigieuse extension du commerce des Athéniens, dont les longs vaisseaux sillonnent en tout sens la mer Égée et la mer Ionienne et exportent au loin les produits de la terre et de l'industrie. Athènes devient « la grasse « Athènes, λιπαραί Ἀθῆναι ». Athènes devient aussi la splendide Athènes. Le foyer des arts et des lettres s'é-

1. Thucydide, I, 95-97; Diodore de Sicile, XI, 47; Plutarque, *Aristid*,, XXXIX-XLI.

2. Aristophane, *Vesp.*, v. 705. — Dans ce chiffre, qui ne paraît pas exagéré, Aristophane comprenait les villes tributaires, les cités alliées et les colonies.

3. Plutarque, *Aristid.*, XXXVII, XLI; *Pericles*, XII, XV.

teint en Ionie, à Égine et à Corinthe, et se rallume dans la cité de Pallas, qu'il illumine de ses resplendissants rayons. Sous la direction de Phidias, d'Ictinus, de Kallikratès, de Mnésilaos, de Korébos, de Métagénès, de Mnésiklès, de Xénoclès, une armée d'ouvriers élèvent le Théséïon, l'Odéon, le Parthénon, les Propylées, l'Érechthéïon, le théâtre de Dionysos et le temple de Dèmèter-Eleusine[1]. Phidias, Polyclète, Myron, Alkamènes, Ktésilaos, Naukydès animent le marbre, le bronze, l'ivoire et l'or, et peuplent les édifices et les enceintes sacrées d'un monde de statues[2]. Polygnote, Panaenos, Mikon, Apollodore, Aristophon, Zeuxis et Parrhasios décorent le Pécile et les autres monuments publics ainsi que les riches habitations particulières de fresques grandioses et d'admirables tableaux qui retracent les fastes de l'histoire athénienne et les aventures des Dieux[3]. En même temps que cette légion d'artistes, se lève une légion de poëtes, d'historiens, de philosophes, de savants. C'est Eschyle, c'est Sophocle, c'est Hérodote, c'est Kratès, c'est Hellanikos, c'est

1. Plutarque, *Pericles*, XVII-XXIII.

2. Plutarque, *Pericles*, XXIII; Pausanias, I, 3, 5, 7; Pline, XXXV, 8; Sillig, *Catalogus Artific.*, aux mots; de Clarac, *Manuel de l'Art chez les anciens*, t. II; Beulé, *l'Acropole d'Athènes*, ch. X et XI.

3. Pausanias, I, 3, 6, 7; Pline, XXXV, 2, 8, 9; Sillig, *Catalog. Artific.*, p. 83, 89; Junius, *de Pictura veterum*, III, 3, sq.; de Clarac, *Manuel de l'Art chez les anciens*, t. II, etc.

Anaxagore de Clazomène, c'est Thucydide, c'est Cratinus, c'est Phérécrate, c'est Eupolis, c'est l'astronome Méton. Ils sont encore vivants que déjà Socrate, Euripide, Gorgias, Antiphon, Aristophane, Isocrate, Xénophon et Platon sont nés.

Le génie athénien se multiplie et atteint l'apogée de toutes les grandeurs. Mais cette gloire, cette puissance, ces succès portent en eux leur principe de ruine. La victoire complète sur les Perses inspire à ces vaincus toujours formidables un ardent désir de vengeance, et les pousse à aviver par d'habiles émissaires et des dariques royales la jalousie contre Athènes de l'envieuse Sparte, à inciter à la révolte les îles de la mer Égée. La conclusion du traité de Délos, qui enleve à Lacédémone pour la donner à Athènes la suzeraineté de toutes les villes grecques du littoral asiatique, atteint cruellement l'orgueil de Sparte. Sa haine séculaire s'en accroît. Les Lacédémoniens vengeront un jour cet affront dans des flots de sang athénien. La réunion par Athènes en un puissant faisceau de toutes les démocratiques cités ioniennes, qui jusqu'au traité d'Aristide étaient faibles et isolées, suscite les craintes et les inimitiés de toutes les aristocratiques cités doriennes. Les avantages remportés sur les Péloponnésiens, les Eubéens et les Béotiens préparent de

funestes représailles en jetant les vaincus dans l'alliance de Sparte. L'extension du commerce d'Athènes lui aliène les villes commerçantes, Égine, Corinthe, Mégares, qu'elle appauvrit par la concurrence.

L'épanouissement des arts même devait apporter sa cause de ruine. Pour payer ces légions d'artistes et d'ouvriers, pour subvenir aux dépenses énormes[1] que nécessitaient la construction de ces édifices de marbre, l'érection de ces colossales statues de bronze, d'ivoire et d'or, Périclès ne craignit pas de se servir du trésor de la Confédération Ionienne[2], dépôt sacré qui, d'après les clauses de la convention, ne devait être employé qu'aux frais de guerre. Ainsi il indisposa les Confédérés, fit soupçonner la bonne foi athénienne, et excita peu à peu, par ces justes griefs, les villes alliées à la rupture du traité, les cités tributaires à la révolte[3]. En

1. Le Parthénon coûta mille talents (près de six millions de francs) (Plutarque, *Pericles*, XII); les Propylées, environ deux mille talents (Diodore de Sicile, XII, 40).

2. Diodore de Sicile, XII, 38, 40. Plutarque, *Pericles*, XII. — Sur la proposition des Samiens, agissant à l'instigation des Athéniens, ce trésor avait été transporté de Délos à Athènes sous le spécieux prétexte de le mettre à l'abri d'un coup de main des Perses ou des Péloponnésiens. C'était en réalité pour permettre à Périclès de l'employer en toute liberté à un usage complétement étranger à la guerre et aux intérêts de la Confédération.

3. La construction du Parthénon, le grand temple du Paganisme et l'édification de Saint-Pierre, la grande église de la Chrétienté, ont eu

puisant contre tout droit dans le trésor commun « pour « dorer et embellir Athènes, comme une femme co- « quette,[1] » Périclès déchirait de ses propres mains le traité de Délos.

Déjà plusieurs révoltes[2] avaient été aussi rapidement réprimées que durement châtiées. Mais Naxos, Carystos, Samos, ces villes qui avaient les premières pris les armes contre la domination athénienne, agissaient seules, de leur propre mouvement, sans l'appui des Péloponnésiens. A l'époque de leur soulèvement, l'abaissement d'Athènes n'était pas encore tacitement résolu par la plupart des États de la Hellade. Lorsqu'un incendie éclate isolément, il est aisé de l'éteindre; quand tout s'embrase à la fois, il n'y a point de forces capables d'arrêter les ravages du feu.

Par l'alliance défensive, contractée peut-être incon-

la même influence fatale sur les destinées d'Athènes et de Rome. Les frais immenses du Parthénon forcèrent Périclès à se servir du fonds de guerre des alliés; il prépara ainsi le démembrement de la Confédération de Délos et la guerre du Péloponnèse. Les énormes dépenses de Saint-Pierre engagèrent Léon X à la fameuse vente des indulgences; de là Luther et la Réformation.

1. ... τὴν πόλιν καταχρυσοῦντας καὶ καλλωπίζοντας, ὥσπερ ἀλαζόνα γυναῖκα.... Plutarque, *Pericles*, XII. — C'était le texte accoutumé des déclamateurs athéniens, ennemis de Périclès.

2. Carystos et Naxos, en 466; Thasos, en 464; Samos et Byzance, en 440. — Thucydide, I, 97-98, 100-118; Diodore de Sicile, XI, 60-62, 74, 77-85; XII, 9-7, 22-28; Plutarque, *Pericles*, XXXI-XLII.

sidérément, avec les Corcyréens[1] (433-432 av. J. C.), et par la promulgation du décret contre les Mégariens[2] (432), qui mettait une race dorienne au ban de la moitié de la Grèce, les Athéniens donnèrent à leurs envieux ennemis le prétexte de prendre les armes. « La « petite étincelle du décret de Mégares, dit Aristophane, « alluma ce grand brasier de guerre dont la fumée aveu-« gla tous les Grecs et leur fit couler tant de larmes[3]. »

Les adversaires de Périclès l'accusèrent d'avoir provoqué les hostilités afin, sentant sa popularité décroître, de se rendre indispensable[4]. En effet Periclès

1. Thucydide, I, 24-55; Diodore de Sicile, XII, 30-33; Plutarque, *Pericles*, XL.

2. Le décret était des plus rigoureux. Il fermait aux Mégariens les ports d'Athènes et de toutes les cités alliées; édictait la mort contre tout Mégarien trouvé sur le territoire de l'Attique; et obligeait les stratéges, à leur entrée en charge, de jurer qu'ils iraient deux fois chaque année ravager la Mégaride. Thucydide, I, 67, 139, II, 31; Diodore de Sicile. XII, 39, 40; Plutarque, *Pericles*, XLII, XLIII.

3. Aristophane, *Pax*, v. 205, sq.

4. Plutarque : *Pericl.* XLII, XLIII; Diodore de Sicile, XIII, 40.

Aristophane (*Acharn*, v. 520, sq.) assigne une autre cause à la guerre du Peloponnèse. Des jeunes gens ivres, dit-il, conduits par Alcibiade (le scoliaste, *ibid.*), pénétrèrent la nuit dans Mégares et enlevèrent la courtisane Simétha. Les Mégariens irrités viennent secrètement à Athènes et enlèvent deux de ces courtisanes qu'Aspasie avait chez elle. Périclès rendu furieux promulgue le fameux décret contre les Mégariens. « Ainsi la Grèce est en feu à cause de trois filles de joie. » — Cette ridicule diatribe contre Périclès ne mérite pas la discussion. Il semble cependant que Périclès avait des inimitiés personnelles con-

eût pu ajourner la guerre si, devant l'ultimatum de Sparte, il eût consenti à laisser rapporter le décret contre les Mégariens[1]. Mais eût-il réussi alors à éviter cette guerre funeste, c'était la léguer à ses successeurs. Il était impossible qu'elle n'éclatât pas dans un avenir rapproché. Le temps marquait l'heure fatale de la grande lutte des Grecs d'origine dorienne contre les Grecs d'origine ionienne, des cités aristocratiques contre les cités démocratiques. Guerre intestine et cependant guerre de races ; guerre d'États à États et cependant guerre civile !

En 432, une ville tributaire d'Athènes, Potidée, excitée à la révolte par des émissaires corinthiens, donne le signal du soulèvement contre la domination athénienne[2]; et l'année suivante, Platées, la fidèle alliée d'Athènes, est surprise nuitamment par un corps de Béotiens[3]. C'était là une violation flagrante de la trêve de trente ans, conclue quatorze ans aupara-

tre les Mégariens. Car pour faire passer le décret de bannissement, il ne put alléguer que des motifs assez spécieux. Il dit qu'ils avaient labouré un champ sacré du territoire d'Éleusis, qu'ils accueillaient les esclaves fugitifs. Thucydide, I, 139; Plutarque, *Pericles*, XLVI.

1. Thucydide, I, 139-145; Plutarque, *Pericles*, XLV, XLVI; Diodore de Sicile, XII, 39.

2. En 432. — Thucydide I, 56, sq., Diodore de Sicile, XII, 34; Plutarque, *Pericles*, XLV.

3. En 431. — Thucydide, XII, sq. Diodore de Sicile, XII, 41, sq.

vant[1]. La guerre fut ouvertement déclarée[2] entre les Athéniens, soutenus par leurs alliés de la Confédération de Délos, et les Spartiates, appuyés de toutes les forces de la Ligue du Péloponnèse.

Lorsqu'éclata la révolte de Potidée, Alcibiade avait dix-huit ou dix-neuf ans. Déjà dévoré par la fièvre de l'ambition, il ne pouvait de longtemps encore, à cause de son âge, se mêler aux affaires de la République. Comme toute la turbulente jeunesse d'Athènes, il dut se réjouir des préludes de cette guerre, qui allait lui donner l'occasion de se signaler, en mettant sinon son intelligence d'homme d'État, du moins son bras de soldat, au service de la patrie. Selon Diodore, qui prenait ce document dans Éphore et dans Timée, les conseils d'Alcibiade n'auraient même pas été étrangers à la politique belliqueuse de Périclès[3].

A la nouvelle des menées des Corinthiens, une escadre de trente vaisseaux, montés par mille hoplites, fut envoyée à Potidée sous le commandement d'Archestratos. Mais ce stratége avait des instructions presque pacifiques. Il devait seulement tenter d'ar-

1. En 445. — Thucydide, I, 115, II, 2; Diodore de Sicile, XII, 7; Plutarque, *Pericles*, XXXVI.

2. Thucydide, II, 7.

3. Diodore de Sicile, XII, 38.

rêter la sédition avant qu'elle ne se fît révolte, prendre des otages, raser les murailles du côté de la presqu'île de Pallène[1], et contenir dans l'obéissance les villes voisines qui menaçaient de suivre l'exemple de Potidée[2]. Quand l'escadre athénienne arriva en vue de l'isthme, Potidée était en pleine révolte. Le stratége ne jugeant pas son armée assez forte pour investir Potidée, se tourna contre les Macédoniens; un de leurs rois, Perdikkas, s'était déclaré pour les révoltés. Les hoplites débarquèrent au nord de la Chalcidique et mirent le siége devant Therma[3]. Des renforts étaient indispensables pour soumettre les Potidéates. Un nouvel armement fut voté par les Athéniens[3].

La loi qui obligeait tout citoyen à prendre les armes depuis dix-huit ans jusqu'à soixante ans, avait fait cette réserve en faveur des jeunes soldats de dix-huit à vingt ans, qu'ils ne pourraient être employés qu'à la garde de la ville ou des frontières de l'Attique[4]. Mais Alci-

1. Potidée était située sur l'isthme de Pallène, aux bords du golfe Thermaïque, ayant au sud la presqu'île de Pallène et au nord la Chalcidique. Les Athéniens exigeaient la destruction des fortifications du côté de Pallène, c'est-à-dire du côté de la mer, parce que c'était par là que leurs flottes pouvaient aborder.

2. Thucydide, I, 56, 57; Diodore de Sicile, XII, 34.

3. Thucydide, I, 59, 61.

4. Eschine, *de Fals.*; Ulpian, *in Olynth.*, III.

biade, grâce à l'appui de Périclès, obtint facilement l'autorisation de partir comme volontaire. Il fut même deux fois volontaire, car, d'après le cens solonique, sa fortune qui l'obligeait au service de la cavalerie, l'exemptait de celui de l'infanterie[1]. Or, à cause de la difficulté des transports et de l'inutilité relative de la cavalerie durant un long siége, les troupes destinées à agir contre les Potidéates ne se composant que d'infanterie, Alcibiade prit la pique et l'armure pesante de l'hoplite[2]. Socrate faisait partie de cette expédi-

1. Plutarque, Solon, XXII, XXIII; Aristote, *de Politic.*, II, 10; Pollux, V, 8, 82; Suidas, s. v. Ἱππεῖς, etc. — Comme on l'a vu dans l'*Introduction*, les plus riches citoyens servaient comme cavaliers; la classe moyenne comme hoplites; et la classe pauvre comme peltastes et gens de trait. Les plus pauvres citoyens servaient aussi comme rameurs sur les navires de la flotte; mais ceci en principe bien plus qu'en fait, car on ne prenait guères les rameurs que parmi les esclaves.

Les hoplites (ὁπλῖται) étaient couverts d'une armure pesante: casque, cuirasse, jambières, grand bouclier; ils combattaient en rangs serrés, armés de longues piques et de lourdes épées. Ils formaient dans les armées grecques ce qu'on appellerait aujourd'hui l'infanterie de ligne. Les peltastes (πελτασταί), qui n'eurent d'armement régulier qu'au temps d'Iphicrate, étaient généralement armés d'un petit bouclier échancré (pelta) d'où leur vint leur nom, et d'une pique plus courte que celles des hoplites. Ils harcelaient les flancs de l'ennemi; c'était l'infanterie légère. Les historiens anciens comptent le plus souvent comme peltastes, les peltastes proprement dits, les psyles, et les gymnètes, archers, frondeurs, lanceurs de javelines et de traits.

2. Dans certains cas les changements de corps étaient sévèrement punis par la loi. L'accusation portée contre le fils d'Alcibiade (voir

tion[1]. Alcibiade eut la bonne fortune de retrouver son maître au milieu de ses compagnons d'armes.

L'armée, forte de deux mille hoplites, fut placée sous les ordres du riche Kallias, fils de Kalliordès, et de quatre autres stratéges[2]. Quarante trirèmes la portèrent sur les côtes de Macédoine, où elle rejoignit le corps d'Archestratos, qui, maître de Therma depuis quelques jours, assiégeait alors Pydna[3]. Les deux armées firent leur jonction sous les murs de cette ville. Pressés d'exécuter les ordres de l'Assemblée en investissant Potidée, les généraux conclurent un arrangement avec le roi Perdikkas, levèrent le

Lysias : *Contra. Alcibiad. minor.*, *Orat.*, I, et II), en est la preuve. Mais le fils d'Alcibiade passa des rangs de l'infanterie dans ceux de la cavalerie tandis qu'Alcibiade fit tout le contraire. Qui peut le plus, peut le moins. Alcibiade agit à l'exemple de ces chevaliers du temps de Cimon et de Thémistocle, qui portèrent les brides de leurs chevaux à l'Acropole pour bien affirmer qu'ils étaient prêts à combattre sur les vaisseaux (Plutarque, *Thémistocle*, X, XI ; *Cimon*, V). D'ailleurs trois choses sont certaines, affirmées par Thucydide, par Plutarque et par Diodore de Sicile : la première, c'est qu'Alcibiade appartenait par ses richesses à la classe des chevaliers, qui composaient la cavalerie ; la seconde, c'est qu'Alcibiade combattit à Potidée ; la troisième, c'est qu'il n'y eut pas un seul corps de cavalerie athénienne sous Potidée. Donc, quoique appartenant à la classe des chevaliers, Alcibiade alla à Potidée comme simple fantassin.

1. Platon, *Sympos.*, p. 220, sq.; Plutarque, *Alcib.*, VII.
2. Thucydide, I, 61, Diodore de Sicile, XII, 94.
3. Thucydide, I, 61.

siége de Pydna, et quittèrent la Macédoine par mer[1]. La flotte traversa le golfe Thermaïque et vint atterrir sur la côte occidentale de la Chalcidique, aux confins de la Macédoine. Les Athéniens débarquèrent près de la ville de Berrhea, contre laquelle ils tentèrent un coup de main sans résultat, et se rendirent par terre, en longeant le littoral, dans la direction de Potidée[2]. Après trois petites journées de marche, ils arrivèrent à une ville peu distante de Potidée, Gigonos[3], où les généraux les firent camper, voulant se rendre compte des mouvements de l'ennemi.

Avant même que l'armée de Kallias eût fait sa jonction en Macédoine avec le corps d'Archestratos, une flotte partie de Corinthe sous le commandement d'Aris-

1. Thucydide, I, 61. — La route que suivirent les Athéniens pour se rendre de Pydna à Potidée, n'est pas très-clairement indiquée par Thucydide. Le texte a donné lieu à diverses interprétations, voir Poppo, *Prolegom. ad Thucydid.*, I, p. 408-417; Leake, *Travels in Northern Greece*, t. III, p. 452; et la longue note de Grote, *Histoire de la Grèce*, t. VIII, p. 84, qui résout définitivement la question.

2. Thucydide, I, 61.

3. Le scoliaste de Thucydide, I, 61; Stéphane de Byzance, s. v. Γίγωνος. — Le colonel Leake dans son *Itinéraire*, et Kiepert dans sa magnifique et savante carte murale (*Antiquæ Græciæ tabula*, Berlin, 1868), placent Gigônos trop loin de Potidée pour qu'on puisse y voir la ville dont parle Thucydide. On doit croire ou que Kiepert et Leake se trompent, ou que Thucydide a voulu parler de Spartolos et non de Gigônos.

téus, fils d'Adîmantos, avait amené aux Potidéates un renfort de deux mille hommes : seize cents hoplites et quatre cents peltastes, tant citoyens corinthiens que mercenaires recrutés dans le Péloponnèse[1]. Ces troupes portaient l'armée alliée à un nombre considérable, au moins à cinq mille hommes, en comptant les Corinthiens, les Potidéates, les Chalcidéens d'Olynthe et les cavaliers macédoniens, que Perdikkas, violant la paix aussitôt après l'avoir conclue, avait envoyés à Potidée sous les ordres d'Iolaos. Aristéus, élu chef des troupes confédérées, posta le gros de son armée, les Corinthiens et les Potidéates, à l'entrée de l'isthme, couvrant Potidée; et cantonna les Chalcidéens et les cavaliers macédoniens sous les murs d'Olynthe, avec ordre de prendre à revers l'armée athénienne à son premier mouvement offensif[2].

Afin de paralyser toute agression des Chalcidéens d'Olynthe, Kallias envoya en observation du côté de cette ville quelques contingents alliés, dont six cents cavaliers macédoniens que lui avaient donnés Philippe et Pausanias, ennemis de Perdiccas[3]; puis il leva le camp et marcha contre Aristéus avec ses trois mille

1. Thucydide, I, 60; Diodore de Sicile, XII, 34.

2. Thucydide, I, 62. Cf. 61.

3. Les Macédoniens étaient divisés en plusieurs tribus, souvent en guerre les unes contre les autres.

Athéniens[1]. Dès que les deux armées furent en présence, elles se rangèrent en ligne de bataille. On entonna le péan en l'honneur d'Arès, dieu de la guerre[2], on éleva de part et d'autre les enseignes pour donner le signal du combat[3], et l'action s'engagea.

Placé avec l'élite de ses troupes à la gauche de l'armée confédérée, Aristéus culbuta l'aile droite des Athéniens. Mais il ne put contenir l'élan de ses hommes qui poursuivirent au loin les fuyards. Pendant ce temps, le centre et l'aile gauche de l'armée athénienne, prenant à leur tour l'offensive, assaillirent la masse des Corinthiens et des Potidéates, les mirent en pleine déroute et les forcèrent à se réfugier dans la ville[4]. Quand Aristéus eut rallié ses troupes, la bataille était perdue. La retraite lui était fermée, du côté de Potidée, par les Athéniens victorieux, du côté d'Olynthe,

1. Thucydide, I, 62.

2. Le scoliaste de Thucydide, I, 49, 62, 63.

3. Ces enseignes première forme des drapeaux et des étendards, n'étaient guère que des signaux destinés à transmettre certains ordres. Pour commencer le combat, on les élevait; pour battre en retraite, on les baissait. Ce n'était souvent qu'un lambeau d'étoffe attachée au bout d'une pique. Cependant certaines étaient ornées de figures d'animaux ou de quelque autre symbole. Les Athéniens mettaient sur leurs enseignes un hibou ou une chouette, les Thébains, un sphinx. (Thucydide et le scoliaste, I, 49, 62, 63; Suidas, s. v. σημεῖα; Plutarque, *Lysand.*, XI, et *Pelopid.*, XV; Polyen., I, 49.)

4. Thucydide, 62; Diodore de Sicile, XII, 34.

par les contingents alliés et les cavaliers macédoniens qui tenaient en échec les Chalcidéens. Force lui fut de regagner Potidée en marchant dans la mer, le long de la berme, sous les flèches et les pierres que lui lançaient les matelots des trirèmes athéniennes qui avaient suivi le mouvement des troupes de terre[1].

Le succès était complet, car il permettait l'investissement de Potidée et assurait sa reddition dans un temps donné. Mais le combat fut meurtrier. Les Corinthiens et les Potidéates eurent trois cents hommes tués; les Athéniens perdirent cent cinquante hommes parmi lesquels le stratége Kallias[2], à qui revenait tout l'honneur de la journée et dont la jeunesse promettait un grand avenir d'homme de guerre.

Ce fut à cette bataille qui fut une victoire, c'était d'un bon augure pour la carrière militaire d'Alcibiade, que le jeune homme fit ses premières armes[3]. Il se battit vaillamment. Blessé, terrassé, il se défendait encore avec acharnement contre les Potidéates qui l'entouraient, lorsque Socrate, combattant à quelques pas de lui, vint à son secours et le dégagea[4]. Il lui sauva

1. Thucydide, I, 63.
2. Thucydide, I, 63. Diodore de Sicile, XII, 34.
3. Plutarque. *Alcibiad.*, VII; Platon, *Sympos.*, p. 220. Cf. Isocrate, *de Bigis*, XII.
4. Plutarque, *Alcibiade.*, VII; Platon, *Sympos.*, p. 220.

la vie, dit Platon[1]. Neuf ans plus tard, Alcibiade devait s'acquitter envers Socrate à la bataille de Délion, en lui sauvant la vie à son tour[2].

Après le combat, lorsque les Athéniens eurent, selon l'antique coutume, chanté le péan de victoire[3], érigé un trophée[4] et rendu les honneurs funèbres aux morts[5], les stratéges se réunirent en conseil pour décider quel soldat recevrait le prix de la valeur, qui consistait en une couronne et une armure com-

1. Platon, *Sympos.*, p. 220.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, VII. Cf. Platon, *Sympos.*, p. 221.

3. Il y avait deux péans, l'un que l'on entonnait avant la bataille, l'autre que l'on chantait après la victoire.

4. L'érection d'un trophée après la victoire était une sorte de sacrifice aux Dieux. Les coutumes grecques avaient toutes un fond religieux; mais la plupart des historiens négligent de le faire sentir. Avec les armes des vaincus, on élevait un trophée en l'honneur de quelque Divinité, principalement de Zeus ou d'Hèrè. Ces armes, appendues à un arbre ou amassées sur le sol, étaient sacrées. On ne pouvait en enlever aucune sans commettre un sacrilége. Une inscription qui y était attachée, désignait le Dieu auquel elles étaient consacrées, le peuple vainqueur, le peuple vaincu, les circonstances de la victoire et le catalogue des dépouilles. Mais ces trophées tombaient bien vite d'eux-mêmes, car il était défendu de les rétablir. C'eût été chercher à rallumer les haines nationales éteintes (Le scoliaste d'Aristophane, *Plut.*, V, 453 ; Virgile, *Æn.*, XI, v. 4 ; Plutarque, *Quæst. Rom* , XXX, VII; Suidas, s. v. τροπαία; Lycophron, *Cass.*, v. 1328.

5. Thucydide, I, 63, — On sait que les Grecs et particulièrement les Athéniens considéraient l'oubli de ce devoir comme l'un des plus grands crimes.

plète[1]. Instruit de cette délibération, Alcibiade courut aussitôt aux stratéges, dit qu'il devait la vie à Socrate qui s'était vaillamment conduit, et demanda que la couronne fût décernée au philosophe[2]. Mais les généraux, voulant, autant à cause de la bravoure dont il avait fait preuve que de son nom, décerner à Alcibiade lui-même cette insigne récompense, Socrate fut le premier à approuver l'intention des stratéges et à témoigner des droits d'Alcibiade à ce grand honneur[3]. Alcibiade reçut donc la couronne et l'armure devant le

1. Platon, *Sympos.*, p. 220; Plutarque, *Alcibiad.*, VII; Isocrate, *de Big.*, XII. Cf. Homère, *Ilias*, Γ, v. 330; Virgile, *Æn.* VIII, v. 620.—La civilisation grecque a tout créé. Nous venons de voir le drapeau dans l'enseigne; voici maintenant la décoration, c'est-à-dire la couronne et l'arme d'honneur.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, VII; Platon, *Sympos.*, p. 220. — Voir sur la présence et la belle conduite de Socrate à la bataille de Potidée, qui étaient aussi mentionnées dans les écrits perdus du Cynique Antisthène (Athénée, V, 15), le chapitre XV du livre V, du *Banquet des savants*. Athénée, dans son ardeur à convaincre Platon de mensonge, a accumulé lui-même erreurs sur erreurs et confond, soit par ignorance, soit par mauvaise foi, les dates et les faits pour prouver que jamais Socrate ne porta les armes. Saumaise dans son commentaire a fait justice de ces allégations et a retorqué victorieusement, avec l'autorité de Platon, de Plutarque et d'Antisthène, les arguments sans valeur d'Athénée. En voici un entre autres : « Si Socrate avait été à « Potidée, Thucydide qui raconta ce siége et cette bataille n'eût pas « manqué de le nommer. » Comme si Thucydide pouvait se perdre dans l'énumération de tous les soldats de l'armée athénienne!

3. Platon, *Sympos*, p. 220.

front des troupes en armes et aux acclamations de tous[1].

Les Corinthiens vaincus et refoulés dans les murs de Potidée, les stratéges athéniens pressèrent le siége de la place. Leurs troupes l'investirent et établirent des travaux de circonvallation du côté de la Chalcidique, tandis qu'un renfort de seize cents hoplites, venus d'Athènes sous les ordres de Phormion, la bloquait du côté de Pallène, et que deux escadres athéniennes en croisière, l'une sur le golfe Thermaïque, l'autre sur le golfe Toronaïque, fermaient la mer aux Potidéates et à leurs alliés[2].

Malgré l'investissement complet de la place, le siége

1. Plutarque, *Alcibiad.*, VII; Platon, *Sympos.*, p. 220. — Isocrate (*de Big.*, XII) semble donner le même témoignage quand il dit : « Lorsque Phormion conduisit mille hoplites athéniens contre les « Thraces, Alcibiade se distingua tellement au milieu des dangers qu'il « reçut une couronne et une armure complète des mains du stratége. » Mais il confond la seconde armée athénienne, commandée par Kallias, et la troisième commandée par Phormion, laquelle, d'ailleurs, n'était pas composée de mille hoplites, mais de seize cents (Thucydide, I, 64), et n'était pas dirigée contre les Thraces, mais contre les Potidéates (Thucydide, I, 64). De plus, le corps de Phormion ne livra aucun combat. Arrivé en Chalcidique après la bataille de Potidée, il fut seulement employé au blocus de la ville. Thucydide, I, 64.

2. Thucydide, I, 64. — Si complet que fût le blocus, le Corinthien Aristéus put pourtant sortir de la ville avec quelques troupes en se dérobant à la croisière athénienne (Thucydide, I, 65). Mais durant tout le siége aucun renfort ni aucun ravitaillement ne pénétrèrent à Potidée.

dura fort longtemps et fut pénible pour les Athéniens. Souvent ils manquèrent de vivres. Un hiver rigoureux les fit aussi beaucoup souffrir[1]. Ce fut à ce rude siége que, selon l'admirable loi athénienne, soldat avant d'être général, Alcibiade fit son apprentissage de l'art de la guerre. Et quelle école militaire vaut la vie des camps, la vie de simple soldat, pour un jeune homme comme Alcibiade, quand des maîtres habiles lui ont déjà enseigné toutes les règles de la tactique, tous les principes de la stratégie! Après la théorie qu'il a entendu professer à Athènes, voici la pratique qu'il juge par lui-même à Potidée, sous les flèches de l'ennemi. Simple soldat, il se rend compte des besoins, des plaisirs, des souffrances, des opinions, du faible et du fort du soldat. Plus tard les souvenirs de ce soldat serviront au général. Ses peines, ses désirs, ses joies, ses espérances, ses découragements de la vingtième année, l'aideront à améliorer le sort de ses troupes, à pénétrer leurs plus secrètes pensées, à faire d'elles les instruments dociles et confiants de ses projets. Cette grande maxime, qu'on a depuis érigée en principe: obéir, c'est apprendre à commander, la République d'Athènes l'avait mise en pratique. Qu'on s'étonne donc alors de voir de simples citoyens, encore inconnus,

1. Platon, *Sympos.*, p. 220.

élevés par le vote capricieux du peuple au grade de général, et placés à la tête des expéditions les plus importantes. Ces citoyens s'étaient instruits dans l'art militaire par les leçons des maîtres illustres[1]; maintes fois il avait entendu à l'Assemblée les rapports détaillés des stratéges sur leurs campagnes; enfin, ils avaient pris part, comme soldats ou comme officiers subalternes, à quelque siége, à quelque expédition, à quelque bataille.

A Potidée, Alcibiade avait Socrate auprès de lui. Pendant les heures monotones de la traversée comme durant les longues journées du siége, la parole du philosophe s'élevait tour à tour grave et enjouée au milieu du bruissement des vagues et du tumulte du camp. Les doctes leçons de l'Académie et du Lycée se continuaient sur le pont de la trirème et sous la tente de Potidée, que les deux amis partageaient[2]. De retour à Athènes, Alcibiade aimait à raconter le courage et la patience de Socrate pendant ce pénible siége : « Quand « nous allâmes ensemble à l'expédition de Potidée, disait « il[3], où nous fûmes camarades de tente, je voyais So- « crate l'emporter non-seulement sur moi, mais sur

1. Sur ces maîtres de tactique, Cf. Xénophon, *Memorab.*, III, 1-5.
2. Platon, *Sympos.*, p. 219.
3. Platon, *Sympos.*, p. 219.

« tous les autres, par sa patience à supporter les fati-
« gues. S'il nous arrivait, comme cela est commun
« en guerre, de manquer de vivres, il souffrait la faim
« et la soif avec plus de courage qu'aucun de nous. Si,
« au contraire, nous nous retrouvions dans l'abon-
« dance, il semblait en jouir mieux que nul autre. Quoi-
« qu'il ne voulût pas boire, il buvait cependant plus
« que personne s'il y était forcé; et ce qui est très-
« étonnant, c'est qu'on ne l'a jamais vu ivre. Il résistait
« au froid et aux frimas, (et l'hiver est très-rigoureux
« dans cet endroit,) d'une façon étonnante. Durant les
« plus fortes gelées, alors qu'aucun de nous n'osait
« sortir de la tente, ou du moins ne sortait que chau-
« dement vêtu et les pieds enveloppés de pièces de
« feutre et de peaux d'agneau, Socrate sortait comme
« de coutume, sans rien ajouter aux vêtements qu'il
« portait habituellement. Il marchait même plus facile-
« ment sur la glace avec ses pieds nus que les
« autres avec leurs chaussures. La foule des soldats,
« le voyant agir ainsi, le soupçonnait de les vou-
« loir braver. Voici encore ce que fit cet homme
« courageux pendant cette même expédition; cela est
« digne d'être écouté. Un jour qu'il était plongé
« dans quelque méditation, il resta debout depuis
« le matin dans la même posture. Comme il ne

« trouvait pas ce qu'il cherchait, il ne s'en alla pas et « continua à réfléchir sans changer d'attitude. Il était « déjà midi ; les nôtres l'observaient et s'étonnaient, se « racontant les uns aux autres que Socrate était là « debout, rêvant depuis l'aurore. Enfin, comme la « nuit approchait, des soldats ioniens vinrent après « leur souper apporter leur lit de camp auprès de lui, « afin de trouver un peu de fraîcheur (car on était « alors en été) et pour voir en même temps s'il passerait « la nuit dans la même position. En effet, Socrate resta « debout jusqu'à l'aurore ; puis il s'en alla après avoir « salué le soleil levant[1]. »

Alcibiade retourna à Athènes avant la fin du siége de Potidée[2]. Il revint vers les premiers mois de l'été de

1. Platon, *Sympos.*, p. 219-220. — Selon Aulu-Gelle, ces rêveries étaient habituelles à Socrate, *Noct. Attic.*, II, 1.

2. Ceci nous est prouvé par un passage de Plutarque (*Pericles*, LIII), qui dit que ce fut sur les instances d'Alcibiade que Périclès, peu de temps avant sa mort, reprit la direction des affaires publiques. Or, c'est en 430, au mois de juillet (scirrophorion), premier mois de l'année civile athénienne, que Périclès, non réélu aux fonctions de stratége, se retira de la vie politique. Il y rentra en 429, année de sa mort, qui arriva presque en même temps que la capitulation de Potidée. Donc, si Alcibiade eut des rapports avec Périclès pendant l'année qui s'écoula entre la destitution et la mort de celui-ci, il s'ensuit qu'il quitta Potidée avant la reddition de la place, postérieure d'au moins six mois à la réélection de Périclès. — Socrate quitta aussi la Chalcidique avant la reddition de Potidée (Platon, *Charmides*, p. 153), sans doute en même temps qu'Alcibiade, avec le corps de Hagnon

l'année 430, vraisemblablement avec le corps expéditionnaire du stratége Hagnon, qui quitta Potidée lorsque la peste commença à sévir en Chalcidique [1].

L'Athènes qu'Alcibiade retrouva n'était plus l'Athènes qu'il avait laissée si florissante deux ans auparavant. Depuis son départ pour la campagne de Potidée, combien d'événements s'étaient accomplis ! Toute la Hellade, partagée entre les deux villes rivales, avait pris feu. Partout, sur le continent comme dans les îles, ce n'étaient que levées de troupes et armements de trirèmes. Au dehors, Athènes était toujours puissante et victorieuse. Ses armées avaient occupé Platées, chassé définitivement les Éginètes de l'île d'Égine, enlevé Prasies aux Lacédémoniens, envahi et saccagé la Mégaride, tandis que ses escadres repoussaient la flotte péloponnésienne des eaux de Zacinthe et de Céphallénie, faisaient plusieurs descentes en Locride, s'emparaient de Solion et d'Astacos, pillaient les rivages de l'Élide, ravageaient les côtes de l'Argolide, de la Laconie et

1. Hagnon était parti d'Athènes à la tête de quatre mille hommes afin de presser le siége de Potidée. Mais la peste s'étant déclarée parmi ses troupes, il les fit rembarquer en toute hâte quarante jours après leur arrivée et les ramena à Athènes, laissant l'armée de la première et de la seconde expédition continuer seules le siége (Thucydide, II, 58). Sans doute, las de ces deux années de siége, Alcibiade obtint facilement de son chef hiérarchique, le stratége Archestratos, d'être incorporé dans le corps d'Hagnon, et il revint ainsi à Athènes.

de la Messénie[1]. Mais ces succès au loin ne compensaient pas les calamités qui s'abattaient sur Athènes elle-même. Deux fois le vieux roi Archidamos avait envahi l'Attique à la tête d'une armée considérable, dévastant tout sur son passage et forçant les habitants à venir, selon le conseil de Périclès, se réfugier dans la ville et au Pirée[2]. Leurs demeures, leurs terres, leurs mines d'argent de Laurion, leurs carrières de marbre du mont Pentélique abandonnées à la fureur de l'ennemi, ils bivaquaient misérablement sur les places, autour des temples et des monuments publics, au Pélasgicon, entre les Longs-Murs, sur les quais du Pirée[3]. Bienheureux ceux à qui quelque parent ou quelque ami pouvait offrir une demeure et un abri. Enfin, pour porter le comble au malheur public, la peste éclata tout à coup avec une intensité inouïe au milieu de cette population agglomérée dans un trop petit espace[4] et déjà abattue par les souffrances et les privations[5].

1. Thucydide, II, 1-6, 22-32, 56, 58. Diodore de Sicile, XII, 42-44; Plutarque, *Pericles*, XXXII.

2. Thucydide, II, 10-18, 22, 47-55. Diodore de Sicile, XII, 42, 45; Plutarque, *Pericl.*, XXXI.

3. Thucydide, II, 14, 16, 17; Diodore de Sicile, XII, 45.

4. Diodore de Sicile, XII, 45. — Toute la population de l'Attique s'était réfugiée à Athènes et au Pirée.

5. Thucydide, II, 4'-54; Diodore, XII, 45; Plutarque, *Pericl.* XXX

C'est abîmée dans ces désastres qu'Alcibiade retrouva Athènes. Ce n'était plus l'animation de l'agora, les discussions des portiques découverts, les transactions du marché au blé du Pirée, les pompes splendides des théories aux Panathénées et aux Éleusinies, les solennels sacrifices dans les temples, les brillantes cavalcades des chevaliers sur la route d'Éleusis, les imposantes revues des hoplites aux abords du Lycée et de l'Académie, les nombreux groupes de citoyens allant en pérorant au Pnyx ou aux dikastérias, les réunions intimes des hétaires, les rendez-vous au Céramique-Extérieur avec les pallaques et les aulétrides, l'activité des chantiers et des fabriques, les troupes d'esclaves se rendant à l'aube dans les ateliers ou aux champs suburbains, les doctes promenades des philosophes et des sophistes sur les rives du Céphise et de l'Ilissus, les attrayantes représentations du théâtre de Bakkhos, les nobles luttes des gymnases et des palestres, les banquets durant jusqu'à l'aurore. C'était partout la mort, le deuil et la désolation.

Nec poterat quisquam reperiri, quem neque morbus,
Nec mors, nec luctus tentaret tempore tali[1].

La science des médecins était impuissante à arrêter

1. Lucrèce, VI v. 1248-1249.

les progrès de l'épidémie. La Divinité, sourde aux prières et aux incantations, laissait les Athéniens se débattre sans secours et sans espoir contre ce fléau impitoyable. Tous, citoyens, métœques, esclaves, étrangers, femmes, enfants, vieillards, périssaient en foule, — « comme des troupeaux, » dit Thucydide [1]. Des maisons entières se trouvaient ainsi dépeuplées. Les malades en proie à d'atroces souffrances tombaient dans les rues, sur les places. Les yeux injectés de sang, le visage à la fois rouge et livide, le corps couvert de phlyctènes et d'ulcères, dévorés par une chaleur interne intolérable, ils rejetaient les vêtements les plus légers et se traînaient nus du côté des fontaines pour y étancher leur soif ardente. Quelques-uns rendus fous par la soif et la chaleur qui les consumaient se précipitaient dans des puits. Pour éviter la contagion, des citoyens se séquestraient dans leur demeure; frappés cependant de la peste, ils expiraient seuls, loin de tout secours. D'autres mouraient sur l'agora, dans les rues, dans les édifices publics. La ville entière était jonchée de cadavres et d'agonisants. Les temples même et les enceintes sacrées étaient souillés de corps morts. On ne pouvait suffire aux funérailles, soit inhumations, soit incinéra-

1. Thucydide, II, 51.

tions. La flamme des bûchers s'éteignait sous le poids des cadavres qu'on y entassait. De nombreux corps restaient sans sépulture, objets d'horreur non-seulement pour les hommes, mais encore pour les chiens et les oiseaux de proie qui n'osaient s'en approcher, et qui désertèrent l'Attique pendant l'intensité de la maladie[1].

Les survivants se partagèrent alors en deux classes. Les uns, et c'était le plus grand nombre, se livrèrent à tous les excès. Voyant sans cesse la mort qui les menaçait, ils ne pensèrent plus qu'à jouir et à jouir vite. Ils ne prenaient plus la peine de poursuivre un but honorable, car ils doutaient de vivre assez longtemps pour y parvenir. Mais avant de mourir, ils voulaient user largement de toutes les voluptés. Allier le profit rapide et le plaisir effréné, tel était pour eux le Καλοκάγαθον[2]. Les autres étaient ceux qui, déjà atteints par l'épidémie et revenus à la santé, se considéraient comme armés contre le fléau. Ils se multipliaient

1. Thucydide, II, 47-54, 57-59; Diodore de Sicile, XII, 45; Plutarque, *Pericles*, XXXII-XXXIII; Lucrèce, VI, v.1211, sq. — Sur la nature de cette épidémie, qui était une sorte de fièvre éruptive, différente de la variole et éteinte aujourd'hui, voir Krauss : *Disquisitio de natura morbi Atheniensium*. Stuttgart, 1831, in-8, et la savante *Introduction* aux *Œuvres* d'Hippocrate, de M. Littré, tome I, p. 122, sq.

2 Thucydide, II, 53.

auprès des malades et des moribonds, les soignant, les consolant, les ranimant [1]. Alcibiade, dont on sait les indomptables penchants à la débauche et dont les détracteurs les plus acharnés ont toujours reconnu le courage, dut se faire remarquer également dans les deux classes : à la tête de celle-là, le premier de celle-ci; aussi ardent à se plonger dans l'orgie qu'à secourir les malades au péril de sa vie.

Cette horrible épidémie, l'invasion des Péloponnésiens, les ravages des dèmes et des terres de l'Attique, tous ces maux joints à la perpective d'une longue guerre excitèrent les Athéniens contre celui qu'ils accusaient, sans trop d'injustice peut-être, d'avoir provoqué les hostilités en contractant l'alliance Corcyréenne et en maintenant avec une rigueur exagérée le décret contre les Mégariens. Les ennemis de Périclès, à la tête desquels était le démagogue Kléon [2], profitèrent de l'irritation qui régnait contre lui parmi les citoyens, et le traduisirent devant le dikasterion (430 av. J. C.) [3]. Il fut condamné à une forte amende, et, consé-

1. Thucydide, II, 51.

2. Selon Idoménée, ce fut Kléon qui intenta l'accusation, selon Théophraste, ce fut Simmias, et selon Héraclide de Pont, Lakratidas. Plutarque, *Pericles*, XXXV.

3. Thucydide, II, 65; Diodore de Sicile, XXX, 45; Plutarque, *Pericles*, XXXV.

quence naturelle de cette condamnation, aux élections générales qui vinrent quelques jours après le procès, il ne fut pas réélu par l'Assemblée à ces fonctions de stratége [1], qu'il avait occupées sans interruption depuis son entrée aux affaires, c'est-à-dire depuis environ trente années. Aussi durement atteint dans sa vie publique, le grand homme ne fut pas moins douloureusement frappé dans sa vie privée. En même temps que les Athéniens lui enlevaient le pouvoir, la peste lui ravissait ses meilleurs amis, sa sœur et ses deux fils légitimes, Xanthippos et Paralos [2]. Tous moururent à quelques jours de distance. Lorsque Périclès, qui jusqu'alors avait supporté ces malheurs avec fermeté, posa la couronne funèbre sur la tête de Paralos, son dernier fils, il ne put contenir son cœur déchiré. Éclatant en sanglots et le visage noyé de larmes, il tomba, brisé par la douleur [3].

Par un brusque revirement de l'opinion, ces Athéniens, dont la mobilité n'avait d'égale que l'ingratitude, voulurent bientôt rappeler Périclès au pouvoir [4]. Sa

1. Thucydide, II, 65; Diodore de Sicile, XII, 45; Plutarque *Pericles*, XXXV; Victor Duruy, *Histoire de Grèce*, tome II, p. 25; Grote *Histoire de la Grèce*, tome VIII, p. 203-204 et note I, p. 209.

2. Plutarque, *Pericles*, XXXVI.

3. Plutarque, *Pericles*, XXXVI.

4. Thucydide, II, 65; Diodore, XII, 45; Plutarque, *Pericles*, XXXVII.

condamnation et ses malheurs privés avaient calmé soudain leur irritation. « Le peuple, dit Plutarque, « laissa toute sa colère dans la plaie, comme l'abeille « y laisse son aiguillon[1]. » Mais Périclès, revenu des grandeurs et des misères qui s'attachent au gouvernement des hommes, irrité de l'ingratitude des Athéniens et inconsolable de la mort de ses fils, restait sourd aux désirs du peuple. Enfermé dans sa demeure, il s'abandonnait à sa douleur et à son deuil[2].

Alcibiade et quelques autres amis, également dévoués à Périclès et à la République, le supplièrent de reparaître au Pnyx[3]. Pour l'y engager, Alcibiade lui exagéra la détresse de la cité, la force et l'acharnement de ses ennemis et son impuissance à se défendre, s'il persistait dans sa résolution de ne point reprendre le commandement[4]. Alcibiade ravivait ainsi le noble or-

1. Plutarque, *Pericles*, XXXVII.

2. Plutarque, *Pericles*, XXXVII; Grote, *Histoire de la Grèce*, tome VIII, p. 205.

3. Diodore de Sicile, XII, 45; Plutarque, *Pericles*, XXXVII; Grote, *Histoire de la Grèce*, tome VIII, p. 205-206.

4. Certes le patriotisme et l'affection qu'il avait pour Périclès dictèrent cette conduite à Alcibiade. Mais, en pénétrant le caractère du jeune ambitieux, n'est-on pas en droit de penser que ces nobles sentiments étaient stimulés chez lui par une moins généreuse pensée d'intérêt personnel? Si Alcibiade avait eu à cette époque trente ans au lieu de vingt ans, et qu'il eût été ainsi en âge de succéder à Périclès,

gueil et le patriotisme du grand citoyen. Cédant enfin à ces conseils et à ces prières, Périclès revint à l'Assemblée. Lorsqu'il entra dans l'enceinte, le peuple entier l'acclama, et déplora son ingratitude envers lui. Il fut réélu stratége[1]. Il était nouveau à la tête de l'État.

Ce fut un beau triomphe, mais de courte durée. Déjà vieux, découragé, épuisé par une vie passée tout entière dans les expéditions lointaines, les labeurs politiques et les luttes oratoires, brisé par sa récente disgrâce et par ses douleurs de père, Périclès mourut l'année suivante (429) d'une fièvre pernicieuse qui le mina lentement[2]. Il expira entouré de ses amis et des principaux magistrats de la République, les entendant, dans son agonie, célébrer ses victoires, son

eût-il pris tant de peine pour engager celui-ci à reprendre le pouvoir? Au contraire, à cause de cet âge qui empêchait encore Alcibiade de conduire les affaires publiques, il avait tout avantage à ce qu'il n'y eût pas pour ainsi dire d'interrègne entre lui et Périclès.

1. Diodore de Sicile, XII, 46; Thucydide, II, 65; Plutarque, *Pericles*, XXXVII.

2. Plutarque dit que Périclès mourut de la peste; mais d'après la description qu'il donne des symptômes de la maladie, Cf. Diodore de Sicile, XII, 58, il semble que ce fut d'une de ces fièvres paludéennes pernicieuses, qui ne sont point encore rares à Athènes à cause de la proximité des marais de Phalère. En ce siècle, combien de voyageurs, d'artistes et de savants qui sont morts en Grèce de cette fièvre ou qui en ont rapporté les germes funestes

génie et ses vertus[1]. Soudain, il se ranima et il leur dit : « Je m'étonne que vous ayez si présents à l'esprit « et que vous vantiez si fort des exploits dont la for- « tune doit partager la gloire, et dans lesquels tant « d'autres stratéges m'ont égalé, tandis que vous ou- « bliez ce qu'il y a de plus grand et de plus glorieux « dans ma vie : c'est que je n'ai jamais fait prendre « le deuil à aucun Athénien[2]. »

Sublimes paroles, si les faits les justifiaient. Ces paroles, aucun pasteur des peuples, autocratique ou démocratique, ne les peut prononcer en toute sincérité. La Divinité elle-même ne peut comme Pilate se laver les mains du sang répandu en son nom dans les holocaustes, les massacres, les martyres et les guerres religieuses. Certes, Périclès était fier à juste titre de n'avoir, durant qu'il était au pouvoir, sacrifié aucun citoyen à ses inimitiés personnelles. Encore, c'est qu'il oubliait le bannissement de Cimon et l'exil de Thucydide l'Ancien[3]. Mais n'avait-il pas excité les Athéniens à la guerre en mainte circonstance? Les guerriers tués

1. Plutarque, *Pericles*, XXXVIII. — Ils rappelaient entr'autres faits glorieux que Périclès avait, comme stratége, érigé neuf trophées en l'honneur d'Athènes, pour autant de batailles rangées qu'il avait gagnées.

2. Plutarque, *Pericles*, XXXVIII.

3. Cf. Thucydide, I, 127, II, 65; Plutarque, *Pericl.* VIII, IX, X, XVIII; *Cimon*, IX, XVII; Diodore de Sicile, VI, 27.

à Tanagra, en Eubée, devant Samos, devant Potidée et dans le Péloponnèse, s'élèvent contre ces paroles. En parlant ainsi, l'agonisant ne cherchait-il pas à étouffer ses remords d'avoir pris Athènes des mains de Cimon et d'Aristide puissante et prospère, et de la laisser, malgré l'éclat éphémère qu'il avait fait rayonner sur elle, avec des possessions menacées, un territoire envahi, des habitants décimés par la guerre et la peste? A cet instant suprême, Périclès ne regretta-t-il pas douloureusement d'avoir entraîné les Athéniens à cette guerre, qui allait peut-être tourner à la chute de la cité, à la division des forces de la Hellade et au futur asservissement de toute la race grecque?

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le Peuple Athénien. — Athènes après la mort de Périclès. (429-424 av. J. C.) — Continuation de la guerre. — Les partis à Athènes. — Les successeurs de Périclès : Nicias, Kléon, Démosthène. — Occupation de Pylos (426). — Prise de Sphactérie et triomphe de Kléon (425). — Conquête de Cythère (424). — Rôle d'Alcibiade pendant cette période de la guerre. — Vie privée d'Alcibiade, ses débauches, ses maîtresses, son mariage, ses affaires de famille. — Les portraits, les statues et les bustes d'Alcibiade. — Le divorce à Athènes. — Le fils d'Alcibiade.

C'est d'après les mêmes principes et avec une égale impartialité qu'il conviendrait de traiter l'histoire des grandes monarchies, — autocrates absolues — et l'histoire des grandes républiques, — démocraties absolues. Dans l'histoire d'une monarchie, le héros est avant tout un homme : le Roi, successivement renouvelé par la mort et la naissance. Dans l'histoire d'une république, le héros est avant tout une réunion d'hommes : le Peuple. Multiple et immortel, le Peuple ne disparaît

pas comme le Roi pour être remplacé aussitôt, mais il se transforme sans cesse. Ce ne sont point de brusques substitutions d'homme à homme; ce sont les lentes métamorphoses d'un être collectif. Pour moins rapides et moins perceptibles, ces changements n'en donnent pas moins un résultat identique. Une génération énervée peut suivre une génération énergique, de même qu'un monarque indigne peut succéder à un grand souverain. Dans les deux cas, les républiques comme les monarchies sont près de périr.

Or, en toute chose c'est au plus fort, c'est-à-dire au chef, au maître, que revient la part léonine. Dans un état monarchique, le Roi commande à quelques millions de sujets; il accomplit par eux, selon la nature de son génie, exploits ou forfaits. C'est à lui qu'en revient la gloire ou l'opprobre. Dans un état républicain le Peuple commande collectivement à chacun individuellement; il choisit dans la foule ses serviteurs : politiques, guerriers, administrateurs; il accomplit par eux, selon la nature de son génie, exploits ou forfaits. A lui doit donc revenir la gloire ou l'opprobre.

Les historiens ne sauraient trop s'attacher à faire ressortir l'action propre du Peuple Athénien sur ses destinées, sa grandeur et sa décadence. Ce serait peut-être au détriment des Athéniens illustres, mais à

l'avantage de la vérité et de l'équité. Lorsqu'un historien autorisé écrit : Thémistocle, Périclès ou Alcibiade prit telle décision, il propage une illusion. Il devrait dire : Le Peuple Athénien, sur la motion de Thémistocle, de Périclès ou d'Alcibiade, prit telle décision. Pourquoi attribuer à un seul l'œuvre de tous?

Accorder tout à Thémistocle, à Périclès, à Alcibiade, à Démosthène, en leur sacrifiant le Peuple Athénien, c'est comme si on annihilait Louis XIV au profit de Hugues de Lionne, de Colbert, de Louvois, de Condé, de Turenne, de Catinat, de Villars. Il est indéniable que ce sont les grands hommes qui font les grands règnes. Sans Colbert, Louvois, Turenne et les autres, Louis XIV n'eût pas eu un grand règne. Mais c'est cependant Louis qui porte le rayonnement du grand règne. De même ce sont les grands hommes qui font les grandes époques des républiques. Sans Thémistocle, sans Périclès, le Peuple Athénien n'eût pas eu la période sublime du v° siècle. Mais c'est cependant le Peuple Athénien qui doit en être glorifié.

Certes le Peuple Athénien était un souverain aussi absolu que Louis XIV. Quelle initiative laissait-il, quelle puissance concédait-il à ses serviteurs : administrateurs, révocables à toute heure, ambassadeurs porteurs de pouvoirs restreints, fonctionnaires responsables de

leurs actes dans la plus stricte et la plus sévère acception du mot? Tout leur était dicté d'avance par lui [1]. Les mouvements stratégiques sur un champ de bataille, les marches et les contre-marches dans une expédition, les artifices oratoires et la direction donnée à la discussion dans une mission diplomatique, certaines mesures de police ou de discipline dans l'intérieur de la cité, là s'arrêtait à peu près leur part d'initiative. Ils pouvaient aussi proposer une alliance, une nouvelle loi, une réforme politique ou administrative, une expédition, une augmentation d'impôts; mais ces idées, ils ne les possédaient qu'à l'état de projet. Pour qu'ils pussent les mettre à exécution, il fallait qu'elles eussent été soumises au Peuple dans ses comices, discutées, débattues, modifiées par les orateurs, et enfin votées par la majorité de l'Assemblée. Par ces modifications et par cette sanction, le Peuple affirmait hautement sa souveraineté.

Thémistocle doit-il être seul glorifié pour la bataille

1. « Les Athéniens, raconte Élien (*Hist. Var.*, VI, 15), condamnèrent « à mort des ambassadeurs qu'ils avaient envoyés en Arcadie, quoi« qu'ils eussent rempli leur mission avec succès, pour cela seul qu'ils « avaient pris une autre route que celle que le Peuple leur avait mar« quée. » Ceci est sans doute un conte. Mais si on le compare avec le récit que font Xénophon et Diodore du jugement des généraux vainqueurs aux Arginuses, on sent que le conte est souvent près de la vérité.

de Salamine? Il régla avec ses collègues le plan de l'attaque; il remporta la victoire. Mais cette victoire, le Peuple Athénien l'avait préparée en renonçant patriotiquement au partage d'une énorme somme d'argent qui fut employée à la création de la marine de guerre d'Athènes[1]. Cette victoire, le Peuple l'avait décrétée en abandonnant ses temples sacrés, ses demeures, ses riches moissons à la torche des Barbares, et en venant en masse sur les « maisons de bois » pour y vaincre ou y mourir[2]. Le nom qui doit être inscrit sur le Parthénon, et les Propylées à côté de ceux de Phidias, d'Ictinus et de Kallikratès, ce n'est pas celui de Périclès qui ne fit que proposer d'élever ces édifices, c'est celui du Peuple Athénien qui sur le Pnyx vota leur construction. La preuve, c'est que lorsque Périclès, accusé à l'Assemblée d'outre-passer le crédit alloué pour ces travaux, répondit: « Cette dépense ne sera pas à votre charge. Je « m'engage à la supporter seul; mais mon nom seul « aussi sera placé dans les inscriptions des édifices, » le peuple se récria et autorisa Périclès à puiser dans le trésor public sans rien épargner[3]. Ainsi le Peuple d'A-

1. Hérodote, VII, 144. Cf. Polyen, I, 30.
2. Hérodote, VIII, 41; Plutarque, *Themistocl.* XIII; Cf. Thucydide, 18; Pausanias, I, 18.
3. Plutarque, *Pericles*, XIV.

thènes revendiquait généreusement la dépense comme la gloire ; ainsi il faisait acte de grand souverain.

Comme frontispice à l'histoire d'Athènes, il ne faudrait pas le groupe des plus célèbres Athéniens : Solon, Harmodios, Klisthènes, Thémistocle, Miltiade, Aristide, Cimon, Éphialtes, Périclès, Alcibiade, Phocion, Démosthène; il faudrait cette figure de Parrhasios dont parle Pline l'Ancien : Le Peuple Athénien, ὁ Δῆμος Ἀθηναιῶν, magnifique allégorie où le peintre avait su exprimer dans tous ses contrastes le caractère de cet être multiple[1].

Les événements qui suivirent la mort de Périclès suffiraient seuls à prouver l'action du Peuple Athénien sur ses destinées. Périclès mort, la prospérité de l'État ne décroît pas; il ne manque pas à la chose publique; à peine s'aperçoit-on qu'il n'est plus. Cependant les citoyens qui lui succèdent à la tribune et à la tête des armées : Nicias, Lamakhos, Kléon, Démosthène, ne valent pas à eux tous le seul Périclès. C'est qu'à cette époque le véritable chef du Peuple ce n'est pas Nicias,

1. *Pinxit (Parrhasius) demon Atheniensium, argumento quoque ingenioso : volebat namque varium, iracundum, injustum, inconstantem ; eumdem exhortabilem, clementem, misericordem, excelsum, gloriosum, humilem, ferocem fugacemque, et omnia pariter ostendere.* Pline, XXXV, 10. Cf. Pausanias, I, 1 ; Junius. *De Pictura veterum, catalog. Artific.*, p. 149, note k, Sillig. *Catalogus Artificum*, p. 116.

ce n'ést pas Kléon, pas plus qu'à l'époque précédente, ce n'était Périclès, pas plus qu'à l'époque suivante ce ne sera Alcibiade. C'est que le véritable chef du Peuple, c'est le Peuple lui-même.

Malgré la mort de Périclès, malgré une nouvelle apparition de la peste[1], malgré les invasions annuelles de l'Attique par les Péloponnésiens[2], malgré une guerre terrible qui menace d'être éternelle, malgré les intrigues aristocratiques de Nicias et les menées démagogiques de Kléon, le souverain d'Athènes, le Peuple, conserve toute son énergie et maintient la Cité prospère et brillante à l'intérieur, respectée et victorieuse à l'extérieur. A Athènes on poursuit les travaux commencés du vivant de Périclès; on construit et l'on équipe des flottes entières : « Jamais, dit Thucydide, « Athènes n'avait eu une flotte plus magnifique ni « plus nombreuse[3] ». On vote de nouvelles lois, entre autres l'augmentation de la paye dikastique[4]; on

1. Il y eut, en 426, à Athènes, soit une recrudescence, soit une nouvelle apparition de la peste. Thucydide, III, 87; Diodore de Sicile, XII, 58.

2. Pendant toute la première période de la guerre qui s'étend de 431 à 421, les Péloponnésiens envahirent en effet presque chaque année l'Attique. Thucydide, II, 58-25, 47-57, 93-94, III, 1, 26; IV, 2, 6. Diodore de Sicile, XII, 42, 45, 52, 55.

3. Thucydide, III, 17.

4. Τό δικαστικόν, ou indemnité donnée aux citoyens qui siégeaient dans les tribunaux. Quand ce salaire fut institué, au temps de Périclès,

célèbre des fêtes religieuses avec le même éclat par les théories et les chorégies[1]. Les Athéniens croiraient jouir de la paix la plus florissante, si les exercices des troupes au Lycée[2], l'appareillement d'une escadre, les chaînes tendues à l'entrée des ports du Pirée[3], de nouveaux noms inscrits sur les piédestaux des dix statues sacrées[4], les proclamations des hérauts qui ordonnent aux hoplites commandés pour une expédi-

il était fixé à une obole. Après la mort de Périclès, l'assemblée, sur la motion de Kléon, l'éleva à trois oboles. Cf. Aristote, *de Politic.*, II, 10; et Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, t. II, p. 380, sq.— Il serait possible qu'on eût élevé aussi à cette époque à trois oboles la paye donnée aux citoyens qui siégeaient à l'Assemblée. En tous cas, ce triobole existait pour l'Assemblée avant 392 av. J. C., date de la représentation de l'*Assemblée des femmes*. Aristophane et le scoliaste, *Ecclesiazousai*, v. 102, 300 et 376.

1. En effet, c'est pendant cette période, de 427 à 423 que furent représentées les *Babyloniens*, les *Acharniens*, les *Chevaliers*, les *Nuées*, les *Guêpes* d'Aristophane, et une multitude d'autres pièces dont il ne nous reste que des fragments. Voir les Scoliastes, les *Fragments* des comiques grecs de Didot et l'*Histoire de la littérature grecque* d'Otfried Müller, ch. XXVIII.

2. Aristophane, *Pax*, v. 357.

3. En 428 quarante galères péloponnésiennes avaient failli surprendre le Pirée sans défense. Depuis ce jour, on tendit des chaînes à l'entrée des ports. — Thucydide, II, 93, 94; Diodore de Sicile, XII, 49.

4. Aristophane, *Pax*, v. 1189, 1184. — Nous l'avons dit dans l'Introduction, les dix statues étaient celles des héros qui donnaient leur nom aux tribus d'Athènes. On inscrivait sur les piédestaux de ces statues la liste des citoyens désignés pour partir en campagne. On y inscrivait aussi la plupart des décrets.

tion de se munir de vivres pour trois jours[1], enfin, la présence insolite sur le marché de mercenaires thraces et de citoyens, la pique au poing et le casque en tête[2], ne leur montraient qu'ils vivent dans toutes les angoisses de la guerre. Ils croiraient posséder une tranquillité politique calme et féconde si les séances tumultueuses du Pnyx, les véhémences de la tribune aux harangues, l'agitation de l'agora, l'activité des hétairies, ne leur rappelaient que l'ère des dissensions civiles vient de se rouvrir.

Périclès avait su imposer une trêve aux partis qui depuis la révolution Klisthénienne divisaient les Athéniens. Les deux chefs du parti aristocratique, Cimon le Grand et Thucydide l'Ancien, bannis par l'ostracisme à son instigation, les oligarques se sentaient désarmés. Et, reconnaissant son génie, ils le laissaient sans opposition maître de leurs destinées. Le parti démocratique, qui triomphait avec Périclès, n'avait plus à lutter puisque la lutte s'était terminée par sa victoire. Estimé par les patriciens, aimé par la plèbe, Périclès était aux yeux de tous l'homme de la République Athénienne[3].

1. Aristophane et le scoliaste, *Acharn.*, v. 197.

. Aristophane, *Achar.*, v. 90 et sq., *Lysistrata*, v. 557-564.

3. Cf. Plutarque, *Pericl.*, VIII, IX, X, XVIII; *Cimon*, IX, XVII, XIX, XX; *Nicias*, II; Thucydide, I, 127; II, 65; Diodore de Sicile, XI, 77.

Périclès mort, la trêve fut rompue. Les chevaliers pensant que le parti populaire ne retrouverait pas un chef de la valeur et de l'habileté de Périclès, tentèrent de faire revenir Athènes à l'ancienne politique de Cimon et de Thucydide, et de lui imposer les institutions du temps d'Aristide. La plèbe se sentant menacée se tint sur une défensive redoutable[1]. Ce n'était pas cependant que le projet des oligarques fût de supprimer la démocratie : ils voulaient seulement la restreindre. Ils ne songeaient pas à un coup d'État, comme le fut plus tard la révolution des Quatre-Cents, au profit d'une aristocratie étroite et tyrannique; mais à des réformes progressives qui modifieraient la constitution existante et qui la ramèneraient insensiblement à la constitution antérieure à Périclès. Ils comptaient, laissant au peuple le droit de voter, le droit de juger et le droit d'élire, lui enlever l'éligibilité à toutes les magistratures, supprimer la paye des tribunaux et de l'Assemblée, ainsi que la rémunération des fonctions publiques, et rendre son ancienne puissance au sénat conservateur de l'Aréopage[2].

1. Cf. Aristophane et le scoliaste, *Acharn.*, v. 5, 375, sq, 503, 656; *Equit.*, v. 1 à 155, 255 à 481, 703, 795, etc.; Eupolis, Platon le Comique, Phrynichus, *Fragm. Comic. Græc.*, édit. Didot, p. 191, 219, 259; Plutarque, *Nicias*, II; Thucydide, III, 36, IV, 27.

2. Tel avait été du moins l'ensemble des desseins de Cimon (Plu-

Il n'y avait pas que la question de principe — aristocratie ou démocratie — qui remît les deux partis en présence; il y avait aussi une question d'intérêts immédiats. Depuis plus de trois ans que la guerre était engagée avec Sparte, la classe riche était ruinée par les armements qui étaient exclusivement à sa charge et par les ravages des Lacédémoniens sur les terres de l'Attique qui lui appartenaient toutes. Elle aspirait à la paix. La plèbe, que les hautes payes, les constructions navales, les fabrications d'armes enrichissaient, voulait la continuation de la guerre[1].

A la tête du parti oligarchique était Nicias, fils de

tarque, *Cimon*, IX, XIX, XX; *Pericl.* VIII, IX), et il ne semble pas que le parti aristocratique, qui continuait la politique de Cimon et qui avait mis à sa tête le pusillanime Nicias, voulût davantage. — C'est donc à cause de la fréquentation constante des auteurs anciens, qui n'avaient pas songé comme nous à employer mille nuances dans la désignation des partis, qu'on représente Athènes, après la mort de Périclès, partagée entre les oligarques et les démocrates. Il n'y avait ni parti aristocratique ni parti démocratique; il y avait le parti réactionnaire et le parti avancé.

1. Cf. Aristophane, *Achar.*, v. 180, sq., 1021-1035; *Pax*, v. 455 à 510, 1195 à 1165; Plutarque, *Nicias*, IX.— Aristophane a consacré trois comédies entières : les *Acharniens*, les *Chevaliers* et *la Paix*, sans parler de *Lysistrata*, d'environ douze années postérieure à la rivalité de Kléon et de Nicias, à la lutte des partisans de la guerre et des partisans de la paix. C'est là qu'on retrouve, en tenant compte des exagérations scéniques et de la mauvaise foi du poëte, la véritable et vivante histoire d'Athènes pendant la guerre du Péloponnèse. M. Émile

Nicératos[1]. Orateur éloquent, habile capitaine, possesseur d'une immense fortune qu'il employait avec magnificence, plutôt pour se la faire pardonner que dans un but d'ambition, Nicias s'était déjà fait un nom comme stratége par plusieurs campagnes heureuses[2]. C'est même à sa réputation militaire qu'il devait d'être chef du parti des chevaliers, car il lui manquait la première qualité de l'homme politique : la résolution. Timide et défiant à l'excès, ennemi de toute détermination énergique, superstitieux jusqu'à l'imbécillité, le moindre bruit le troublait, le dernier des sycophantes le terrifiait, le plus insignifiant présage ou le plus infime obstacle l'arrêtait dans ses desseins[3].

Autour de Nicias se groupaient les principaux oligarques : les stratéges Démosthène, Pakhès et Lakhès, le riche chevalier Phaeax, Thucydide, fils d'O-

Deschanel dans ses *Études sur Aristophane*, assimile très-justement, au point de vue historique, les comédies d'Aristophane, à la *Satire Ménippée*, aux *Tragiques* et au *Baron de Fœneste*..

1. Aristophane, *Equit.*, v. 1, sq; Thucydide. IV, 27; Plutarque *Nicias*, II, III: *Alcib.*, XIII, XIV.

2. Plutarque, *Nicias*, II, III: Cf. Eupolis, Phrynichus, Teleclide, *Fragm. Comic. Græc.*, édit. Didot, p. 126, 179, 219.

3. Plutarque, *Nicias*, II, III, IV; Cf. Thucydide, VII, 42, 49; Aristophane, *Equit.* v. 1 à 31; Eupolis, Phrynichus, Teleclide, *Fragm. comic. Græc.*, p. 126, 127, 213, 219.

loros, Théramènes, fils d'Hagnon, le rhéteur Antiphon[1].

Le chef du parti démocratique était Kléon, ce corroyeur qui était devenu célèbre du jour au lendemain par son accusation contre Périclès[2]. Kléon n'avait pas appris la rhétorique et la politique dans les écoles des sophistes, mais au Pnyx, à l'agora, surtout dans les ateliers et sur les marchés d'Athènes et du Pirée. Méprisant toutes les règles de dignité oratoire que l'usage avait consacrées et imposées, le premier il enfla la voix dans l'Assemblée, rejeta son pallium par-dessus ses épaules, frappa sa cuisse du poing, agita les bras, et marcha à grands pas en haranguant les Athéniens. Kléon avait l'éloquence du tribun, véhémente, rude, hardie. Il passionnait et il entraînait la multitude[3]. Mais il prenait surtout sa grande force dans le judicieux instinct du peuple qui voyait en lui le défenseur de

1. Aristophane. *Equit.*, v. 1, sq; Thucydide, IV, 105, 106; VIII, 68; Plutarque, *Nicias*, II, *Alcib.*, XIII; *Vit. X. Orat. Antiph.*, I, III.

2. Cf. Aristophane, *Acharn.*, v. 5, 375, sq. 503, 656; *Equit.*, v. 1 à 155, 255 à 481, etc.; Thucydide, III, 36, 37; IV, 21-23; V, 7, 16; Plutarque, *Nicias*, II, VII, VIII; *Pericl.*, XXXV.

3. Plutarque, *Nicias*, II, VII, VIII; Aristophane, *Acharn.*, v. 5, 175, 503; *Equit.*, v. 1 à 155, 255 à 481, 703 à 795; Thucydide, IV, 21-27; v. 7, 16; Eupolis, Phrynichus, Teleclide, *Fragm. Comic. Græc.*, édit. Didot, p. 126, 177, 213, 219; Plutarque, *de Reip. ger.*; *de malignitat. Herodot.*

ses droits menacés, et qui le considérait, quoiqu'il en fût indigne, comme le véritable successeur de Périclès.

Kléon représentait la continuation à outrance de la politique intérieure et extérieure de Périclès : la souveraineté populaire sauvegardée, la démocratie marchant en avant, la guerre contre les Doriens, l'abaissement de Sparte, la prépondérance d'Athènes sur toute la Hellade. Nicias, au contraire, représentait le retour aux traditions de Cimon et de Thucydide l'Ancien : le rétablissement de l'aristocratie, la paix à tout prix avec le Péloponnèse, l'équilibre entre les États grecs[1]. Pour l'oligarchie athénienne, combattre les cités doriennes qui toutes se régissaient par l'oligarchie, c'était presque se combattre soi-même ; à la démocratie, elles étaient deux fois ennemies. Aussi, l'épithète de φιλολάκων, euphémisme pour traître, dont le Peuple avait autrefois flétri les partisans de Cimon, commençait-elle à circuler de nouveau dans la foule[2]. Enfin, et c'est tout dire, à Athènes où la démocratie était établie depuis de longues années, le parti de Nicias, si éminents que fussent les mérites, les vertus, les talents des hommes qui le composaient, était la faction,

1. Cf. Plutarque, *Pericl.*, VIII, IX, X, XVIII ; *Cimon*, IX, XVIII XIX, XX.

2. Plutarque, *Cimon*, XVIII ; *Nicias*, X.

au lieu que Kléon, quels que fussent ses vices, ses fautes, son impéritie, était la légalité.

Divisés dans la cité, les Athéniens étaient unis contre l'ennemi. Et ceux-là même chez lesquels il y avait le plus de sympathie pour Sparte, les oligarques, se montraient les plus ardents à combattre ses troupes sur les champs de batailles, à l'exemple de Cimon, qui, banni d'Athènes pour son philo-laconisme, et voyant les Lacédémoniens sur le sol de l'Attique, avait demandé à mourir en repoussant les envahisseurs [1].

L'énergie des Athéniens leur donne le plus souvent la victoire. En 429 [2], l'année même de la mort de Périclès, l'armée athénienne force les Potidéates à se rendre, et Phormion, avec vingt trirèmes, bat dans deux rencontres consécutives sur le golfe de Corinthe une nombreuse flotte péloponnésienne, commandée par Brasidas [3]. En 428, une escadre sous les ordres d'Asopios, fils de Phormion, ravage le littoral de la Laconie;

1. Plutarque, *Cimon*, XXXIII.

2. Fin de l'année 430 et année 429. — Les historiens, à commencer par Thucydide et par Diodore de Sicile, ne sont pas bien d'accord sur les dates de la mort de Périclès, de la prise de Potidée et de la victoire de Phormion, ils varient entre la fin de 430 et le commencement de 429.

3. Thucydide, II, 70, 83-98; Diodore de Sicile, XII, 46, 48.

une armée considérable, sous Klinippidos et Pakhès, met le siége devant Mitylène révoltée; les Athéniens lancent à la mer une nouvelle flotte de cent galères[1]. En 427, Pakhès force Mitylène à capituler. Mille des principaux Mityléniens sont envoyés prisonniers à Athènes. Kléon, toujours partisan des mesures violentes, demande à l'Assemblée qu'ils soient immédiatement mis à mort. Malgré une vive opposition le décret passe et est exécuté dans toute sa rigueur[2]. La même année, Pakhès soumet Pyrrha et Evelos, et chasse les Péloponnésiens des eaux d'Ionie; Nicias prend aux Mégariens l'île de Nisea; une escadre de vingt trirèmes vogue vers la Sicile pour porter secours aux Léontins[3]. En 426, Demosthène, vaincu à Égilion par les Étoliens, prend sa revanche en battant, près d'Olpac, avec l'aide des Arcarnaniens, des Messéniens et des Amphilochiens, l'armée péloponnésienne, tandis que Nicias, avec soixante vaisseaux et deux mille hoplites, aborde en Péraïque, après avoir dévasté le territoire des Méliens, et défait, près de Tanagra, les contingents thébains et tanagréens. A la même date,

1. Thucydide, III, 7, 16, 17, 18, Diodore de Sicile, XII, 55.
2. Thucydide, III, 28-50.
3. Thucydide, III, 27, 28, 32, 33, 34, 35, 51, 86, 88; Diodore de Sicile, XII, 53, 55.

Lakhès à la tête du corps expéditionnaire de Sicile assiége Messine qui se rend bientôt, et taille en pièces les Locriens d'Italie[1]. En 425, Nicias bat les Corinthiens à Solygia et prend Méthana en Argolide; l'armée confédérée des Acarnaniens et des Athéniens s'empare de la ville corinthienne d'Anactorion[2].

Vers le milieu du printemps de cette année 425, Démosthène occupa le promontoire de Pylos, sur la côte de Messénie, et le fortifia. Les Spartiates tentèrent de le débusquer de cette admirable position, — « une « flèche au flanc du Péloponnèse. » selon une expression du temps. Après plusieurs attaques, ils furent repoussés; et quatre cents d'entre eux restèrent bloqués à Sphactérie, îlot qui ferme la rade de Pylos et que leur chef, Brasidias, avait pris comme base d'opérations contre les Athéniens[3].

Ce fait de guerre de Démosthène jeta Lacédémone dans la consternation. Pour une oligarchie comme Sparte, la perte de quatre cents de ses meilleurs citoyens était irréparable. Aussi les Éphores résolurent-ils de délivrer à tout prix les prisonniers. Les armes y

1. Thucydide, III, 90, 91, 94-99, 103, 105-114, 105. Diodore de Sicile, XII, 54, 65, 70, Plutarque, *Nicias*, IV, V.

2. Thucydide, IV, 24, 25, 42-45, 49; Diodore de Sicile, XII, 65.

3. Thucydide, IV, 6, 11, 14; Plutarque, *Nicias*, VII; Diodore, XII, 61.

eussent été impuissantes; ils recoururent aux négociations. Un armistice conclu avec Démosthène, des Lacédémoniens furent dépêchés à Athènes, porteurs de propositions de paix. L'Assemblée, excitée par Kléon, émit de telles exigences, que tout espoir d'accommodement s'évanouit [1]. Les escarmouches reprirent autour de Sphactérie; une nouvelle flotte fut envoyée pour presser le blocus. Mais l'île de Sphactérie, entièrement boisée et sans chemins frayés, était presqu'inabordable pour les colonnes d'attaque, et des Hilotes auxquels la liberté était promise en récompense, réussissaient presque chaque nuit, montés sur de petites barques, à tromper la croisière athénienne et à faire passer quelques provisions aux assiégés. Le blocus menaçait donc de s'éterniser [2].

Les Athéniens voyant ces lenteurs commencèrent à regretter d'avoir repoussé les propositions de Lacédémone. A une tumultueuse séance du Pnyx, plusieurs orateurs interpellèrent directement Kléon, l'incriminant comme le principal auteur de la rupture des négociations [3]. Pris ainsi à partie, Kléon bondit à la tribune. Il ne cherche pas à se justifier ; il accuse. « Sans le

1. Thucydide IV, 15-22 ; Plutarque, *Nicias*, VII,
2. Thucydide, IV, 16, 23 ; Plutarque, *Nicias*, VII.
3. Thucydide, IV, 27 ; Cf. 21, 22 ; Plutarque, *Nicias*, VII.

« manque d'énergie et l'impéritie de Nicias et de Dé-
« mosthène, dit-il, les Spartiates auraient déjà mis
« bas les armes[1]. » « Si les généraux étaient des
« hommes, dit-il encore, ils auraient bientôt pénétré
« dans l'île et en auraient débusqué l'ennemi ! Si j'avais,
« moi, le commandement, c'est ainsi que je ferais[2]. »

Cette forfanterie de la part d'un homme absolument étranger aux choses de la guerre indigne les Athéniens. On s'agite, on murmure, on invective contre Kléon. « Que ne pars-tu ? lui crie-t-on de toutes parts, « embarque-toi donc[3] ! » Le timide Nicias, lui-même, qui, quoique commandant à Pylos conjointement avec Démosthène, se trouvait à Athènes ce jour-là, prend la parole et déclare que si l'Assemblée le juge utile, il se démet volontiers de son commandement en faveur de Kléon. C'est au tour du démagogue de se troubler. Il hésite, il tergiverse. Il dit « qu'après tout ce n'est pas « lui mais Nicias qui est stratége[4]. » L'irritation s'accroît. Toutes les fractions de l'Assemblée sollicitent Kléon, le pressent, lui ordonnent de mettre ses paroles à exécution ; ses partisans, parce qu'ils ont foi en lui,

1. Plutarque, *Nicias*, VII ; Cf. Thucydide, IV, 27.

2. ....Ἐι ἄνδρες, εἶεν οἱ στρατηγοί, πλεύσαντας λαβεῖν τοὺς ἐν τῇ νήσῳ καὶ αὐτός γ'ἂν, εἰ ἦρχε, ποιῆσαι τοῦτο. Thucydide, IV, 27.

3. Thucydide, IV, 28 ; Plutarque, *Nicias*, VIII.

4. ....οὐκ ἔφη αὐτὸς, ἀλλ' ἐκεῖνον στρατηγεῖν. Thucydide, IV, 28.

ses adversaires parce qu'ils comptent ainsi briser à jamais l'idole populaire[1]. Kléon se voit perdu s'il hésite davantage. Il accepte le commandement. Puis, sa jactance accoutumeé reprenant bientôt le dessus, il déclare que non-seulement il réduira Sphactérie, mais qu'il s'engage à ramener les Spartiates prisonniers à Athènes avant vingt jours[2].

Aussitôt Kléon s'embarqua. Le hasard le servit. Durant son trajet, un incendie avait consumé une partie des bois de l'île de Sphactérie; cela facilitait la descente. Deux jours après son arrivée à Pylos, il aborde l'île avec Démosthène et toutes les troupes, surprend les avant-postes, culbute les Lacédémoniens et les force de se rendre à discrétion[3]. Comme il l'avait dit, Kléon ramena les Spartiates prisonniers à Athènes, en moins de vingt jours[4].

Ce qui devait précipiter la chute du démagogue tourna à sa gloire. D'orateur acclamé il s'improvisait homme de guerre. Sa popularité fut portée au comble. Mais extrême fut la confusion de Nicias. « Il a fait pis, di« saient les Athéniens, que de jeter son bouclier; il a

1. Thucydide, IV, 28.
2. Thucydide, IV. 28; Plutarque, *Nicias*, VIII.
3. Thucydide, IV, 29-39. Cf. Plutarque, *Nicias*, VIII.
4. Thucydide, IV, 39; Plutarque, *Nicias*, VIII.

« abandonné par lâcheté le commandement de l'ar-« mée[1]. » Nicias ne chercha pas à se justifier autrement que par des actes. L'année suivante il conquit Thyréa et l'île de Cythère[2].

Ces faits sont convaincants. Quoi qu'en disent la plupart des historiens qui déplorent la mort de Périclès, l'impéritie des orateurs et des stratéges qui lui succédèrent et qui laissèrent le Peuple livré à lui-même, il est constant que ce Peuple, « livré à lui-même, » sut pendant cette période parer victorieusement à toutes les éventualités d'une guerre sans merci, créer comme par magie de nouvelles armées et de nouvelles flottes, distraire de ses forces, sans les affaiblir, vaisseaux et hoplites pour secourir, loin du théâtre des hostilités, ses alliés de Sicile, enfin remporter presque toujours l'avantage sur terre et sur mer. Mais aucune époque n'est plus glorieuse pour Athènes et ne montre plus son génie et son énergie que ces cinq années ! Elles égalent les plus glorieuses de l'administration de Périclès.

Si l'âge d'Alcibiade ne lui eût interdit encore toute participation, soit comme fonctionnaire, soit comme orateur, aux affaires de la République, il est certain

1. Plutarque, *Nicias*, VIII.

2. Thucydide, IV, 53, 56 ; Diodore de Sicile, XII, 65. Cf. Plutarque, *Nicias*, IV, VI.

qu'il eût joué un rôle important à cette époque de l'histoire d'Athènes. Mais l'État ne réclamait alors de lui que son vote à l'Ekklésia et son bras à l'armée. Sans doute il fut compris comme triérarque et comme cavalier dans les nombreuses levées qu'Athènes envoyait chaque année contre l'ennemi. Cependant les historiens qui citent Alcibiade à Potidée et plus tard à Délion parmi les soldats athéniens, ne disent pas qu'il ait pris part aux campagnes de Phormion, de Pakhès, de Démosthène et de Nicias. Certes il eut à voter à l'Assemblée toutes ces décisions, ces levées d'hommes, ces armements de flottes, ces nominations de stratéges, ces expéditions lointaines, ces nouvelles lois. Et quoique la tribune aux harangues lui fût encore fermée, on peut douter que son action dans le gouvernement se réduisit à un seul suffrage, perdu au milieu de cinq ou six mille. Car si la parole lui était interdite sur le Pnyx, il n'en était pas de même dans les hétairies, sortes de sociétés secrètes, d'associations politiques, où les citoyens d'un même parti se concertaient à l'avance[1], ni à l'agora, où les démagogues avant de

1. Sur les hétairies, voir Thucydide, le scoliaste, et les commentateurs, VIII, 54; Wachsmuth, *Hellen. Alterthumsk*, t. I, p. 626; Süvern, *Arg. der Wolken Aristoph.*; Grote, *Histoire de la Grèce* t. IX, p. 8; t. XI, p. 68, 77; Hertzberg, *Alkibiad. der Staatsmann und Feldherr*. p. 83, sq.; et le tome II de cette histoire, livre III, chap. II.

se rendre à l'Assemblée se mêlaient à la foule et préparaient en quelque sorte les décisions de l'Ekklésia, encourageant leurs partisans, convainquant les indécis et tâchant de gagner leurs adversaires. Là, Alcibiade pouvait être d'un grand appui à un parti, car sa fortune, son nom, sa vaillante conduite à la bataille de Potidée et son éloquence devaient déjà lui donner un certain crédit sur la multitude.

A en juger par un vers des *Acharniens*, d'Aristophane, (représentés en 426), dans lequel le fils de Klînias est traité de bavard[1], il semble qu'en effet Alcibiade s'était fait connaître par ses discours sur l'agora longtemps avant d'avoir atteint l'âge légal pour aborder la tribune du Pnyx. L'épithète infâme[2] accolée à celle de bavard, semblerait aussi indiquer, par sa violence même, qu'Alcibiade, dès cette époque, appartenait au parti démocratique. S'il avait soutenu le parti de Nicias, le parti réactionnaire, dont Aristophane se fit le défenseur, sans ménager à ses adversaires les insultes et les calomnies[3], le grand comique ne l'eût pas traîné sur la

1. τοῖς νέοισι δ'εὐρύπρωκτος καὶ λάλος χὼ Κλεινίου.
Aristophane, *Acharn.* v. 716.

2. Εὐρύπρωκτος. Comparer avec le chapitre II, p. 19, sq.

3. Au lendemain même de Sphactérie, Aristophane ne craignait pas de traiter Kléon en pleine scène, de coquin, d'ivrogne, d'infâme et de lâche, de l'accuser publiquement de malversations « Que les Dieux

scène pour le diffamer. Selon un commentateur, il faudrait voir aussi la satire d'Alcibiade dans un des personnages les plus amusants d'Aristophane, le Phîdippide des *Nuées*[1]. Phîdippide mis par son père Strepsiade à l'école de Socrate pour apprendre à connaître le Juste et l'Injuste, profite si bien des leçons du sophiste qu'il finit par rouer de coups son père en lui prouvant par les meilleurs raisonnements que c'est agir selon la notion du Juste[2].

Il y a d'ailleurs peu de documents sur cette période de la vie d'Alcibiade. On raconte que peu de temps après avoir été émancipé par ses tuteurs, Alcibiade entendant vanter la beauté de Médontis, courtisane d'Abydos, s'embarqua pour l'Hellespont avec un ami du nom d'Axiokhos, arriva à Abydos et devint l'amant de cette femme[3]. Antiphon, l'ennemi acharné d'Alcibiade, rappelait plus tard ce voyage à Abydos; il disait qu'Alcibiade ne l'avait entrepris « ni pour opérer le recouvre-

« t'accablent des plus horribles maux ! roi des coquins, tu m'as indi- « gnement volé ! » dit à Kléon le bonhomme Peuple dans la comédie des *Chevaliers*. — « J'ai volé dans l'intérêt public, » répond Kléon (*Equit.* v. 1226).

1. Süvern, *Uber Aristophanes Wolken*, p. 33. Les *Nuées* furent jouées en 424.

2. Aristophane, *Nub.*, v. 1320 à 1460.

3. Lysias, *adv. Alcibiad. de dom.* 8 (*Orat. Attici.* Edit. Didot, t. II,

« ment d'une dette, ni pour renouveler la jouissance du « droit d'hospitalité dans cette cité, mais pour prendre « des femmes d'Abydos des leçons de volupté et de dé« pravation[1]. » On ne doit voir dans cette allégation qu'une infime calomnie, suggérée par les mœurs dissolues d'Alcibiade à la haine aveugle de son adversaire politique. Alcibiade, avait été élevé à l'école de la milésienne Aspasie; il était disciple de Socrate qui, à en juger par ses conseils à la courtisane Théodète, était expert dans la théorie de l'art d'aimer[2]. Quel que fût

p. 254). Athénée, XIII, 4; XII, 9. — Cf. Athénée, XII, 5; Antiphon, *Alcib. de injur. fr.* 67 (*Orat. Attic.* Edit. Didot, t. II, p. 231). — Lysias ajoute que « d'accord sur ce point Alcibiade et Axiokhos se partagè« rent les faveurs de Médontis qui eut bientôt une fille. Dès que celle« ci fut nubile, ils firent d'elle leur maîtresse commune ainsi qu'ils « avaient agi avec sa mère. Mais quand Alcibiade la possédait, il disait « qu'elle était fille d'Axiokhos; et quand venait le tour d'Axiokhos, ce« lui-ci prétendait qu'elle était fille d'Alcibiade. » Nous transcrivons ce passage sous toute réserve, car Lysias, que nous avons presque toujours surpris en flagrant délit d'imposture, ne nous inspire aucune crédulité. Pour trouver la vérité, il faut rester à égale distance des panégyristes comme Isocrate et des détracteurs comme Antiphon, Andocide et Lysias. Quant à Athénée, qui semblerait couvrir de son autorité l'allégation de Lysias en la citant, son témoignage est de peu de valeur. On sait qu'il prenait les matériaux de son livre où il les rencontrait, et qu'il les employait sans aucun contrôle historique ni critique.

1. Antiphon, *Alcib. de injur. fr.* 67 (*Orat. Attic.* Didot, p. 231); Athénée, XII, 5. — Les femmes d'Abydos et les femmes de Milet passaient, dans l'antiquité, pour très-débauchées. Athénée, *ibid.*

2. Xénophon, *Memorab.* III, 11.

donc le degré de dépravation des Abydéniennes, Alcibiade n'avait pas à prendre leurs leçons. Loin d'en recevoir d'elles, il leur en eût plutôt donné.

Sauf ce voyage à Abydos, si on l'admet toutefois, et quelques expéditions, Alcibiade resta à Athènes de l'année 429 à l'année 424 av. J. C. Son existence s'écoula, riante et animée, au milieu des banquets et des promenades socratiques, des réunions et des discours de l'agora, des exercices de la palestre et des gymnases, mais surtout dans les plaisirs, l'orgie, la débauche, dans la fréquentation des riches hétaires et de la foule des pallaques. A la mort de Périclès, les célèbres réunions d'Aspasie, où se rencontraient hommes politiques, sophistes, jeunes chevaliers, poëtes et courtisanes[1], avaient été suspendues. Mais la Milésienne les reprit quelque temps après, lorsqu'elle fut devenue la maîtresse du riche marchand de bestiaux Lisyklès[2]. D'ailleurs certaines hétaires, Gnathaena, Lagisque, Arkhéanassa, Théodète[3], avaient suivi l'exemple donné par Aspasie; elles avaient, elles aussi, créé ces réunions qui étaient pour la classe élevée ce que l'agora

1. Plutarque, *Pericles*, XXIV.
2. Eschine, cité par Plutarque, *Pericles*, XXIV.
3. Xénophon, *Memorab.* III, 11; Lucien, *Meretric. Dialog.*; Alciphron, *Epist.*, II et III.

était pour la masse des citoyens, le foyer des affaires et l'atelier de l'opinion publique. Et à l'ombre des platanes, sous les portiques, auprès des bosquets d'arbres verts du Céramique-Extérieur, des pallaques et des aulétrides, venaient chaque jour s'offrir aux Athéniens. Dans les demeures des hétaires comme sur la promenade des pallaques, ses richesses et sa beauté donnaient à Alcibiade droit de cité.

On sait le nom de plusieurs des maîtresses d'Alcibiade. Les plus connues sont Théodote, qui est peut-être la même que la riche et belle hétaire Théodète, avec laquelle Socrate aimait à s'entretenir[1]; et surtout Timandra, qu'Alcibiade garda toute sa vie comme compagne, et qui le suivit dans la bonne et la mauvaise fortune[2]. Selon les témoignages contemporains, Alcibiade ne se bornait pas à ces deux femmes, qui étaient pour ainsi dire ses maîtresses reconnues ; il menait aussi débauche avec nombre d'autres hétaires, palla-

1. Athénée, XII, 9; XIII, 4. — Cf. Xénophon, *Memorab.*, III, 2.

2. Plutarque, *Alcibiade*, XXXIX; Athénée, XII, 9; XIII, 4 ; Casaubon, *Comm. ad Athen.*, *ibid.*

Plutarque nomme cette femme Timandra. Athénée au livre XII, la nomme également Timandra : mais au livre XIII, il l'appelle Damasandra, et c'est manifestement de la même femme qu'il s'agit, puisque ces deux auteurs aux trois passages précités lui attribuent les mêmes actes, et la font, à tort ou à raison, mère d'une des deux Laïs, courtisanes de Corinthe.

ques et aulétrides[1]. Et ses succès ne s'arrêtaient pas aux conquêtes plus ou moins faciles des courtisanes. « Xénophon dit qu'il « était encore poursuivi[2], à cause de « sa beauté, par une foule de femmes honnêtes : Ἀλκι-« 6ιάδης, δ'αὖ διὰ μὲν κάλλος ὑπὸ πολλῶν καὶ σεμνῶν γυναικῶν « θηρώμενος[3].... »

A cette époque en effet, cet homme, que l'on a surnommé le Don Juan grec, avait environ vingt-cinq ans. Sa beauté gardait encore l'éclat radieux de la jeunesse et prenait déjà la majestueuse puissance de la maturité.

La plupart des auteurs anciens qui parlent d'Alcibiade, Xénophon, Platon, les Comiques, Plutarque, Athénée, Cornelius Népos, Justin, Maxime de Tyr, saint

1. Cf. Eupolis, *Frag.*; Phérécrate, *Frag.*; *Anonym. Frag.* (*Fragmenta Comicorum Græcorum*; édit. Didot; p. 114, 174. 725); Athénée, XXII, 4; Pseudo-Andocide, *C. Alcib.* 10.

2. Il faut remarquer la force de l'expression θηρώμενος. « Poursuivi » ne la rend que très-imparfaitement. Sa vraie traduction serait : chassé comme une bête fauve. L'étymologie est θηρα, bête sauvage.

3. Xénophon, *Memorab.*, I, 2. Cf. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.* 10; *Frag. Comic. anonym.* (édit. Didot, p. 725); Athénée, XIII, 4.—Honnête est le sens le plus généralement donné du mot σεμνός. Dans ce sens-ci la vrai traduction de σεμνῶν γυναικῶν, serait : femmes du monde; car il est étrange de qualifier d'honnêtes, des femmes que leur rang oblige en effet à donner l'exemple de la vertu, mais qui s'affranchissent sans scrupule de ce devoir. Il est vrai qu'on s'exprime encore ainsi aujourd'hui. Plus on s'avance dans l'étude du monde antique et plus on y retrouve notre civilisation aussi brillante que corrompue.

Clément d'Alexandrie, sont unanimes à témoigner sa grande beauté[1]. Platon dit qu'Alcibiade « était le plus « beau et le mieux fait de tous les hommes[2]. » Selon Plutarque, « il fut également beau à toutes les périodes « de la vie, dans son enfance, sa jeunesse et son âge « viril[3]. » Comme Platon, Cornelius Népos, dit qu'Alcibiade « était de beaucoup le plus beau de tous les « hommes de son temps[4]. » Mais ce qui affirme plus la beauté d'Alcibiade que tous ces témoignages enthousiastes, c'est que, dans sa jeunesse, les statuaires athéniens le priaient souvent de poser devant eux quand ils avaient à faire la statue d'Eros ou la statue d'Hermès[5].

Alcibiade, sous sa propre figure ou sous celle de ces dieux, fut nombre de fois sculpté et peint. A son retour des Jeux Olympiques, où il avait remporté la victoire, il se fit faire deux portraits par le peintre

1. Xénophon, *Memorab.*, I, 2; Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 104; *Frag. Comic. Græc.* (édit. Didot,) p. 725; Plutarque, *Alcibiad.* I; Athénée, XIII, 9; Cornélius Népos, *Alcibiad.*, I; Justin, V, 1; Maxime de Tyr, Dissertat. XXIV; saint Clément d'Alexandrie, *Admonit. ad Gent.*, p. 35.

2. Οἴει γὰρ δὴ εἶναι πρῶτον μὲν, κάλλιστός τε καὶ μέγιστος· (καὶ τοῦτο μὲν δὴ παντὶ δῆλον ἰδεῖν ὅτι οὐ ψεύδῃ.) Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 104.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, I.

4. *Omnium ætatis suæ multo formosissimus*, Cornelius Nepos, *Alcibiad.*, I.

5. Pline, XXXVI, 4; saint Clément d'Alexandrie, *Admonit. ad Gent.* p. 95; Aristaenète, *Epist.* I, 11; Arnob. 6.

Aglaophon de Thasos, et on lui éleva une statue, due au sculpteur Pyromakhos, qui le représentait conduisant un quadrige[1]. Un autre sculpteur, Nicératos, fondit un groupe en bronze d'Alcibiade et de sa mère Dinomakhé[2]. Les cités ioniennes, vraisemblablement à l'époque de la bataille de Cyzique, lui consacrèrent une statue de bronze[3]. Après sa mort, combien d'autres statues furent élevées à Alcibiade[4]!

Au premier siècle de notre ère, plusieurs de ces images authentiques existaient encore. Pline l'Ancien vit dans le Portique d'Octavie une statue d'Alcibiade en Amour et le foudre à la main[5]. A cette époque, il y avait aussi à Rome trois statues de l'Athénien. La première était sur le Forum, auprès de l'emplacement des Comices des Chevaliers[6]; la seconde, attribuée à Polyklès, était mutilée; sur le piédestal de la troisième, on avait inscrit le nom de Domitius Ahenobarbus[7]. Dans leurs pérégrinations en Grèce, Pausanias et Athénée virent encore à Athènes un des deux portraits

1. Athénée, XIII, 9; Pausanias, I, 22; Pline, XXXIV, 19.
2. Pline, XXXIV, 19.
3. Pausanias, VI, 9.
4. Plutarque, *Numa*, IX; Pline, XXXIV, 6; Athénée, XIII, 5; *Anthologia græca* (édit. Tauchnitz), p. 26.
5. Pline, XXXIV, 12; Cf. Plutarque, *Numa* XI.
6. Pline, XXXVI, 4.
7. Dion Chrysostome, *Orat.* XXXVII.

d'Alcibiade peints par Aglaophon, à Samos, la statue érigée par les cités Ioniennes, et à Mélissa, en Asie Mineure, la statue qui surmontait le tombeau d'Alcibiade[1]. Vers le même temps, Byzance possédait une statue d'Alcibiade dans le gymnasse public le Zeuxippe[2].

De ces marbres, de ces bronzes, de ces tableaux, aucun n'est parvenu jusqu'à nous. Les musées d'Italie ont, à la vérité, plusieurs bustes d'Alcibiade, mais ils sont de l'époque romaine, par conséquent de seconde main. Ce sont de ces œuvres de sculptures décoratives qui ornaient les pinacothèques et les jardins suburbains des riches Romains de l'empire. L'exécution en est médiocre et l'authenticité douteuse. Cependant toutes ces images ont entre elles une ressemblance manifeste qui peut justifier les maîtres de l'antiquité figurée de les avoir reconnues pour des Alcibiades.

Le musée du Vatican possède trois Alcibiades : un buste en marbre, représentant un homme d'environ vingt-cinq ans[3]; un hermès portant sur la gaîne l'in-

1. Pausanias, I, 22; VI, 23; Athénée, XIII, 5.

2. *Antholog. græc.* t. I, p. 26, édit. Tauchnitz.

3. Musée du Vatican, Corridor Chiaramonti, n° 44. — C'est ce buste que nous donnons en tête de ce livre. Il est gravé d'après une très-belle photographie que M. Adolphe Braun a bien voulu faire pour nous lors de notre séjour à Rome. Ce buste est certes le plus remarquable à tous égards des Alcibiades d'Italie. Par sa barbe naissante et par ses traits d'une pureté *canonique*, Alcibiade paraît vingt ans ; par l'ex-

scription grecque AAKIB[1]; une statue de marbre figurant un homme nu, qui, le pied sur son casque tombé à terre, combat avec un glaive brisé[2]. Le musée du Capitole a aussi un buste d'Alcibiade[3], à l'âge d'environ vingt-cinq ans.

Un autre buste d'Alcibiade, à quarante ans, est au musée de Naples[4]. Un autre, paraissant à peu près le

pression sereine et puissante du visage, il paraît trente ans. Dans cette tête, il y a de l'Apollon et du Zeus. C'est un dieu, mais un dieu tombé, qui a toutes les passions et toutes les ambitions humaines.

1. Musée du Vatican, salle des Muses, nº 510. — Ce buste est un de ceux que Visconti, a donnés dans l'*Iconographie grecque* (pl. XVI). Il le considère, on ne sait trop pourquoi, comme une copie de la tête de la statue que l'empereur Hadrien avait fait élever sur le tombeau d'Alcibiade à Mélissa. Nous préférons de beaucoup le précédent et celui du musée de Naples. Le buste de la Salle des Muses est celui qui diffère le plus des sept autres figures d'Alcibiade que l'antiquité nous a léguées. Le front est bas, les lèvres minces, l'arcade sourcilière à peine prononcée. L'énergie de l'expression, tempérée dans les autres, est poussée ici jusqu'à la dureté. Ce n'est pas là le bel Alcibiade.

2. Musée du Vatican, Chambre de la Bige. — C'est ce beau marbre qui serait peut-être plutôt une copie de la statue du tombeau d'Alcibiade. La figure est grande et forte. La poitrine large se dilate. Il est assez difficile de bien distinguer la tête à cause du demi-jour qui règne dans cet angle de la pièce. Elle est petite et rappelle celle du musée de Naples avec la barbe plus courte.

3. Musée du Capitole, Salle des Bustes. — Œuvre banale, sans caractère. La tête ressemble à celle du corridor Chiaramonti.

4. Musée Borbonico, salle de la Callipyge, nº 58. — Ce buste est le prototype d'Alcibiade à l'âge viril, comme le buste du Corridor Chiaramonti est le prototype d'Alcibiade jeune.

même âge, à Florence, aux *Uffizzi*[1]. Enfin on retrouve Alcibiade pour la septième fois sur une pierre antique, tirée du cabinet de Fulvius Ursinus et gravée dans le recueil de Faber et dans l'*Iconographie grecque* de Visconti[2]. C'est Alcibiade adolescent, Alcibiade à dix-huit ans.

Toutes ces images d'Alcibiade, comme nous l'avons dit, se ressemblent entre elles, à cette seule réserve que les Alcibiades jeunes, tels le buste du corridor Chiaramonti, la pierre gravée et le buste du Capitole ont naturellement la barbe moins fournie, les traits

1. Musée des Offices, n° 203. — Le buste se rapproche beaucoup du buste du musée de Naples, sauf que la barbe est très-courte, les yeux enfoncés et l'arcade sourcilière peu développée. Le nez, droit, n'est pas tout à fait assez long pour la parfaite proportion du visage. L'expression est songeuse, presque triste. C'est Alcibiade revenu des joies et des grandeurs humaines.

2. J. Faber, *Imag. ex biblioth. F. Ursini*, pl. 4; Visconti, *Iconographie grecque*, t. I, pl. 16. — Nous devons avouer que nous avons vainement cherché cette pierre antique dans les galeries publiques et privées de Florence, de Rome et de Naples. Cependant elle s'y trouve puisque une cire, exécutée récemment en Italie, d'après la pierre elle-même, nous a été très-gracieusement communiquée par M. Nigra, ministre d'Italie, dont on connaît les savantes études archéologiques et les beaux travaux littéraires. — Une autre pierre gravée représente, dit Faber et répète Visconti, les profils accolés de Socrate et d'Alcibiade avec leurs noms inscrits en grec, et dans cette pierre le profil d'Alcibiade est identiquement le même, selon ces auteurs, que celui de la pierre gravée qu'ils donnent dans leurs recueils.

moins accentués, les rides moins marquées, les méplats moins accusés, et l'expression générale moins énergique que les Alcibiades à l'âge viril. Sauf ceci, ce sont les mêmes traits, c'est la même expression. La tête est bien construite; le visage s'allonge en ovale parfait; le cou est à la fois fort et élégant, comme celui d'Hermès, Dieu des exercices gymniques. Le profil absolument régulier a les proportions parfaites et les formes pures de l'archétype de la beauté grecque. Encadré par une chevelure courte et frisée le front est large. Une barre géniale s'estompe puissamment entre les bosses frontales, accusées avec une énergie excessive, et l'arcade sourcilière, longue et proéminente. L'œil est grand et bien ouvert. La paupière supérieure, suivant le mouvement de l'arcade sourcilière, tombe un peu, et la paupière inférieure paraît battue par les voluptés. Le sourcil n'est pas arqué : droit à sa base, il remonte imperceptiblement au point central et s'incline alors jusqu'à son extrémité. Le nez, fin et droit, se termine par un beau méplat. Les ailes qui recouvrent les narines, bien dessinées, ni trop ouvertes, ni trop fermées, sont grassement modelées et semblent douées d'une excessive mobilité. Il y a fort peu de distance du nez à la bouche qui s'entr'ouvre sur la pierre gravée et sur le buste du Cor-

ridor Chiaramonti et qui se ferme dans les autres bustes. La bouche à lèvres charnues, dont les coins tombent, est sensuelle et dédaigneuse. Dans les bustes de la première période, la ride qui part du nez et qui suit le contour de la bouche, et les rides de l'extrémité de l'œil, vulgairement appelées *patte d'oie*, sont déjà assez profondément marquées. Elles se creusent encore davantage dans les bustes de la seconde période, alors que les malheurs et les passions ont tracé plus avant leur sillon. Le contour du menton s'arrondit en virgule parfaite. La ligne en est si durement marquée qu'on la retrouve sans peine même sous la barbe épaisse du buste du Musée de Naples. Les Alcibiades jeunes ont un léger collier de barbe naissante et une très-fine moustache, à peine indiquée. Dans les autres, la barbe frisée est fournie et rude; la moustache, longue, cachant le haut de la lèvre, retombe à l'Assyrienne et se réunit aux poils de la barbe. L'expression de cette tête est complexe. Cependant son caractère prédominant est une grande énergie concentrée, cachée sous les apparences d'une sérénité dédaigneuse. On sent l'homme qui dit : Athéniens, blâmez mon manteau traînant et mes allures efféminées ; occupez-vous de mes folies et de mes débauches ; vous ne connaissez pas l'énergie, l'ambition, la puissance d'Alcibiade!

Si on tient compte de la mauvaise exécution de ces

marbres, de l'impossibilité pour le statuaire de représenter le jeu de la physionomie, le charme et l'éclat du regard, l'harmonie et les oppositions de tons de la chair, de la barbe et des cheveux de l'être vivant, on doit convenir que les images plus ou moins authentiques qui nous restent d'Alcibiade ne démentent pas sa grande réputation de beauté.

Quels que fussent ses succès de beauté, Alcibiade se maria fort jeune. L'Alcméonide épousa une Athénienne, nommée Hipparète, qui appartenait à l'une des plus riches et des plus illustres maisons de la cité[1]. On faisait remonter sa généalogie jusqu'à Triptolème, et la dignité de Porte-Torche aux mystères d'Eleusis était héréditaire dans sa famille[2]. Son aïeul, Kallias l'Ancien, mari d'Elpinice, sœur de Cimon, commandait un corps athénien à Marathon; il fut ensuite envoyé comme ambassadeur à Artaxercès[3]. Le père d'Hipparète, Hipponikos, fut élu plusieurs fois stratége et vainquit les Thébains à Tanagra[4]. Sa mère eut une singulière des-

1. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII; Isocrate, *De Big.* 13; Pseudo-Andocid., *C. Alcibiad.*, 13; Cornelius Nepos, *Alcibiad.*, II; le scoliaste de Lucien, *Jov. Conf.* 16.

2. Plutarque, *Aristid.*, XXV; le scoliaste de Lucien, *Jov. Conf.* 16.

3. Hérodote, VII, 151; Plutarque, *Aristid.*, XXV; *Cimon*, XIII.

4. Thucydide, III, 90; Diodore de Sicile, XII, 75. — A la bataille

tinée. Ce fut cette femme, dont on ignore le nom, qui, d'abord mariée à Hipponikos, auquel elle donna un fils, Kallias le jeune, et une fille Hipparète, divorça et épousa Périclès[1]. Lorsqu'elle eut rendu celui-ci père de deux fils, Xanthippos et Paralos, ils divorcèrent d'un consentement mutuel: Périclès pour vivre tout à fait avec Aspasie; sa femme pour se remarier une troisième fois[2].

Cette alliance, glorieuse pour Hipparète comme pour Alcibiade, qui unissait deux des plus illustres maisons d'Athènes, fut contractée, selon Isocrate, peu de temps après l'expédition de Potidée, vers 430 ou 429. Hipponikos, enthousiasmé de la valeur dont Alcibiade avait fait preuve dans cette campagne, lui donna sa fille avec une dot énorme[3]. Ce choix était d'autant plus flatteur pour Alcibiade, qu'au moment même où il obtint Hipparète, « tous les Grecs aspiraient à sa main, et que les « partis les plus brillants rivalisaient pour l'obtenir[4]. »

de Tanagra, qui fut livrée, selon Thucydide, en 426, et, selon Diodore, au commencement de 424, l'armée athénienne était commandée par Hipponikos, Nicias et Eurymédon.

1. Plutarque, *Périclès*, XXIV; *Alcibiad.*, VIII; Wiggers, *Quæstion. de Alcibiade*, p. 44, sq.; Hecker, *De Alcibiadis moribus*, p. 23, sq.

2. Plutarque, *Périclès*, XXIV.

3. Isocrate, *De Big.*, XIII.

4. Isocrate, *De Big.*, XIII.

Selon une autre version moins vraisemblable, Alcibiade épousa Hipparète à la suite d'une grave insulte qu'il fit au père de celle-ci. Il avait parié avec quelques jeunes fous de ses amis qu'il donnerait, sans aucun motif, un soufflet à Hipponikos. Il gagna le pari, mais cette action aussitôt connue dans toute la ville excita une indignation générale. Le lendemain, au lever du jour, Alcibiade accourut chez Hipponikos; se mettant à sa discrétion, il l'engagea à le faire châtier par ses esclaves. Hipponikos lui pardonna, et son juste ressentiment s'évanouit si complétement qu'il donna sa fille en mariage au coupable[1]. Enfin, selon une troisième version, ce ne fut pas le père d'Hipparète, mais son frère Kallias, devenu son tuteur après la mort d'Hipponikos[2], qui la maria à Alcibiade, et qui lui constitua une dot de dix talents[3].

1. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII; Hecker, *De Alcib. morib.*, p. 52, 53, 54. — Le début du récit de Plutarque n'a rien d'invraisemblable, eu égard au caractère violent d'Alcibiade. Mais, si cette histoire commence en véridique anecdote, elle se poursuit en chapitre d'Évangile et se termine comme un conte de fée.

2. Hipponikos fut tué à la bataille de Délion, en 424. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 13.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII. — Cette troisième version choque la vraisemblance en ceci, que si Hipponikos était déjà mort quand le mariage se fit, Kallias et Hipparète avaient hérité de leur père, en vertu de cet article de la loi athénienne sur les héritages, cité par Isée, *De hæredit. Philoct.* : « Tous les enfants légitimes auront une part



Plusieurs années après son mariage, Alcibiade eut dit-on, à l'occasion de la naissance de son fils[1], un assez grave différend avec son beau-frère Kallias. Il lui réclama dix autres talents, rappelant que cette duplication de dot, au cas bien probable où Hipparète aurait des enfants, avait été convenue à l'époque du ma-

« égale dans l'héritage paternel. » Or, Kallias ne put donner dix talents à sa sœur, et, comme le prétend Plutarque (*Alcibiade*, VIII), lui en promettre dix autres au cas où elle aurait des enfants, puisque sa sœur était alors héritière, du fait de la mort de son père. En admettant qu'Hipparète fût encore mineure à l'époque de son mariage, Kallias, son frère et son tuteur naturel, n'avait que l'administration et non la possession de sa fortune, et devait lui remettre cette fortune quand elle épousa Alcibiade. Pour mettre d'accord la loi athénienne et le récit de Plutarque relatif au mariage et à la dot d'Hipparète, deux hypothèses se présentent : ou, ce qui est bien peu probable, Kallias, en mariant sa sœur, lui remit la fortune personnelle dont elle était la légitime héritière, et ajouta à cette fortune, comme don, une somme de dix talents (nous nous conformons ici à la troisième version de Plutarque). Ou, ce qui est plus probable, ce fut, selon les deux premières versions de Plutarque, Hipponikos qui maria Hipparète à Alcibiade et qui lui constitua une dot de dix talents, avec promesse que cette somme serait doublée si la jeune femme avait des enfants. Puis il testa en faveur de son fils Kallias, et l'institua son légataire universel, à la charge qu'il remettrait dix talents à Hipparète si elle avait un enfant. Le testament au détriment d'une fille mariée était autorisé par cet autre article de la loi attique : « Celui qui n'a qu'une fille peut léguer ses « biens à une autre personne, pourvu qu'il ait marié sa fille. » (Isée, *De Hæredit. Pyrrh.*)

1. Plutarque (*Alcibiad.* VIII), qui rapporte ce fait sans en prendre la responsabilité, puisqu'il commence ce récit par le mot φασίν « on

riage[1]. Quelle que fût sa fortune, Kallias, qui dissipait tout son patrimoine avec les sophistes, les courtisanes,

dit, » ne donne pas le nom de cet enfant. Il dit seulement « d'un enfant, τεκούσης. » Comme nous ne connaissons qu'un enfant d'Alcibiade, un fils nommé aussi Alcibiade (Lysias, *C. Alcib. Minor*, I, et *C. Alcibiad. Minor*, II; Isocrate, *De Big.*), il est présumable que c'est de lui que parle ici Plutarque. Le jeune Alcibiade naquit, ainsi qu'on peut en inférer du plaidoyer de Lysias (*C. Alcibiad.* I, 22, sq.) comparé avec le plaidoyer d'Isocrate (*De Big.* XVIII), peu de temps avant l'expédition de Sicile, qui fut aussitôt suivie de l'exil d'Alcibiade, son père, c'est-à-dire vers 420 ou 418. Cependant, ce nom paternel d'Alcibiade semblerait indiquer que celui qui le porta était le second fils et non le fils aîné d'Alcibiade, car l'aîné des familles athéniennes était généralement appelé du nom de son aïeul, et le cadet du nom de son père (Voir chapitre premier, p. 98.). Lysias parle aussi *des enfants* d'Alcibiade, au pluriel : τοῖς παισίν. (*De Bon. Aristophan.* 52.)

On peut donc admettre qu'Alcibiade eut deux fils : l'aîné, dont on ignore le nom, qui serait mort en bas âge, et dont parle Plutarque; le cadet, connu sous le nom du jeune Alcibiade par les plaidoyers de Lysias et d'Isocrate, et qui serait né après la mort de son frère.

Lysias (*C. Alcibiad.* I) dit que « Hipponikos répudia son épouse, pré« textant que le jeune Alcibiade venait dans sa maison, non en frère de « sa femme, mais comme son mari. » Ainsi, Alcibiade aurait eu une fille qui aurait été mariée à Hipponikos, fils cadet du stratége Hipponikos et frère de Kallias et d'Hipparète. Cette jeune fille eût donc épousé son oncle. Cela n'est pas impossible; mais les auteurs anciens ne parlent pas d'un frère de Kallias, et Wigger (*Quæst. de Alcibiad.*, p. 44), qui cependant mentionne ce frère sans citer d'ailleurs l'autorité sur laquelle il s'appuie, ne le nomme pas Hipponikos, mais Hermogène. C'est le nom d'un des interlocuteurs du *Symposion* de Xénophon.

1. Plutarque, *Alcibiad.* VIII.

les parasites et les débauchés[1], ne voulut pas sacrifier cette somme à l'exécution de la clause du contrat. Mais craignant qu'Alcibiade, aussi irrité de ce manque de foi qu'envieux des riches domaines d'Hipponikos, ne méditât quelque mauvais dessein, il alla jusqu'à déclarer à l'Assemblée que s'il mourait sans enfants, il instituait l'Etat héritier de tous ses biens[2]. Par cette déclaration, qui ne laissait à Alcibiade aucun espoir d'hériter de son beau-frère, Kallias chassait les craintes quelque peu chimériques dont il était assailli.

Malgré son mariage, Alcibiade continua à mener sa vie de débauche accoutumée avec les Athéniennes et les étrangères de tout rang[3]. Si bien que le poëte Phérécrate, grâce à la licence de la Comédie Ancienne, disait de lui en pleine scène du Théâtre de Dionysos : « Alci-

1. *Le Banquet*, de Xénophon, et le *Protagoras*, de Platon, nous instruisent des mœurs du beau Kallias. Il tenait maison ouverte aux les sophistes et aux courtisanes.

2. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 13-14; Plutarque, *Alcibiad.*, VIII.— Il y a, dans ce passage de Plutarque, une interpolation qui le rend absurde : on doit évidemment donner au récit de Plutarque le sens de celui d'Andocide. — Remarquons aussi que ce fait, d'ailleurs peut-être apocryphe, de l'héritage de Kallias assigné à l'État, est une preuve nouvelle que ce Kallias n'avait point de frère. (Voir la note de la page précédente.)

3. Pseudo-Androcide, C. *Alcib.*, 10; Plutarque, *Alcibiad.*, VIII; Athénée, XIII, 9. Cf. Eupolis, *Adulat.* fr. 18 (*Frag. Comic. Græc.* édit. Didot, p. 174-175).

« biade n'est pas un époux, puisqu'il est maintenant l'é-
« poux de toutes les femmes[1]. »

Hipparète, qui aimait son mari jusqu'à l'adoration subissait cruellement cet abandon, et sa haute vertu s'indignait de la conduite d'Alcibiade[2]. La jeune femme souffrait cependant avec patience. Mais un jour Alcibiade ne craignit pas d'amener dans la maison qu'il habitait avec sa femme une de ses maîtresses, courtisane du dernier ordre. Cette action, qui selon la loi athénienne con-

1. Οὐκ ὢν ἀνὴρ γὰρ Ἀλκιβιάδης, ὡς δοκεῖ,
ἀνὴρ ἁπασῶν τῶν γυναικῶν ἐστι νῦν.

Phérécrate, *fragm.* (*Fragm. Comic. Græc.* édit. Didot, p. 114). Selon un érudit du siècle dernier (l'abbé Vatry, *Recherches sur la comédie grecque, Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. XVI, p. 389), c'est Alcibiade, irrité des attaques dont il était sans cesse l'objet de la part des poëtes comiques, qui aurait fait rendre le fameux décret par lequel il fut interdit de représenter sur le théâtre des personnages vivants. L'assertion est absolument erronée. Le décret qui tua la comédie ancienne ne fut rendu qu'en 404 av. J. C. par les trente tyrans, alors qu'Alcibiade était depuis longtemps proscrit d'Athènes.

L'historien Duris de Samos prétendait aussi qu'Alcibiade s'était vengé d'une façon terrible des injures scéniques d'Eupolis. Lors de l'expédition de Sicile, Eupolis se trouvant sur la trirème d'Alcibiade, celui-ci le fit précipiter à la mer. (Duris de Samos, *Frag.* 61, *Fragm. Historic. Græc.* édit. Didot). Mais l'historien Ératosthène et, après lui, Cicéron démentirent victorieusement Duris en prouvant que plusieurs pièces d'Eupolis furent représentées postérieurement à l'expédition de Sicile (Cicéron, *Epist. ad Attic.* VI, 1). De notre temps, ce thème, repris par quelques commentateurs, a été réfuté définitivement par Hecker, *De Alcibiadis moribus*.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII.

stituait une offense grave, décida Hipparète à divorcer[1]. Le divorce, au reste, n'était pas sans exemple dans sa famille, puisque sa mère avait divorcé deux fois.

Hipparète quitta la demeure d'Alcibiade et vint se réfugier chez son frère Kallias, puis elle déposa au tribunal de l'Archonte Éponyme[2] une demande en divorce, la basant sur l'introduction d'une concubine dans le domicile conjugal et peut-être sur ce singulier article de la loi athénienne: « Les maris sont obligés de passer au « moins trois nuits par mois avec leurs femmes[3]. » Mais par une prévoyante disposition du législateur, il fallait que la demande de divorce faite par la femme fût remise

1. Pseudo-Andocide, *C. Alcib.*, 14.

2. Pseudo-Andocide, *C. Alcib.*, 14; Plutarque, *Alcib.*, VIII. — Parmi ses nombreuses attributions, l'Éponyme, ou premier Archonte, avait à prononcer sur les différends qui s'élevaient dans les ménages. (Voir l'Introduction, p. 21.) Comme nous l'avons dit, les Archontes, à l'époque d'Alcibiade, avaient perdu la plus grande partie de leurs attributions judiciaires. Ils n'avaient gardé que l'instruction et la présidence des affaires dont ils avaient autrefois la judicature. Il est donc à supposer que, quand la séparation donnait lieu à un procès, l'Archonte auquel on remettait la demande en divorce instruisait l'affaire et l'inscrivait au rôle d'une des dikasterias. Si au contraire la séparation s'opérait à l'amiable, peut-être l'Archonte avait-il le droit de la prononcer de sa propre autorité.

3. Plutarque, *Solon*, XX.—Solon avait édicté cette loi pour prévenir la décroissance de la population. « D'ailleurs, conclut Plutarque, quoi« qu'il puisse ne point en résulter d'enfant, c'est toujours un honneur « que le mari rend à sa femme. »

à l'Archonte par elle-même[1]. Or, à peine Hipparète arrivait-elle en présence de ce magistrat qu'Alcibiade, qui l'avait devancée à l'Odéon où siégeait l'Archonte Éponyme, la saisit par le milieu du corps et l'emporta chez lui à travers les rues les plus fréquentées d'Athènes[2]. Personne ne pensa à s'étonner de cette action, ni à la censurer, car la loi n'exigeait cette comparution devant l'Archonte de la femme demandant le divorce, que pour ménager au mari une occasion de revoir sa femme et de la retenir[3].

Pour Hipparète, cet enlèvement était un triomphe. Se résignant donc à partager le cœur de son mari avec des rivales, elle abandonna toute idée de divorce et demeura jusqu'à sa mort avec Alcibiade. Elle mourut quelques années plus tard, pendant un voyage d'Alcibiade à Éphèse[4].

1. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII; Petit, *Leges atticæ*, t. II, p. 151, note 2.

2. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 14. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII. — Trois motifs pouvaient déterminer Alcibiade à s'opposer au divorce : l'amour qu'il reprit pour sa femme sachant qu'il allait la perdre à jamais; la jalousie qu'il ressentit en craignant que sa femme ne se donnât à un autre en légitime mariage; l'obligation qu'il avait, en cas de divorce, de rendre la dot, selon la loi citée par Démosthènes, *in Neær.*

3. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII; S. Petit, *Leges atticæ*, t. I, p. 151, n. 2.

4. Plutarque, *Alcibiad.*, VIII. Cf. Isocrate, *De Big.* XVII. — On n'a

On ne sait si Alcibiade et Hipparète eurent plusieurs enfants[1], mais il est certain qu'ils eurent un fils qui reçut comme son père le nom d'Alcibiade. Ce fils naquit vers 420 ou 418. Fait orphelin presqu'au berceau par la mort de sa mère et l'exil de son père, sa jeunesse s'écoula assez tristement à Athènes, et ne fut pas exempte de reproches, à en croire l'orateur Lysias. Plus tard, les Trente le bannirent d'Athènes à cause de son père, et confisquèrent ses domaines patrimoniaux. Après la mort d'Alcibiade et la chute de la tyrannie des Trente, il revint à Athènes; mais il ne put obtenir d'être réintégré dans ses biens. Il eut alors à soutenir deux procès, le premier au criminel, pour une infraction assez légère à la loi militaire, le second au civil, en tant qu'héritier d'Alcibiade. Comme son père, dont il affectait d'imiter le maintien, dit le comique Archippos, cet Alcibiade était fort beau. Comme lui aussi, il était de mœurs dissolues[2]. C'était Alcibiade moins le génie. La

pas d'autre document sur ce voyage à Éphèse que ce passage de Plutarque; car il ne saurait être question ici des divers voyages que fit Alcibiade à Éphèse pendant la guerre d'Ionie (de 411 à 407). Il s'agit sans doute de quelque voyage d'agrément ou d'affaires, comme celui d'Abydos.

1. Voir, sur cette question, la note 1 de la page 229 de ce chapitre.

2. Cf. Isocrate, *De Bigis;* Lysias, *Contra Alcibiadem Minorem Orat.* I, et *Orat.* II; Xénophon, *Memorab.*, I, 3; Archippos, *Fragm.*

race des Alcméonides avait donné trop de grands hommes à Athènes. Elle était épuisée.

(*Fragm. Comic. Græc.* édit. Didot, p. 275); Harpocration, s. v. Ἀλκιβιάδης; Meursius, *Lect. attic.* VI, 12.

Lysias, dans son *Premier plaidoyer contre le fils d'Alcibiade*, fait de ce jeune homme un odieux portrait. « Encore tout enfant, dit-il, il avait déjà des maîtresses et pis encore. Plus tard il eut avec sa sœur une liaison incestueuse; il perdit toute sa fortune au jeu; il livra à l'ennemi un des châteaux forts de la Chersonnèse dont son père lui avait confié la garde. » Mais il ne faut consulter ce plaidoyer qu'avec la plus grande défiance, car il fourmille de telles erreurs historiques (citons seulement l'assertion relative à la bataille d'Ægos-Potamos, § 38) qu'on est tenté de croire que non-seulement, comme le dit Harpocration, il n'est pas de Lysias, mais qu'il est d'un rhéteur postérieur d'un siècle à Alcibiade, et qui ignorait les principaux événements de la guerre du Péloponnèse.

Pour les procès intentés au fils d'Alcibiade, voici quelles en étaient les causes. Dans le premier, le jeune Alcibiade était accusé d'avoir passé de la cavalerie, sur les contrôles de laquelle il était inscrit en qualité de chevalier, dans l'infanterie. Cette permutation, quoiqu'ayant été autorisée par les stratéges en exercice, était contraire aux règlements militaires de l'armée athénienne. Dans la seconde affaire, un certain Tisias (Plutarque l'appelle Diomédès) l'attaquait comme héritier de son père, lui demandant cinq talents (27 500 fr.) en dommages et intérêts. Ce Tisias prétendait qu'il avait autrefois chargé le grand Alcibiade d'acheter une couple de chevaux magnifiques, destinés à concourir aux Jeux Olympiques, et qu'Alcibiade l'avait en effet achetée, mais en son nom, et pour courir lui-même à la course des chars. Il semble que la mauvaise foi de ce Tisias fut prouvée. Cependant on ignore l'issue de ce procès, ainsi que du précédent (Cf. Lysias, *C. Alcib. Minor.*, *Orat.*, I, et *Orat.* II; Isocrate, *de Bigis;* Plutarque, *Alcib.* XII).

CHAPITRE CINQUIÈME.

Situation d'Athènes, puissance maritime, vis-à-vis des États continentaux de la Grèce. — Les Doriens de Mégare et de la Confédération Béotienne. — Tentative contre Mégare. — Expédition de Béotie. — Bataille de Délion (424 av. J. C.). — La tactique grecque. — Armistice entre Sparte et Athènes. — Rupture de la trêve (423). — Bataille d'Amphipolis. — Mort de Kléon. — Négociations de paix. — Double jeu d'Alcibiade. — Paix de Nicias. — Traité d'aillance entre Sparte et Athènes (422-421).

Depuis le commencement de la guerre du Péloponnèse, la Béotie, dont le territoire confinait à l'Attique au nord-ouest, avait embrassé le parti de Lacédémone. Les Athéniens se trouvaient ainsi entourés d'ennemis : au nord, les Béotiens; à l'ouest, les Mégariens; à l'est, les Eubéens, sans cesse révoltés. Au sud seulement, ils avaient un allié. Cet allié, c'était la mer.

Pour un État maritime comme Athènes, assurément

c'était un immense avantage que d'avoir la mer ouverte sans conteste. Par là, ses vaisseaux chargés d'hoplites se dirigeaient sur tous les points de la Grèce, allaient recevoir l'argent et les renforts de ses lointains alliés des îles, soumettre les cités tributaires en rébellion, ravager les côtes des pays ennemis, ruiner par des croisières le commerce maritime des villes appartenant à la Ligue Dorienne et détruire les flottes qui osaient sortir des ports. Mais pendant que les escadres athéniennes portaient au loin, chez l'ennemi, la ruine et la mort, les armées péloponnésiennes, passant par l'isthme de Corinthe, les roches scyroniennes et la Mégaride, et opérant leur jonction sur les frontières de la Mégaride et de l'Attique avec la puissante cavalerie béotienne, pénétraient au cœur même de l'Attique, aux portes d'Athènes, la pique et la torche en mains. Ce qu'Athènes faisait avec ses vaisseaux contre les côtes du Péloponnèse, Sparte le faisait avec ses hoplites contre l'Attique tout entière. Si l'Attique avait été une île, les Athéniens seraient devenus sans peine les maîtres de la Grèce. Inattaquables chez eux, leurs flottes et leurs corps de débarquement auraient soumis en peu de temps les plus puissants États du Péloponnèse. Les autres, terrifiés, auraient reconnu sans difficulté la suprématie d'Athènes et accepté le gouvernement dé-

mocratique. Pour le malheur des Grecs, il n'en fut point ainsi. La tribune du Pnyx était tournée vers la mer pour indiquer que la mer c'était la grande force d'Athènes. La terre, c'était sa faiblesse; c'était par là que la cité devait succomber.

On aurait une juste idée de la position stratégique de l'Attique pendant la guerre du Peloponnèse, en se figurant l'Angleterre pendant les guerres du premier Empire; mais l'Angleterre presqu'île, l'Angleterre, jointe à l'Irlande par quelque isthme, reliée à la France par le détroit du Pas-de-Calais comblé; mais l'Angleterre avec l'Écosse et l'Irlande indépendantes, et alliées actives de la France. Qu'eût servi alors aux Anglais leur puissante marine tandis que les divisions françaises eussent envahi l'Angleterre au sud, et qu'au nord et à l'ouest les Écossais et les Irlandais, par de fréquentes incursions, eussent contraint l'armée royale à se diviser pour se porter sur les trois points menacés? Dans cette désastreuse position, l'Angleterre n'eût peut-être pas résisté deux ans. Dans cette même position, Athènes résista vingt-six années.

Par leur situation géographique, la Mégaride et la Béotie étaient deux grandes forces de la Ligue Dorienne. La Mégaride était la clé de l'Attique; la Béotie fournissait aux envahissements des Péloponnésiens l'appui

inestimable de nombreux contingents de cavalerie. Il importait donc à Athènes, pour terminer la guerre à son avantage, de soumettre ou de détacher de la ligue ennemie ces deux États limitrophes, ou tout au moins l'un de ces deux États. Sans l'alliance mégarienne, les Péloponnésiens ne pouvaient pénétrer en Attique, et les Béotiens isolés et réduits à leurs propres forces, n'étaient plus à craindre. Sans l'alliance béotienne, à laquelle ils devaient des corps de cavalerie, les Doriens du Péloponnèse et de Mégare, qui étaient complétement dépourvus de cette arme, n'auraient jamais osé s'aventurer en Attique[1]. Les douze cents cavaliers bien équipés et bien montés qu'Athènes pouvait mettre en ligne les eussent refoulés dans les plaines d'Éleusis, d'Éleuthère, de Philé et de Décélie, si admirablement disposées pour les évolutions de la cavalerie.

Au milieu de l'été de 424, les Athéniens, tentèrent, sous la conduite de Démosthènes, une surprise sur Mégare[2]. Quoique la faction démocratique de Mégare, qui était de connivence avec les Athéniens, leur eût promis son appui, cette tentative échoua à cause d'un renfort inattendu de six mille hoplites péloponné-

1. C'est du moins l'avis de Thucydide, IV, 95.
2. Thucydide, IV, 66; Diodore de Sicile, XII, 66.

siens, amenés par le Spartiate Brasidas[1]. Il fallait donc hasarder en Béotie ce que l'on n'avait pu faire à Mégare. L'occasion était propice. L'actif Brasidas, dont la défiance toujours en éveil eût pu faire avorter l'entreprise, était au loin, sur les confins de la Thrace et de la Macédoine, occupé à recruter des alliés à Lacédémone. Et quelques Béotiens, mécontents du gouvernement établi et jaloux de donner la démocratie à leur patrie, étaient venus à Athènes afin d'offrir leur concours pour l'envahissement de la Béotie[2]. Ils promettaient de livrer plusieurs villes et d'entretenir dans tout le pays une agitation politique qui empêcherait les forces béotiennes de se concentrer et de livrer bataille avec quelque chance de victoire à l'armée athénienne. Cette proposition, formulée par le chef de la conspiration, l'exilé thébain Ptéodoros, fut accueillie avec enthousiasme au Sénat et à l'Assemblée (août-septembre 424). Le Peuple décréta les mesures propres à assurer le succès de l'expédition. Sur la motion des stratéges, on vota la mise sur le pied de guerre de deux armées, destinées à agir simultanément sur deux points différents. Le premier corps d'armée, placé sous les ordres de Démosthènes et composé d'un petit

1. Thucydide, IV, 73 ; Diodore de Sicile, XII, 67.
2. Thucydide, IV, 78, 88; Diodore de Sicile, XII, 67, 78.

nombre d'Athéniens et d'un contingent d'alliés acarnaniens, devait s'embarquer, puis aborder en Béotie, auprès de Siphée, et s'emparer sans coup férir de cette ville dont les portes lui seraient ouvertes par les factieux démocratiques. Le second corps d'armée, beaucoup plus considérable, et commandé par Hippokratès, devait se rendre par terre au temple de Délion en Béotie, le fortifier, et y attendre ou que quelque ville gagnée par les conjurés reçût une garnison athénienne, ou que l'armée béotienne, forcée de se diviser par ces deux attaques simultanées, vînt leur offrir le combat avec une grande infériorité numérique[1]. Si les Béotiens s'étaient divisés, s'ils avaient exécuté cette funeste manœuvre qui perdit bien des armées, Démosthènes les aurait vaincus sur les rivages de Siphée tandis qu'Hippokratès les aurait écrasés dans les plaines de Délion.

Les attaques combinées devant avoir lieu le même jour, les deux généraux convinrent de la date[2]. Démosthènes partit le premier avec l'escadre[3], car pour gagner Siphée, il lui fallait doubler le cap Sounion et

1. Thucydide, IV, 76, 89 ; Diodore de Sicile, XII, 69.

2. Thucydide, IV, 76.

3. Thucydide, IV, 89. — L'escadre de Démosthènes n'était en partie composée que de bâtiments de transport.

longer toute la côte attique jusqu'au détroit de Chalcis. Au contraire, Délion était à deux jours de marche d'Athènes. Malheureusement, Démosthènes mit trop de hâte dans la traversée, Hippokratès trop de lenteur dans ses préparatifs; ou plutôt, l'un des stratéges se méprit sur la date déterminée. Quand Démosthènes débarqua à Siphée, Hippokratès quittait à peine Athènes. De plus, le complot démocratique de Ptéodoros avait été dévoilé par un des conjurés. Démosthènes trouva donc Siphée en complet état de défense et protégée par toute l'armée béotienne[1]. Il se rembarqua prudemment, sans risquer un combat perdu d'avance, et cingla vers Athènes; mais il n'y put arriver à temps pour empêcher le départ de son collègue.

Hippokratès voulant former une armée considérable, ne s'était pas contenté d'une levée régulière, faite par le choix des stratéges d'après les noms inscrits sur les registres de l'état civil, ainsi que cela se pratiquait généralement. Il avait imaginé une sorte de levée en masse, appelant aux armes toute la population citoyenne ou non citoyenne : pentacosiomédimnes, chevaliers, zeugites, thètes, métœques, et même étrangers[2] par

1. Thucydide, IV, 89; Diodore de Sicile, XII, 69.

2. Thucydide, IV, 90: Grote, *Histoire de la Grèce*, t. IX, p. 119, note I.

hasard à Athènes. Comme cette expédition était très-populaire, le patriotique appel d'Hippokratès fut entendu avec enthousiasme. Chacun s'arma. Le stratége se trouva rapidement à la tête d'une armée de sept mille hoplites, de trois cents cavaliers et d'environ douze mille hommes de troupes légères; ceux-ci à la vérité mal armés ou même sans armes [1].

Alcibiade n'avait pas été le dernier à s'équiper. Il était dans la cavalerie [2], arme que sa fortune lui assignait d'après la loi solonique sur le cens. Socrate, moins riche, mais non moins jaloux de concourir à cette campagne, marchait comme hoplite [3]. Xénophon, l'ex-stratége Lakhès, et le beau-père d'Alcibiade, le riche Hipponikos, faisaient aussi partie de cette expédition. Ce dernier devait être tué en Béotie [4].

1. Thucydide, IV, 93-94. — On ne s'explique guère ces soldats sans armes. Mais ce fait est positivement affirmé non-seulement par Thucydide, mais encore par Diodore de Sicile, XII, 69. Cette multitude sans armes avait d'ailleurs son utilité dans cette circonstance : elle devait être employée à élever les retranchements autour du temple de Délion.

2. Plutarque, *Alcibiade*, VII; Platon, *Sympos.*, p. 220.

3. Plutarque, *Alcibiade*, VII; Platon, *Sympos.*, p. 220-221. *Cf. Laches*, p. 181; Cicéron, *de divin.*, I, 54; Strabon, IX, 2, 7; Diogène de Laërte, II, 23; Elien, *Var. Histor.* III, 17.

4. Cf. Platon, *Sympos.*, p. 220-221; *Laches.*, p. 181; Cicéron, *de divin.*, I, 54; Strabon, IX, 27; Diogène de Laërte, II, 23; Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 13.

L'armée se mit en marche vers Délion par la route accoutumée[1]. On traversait les bois d'oliviers, les bras du Céphise, et les plaines buissonneuses qui s'étendent entre le Parnès et le Pentélique; on gagnait le dème de Décélie, puis on se dirigeait sur le dème de Sphendale par les étroits défilés et les sentiers escarpés qui se creusent entre la chaîne du Parnès et la chaîne du Pentélique. La route laissait Aphidna à l'ouest, passait à Oropos, et longeait le bord de la mer jusqu'à Délion. Les troupes arrivèrent au temple le soir du second jour après le départ d'Athènes[2]. Vraisemblablement, on avait bivaqué soit à Sphendale, soit à Oropos; car quoiqu'il n'y eût que quinze lieues à peine d'Athènes à Délion, il était impossible, à cause des côtes roides et rocailleuses et des ravines encaissées par lesquelles il fallait passer, d'effectuer cette marche en une seule

1. C'était la route que prenaient généralement les armées athéniennes et les armées ennemies pour se rendre d'Attique en Boétie, ou de Boétie en Attique. Entre autres exemples, l'armée de Mardonius passa par ce chemin, quelques jours avant la bataille de Platées, pour aller de Décélie à Tanagra. En 431, l'armée lacédémonienne, dans la première invasion de l'Attique, prit aussi cette route pour effectuer sa retraite sur la Béotie. Thucydide, II, 23. — Aujourd'hui on suit encore exactement le même chemin, à quelques écarts près, dans les excursions à Marathon et à Chalcis par Oropos, ou à Thèbes par Décélie et Tanagra.

2. Thucydide, IV, 90.

étape[1]. Le lendemain de l'arrivée à Délion, les Athéniens se mirent à l'œuvre pour fortifier le temple[2]. Autour de l'enceinte de l'édifice on creusa un large fossé. La terre qu'on en retira servit à élever un mur dont la crête fut revêtue d'une haute palissade formée avec les sarments et les échalas des vignes environnantes. Quelques tours de bois, flanquant ce retranchement d'espace en espace, achevèrent la fortification. Ces travaux furent commencés et terminés en deux jours et demi[3]. Vers le milieu du troisième jour, le cinquième après le départ d'Athènes, Hippokratès ordonna la retraite, laissant seulement une garnison assez forte pour résister quelques jours à l'armée ennemie en cas d'attaque de sa part, et pour donner ainsi le temps à l'armée athénienne de rentrer sur le territoire béotien et de secourir la place[4]. La masse des troupes légères partit d'a-

1. Quand on a voyagé dans le nord de l'Attique, dans la Boétie ou dans n'importe quelle partie du Péloponnèse, on sait que les distances y sont plus que doublées par les sentiers étroits,—situés le plus souvent le long d'un torrent qui court au milieu des ravines — qu'il faut suivre dans leurs capricieuses sinuosités et par les montagnes rocailleuses, les pentes abruptes, les pics escarpés qu'il faut sans cesse gravir et redescendre.

2. Thucydide, IV, 90; Diodore de Sicile, XII, 69.

3. Thucydide, IV, 90.

4. C'est du moins le motif que semblent donner à cette retraite les passages précités de Thucydide. En effet, Hippokratès qui croyait que les forces de la Confédération Béotienne, occupées d'une part à combattre

bord; les hoplites et les cavaliers ne levèrent le camp qu'un peu plus tard. Les troupes légères marchèrent rapidement et ne s'arrêtèrent pas, ou du moins ne s'arrêtèrent que vers Sphendale, en pleine Attique. Les hoplites au contraire firent halte sur la frontière même de la Béotie, entre Délion et Oropos [1].

Ils allaient se remettre en marche, lorsqu'un héraut envoyé par Hippokratès leur ordonna de se ranger en ligne de bataille [2]. Le stratége qui était resté à Délion pour surveiller le départ de l'armée et pour donner ses dernières instructions à la garnison de cette place, venait d'être prévenu de la concentration et de la marche

le corps de Démosthènes, d'autre part à lutter contre les séditions que devaient soulever les conjurés démocratiques, n'avaient pu se concentrer, et qui n'avait pas d'ordre pour un mouvement offensif contre Tanagra, ne pouvait camper longtemps dans cet endroit désert avec plus de vingt mille hommes de troupes. Comme Athènes n'était qu'à un jour et demi de marche de Délion, il était sans péril pour les Athéniens, la place occupée, de rentrer dans leurs foyers. Ils seraient revenus en forces considérables, si les confédérés avaient mis le siége devant Délion.

La possession de Délion était de la plus grande importance pour Athènes, car elle lui donnait accès chez l'ennemi, et inspirait confiance aux conjurés. Cf. Thuycdide, IV, 76, 89, 90; Diodore de Sicile, XII, 69. Voir aussi, Grote, *Histoire de la Grèce*, t. IV, p. 116 et sq. — Grote d'ailleurs n'est pas très-explicite sur la retraite d'Hippokratès.

1. Thucydide, IV, 90.
2. Thucydide, IV, 93.

offensive de l'armée béotienne. Peu après, il arriva pour prendre le commandement[1].

Adossés au pied d'une chaîne de collines marneuses qui borde le rivage, les Athéniens ne pouvaient de ce lieu s'apercevoir de l'approche de l'armée béotienne. A l'abri d'un rideau naturel formé des gorges rocailleuses qui séparent la plaine de Tanagra de la plaine d'Oropos, l'ennemi se rangeait en ordre de bataille et marchait aux Athéniens[2].

Depuis quelques jours, toutes les forces disponibles de la Confédération Béotienne, Thébains, Tanagréens, Platéens, Thespiens, Chéironéens, Orchoméniens, riverains du lac Copaïs, se concentraient à Tanagra[3]. Chaque ville, chaque municipe avait envoyé ses soldats. Ces nombreux contingents portaient l'armée confédérée à plus de vingt mille hommes : sept mille hoplites, quinze cents cavaliers et environ douze mille soldats armés à la légère, peltastes, akontistes, philoi, archers et frondeurs[4]. Ces troupes étaient commandées par les

1. Thucydide, IV, 93.

2. Thucydide, IV, 93; Diodore de Sicile, XII, 69, 70.

3. Thucydide, IV, 93 ; Diodore de Sicile, XII, 69; Cf. Leake, *the dem. of Attica*, p. 112; Hanriot, *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, p. 17; Finlay, *Topography of Oropia and Diacria*, p. 60, sq.

4. Thucydide, IV, 93; Diodore de Sicile, XII, 69.—Thucydide ne men-

onze Béotarques [1], sous le commandement en chef de l'un des deux Béotarques de Thèbes, Pagondas, qui, contre l'avis de ses collègues, commanda l'attaque [2].

A ces vingt mille hommes de troupes fraîches, bien armées, admirablement disposées au combat, Hippokratès ne pouvait opposer que sept ou huit mille hommes [3], fatigués par les travaux de terrassement, surpris par cette attaque inopinée, presque en retraite

tionne que mille cavaliers : ἱππῆς χίλιοι, quand il décrit l'ordre de bataille des Béotiens à Oropos ; mais quelques lignes plus haut, il parle de trois cents cavaliers athéniens laissés à Délion par Hippokratès, et il ajoute que les Boétiens opposèrent à ces cavaliers un corps capable de les repousser : Βοιωτοὶ δὲ πρὸς τούτους ἀντικατέστησαν τοὺς ἀμυνομένους. Il est présumable que ce corps était une troupe de cavaliers car, selon la tactique grecque, on combattait toujours cavalerie contre cavalerie, Cf. Diodore, XII, 70.

1. Les Béotarques étaient les chefs des armées de la Confédération Béotienne. Chaque cité en nommait un ; Thèbes, comme principale cité de la Confédération, en nommait deux.

2. Thucydide, IV, 91-93.

3. Hippocrate était à la vérité parti d'Athènes avec vingt mille hommes : sept mille hoplites, environ cinq cents cavaliers et douze mille hommes armés à la légère, la plupart de ceux-ci même non armés. Mais sur ces vingt mille hommes, les douze mille armés à la légère n'ayant pas fait halte, étaient déjà en pleine Attique ; il ne s'en trouva donc pas à la bataille, ou il s'en trouva fort peu, — les traînards et quelques esclaves des hoplites, — à peine un millier. De plus, Hippokratès avait laissé au moins cinq cents hoplites pour occuper le fort de Délion. Il lui restait donc sur le champ de bataille, six mille cinq cents hoplites, mille hommes armés à la légère et cinq cents cavaliers. Encore trois cents de ces cavaliers étaient-ils à une dizaine de stades du gros de l'armée.

et ayant à peine le temps de former leurs rangs [1]. Cependant, comme le sort des batailles est toujours incertain et que toute marche en retraite n'aurait pu qu'aggraver la situation de l'armée, Hippokratès se hâta de ranger ses troupes en bataille.

Sur toute la ligne, il plaça les hoplites par files de huit hommes [2]. Il posta à chacune des ailes un détachement de cavalerie [3]. Quant aux quelques soldats légers, destinés à couvrir l'ennemi de traits, ils se tenaient à leur place accoutumée, sur les flancs et sur les derrières de l'armée. Ses dispositions stratégiques prises, Hippokratès parcourut le front des troupes et prononça une courte harangue [4]; mais à peine avait-il eu le temps de l'achever, que déjà on entendait retentir le chant de guerre des Béotiens, qui, faisant une courte halte au sommet des collines, reformaient leurs rangs disjoints par la marche [5]. Les hoplites thébains occupaient la droite de la ligne; les Thespiens, les Tanagréens et les Orchoméniens la gauche; les autres

1. Diodore de Sicile, XII, 70.

2. Thucydide, IV, 94.

3. Thucydide, IV, 94. — Chacun de ces détachements de cavalerie devait être d'une centaine d'hommes, car trois cents chevaux étaient restés près de Délion.

4. Voir cette belle et brève harangue dans Thucydide, IV, 95.

5. Thucydide, IV, 96.

confédérés béotiens le centre. La cavalerie et douze mille hommes de troupes légères appuyaient les deux ailes[1]. Les hoplites thébains étaient rangés en profondeur par files de vingt-cinq hommes[2].

On s'étonne de cette extrême profondeur des rangs maintenant que la tactique nouvelle a réduit la file à deux hommes pour l'ordre de bataille; mais à cette époque, l'artillerie ne portait pas le ravage dans les rangs; les pierres, les frondes et les flèches, n'étaient pas d'un effet très-meurtrier. De plus, le peu d'étendue de certaines plaines de la Grèce, l'étroitesse des vallées et des gorges où il fallait souvent livrer bataille ne permettant pas de développer une armée en large, il fallait bien que les troupes manœuvrassent en profondeur. Tout dépendait alors de la force d'impulsion et de la force de résistance. Plus les rangs étaient épais,

1. Thucydide, IV, 93, 96; Diodore de Sicile, XII, 70.

2. Thucydide, IV, 93. — Les Thébains furent les premiers qui adoptèrent cet ordre de bataille. Les Lacédémoniens, les Athéniens, et les autres Grecs ne combattaient que sur huit, dix, ou douze hommes de profondeur. Philippe et Alexandre qui vainquirent les Thébains leur prirent cependant leur ordre de bataille. La fameuse phalange macédonnienne, forte de six mille hommes, se formait par files de seize hommes sur trois cent soixante-quinze hommes de front. Les capitaines successeurs d'Alexandre, Antigone, Ptolémée, Sélencus, augmentèrent encore la profondeur des phalanges. Ils portèrent les files à trente et jusqu'à trente deux hommes.

serrés et profonds, plus ils avaient chance d'entamer, de disperser et d'écraser les bataillons ennemis. C'est à cet ordre de bataille que les Thébains durent toutes leurs victoires.

Le péan terminé, les Béotiens descendirent rapidement la colline. Les Athéniens s'ébranlèrent à leur tour. Les deux armées s'élancèrent au pas de course, piques en avant. On s'aborda avec une telle furie que les boucliers se heurtèrent [1].

Dans les récits des chroniques et des poëmes du moyen âge, on frémit à la pensée de ces combats singuliers où deux chevaliers bardés de fer couraient l'un contre l'autre, lance en arrêt, de toute la vitesse de leurs chevaux. Quel choc effrayant devait résulter de la rencontre de ces deux forces et de ces deux élans ! Mais combien, dans ces grandes batailles de la Grèce, devait être plus effroyable le choc d'une armée contre une armée ! Ce n'était pas deux guerriers qui se heurtaient; c'étaient des masses compactes de dix mille hommes, pesamment armés, étroitement serrés en profondeur comme en largeur. La pique menaçante, le bouclier élevé devant la tête et la poitrine, les hoplites se précipitaient au pas de course les uns contre les autres; le premier rang appuyé par le second rang, le

1. Thucydide, IV, 97.

deuxième soutenu par le troisième, le troisième poussé par le suivant, et ainsi jusqu'au dixième, jusqu'au vingt-cinquième rang. Chaque nouvelle rangée d'hommes décuplait l'impulsion et la résistance de la rangée qui la précédait. Comme le remarque judicieusement le tacticien Élien, le premier rang était le tranchant de la phalange [1], et ne prenait sa force et son action que de la masse condensée et serrée des autres rangs qui l'appuyaient et le poussaient [2]. Dans cette rencontre de deux forces énormes, lancées avec une égale violence, combien de piques rompues, de boucliers bossués, d'hommes renversés et écrasés! Quel fracas sinistre et éclatant ébranlait l'air, au choc des cuirasses et des boucliers! Quel grandiose spectacle d'horreur que ces deux troupes se précipitant l'une contre l'autre s'abordant, fléchissant d'abord toutes deux sous la violence du choc qui devait imprimer un mouvement de recul jusques aux derniers rangs, puis se rejoignant aussitôt, se confondant un instant et finissant par

1. Le terme de phalange signifiait originairement, dans le langage militaire des Grecs, l'ordre en bataille des hoplites, c'est-à-dire l'assemblage de ces profondes files d'hommes. La phalange ne devint que sous Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, le nom distinctif d'un corps particulier. Cf. Ælien, *de militar. ordinib.*, V, et ses commentateurs, F. Robortello et Bouchaud-de-Bussy.

2. Ælien, *de militar. ordinib.*, X.

s'entamer l'une ou l'autre; les vaincus s'enfuyant alors en désordre dans toutes les directions; les vainqueurs reformant leurs lignes et activant par de nouvelles charges en masse le désordre et la défaite de l'ennemi !

Les stratéges et les officiers subalternes devaient veiller à la conservation de la ligne de bataille, après que leurs troupes avaient coupé l'ennemi; c'était cette ordonnance qui assurait définitivement la victoire. Si la phalange victorieuse se débandait aussitôt après avoir rompu la phalange qui lui avait été opposée, et s'abandonnait à la poursuite des fuyards, les vaincus pouvaient se reformer rapidement en colonne et reprendre l'avantage en culbutant par un mouvement de conversion les bataillons disjoints des vainqueurs. Il y eut de nombreux exemples de ces victoires brusquement changées en défaites par une attaque en flanc. Les hoplites qui avaient forcé la ligne ennemie devaient ne pas quitter leurs rangs, achever de disperser les corps qui lâchaient pied quoique encore en bon ordre, et se tenir prêts à empêcher, par de nouvelles charges en masse, toutes les tentatives que feraient les troupes vaincues pour se reformer en colonnes serrées. C'était à la cavalerie et aux troupes légères de poursuivre les fuyards.

Les charges à la baïonnette de l'infanterie moderne ne peuvent donner aucune idée de ces grands chocs des phalanges grecques. D'abord il est très-rare que deux troupes opposées courent l'une sur l'autre et s'abordent à l'arme blanche. Le plus souvent, un corps d'infanterie qui voit un autre corps s'avancer pour le charger, attend celui-ci de pied ferme en le couvrant de feux. Dans les batailles de la Grèce, au contraire, les hoplites se chargeaient mutuellement. Tous les historiens anciens se rencontrent sur ce point avec Thucydide, et l'autorité seule de Thucydide suffirait à l'affirmer. L'auteur de *La Guerre du Péloponnèse*, général avant d'être historien, n'eût pas, à plusieurs reprises, décrit une manœuvre contraire aux règles de la tactique. De plus, quand de nos jours deux troupes s'abordent, leurs rangs déjà décimés par la fusillade sont plus ou moins écartés ; leurs files n'ont qu'une profondeur de deux hommes ; un grand nombre de soldats, accélérant la course, se portent en avant du rang ; d'autres restent plus en arrière. Le front flotte ; les hommes ne forment point une masse. Enfin, lorsqu'ils arrivent à quelques pas les uns des autres, comme les soldats du premier et du second rang ne se sentent ni appuyés ni retenus par d'autres rangs, que les files ne sont plus coudes à coudes, quelques hommes s'avan-

cent, d'autres se reculent. Il y a donc collision, combat corps à corps; mais il n'y a pas choc.

La bataille de Délion, engagée au déclin du jour, se termina avant la nuit. L'aile droite des Athéniens commença par rompre l'aile gauche des Béotiens jusqu'à la moitié de leur ligne [1]. Les Thespiens, qui formaient le centre de cette aile, ayant le flanc découvert à cause de la retraite des autres confédérés, furent taillés en pièces par les Athéniens un instant victorieux [2]. Dans le désordre que produisit ce mouvement de conversion contre les Thespiens, quelques Athéniens s'écrasèrent et s'entre-tuèrent [3]. Sur les autres points du champ de bataille, les troupes d'Hippokratès furent vaincues. Les phalanges thébaines, qui formaient l'aile droite, culbutèrent les Athéniens au premier choc; car ils avaient sur eux le double avantage d'opposer à des files de huit hommes seulement une profondeur de vingt-cinq hommes, ce qui augmentait leur force de résistance, et de descendre d'une montagne, ce qui augmentait leur force d'impulsion [4]. Le centre et la droite de l'armée athé-

1. Thucydide, IV, 96; Cf. Diodore de Sicile, XII, 70.

2. Thucydide reparle plus loin de ce massacre des Thespiens; il dit que l'élite de la jeunesse thespienne périt à Délion. V. IV, 133.

3. Thucydide, IV, 96. — Ce fait prouve combien les rangs des hoplites étaient étroitement serrés.

4. Thucydide, IV, 90; Diodore de Sicile, XII, 70. — Quand il décrit

nienne, se voyant débordés, suivirent le mouvement de retraite de l'aile gauche. Ils conservaient cependant leurs rangs, lorsque l'apparition soudaine, au détour d'une colline, de deux corps de cavalerie béotienne qui l'avaient tournée, changea la retraite en déroute. Chargés en queue par les hoplites thébains qui les serraient de près, et harcelés sur les flancs par cette cavalerie, les Athéniens rompirent leurs rangs et s'enfuirent en désordre dans toutes les directions; les uns vers Délion, les autres vers Oropos et la mer, le plus grand nombre vers les gorges du Parnès [1]. La cavalerie béotienne et un contingent de cavaliers locriens, arrivés à la fin du combat, ainsi que les peltastes et autres soldats armés à la légère, les poursuivirent la pique aux reins et en firent un horrible carnage [2]. Par bonheur, la nuit qui survint pendant la déroute favorisa la fuite des Athéniens [3]. La cavalerie athénienne qui flanquait

l'ordre en bataille des deux armées (IV, 93, 94), Thucydide ne dit pas que toute l'armée béotienne fût rangée par file de vingt-cinq hommes. Seule la phalange thébaine présentait cette profondeur. Les autres Confédérés Béotiens étaient alignés comme les Athéniens sur huit, dix ou douze rangs. Il appartenait à chaque chef de corps de donner à sa phalange plus ou moins de profondeur. Cf. Thucydide, V, 68.

1. Thucydide, IV, 96; Diodore de Sicile, XII, 70.

2. Thucydide, IV, 96; Diodore de Sicile, XII, 90. Cf. Plutarque, *Alcibiad.*, VII; Platon, *Sympos.*, p. 220.

3. Thucydide, IV, 91; Diodore de Sicile, XII, 90.

les deux ailes de la ligne de bataille et qui n'avait pas été engagée, arrêta aussi sur quelques points l'ardeur de la poursuite [1].

Parmi ces cavaliers, se trouvait Alcibiade [2]. Il aperçut Socrate qui se retirait pied à pied, la tête haute, le regard dédaigneux et résolu [3], en compagnie de son ami Lachès [4], alors simple hoplite, et de quelques au-

1. Thucydide, IV, 94; Diodore de Sicile, XII, 90. Cf. Plutarque, *Alcibiad.*, VII ; Platon, *Sympos.*, p. 220. — La cavalerie athénienne qui flanquait les deux ailes n'avait pas été engagée, parce que, dit Thucydide, de part et d'autre les extrémités de la ligne ne donnèrent pas, rencontrant sur leur route des torrents, des collines et des rochers qui les empêchèrent de se joindre.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, VII; Platon, *Sympos.*, p. 220-221.

3. Platon *Sympos.*, p. 220-221. Dans le *Banquet*, Platon prête ces paroles à Alcibiade : « Dans la retraite de Délion comme à Athènes, « Socrate marchait fièrement et avec un regard dédaigneux, pour « parler comme Aristophane. Il considérait tranquillement l'ennemi, in- « diquant par sa contenance qu'on ne l'aborderait pas impunément. »

4. Platon, *Sympos.*, p. 220-221. Cf. *Lachès*, p. 181. — Ce Lachès ami de Socrate et dont un des dialogues de Platon porte le nom (*Laches sive de fortitudine*), était ce stratége athénien, fils de Mélanopos, qui eut le commandement de la première expédition de Sicile en 427. (Voir le chapitre IV, p. 155.) L'année suivante, non réélu stratége, il remit en Sicile même le commandement de la flotte à Pythodoros, arrivé d'Athènes, avec quarante trirèmes de renfort, pour le remplacer. Du parti de Nicias, Lachès fut un des principaux promoteurs de l'armistice de 423 et de la paix de 421. Quelques années plus tard, en 418, il fut réélu stratége et conduisit un corps d'armée en Argolide. Il fut tué, à la bataille de Mantinée. Thucydide, III, 89, 90, 103, 115, 118; V, 19, 24, 49, 61, 74; Diodore de Sicile, XII, 54, 69; Platon,

tres fantassins. Alcibiade vint au secours du philosophe. Il lui cria d'avoir bon courage, qu'il ne l'abandonnerait pas. Pendant toute la retraite, il resta aux côtés de Socrate, le protégeant contre les cavaliers et les peltastes béotiens qui s'acharnaient sur les fuyards [1]. C'est ainsi qu'Alcibiade s'acquitta noblement envers son maître du secours que celui-ci lui avait porté dans un même danger, au siége de Potidée.

Dix-sept jours après cette funeste bataille où tombèrent mille hoplites athéniens, le stratége Hippónikos, et un certain nombre d'armés à la légère, de cavaliers et d'esclaves [2], la forteresse de Délion, as-

Laches, *Sympos.*, p. 220-221. — A l'époque de la bataille de Délion, Lachès faisait partie de l'armée d'Hippokratès, en qualité de simple hoplite. Ces exemples de citoyens tour à tour généraux et simples soldats ne sont point rares dans l'histoire de Grèce.

1. Plutarque, *Alcibiad.*, VII. — Selon Diogène de Laërte, II, 29; Cicéron, *De Divin.*, I, 54, et Strabon, IX, 2, 7, Socrate dans cette retraite sauva Xénophon tombé de cheval, en le chargeant sur ses épaules et en le portant ainsi à plusieurs stades. Il y a évidemment confusion ici avec le secours que reçut Alcibiade de Socrate au siége de Potidée. D'une part, cet acte de Socrate à Délion est démenti par Plutarque; d'autre part, le silence de Xénophon à cet égard dans les *Mémoires sur Socrate* l'infirme également. Si Socrate lui eût sauvé la vie, Xénophon n'eût pas manqué de le consigner dans cet écrit, où il rappelait soigneusement tous les faits qui pouvaient servir à l'apologie de Socrate.

2. Thucydide, IV, 101; cf. Diodore de Sicile, XII, 70. — Les pertes des Béotiens furent d'environ un tiers moins nombreuses.

siégée avec vigueur, fut prise par les troupes de Pagondas [1].

Athènè Promakhos semblait ne plus couvrir les armes athéniennes de sa terrifiante égide. L'heure des défaites avait sonné pour Athènes. En quelques mois, on apprit dans la ville la déroute d'Oropos, la prise de Délion, les revers de Lamakhos dans le Pont, les succès du spartiate Brasidas sur le littoral de la Chalcidique et de la Thrace, la défection d'Acanthe et de Stagire, la prise d'Amphipolis, de Torone et de Lécythos par les Lacédémoniens [2].

Ces désastres successifs rendirent les Athéniens, qui jusqu'alors avaient eu l'avantage, plus traitables à l'idée de la paix [3]. Le parti de Nicias et de Lachès triompha au Pnyx et à l'Agora du parti de Kléon, qui continuait à pousser la guerre [4]. A Sparte, on était non moins désireux d'une trêve, car on voulait recouvrer les hoplites pris à Sphactérie et captifs à Athènes [5].

1. Thucydide, IV, 97-101 ; Diodore de Sicile, XII, 70.

2. Thucydide, IV, 75, 84-88, 96-101, 102-116 ; Diodore de Sicile, XII, 68, 70, 72.

Tous ces événements s'accomplirent durant les derniers mois de 424, et les premiers mois de 423.

3. Thucydide, IV, 117 ; V, 15.

4. Plutarque, *Nicias*, VIII. Cf. Aristophane, *Pax*.

5. Thucydide, IV, 117 ; Diodore de Sicile, XII, 72.

Dans les deux États, les promoteurs de l'armistice pensaient qu'une cessation momentanée des hostilités aurait pour résultat d'amener Sparte et Athènes dans un bref délai à la conclusion de la paix [1]. Au printemps de 423, un armistice d'un an fut conclu entre les belligérants par les ambassadeurs lacédémoniens au nom de Sparte et de ses alliés et par le Peuple Athénien, sur la motion de Lachès [2].

Mais à peine cette suspension d'armes était-elle conclue qu'elle était déjà violée. Au temps même où se faisaient les ratifications du traité, les citoyens de Scione, ville de la Pallène, sujette d'Athènes, ouvraient leurs portes à Brasidas, et lui décernaient une couronne d'or comme libérateur de la Grèce [3]. Lorsque les députés de Sparte et d'Athènes arrivèrent sur les côtes de Chalcidique pour notifier la trêve aux commandants des corps expéditionnaires, l'Athénien Arystonymos exigea que Brasidas retirât ses troupes de Scione. Il alléguait un des articles du traité qui spéci-

1. Thucydide, IV, 117-118 ; Diodore de Sicile, XII, 72. Cf. Thucydide, V, 15. — Dans un article du traité de trêve, il était même stipulé qu'on devait ouvrir des conférences pour la conclusion d'une paix définitive.

2. Thucydide, IV, 117-119; Diodore de Sicile, XII, 72. — Le traité de trêve est cité en entier par Thucydide.

3. Thucydide, IV, 120, 121; Diodore de Sicile, XII, 72.

fiait que « les deux partis demeureraient dans leurs li-« mites respectives, conservant ce qu'ils possédaient à « la date de la conclusion de la trêve. » Avec la mauvaise foi accoutumée des Spartiates, Brasidas soutint que la défection de Scione était antérieure à la ratification de l'armistice, et il s'obstina à garder la ville [1]. La guerre recommença donc, du moins en Chalcidique et en Thrace, car dans l'Attique comme dans le Péloponnèse, les Spartiates et les Athéniens observèrent tous deux les conditions de la trêve que par une singulière anomalie ils violaient ouvertement au nord de la mer Égée [2].

Kléon fit décréter l'envoi de plusieurs armements contre Brasidas. Le démagogue lui-même reçut le commandement d'un de ces corps d'armée [3]. Après plusieurs rencontres où des deux côtés les pertes et les avantages se compensèrent, cette campagne se termina en 422 par la bataille d'Amphipolis [4]. Les Lacédémoniens et leurs alliés, Chalcidéens, Eponiens, Thraces et Myrciniens, y

1. Thucydide, IV, 122. Cf. Diodore de Sicile, XII, 72.

2. Thucydide, IV, 122-132, 134. Cf. Diodore de Sicile, XII, 72-74.

3. Thucydide, IV, 122-123; 129-132, 135; V, 2-3, 6; Diodore de Sicile, XII, 72, 73.

4. Thucydide, IV, 122-223, 129-132, 135; V, 2, 3, 6; Diodore de Sicile, XII, 72, 73.

vainquirent sous les ordres de Brasidas l'armée athénienne commandée par Kléon. Les deux chefs restèrent sur le champ de bataille[1].

Comme le dit Aristophane, dont les comédies sont au siècle de Périclès, ce que les pamphlets et les mémoires secrets sont aux siècles de Louis XIV et de Louis XV, Kléon et Brasidas, ces deux ennemis de la paix, tués, « la guerre n'avait plus ses pilons pour « broyer les cités dans son immense mortier[2]. » La mort de ces deux hommes qui privait de leurs chefs, à Sparte comme à Athènes, les partisans de la guerre, laissait le pouvoir aux partisans de la paix. Chez les Lacédémoniens, le chef de ce parti était le roi Plistoanax; chez les Athéniens, c'était toujours Nicias[3]. Il y eut de longs pourparlers auxquels Nicias et Plistoanax prirent une part active, mettant tout en œuvre

1. Thucydide, V, 6-11; Diodore de Sicile, XII, 74; Plutarque, *Nicias*, IX. — Diodore dit que Kléon mourut avec grand courage. Thucydide qui ne pouvait pardonner au démagogue de l'avoir fait bannir en 423, en l'accusant d'avoir négligé comme stratége de secourir Amphipolis, prétend au contraire que Kléon lâcha pied dès le début du combat, et qu'il fut tué dans sa fuite par un pêltaste myrcinien. C'est une calomnie que le ressentiment inspira à Thucydide.

2. Aristophane, *Pax*, v. 228 à 233, 238 à 288. Cf. Thucydide, X, 16; Diodore de Sicile, XII, 74; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, IX.

3. Thucydide, V, 16; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, IX.

pour faire arriver les deux États à une solution pacifique.

Ce fut durant ces conférences et ces ambassades (fin de 422 et commencement de 421) qu'Alcibiade parut pour la première fois sur la scène politique[1], qu'il ne devait quitter qu'à sa mort. Né en 451, il atteignait alors cette trentième année qui lui donnait la complète majorité civique. Il semble qu'Alcibiade qui d'ailleurs n'avait pu encore se mêler au gouvernement que par ses manœuvres sur l'agora et dans les hétairies, appartenait déjà au parti démocratique et antilaconien, autrefois représenté par Périclès et dont Kléon avait été ensuite à la tête. La mort de Kléon laissait vacante la place de chef du peuple qui convenait si admirablement à Alcibiade. Les grands

1. Selon une opinion assez accréditée parmi les historiens modernes et basée sur un message du plaidoyer apocryphe d'Andocide *contre Alcibiade*, le premier acte de la vie politique d'Alcidiade aurait été de faire doubler le tribut payé annuellement à Athènes par les villes dépendantes. Il l'aurait fait élever de 600 à 1200 talents. Mais, d'une part, il est fort douteux que ce tribut ait jamais été doublé, ou s'il le fut, il le fut comme le dit Plutarque (*Aristid.*, XXIV) « peu à peu, κατὰ μικρὸν. » Le silence de Thucydide à cet égard en est une preuve convainquante. D'autre part, selon M. Bœckh (*Econ. des Ath.*, t. II, p. 160, sq.), ce tribut fut doublé environ en 425 ou 423 av. J. C. Or, à cette époque, Alcibiade n'avait pas sa majorité politique, et ainsi il dut rester étranger à cette mesure. Voir à ce sujet, Grote (*Hist. de la Grèce*, t. VIII p. 7-11) qui conclut absolument à la négative.

ambitieux, les Périclès, le Marius, les Catilina, les César, les Bonaparte, n'ont-ils pas toujours commencé par marcher avec le peuple? Cependant à cette heure décisive de sa vie, Alcibiade hésita entre les deux forces sur lesquelles il pouvait s'appuyer. Quoique ses traditions de famille, ses avances à la démocratie et ses véritables intérêts d'ambitieux, l'engageassent à embrasser la cause populaire, il fut sur le point de la trahir. C'est qu'Alcibiade était déjà, comme il le fut plus tard, l'homme du fait accompli. Il savait accommoder ses convictions aux circonstances et modifier ses desseins selon les événements. Sa nature l'invitait plutôt à se faire porter par le courant qu'à le remonter, bien que, quand il y était forcé, il luttât contre le flot avec plus d'énergie que nul autre. Or, à ce moment, le courant allait à la paix. Alcibiade songea donc à inaugurer brillamment sa carrière d'homme d'État en faisant conclure un traité de paix[1]. C'était rompre avec le parti démocratique; c'était renier la politique de Périclès. Mais c'était se concilier tous les chevaliers et se placer le premier d'entre eux. Nicias lui-même et les principaux oligarques eussent été contraints de s'incliner devant ce jeune homme qui, à peine entré aux affaires, réussissait à mettre fin à cette guerre que

sans succès depuis près de dix années ils s'efforçaient de terminer.

Au reste, pour exécuter son projet, Alcibiade usa de la plus grande circonspection, de façon à ce que seul le succès, et non l'échec, le pût compromettre. Il commença par visiter les hoplites spartiates de Sparktérie, prisonniers à Athènes. Il se prévalait pour cela de la proxénie de Lacédémone, qui avait autrefois appartenu à sa famille et dont son aïeul s'était désisté[1]. Il leur prodigua les soins dans le but de gagner leur confiance

1. Thucydide, V, 43, VI, 89, VIII, 6; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV. — La proxénie était une charge que l'on pourrait assimiler en quelques points au consulat moderne. Les proxènes (πρόξενος: de πρό, pour protéger, dans l'intérêt de, et de ξένος, étranger) devaient recevoir et protéger les nationaux des états étrangers dont ils exerçaient la proxénie; et principalement les ambassadeurs de ces états, qu'ils devaient en outre héberger et introduire dans les assemblées publiques. Les proxènes n'étaient donc pas citoyens des pays dont ils avaient la proxénie, mais de la cité où ils l'exerçaient. Ainsi, les proxènes des Lacédémoniens à Athènes étaient athéniens, et les proxènes des Athéniens à Sparte étaient spartiates. (Hésychius, s. v. πρόξενοι; Thucydide et le scoliaste, II, 29, 85, III, 2, 70, IV, 78, V, 59, VI, 89, VIII, 6, 14.) Ces fonctions qui étaient généralement héréditaires, avaient le plus souvent leur origine dans des liens de famille, (Cf. les auteurs précités.) C'est pour cela que les aïeux d'Alcibiade, alliés à la famille spartiate de l'Ephore Endios) avaient exercé à Athènes la proxénie de Lacédémone. Son aïeul paternel y avait renoncé pour quelque mécontentement (Thucydide, VI, 89, VIII, 6; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV). Il semble qu'Alcibiade était aussi proxène des Abydeniens.

et de supplanter Nicias auprès d'eux et auprès des envoyés de Lacédémone. Alcibiade comptait ainsi s'attribuer tout l'honneur du traité de paix. Mais les Spartiates, plus confiants dans la vieille expérience et dans la grande personnalité de Nicias que dans les promesses brillantes de ce jeune présomptueux, repoussèrent assez dédaigneusement les avances d'Alcibiade[1]. Offensé de cette indifférence, celui-ci se rejeta plus avant que jamais dans le parti démocratique, dans la politique belliqueuse de Périclès et de Kléon[2].

Cette rapide évolution doit d'autant moins étonner de la part d'un homme comme Alcibiade qu'à cette époque il était permis d'hésiter, au point de vue des intérêts de l'État, entre une solution pacifique et un dénoûment par les armes. Si la paix avait ses avantages et la guerre ses périls, les Athéniens se trouvaient alors, malgré les désastres de Délion et d'Amphipolis, plus en état de continuer la lutte que les Spartiates. Les pertes d'hommes étaient à peu près égales des deux côtés, et Athènes, démocratie ouverte, sans cesse renouvelée par l'admission aux droits civiques d'esclaves, d'affranchis et de métœques, était plus à même de refaire ses

1. Thucydide, V, 49, VI, 89; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV.

2. Thucydide, V, 43, VI, 89; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, X.

forces que Sparte, cette oligarchie jalouse qui ne pouvaient se renouveler que de générations en générations, et qui finit ainsi par mourir faute d'hommes. La marine athénienne n'avait rien perdu de sa puissance ni de son prestige; et l'armée spartiate avait subi des échecs qui prouvaient à ses alliés comme à ses ennemis qu'elle n'était pas invincible. Sparte ne se soupçonnait pas encore un général capable de succéder au parti Brasidas; Kléon mort, Athènes avait Démosthène, Nicias, Lachès et Lamakhos. De plus, la trêve de trente ans était sur le point d'expirer avec Argos: les Lacédémoniens allaient avoir à combattre non-seulement les Athéniens et leurs alliés, mais encore les Argiens, que trente ans de paix et de prospérité avaient rendus formidables. D'ailleurs, si on concluait la paix, les Athéniens, qui avaient en leur pouvoir ces prisonniers de Sphactérie auxquels Sparte tenait tant, devaient exiger des conditions presque léonines. Loin qu'il en fût ainsi, Nicias, faible politique et toujours porté aux concessions, avait posé les préliminaires d'un traité sur des bases tout à l'avantage de Lacédémone.

Alcibiade s'occupa donc d'empêcher la ratification de ce traité. Mais ses négociations secrètes avec les prisonniers lacédémoniens lui avaient enlevé des heures

précieuses qui lui manquèrent pour se concerter avec les partisans de la guerre. Il vit à temps que les chances n'étaient pas avec lui, et ne voulant pas débuter au Pnyx par un insuccès, il ne s'éleva pas ouvertement contre le traité. Il y fit seulement une opposition modérée, de façon à se réserver l'avenir. Il attendit patiemment une occasion plus propice pour se venger des Lacédémoniens et pour engager la lutte avec Nicias[1].

La trêve fut conclue dans les premiers mois de 421, aux conditions suivantes[2] :

« La trêve durera cinquante ans entre les Athéniens « et leurs alliés d'une part, et les Lacédémoniens et

1. Thucydide, V, 43, VI, 89; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, X.

2. Thucydide, V, 16, 17, 20; Diodore de Sicile, XII, 74; Plutarque, *Nicias*, IX. Cf. Aristophane, *Pax*. — Selon la plupart des historiens de la littérature grecque et des commentateurs et traducteurs d'Aristophane, *la Paix* fut représentée en 419. A notre avis, les allusions à des faits historiques contenus dans cette pièce affirment qu'elle fut composée en 422-421, aussitôt la mort de Kléon, pendant les pourparlers pacifiques et peu de temps avant ou après la conclusion de la trêve de cinquante ans. En effet, dans cette pièce, Trygée désireux de la paix ne s'occupe pas d'empêcher une déclaration de guerre imminente, ce qui marquerait bien 419, mais mécontent de la guerre il travaille à activer la conclusion de la paix, ce qui marque bien 422-421. — Depuis que cette remarque est écrite, nous avons appris qu'une didaskalie récemment découverte établit d'une façon positive que *la Paix* fut représentée aux Grandes Dionysies de 421.

« leurs alliés d'autre part[1]. Tout acte d'hostilité est « interdit aux Lacédémoniens et à leurs alliés envers « les Athéniens et leurs alliés, ainsi qu'aux Athéniens « et à leurs alliés envers les Laçédémoniens et leurs « alliés.

« Pour les temples communs, chacun pourra s'y « rendre, sacrifier, consulter les oracles, assister aux « fêtes, conformément aux coutumes des ancêtres, « soit par terre, soit par mer, sans crainte de danger.

« Chaque État restituera ce qu'il a acquis par les « armes.

« Les Lacédémoniens et leurs alliés rendront aux « Athéniens Amphipolis, Argilos, Stagire, Akanthos, « Skolos, Olynthe et Panakton.

« Dans toutes les villes restituées par les Lacédémo- « niens aux Athéniens, les habitants auront la faculté « de se retirer en emportant ce qui leur appartient. « Ces villes se gouverneront d'après leurs propres lois, « mais payeront aux Athéniens le tribut tel qu'il a été « fixé au temps d'Aristide.

« Les Athéniens rendront aux Lacédémoniens Kory- « phasion, Cythère, Méthone, Ptéléos et Atalante.

« Les Athéniens rendront aussi aux Lacédémoniens

1. Tous les alliés de Lacédémone avaient acquiescé à la trêve, hormis quelques-uns qui en improuvaient certaines conditions. (Thucyd., V, 27.)

« tous les prisonniers détenus à Athènes ou dans tout « autre lieu de l'empire athénien.

« Les Lacédémoniens rendront également aux Athé- « niens tous les Athéniens qu'ils retiennent prison- « niers.

« Si quelque omission a été commise par l'une ou « par l'autre des deux parties contractantes, il leur sera « loisible de modifier sur ce point les conventions, « après qu'elles se seront mises d'accord.

« S'il s'élève entre elles quelque différend, elles « auront recours aux voies légales et aux serments et « se conformeront aux transactions qui seront inter- « venues.

« Les Lacédémoniens et les Athéniens s'obligeront « mutuellement par serment à exécuter les stipula- « tions du traité. De part et d'autre on prêtera le « serment réputé le plus solennel dans chaque ville. « La formule sera conçue en ces termes : *Je me tien- « drai dans ce présent traité et dans ces conventions avec « sincérité et sans aucune fraude*. Chaque année les par- « ties contractantes renouvelleront ce serment, qui « sera gravé sur des stèles érigés à Olympie, à Del- « phes, à l'Isthme, à Athènes dans l'Acropole et à « Lacédémone dans l'Amykléon [1]. »

1. Thucydide, V, 17-18. Cf. Diodore de Sicile, XII, 74; Plutarque,

Les conditions de traité ainsi rédigées et ratifiées par les puissances contractantes, quinze Spartiates, au nom de Lacédémone, parmi lesquels le premier éphore Plistolas, et dix-sept Athéniens, dont Nicias, Lachès, Hagnon, Euthydèmos, Lamakhos et Démosthène, au nom d'Athènes, en jurèrent l'exécution et accompagnèrent ce serment de libations aux Dieux. Les serments proférés devant les Dieux étaient la signature accoutumée des traités[1].

Cependant, les alliés de Sparte, les Béotiens, les Corinthiens, les Mégariens et les Eléens, qui avaient refusé d'acquiescer au traité de paix, considéraient ce traité, conclu sans leur assentiment, comme une défection de la part de Lacédémone[2]. En outre les hostilités allaient bientôt reprendre entre Argos et Sparte, car, ainsi qu'on l'a vu, la trêve entre ces deux villes était au moment d'expirer[3]. Les Lacédémoniens craignirent que, dans leur mécontentement, leurs alliés de la veille ne fissent cause commune avec Argos.

Nicias, IX, X. — Ce traité de paix est tout entier cité par Thucydide. Nous l'avons traduit le plus fidèlement possible, tout en omettant les articles sans importance, et en opérant quelques transpositions qui évitent les redites et les longueurs.

1. Thucydide, V, 19.
2. Cf. Thucydide, V, 17, 22; Diodore de Sicile, XII, 75.
3. Thucydide, V, 22.

Ils pensèrent qu'une alliance avec Athènes était le meilleur moyen de contenir le Péloponnèse. Des conférences furent entamées avec les Athéniens pour la négociation d'un traité d'alliance[1]. Grâce aux efforts de Nicias et du parti philo-laconien, alors tout-puissant à Athènes, un traité d'alliance défensive et offensive entre les Lacédémoniens et les Athéniens fut conclu peu de jours après le traité de paix[2].

Il est certaines nations qu'il vaut mieux, quelle que soit leur puissance, avoir pour ennemies que pour al-

1. Thucydide, V, 22. Cf. Diodore de Sicile, XII, 75; Plutarque, *Nicias*, X.

2. Thucydide, V, 22, 23. Cf. Diodore de Sicile, XII, 75; Plutarque, *Nicias*, X. — Thucydide (V, 23, 24) cite ce traité en entier. En voici les princi- pales clauses :

« Les Lacédémoniens et les Athéniens seront alliés pour cinquante « ans.

« Si quelque agresseur pénètre sur le territoire des Lacédémoniens, « les Athéniens viendront à leur secours avec toutes leurs forces dis« ponibles.

« Les Athéniens et les Lacédémoniens le tiendront pour ennemi, « lui feront la guerre et ne pourront la terminer que d'un commun « accord, selon la justice, avec zèle et sans fraude.

« Si les Hilotes se soulèvent, les Athéniens secourront les Lacédé« moniens.

« Si les Lacédémoniens et les Athéniens jugent convenable de faire « quelque addition ou retranchement au présent traité d'alliance, ils « le pourront, mais d'un consentement mutuel.

« Ont juré : »

(Suivent les noms.)

liées. Lacédémone était de celles-là. Nicias et ses partisans commirent une grande faute en poussant le peuple à la conclusion de ce traité d'alliance. La trêve de cinquante ans aurait pu durer si les Athéniens s'en étaient tenus à la neutralité. Au contraire, l'alliance avec Sparte devait bientôt faire reprendre les armes à la Grèce entière.

LIVRE DEUXIÈME

421-415 Av. J. C

LIVRE DEUXIÈME

421-415 Av. J. C.

CHAPITRE PREMIER.

État des esprits à Athènes après la paix de Nicias. — Alcibiade succède à Kléon comme chef du parti démocratique. — Puissance d'Alcibiade sur le peuple. — Craintes inspirées aux cités doriennes de la Grèce par l'alliance de Sparte et d'Athènes. — Contre-ligue péloponnésienne (421 av. J. C.). — La diplomatie grecque. — Inexécution des traités par les Spartiates. — Irritation des Athéniens. — Ambassade simultanée des Spartiates et des Argiens à Athènes. — Stratagème d'Alcibiade. — Confusion des députés lacédémoniens à l'Assemblée du Pnyx. — Échec du parti de Nicias. — Conclusion de l'alliance argienne (420).

La paix avec Sparte comblait la suprême ambition de Nicias[1]. On lui attribuait tout l'honneur du traité; et ses nombreux partisans qui n'avaient plus que son

1. Thucydide, V, 16. Plutarque, *Nicias*, VIII, IX.

nom à la bouche, allaient jusqu'à prétendre qu'il était aimé des Dieux, et que c'était grâce à l'assistance divine qu'il avait conclu la paix[1]. Enfin, la paix s'appelait le *Nikieion*, c'est-à-dire l'œuvre de Nicias[2]. Non-seulement ce traité couronnait glorieusement la noble existence de Nicias passée dans les combats; il lui assurait encore le repos et le maintien intact de sa réputation de grand capitaine : la cessation des hostilités devait empêcher tout nouveau stratége de se produire, de rivaliser avec lui, et de l'égaler ou de le surpasser. Était-ce pressentiment du sort funeste que lui réservaient les armes, le plus vif désir de cet homme de guerre était de ne plus faire la guerre[3].

Mais dans les fluctuations de la politique, ce qui réjouit les uns désespère les autres. A côté de Nicias, déjà âgé, dont toutes les ambitions étaient réalisées et dont la paix assurait le repos, il y avait Alcibiade qui atteignait en ce moment même l'âge de la vie politique, dont aucune ambition n'était assouvie, et que la

1. Plutarque, *Nicias*, IX. Cf. Thucydide, V, 16.

2. Plutarque, *Nicias*, IX. — La postérité a ratifié ce jugement. L'histoire appelle encore cette paix la Paix de Nicias.

3. Thucydide, V, 16. Cf. Plutarque, *Nicias*, VIII, IX. — Le témoignage de Thucydide que l'on pourrait cependant accuser de partialité en faveur de Nicias, est bien positif sur les motifs qui déterminèrent ce stratége à faire conclure la paix.

paix condamnait à l'inaction[1]. A côté des pentakosiomédimes et des chevaliers, ruinés par les dépenses triérarchiques, à côté de la population suburbaine, agriculteurs, pâtres, mineurs, que les invasions périodiques des Péloponnésiens forçaient d'abandonner terres, troupeaux, travaux, et de venir camper misérablement dans les rues de la cité, et qui tous étaient très-satisfaits de la paix, il y avait les pauvres et les artisans de la ville et des ports, ouvriers employés à la construction des navires, fabricants d'armes et d'effets militaires[2], oisifs vivant de la paye de l'Assemblée[3] et des dikastérias, qui regrettaient les jours agités de la guerre[4]. La ville n'avait pas autant souffert des hostilités que les campagnes; elle ne ressentait pas aussi vivement que celles-ci les bienfaits de la paix. Quoique cette classe du peuple fût moins nombreuse que les populations suburbaines, composée en majorité d'orateurs, de meneurs, de politiques de

1. Cf. Thucydide, V, 16; Plutarque, *Nicias*, VII, IX; *Alcibiad.*, XIII, XIV.

2. Il y avait aussi à Athènes d'autres corps d'état moins directement intéressés, c'est vrai, à la reprise des hostilités, mais dont la guerre n'entravait pourtant pas le commerce.

3. La guerre multipliait les Assemblées du Pnyx; la paix au contraire les réduisait à peu près au nombre réglementaire.

4. Cf. Aristophane, *Acharn.* v. 180, sq.; 1021-1095; *Pax.* v. 455-510, 1095-1165; Plutarque, *Nicias*, IX.

carrefour, et de gens alors sans travail, elle était plus active et plus puissante. Dans la république d'Athènes, comme dans tous les États antiques et modernes, la cité a toujours fini par imposer sa volonté aux campagnes.

L'ancien parti de Kléon, un instant démembré et vaincu à cause de la mort de son chef, se reforma donc et mit à sa tête Alcibiade, dont les opinions démocratiques étaient déjà notoirement connues[1]. Le fils de Klinias était admirablement doué pour hériter du pouvoir de Kléon et pour se concilier l'affection des masses. Non moins habile, non moins expérimenté dans les choses politiques que le démagogue tombé à Amphipolis, Alcibiade possédait des vertus et des qualités qui manquaient entièrement à Kléon, ou qui n'existaient chez lui qu'à un degré inférieur: la beauté, la grâce et la magnificence, la valeur et l'éloquence.

La grande éloquence d'Alcibiade est attestée à l'unanimité par les auteurs contemporains ou postérieurs[2]. « Alcibiade, dit Démosthène, passait pour « le plus grand de tous les orateurs. » Au livre *De*

1. Cf. Aristophane, *Acharn.*, v. 716; Thucydide, X, 43, VI, 89; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, IX, X.

2. Démosthène, *C. Mid.* 145, et cité par Plutarque, *Alcibiad.*, X; Plutarque, *Alcibiad.*, I, X, et *de Virt.*; Théophraste, cité par Plutarque, *Alcibiad.*, X; Cornelius Nepos, *Alcibiad.*, I; Théopompe et Timée, cités par Cornelius Nepos, *ibid.*; Cicéron, *de Orator.*, II, 93.

l'Orateur, Cicéron place Alcibiade comme maître dans l'art de la parole sur la même ligne que Périclès. Il ajoute que le caractère de l'éloquence de ces deux hommes illustres était « la concision, la simplicité, la pré« cision, et l'abondance des idées plutôt que des mots[1]. » Selon Théophraste[2], « Alcibiade était le premier des « orateurs pour concevoir et pour juger ce qui conve« nait à son sujet[3]. » Plutarque rend à Alcibiade le même témoignage[4]. Après ce bel éloge, Théophraste fait quelques réserves : « Seulement, dit-il, les mots et « les termes propres à exprimer ses pensées ne se pré« sentant pas toujours facilement à son esprit, Alci« biade hésitait souvent, s'arrêtait quelquefois au mi« lieu d'une période ou répétait les derniers mots qu'il « venait de prononcer, afin de trouver ceux qu'il devait

1. .... Καὶ λέγειν ἐδόκει πάντων, ὥς φασιν εἶναι δεινοτάτος. Démosthène. *C. Mid.*, 145. — Démosthène jugeait l'éloquence d'Alcibiade d'après le témoignage des historiens contemporains de celui-ci et peut-être de quelques vieillards qui avaient pu dans leur première jeunesse entendre à la tribune le fils de Klinias.

2. *Erant (Pericles atque Alcibiades) subtiles, acuti, breves, sententiis magis quam verbis abundantes.* Cicéron, *de Orat.*, II, 95. — Comme Démosthène, c'était d'après l'autorité d'écrivains dont les écrits sont aujourd'hui perdus, que Cicéron jugeait et dépeignait si bien l'éloquence d'Alcibiade.

3. Εὑρεῖν μὲν ἦν τὰ δέοντα καὶ νοῆσαι πάντων ἱκανώτατος ὁ Ἀλκιβιάδης. — Théophraste, cité par Plutarque, *Alcibiad.*, I.

4. Plutarque, *de Virtut.*

« dire ensuite[1]. » Il paraît aussi qu'Alcibiade, comme le grand Démosthène, se troublait quelquefois lorsqu'il parlait en public, et qu'il grasseyait un peu[2]. Mais ce défaut de prononciation « était chez lui un charme de « plus qui donnait à ses discours une grâce naturelle « et entraînante[3] ». Les poëtes comiques le raillaient plaisamment sur la scène de ce grasseyement, qui lui faisait prononcer les R comme les L[4], nouvelle similitude avec Démosthène. Enfin, l'impartial Cornélius Népos, qui jugeait Alcibiade d'après le témoignage presque contemporain des historiens, Théopompe et Timée[5], dit « qu'il était un orateur des plus puissants, et que la « séduction de sa physionomie et de ses discours était « telle que nul ne pouvait lutter avec lui[6]. » Alcibiade n'avait pas que l'éloquence. Cet homme tout moderne avait encore ce que l'on appelle aujourd'hui l'*esprit*,

1. Théophraste, cité par Plutarque, *Alcibiad.*, I, — Cf. Plutarque, *de Virtut.*

2. Plutarque, *de Virtut.*; *Alcibiad.*, I. Cf. Aristophane, *Vesp.*, v. 42-45.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, X.

4. Aristophane, *Vesp.*, v. 42-45; Archippos, cité par Plutarque, *Alcibiad.*, I.

5. Cornelius Nepos, *Alcibiad.*, XI.

6. *Dilectus, ut in primis dicendo valeret; et tanta erat commendatio oris atque orationis, ut nemo ei dicendo posset resistere.* Cornelius Nepos, *Alcibiad.*, I.

c'est-à-dire, l'à-propos, la repartie, le *mot*[1]; ces caractères qui constituent principalement l'esprit parisien et qui formaient aussi l'atticisme, le sel attique. L'Ἀττικισμός d'Aristophane se retrouve dans les farces du Palais-Royal, comme dans les comédies du vieux répertoire du Théâtre-Français.

Faut-il parler de la valeur d'Alcibiade? Encore presque enfant, il disait préférer la mort à la privation du courage[2]. Lors de la paix de Nicias, il avait déjà fait brillamment ses preuves au combat de Potidée, où il avait été blessé et à la bataille de Délion. L'avenir lui réservait des occasions innombrables de déployer son courage, et il devait mourir en héros.

Pour sa beauté, tous les auteurs la vantent à l'envi, et les marbres du Vatican, du Capitole et du Musée de Naples confirment les témoignages écrits[3].

Ces qualités naturelles ou acquises, l'habileté, la science politique, l'éloquence, le courage et la beauté,

1. Cf. Plutarque, *Alcibiad.*, II, IX, XVII, XXI, et *Apophtheg. Reg. et Duc.*, IV.

2 Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 115.

3. Cf. Xénophon, *Memorab.*, I, 2; Platon, *Prim. Alcibiad.*, p. 104; *Fragm. Comic. Græc.* (édit. Didot), p. 725; Plutarque, *Alcibiad.*, I; Athénée, XIII, 9; Cornelius Nepos, *Alcibiad.*, I; Justin, V, 1; Maxime de Tyr, Dissertat. XXIV; saint Clément d'Alexandrie, *Admonit. ad Gent.*, p. 35. — On a vu au chapitre IV, p. 220 sq., la description des bustes d'Alcibiade.

étaient étayées chez Alcibiade sur deux grandes forces : un nom illustre et une immense fortune. L'inconséquence est le propre des hommes. Les citoyens les plus anti-aristocratiques de la république riaient à pleine gorge aux scènes des comédies d'Aristophane, où le poëte bafouait le corroyeur Kléon, le marchand de bœufs Lysiklès et le lampiste Hyperbolos. Autant les ochlocrates haïssent la noblesse et affectent de la mépriser, autant ils s'enorgueillissent de voir un noble abandonner le parti où la naissance l'a placé et sacrifier sa position et ses avantages acquis à l'espoir ncertain de faire triompher la cause populaire. Un aristocrate qui se fait démagogue conquiert par là même les sympathies de la plèbe. Ce que quelques-uns appelleraient une forfaiture lui devient un titre de gloire. A Athènes cependant, l'inconséquence de la démocratie était moins étrange qu'elle ne le paraît. Pour les Athéniens, au cœur desquels l'amour de la patrie était si profondément ancré, tous les grands noms rappelaient les fastes de leur histoire. Chez les modernes, les vieux noms évoquent fatalement les angoisses de la féodalité; chez les Athéniens, ils n'évoquaient que les gloires de la cité d'Athènes. De plus, la race des Alcméonides, dont descendait Alcibiade comme Périclès, était chère au peuple. Klisthènes,

le réformateur, le véritable fondateur de la démocratie athénienne, était un Alcméonide. De nos jours, celui qui porterait le nom de Desmoulins ou de Danton, serait accueilli par un certain parti avec un enthousiasme égal à celui que recevrait dans le parti opposé un Crillon, un Louvois ou un La Rochejacquelein. D'un côté, noblesse républicaine ; de l'autre, noblesse monarchique. Le fond du sentiment reste le même. La forme seule change.

Les thètes d'Athènes ne descendirent jamais au degré de corruption des plébéiens de Rome, qui aux derniers temps de la république vendaient ouvertement leur vote. Mais la fortune d'Alcibiade n'en était pas moins un puissant moyen d'action sur la multitude. Alcibiade le savait, et il mettait ses richessses au service de son ambition. Il ne ménageait pas son patrimoine quand l'État lui imposait l'équipement d'une trirème ou lui confiait l'organisation d'une chorégie, d'une gymnasiarchie, d'une hastiasis. Alcibiade s'acquittait de ces dispendieuses liturgies, qui désespéraient la classe des riches, avec une magnificence sans exemple[1]. « Si bien, « dit Isocrate, que les citoyens qui n'ont été surpassés « que par lui dans l'exercice de ces charges en prennent

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XI, XVI ; Isocrate, *de Big.*, XIV. Cf. Thucydide, VI, 16.

« prétexte pour se glorifier[1]. » Les nombreux chevaux qu'il élevait pour la course olympique, et qui devaient donner la victoire, flattaient aussi beaucoup l'amour-propre des Athéniens[2]. Quelquefois enfin, Alcibiade agissait plus directement sur chacun en particulier par ses largesses au peuple[3]. Un jour qu'il passait sur l'agora, il vit un grand attroupement occupé à recevoir l'argent d'une distribution publique. Il s'avança et donna au magistrat, pour augmenter le total, une somme considérable qu'il avait sur lui[4]. « Ceci, dit Plu« tarque, se passait justement quelques jours avant l'en« trée d'Alcibiade aux affaires. » La place entière retentit d'acclamations. A ce bruit, une caille apprivoisée qu'Alcibiade, selon la mode des jeunes élégants du temps, portait sous son pallium de pourpre, s'envola. Les Athéniens en grand nombre coururent après l'oiseau pour le rendre à Alcibiade; l'un d'eux, un pilote nommé Antiokhos, attrappa la caille et la rapporta à son maître. Alcibiade en fut si heureux qu'il voua une vive affection à cet homme[5].

1. ... ὥσθ'οἱ μὲν εν δεεστέρως ἐκείνου λειτουρήσαντες ἐκ τόυτων σφᾶς αὐτούς ἐγκωμιάσουσιν... Isocrate, *de Big.*, XIV.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, XI; Isocrate, *de Big.*, XIV; Thucydide, VI, 16.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, X, XVI.

4. Plutarque, *Alcibiad.*, X; Cf. XVI.

5. Plutarque, *Alcibiad.*, X. — Dans un autre ouvrage, Plutarque

Aussi magnifique dans ses dépenses personnelles, Alcibiade n'était pas moins généreux qnand il s'agissait des deniers de l'État. Ce fut sur sa motion que l'Assemblée décréta qu'en récompense des services rendus à Athènes par le grand Aristide, son fils Lysimakhos, pauvre comme lui, recevrait cent mines d'argent [1], deux cents plèthres de terrain en Eubée, dont la moitié plantée d'arbres, et en outre quatre drachmes par jour, sa vie durant [2].

Par droit de naissance comme par droit de conquête, Alcibiade se trouvait donc peu de temps après la paix le chef du parti démocratique et anti-laconien. Ce parti se grossissaït à chaque nouvelle agitation des États du Péloponnèse, à chaque nouvelle infraction aux traités que commettait Lacédémone. Bientôt, la déloyauté des Spartiates, l'attitude des Argiens, des Corinthiens et des Béotiens, les intrigues d'Alcibiade et la complaisance aveugle de Nicias pour les Lacédémoniens allaient le rendre triomphant.

Nicias en poussant l'Assemblée à décréter le traité

raconte incidemment l'histoire de la caille; mais il prétend que ce fut lorsque Alcibiade haranguait le peuple au Pnyx que l'oiseau s'envola de dessous son manteau (*Præcep. politic.*). Cette contradiction n'est pas bien grave; mais la première version est assurément plus vraisemblable.

1. Huit mille et quelques cents francs.

2. Démosthène, *C. Leptin.*, 95.

d'alliance avec Sparte[1], avait cru consolider la paix; c'était en activer la rupture. Les Spartiates, en concluant ce traité, avaient espéré calmer l'agitation du Péloponnèse; c'était la porter au paroxysme.

A la nouvelle de l'alliance sparto-athénienne, tous les États du Péloponnèse crurent que cette ligue était formée dans le but d'asservir la Grèce entière[2]. Si, en effet, Sparte, la plus puissante cité continentale, et Athènes, la plus puissante cité maritime, avaient été sérieusement unies, elles auraient sans peine soumis la Grèce entière à leur domination. Mais une alliance entre Sparte et Athènes n'avait aucune chance de durée. La race, l'esprit, les formes gouvernementales si contraires des deux États s'y opposaient absolument. Au premier jour, les Spartiates eussent rompu l'alliance au profit d'une cité dorienne; les Athéniens pour ne pas laisser imposer à un état démocratique les lois oligarchiques de Sparte. La crainte de perdre leur indépendance exagéra donc aux Peloponnésiens les prétendus périls dont les menaçait le second traité de Nicias.

Quoi qu'il en fût, à l'instigation des Argiens qui espéraient ainsi arracher aux Lacédémoniens la prépondérance sur la Péninsule, les cités du Péloponnèse prirent

1. Plutarque, *Nicias*, X. Cf. Thucydide, V, 22.
2. Diodore de Sicile, XII, 75; Thucydide, V, 27.

toutes les mesures nécessaires pour garantir leur autonomie[1]. Argos élut douze citoyens munis de pleins pouvoirs pour conclure avec tous les États qui le solliciteraient une contre-ligue contre la ligue sparto-athénienne[2]. Durant près d'un an et demi, des premiers jours du printemps de 421 au milieu de l'été de 420, ce ne fut dans toutes les cités de la Hellade qu'allées, venues et conférences de députés argiens, corinthiens, lacédémoniens, athéniens, béotiens, éléens; ceux-ci proposant l'alliance, ceux-là la repoussant; les uns employant tous leurs efforts à la faire conclure, les autres, à en empêcher la ratification; d'autres enfin se plaignant de l'inexécution des traités[3]. Les Mantinéens et leurs sujets ou tributaires furent les premiers à adhérer à la coalition; les Éléens, puis les Corinthiens et les Chalcidéens du littoral de la Thrace, entrèrent ensuite dans la confédération argienne[4]. Malgré les avances des Corinthiens et des Argiens, les Mégariens et les Béotiens ne voulurent pas s'engager. Quoiqu'ils n'eussent point ratifié les deux traités entre

1. Thucydide, V, 27, 28. Cf. Diodore de Sicile, XII, 75; Plutarque, *Nicias*, X.

2. Thucydide, V, 28.

3. Thucydide, V, 25, 27, 28-32, 35-48. Cf. Diodore de Sicile, XII, 74-77.

4. Thucydide, V, 29, 31. Cf. Diodore, XII, 75.

Lacédémone et Athènes, et malgré le ressentiment qu'ils avaient contre Sparte d'avoir traité sans leur assentiment, ils gardaient à cette dernière cité une certaine sympathie. L'oligarchie de Sparte était plus conforme à leurs propres lois que la démocratie argienne[1].

Abusés par Nicias sur la fidélité des Spartiates à remplir les engagements[2], les Athéniens ne s'inquiétaient pas beaucoup de cette contre-ligue; d'autant plus que la coalition, étant en majeure partie composée de Péloponnésiens, menaçait plus directement Lacédémone qu'Athènes. Les Spartiates au contraire s'en troublaient fort. Après avoir vainement tenté d'engager leurs alliés, les Corinthiens et les Chalcidéens, à ne pas conclure l'alliance argienne[3], ils concevaient le projet, au mépris de la foi jurée aux Athéniens, de profiter de cette alliance qu'ils n'avaient pu empêcher. Dans ce perfide dessein, ils conseillèrent à des députés corinthiens et béotiens, alors présents à Lacédémone, de se mettre d'accord et d'entraîner la Béotie dans la ligue argienne, afin de forcer ensuite les Argiens à contracter alliance avec Sparte. Ils ajoutaient que, eux, Spartiates, ils préféraient une rupture avec Athènes qu'un conflit

1. Thucydide, V, 31, 32.
2. Plutarque, *Nicias*, X, *Alcibiad.*, XV.
3. Thucydide, V, 30.

avec Argos; car ils avaient toujours eu pour principe de rechercher la sympathie d'Argos et de combattre la prépondérance d'Athènes[1]. Les Béotarques chargés de cette mission négligèrent, dans la proposition d'alliance avec Argos qu'ils exposèrent devant le Conseil Souverain de Béotie, de mentionner que cette alliance aurait l'approbation de Lacédémone. Cette omission maladroite fit échouer ce projet[2] qui aurait eu pour résultat d'écraser Athènes avec les forces coalisées de toute la Grèce continentale, Lacédémoniens, Argiens, Mantinéens, Corinthiens, Mégariens, Béotiens, Chalcidéens, Éléens[3].

Les Spartiates ne faisaient pas moins preuve de mauvaise foi envers les Athéniens dans leurs rapports directs avec eux, au sujet de la rétrocession des places, que dans leurs déloyales négociations avec leurs ennemis de Corinthe et de Thèbes. Désignés par le sort pour

1. Thucydide, V, 36. — « En même temps, dit Thucydide, les La« cédémoniens demandèrent aux Béotiens de leur remettre Panakton, « afin de l'échanger contre Pylos, *ce qui rendrait plus facile la « guerre avec Athènes.* » Certes ces paroles sont bien catégoriques et montrent combien les Spartiates attachaient peu d'importance au double traité de paix et d'alliance qu'ils avaient conclu quelques mois auparavant avec Athènes.

2. Thucydide, V, 37, 38.

3. Cf. Thucydide, V, 29, 31, 37.

commencer les échanges[1], ils n'avaient encore restitué ni le fort de Panakton, ni la ville d'Amphipolis, ni les prisonniers athéniens[2]. Et les Athéniens, par la faiblesse de Nicias, avaient rendu ces fameux hoplites pris à Sphactérie, dont la captivité avait en partie amené Sparte à composition[3]. Les Lacédémoniens s'excusaient en alléguant que ces places étaient occupées par les Béotiens et les Thraces qui n'avaient pas ratifié les traités, et qu'il ne dépendait pas d'eux, Lacédémoniens, d'en faire la remise[4]. Mais, aux termes mêmes du second traité, les Spartiates devaient s'unir aux Athéniens pour contraindre les cités qui se refuseraient à exécuter le premier. Les parties contractantes avaient même fixé verbalement un terme, passé lequel ceux qui n'auraient pas acquiescé à l'alliance seraient considérés comme ennemis par les deux cités[5]. Le mauvais vouloir des alliés d'Athènes était manifeste. Les Athéniens mis sur le qui vive par Alcibiade,

1. Thucydide, V, 35; Plutarque, *Nicias*, X.

2. Thucydide, V, 35, 39. — Les Spartiates avaient rendu les quelques Athéniens qu'ils détenaient, mais non ceux qui étaient au pouvoir des Béotiens et des Chalcidéens du littoral de la Thrace. Cf. Thucydide, V, 21.

3. Plutarque, *Nicias*, X, *Alcibiad.*, XIV. Cf. Thucydide, IV, 117, V, 18, 35.

4. Thucydide, V, 35. Cf. V, 17, 21, 36.

5. Thucydide, V, 35. Cf. Plutarque, *Nicias*, X, *Alcibiad.*, XIV.

plus clairvoyant que ses concitoyens, commencèrent à douter de la loyauté des Lacédémoniens. Malgré les instances de ces derniers, vivement appuyées par Nicias, ils ne voulurent pas faire une nouvelle concession en restituant Pylos[1].

Alors, les Spartiates espérant recouvrer Pylos si Panakton était rendu aux Athéniens, demandèrent instamment aux Béotiens de livrer cette place. Les Béotiens s'y refusèrent, à moins que les Lacédémoniens ne consentissent à conclure avec eux une alliance particulière, comme ils l'avaient fait avec Athènes. Dans leur désir de ravoir Panakton, afin de l'échanger contre Pylos, les Lacédémoniens conclurent l'alliance. C'était une nouvelle violation du traité de Nicias, où il était stipulé que l'un ou l'autre des deux États ne pourrait contracter d'alliance que d'un commun accord. De plus, au lieu de remettre Panakton aux Athéniens, les députés lacédémoniens se bornèrent à leur annoncer que ce fort était complétement démantelé[2]. C'était se jouer d'Athènes.

Pendant que ceci se passait en Attique et en Béotie, les Argiens qui craignaient de se trouver isolés si leurs alliés, à l'exemple des Béotiens, passaient du côté de

1. Thucydide, V, 39. Cf. V. 36.
2. Thucydide, V, 39, 40, 42. Cf. V, 36.

Sparte, et les Lacédémoniens qui voulaient à tout prix, sans se soucier de leurs engagements antérieurs avec Athènes, se concilier les Argiens, négociaient la conclusion d'un traité d'alliance[1].

Le démantèlement de Panakton avait porté à l'exaspération l'irritation des Athéniens contre la mauvaise foi de Sparte[2]. Excités par Alcibiade, ils se plaignaient hautement et avec mille menaces des Lacédémoniens; ils accusaient Nicias, leur aveugle protecteur, d'être de complicité dans leurs manœuvres[3]. On lui reprochait de n'avoir pas voulu, comme stratége, prendre les Spartiates bloqués à Sphactérie, et d'avoir laissé cet honneur à Kléon; d'avoir ensuite poussé le Peuple à rendre les prisonniers aux Lacédémoniens, avant que ceux-ci n'eussent exécuté les principales clauses du traité. On ajoutait que récemment il n'avait pas usé de son influence sur les Spartiates pour les empêcher de conclure l'alliance béotienne, à l'insu d'Athènes, tandis qu'il ne laissait, sans l'assentiment de Lacédémone, aucun État s'allier aux Athéniens[4]. Ces imputations quoique exagérées par l'esprit de parti

1. Thucydide, V, 40, 41.

. Plutarque, *Nicias*, X, *Alcibiad.*, XIV; Thucydide, V, 42.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, X.

4. Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, X. Cf. Thucydide, V, 41, 42, 43.

avaient leur sujet. Nicias en était même fort troublé et craignait de passer en jugement[1]. Nul doute que si Kléon eût été encore vivant, le démagogue n'eût profité de cette occasion pour traduire son adversaire devant les dikastes. Ce fut à la modération relative d'Alcibiade, auquel il répugnait d'employer les odieuses armes politiques de Kléon, que Nicias dut d'échapper à la colère de ses concitoyens.

Sur ces entrefaites, Alcibiade fut personnellement informé, par des amis qu'il avait à Argos, de la négociation d'une alliance entre les Argiens et les Spartiates[1]. Il jugea que grâce à l'extrême irritation du peuple contre la déloyauté des Lacédémoniens et à l'impopularité actuelle de Nicias, le moment était propice pour rompre ouvertement avec Sparte. Il fit donc dire aux principaux chefs du parti anti-laconien d'Argos d'envoyer au plus tôt des députés à Athènes, pour proposer une alliance qui serait presque certainement agréée[2]. Les Argiens, dont les sympathies étaient bien plutôt pour Athènes que pour Lacédémone et qui n'avaient songé à l'alliance spartiate que dans la crainte de voir une semblable proposition refusée par les Athéniens, s'empressèrent, sur le message d'Alcibiade, de dépêcher

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XIV ; *Nicias*, X.

2. Thucydide, V, 43 ; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV ; *Nicias*, X.

à Athènes une députation, à laquelle s'adjoignirent des envoyés mantinéens et éléens[1]. De leur côté, les Spartiates inquiets de ne pas être instruits de la ratification du traité d'alliance avec les Argiens pressentirent que ceux-ci s'étaient tournés vers les Athéniens. Ils envoyèrent en toute hâte à Athènes trois ambassadeurs, chargés de justifier la conduite de Sparte et munis de pleins pouvoirs pour terminer le différend[2]. C'était une occasion de gagner du temps et à réclamer à nouveau la restitution de Pylos.

Les envoyés d'Argos et les députés de Lacédémone arrivèrent le même jour. Les députés spartiates furent entendus les premiers[3]. On sait que les ambassadeurs nationaux ou étrangers devaient avant de faire connaître à l'Assemblée l'objet ou le résultat de leur mission, l'exposer préalablement aux sénateurs probouletiques (délibérant d'avance) du Conseil des Cinq-Cents[4]. Les Spartiates furent introduits dans le Sénat. Ils justifièrent spécieusement leurs innombrables infractions aux traités de Nicias, entre autres leur alliance

1. Thucydide, V, 44; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV, *Nicias*, X. Cf. Thucydide, V, 40, 41.

2. Thucydide, V, 44; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV, *Nicias*, X. Cf. Thucydide, V, 40, 41.

3. Thucydide, V, 45; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV, *Nicias*, X.

4. Voir l'introduction, p. 32.

avec les Béotiens, qu'ils représentèrent comme sans danger pour Athènes. Ils ajoutèrent qu'ils avaient pleins pouvoirs pour tout pacifier à des conditions justes et raisonnables[1]. Mais ils ne dirent point que ces conditions étaient qu'Athènes accorderait tout et que Sparte n'accorderait rien[2]. Séduits par le langage des Lacédémoniens, auquel le laconisme et la rudesse donnaient un caractère de franchise qui dissimulait admirablement la fourberie et inspirait toute confiance, les sénateurs agréèrent leurs propositions. Ils firent même espérer aux ambassadeurs qu'elles seraient agréées de même par l'Assemblée, qu'ils convoquèrent à cet effet pour le jour suivant[3].

Sauf de rares exceptions, les séances du Conseil des Cinq-Cents étaient publiques[4] ; mais comme les délibérations y étaient bien moins animées qu'à l'Assemblée, et que naturellement aucune rémunération n'était al-

1. Thucydide, V, 44, 45, Plutarque, *Alcibiad.*, XIV ; *Nicias*, X. Cf. Diodore de Sicile, XII, 77.

2. Les Spartiates le prouvèrent bien, quelques jours plus tard, lors de la mission sans résultat de Nicias à Lacédémone. Voir Thucydide, V, 46; Plutarque, *Nicias*, X.

3. Plutarque, *Alcibiade*, XIV, *Nicias*, X. Cf. Thucydide, V, 45. — C'était le droit du Sénat de convoquer le Peuple en assemblée extraordinaire (κατακλησία) quand il y avait urgence à régler quelque affaire.

4. Cf. Démosthène, *De fals. leg.*, 18 ; Platon, *Menexen.*, p. 234 ; Andocide, *De reditu suo*, 19.

louée aux assistants non sénateurs, un très-petit nombre d'Athéniens profitaient de cette publicité. On ne voyait au Palais du Sénat que les citoyens directement intéressés à la discussion. Dans cette circonstance, Alcibiade n'avait eu garde de manquer la séance du Conseil. Les paroles des Spartiates et l'accueil favorable qu'y firent les sénateurs l'inquiétèrent. Il craignit que la bonne foi apparente des Lacédémoniens ne produisît la même impression sur l'Assemblée que sur le Sénat, et ne fît rejeter l'alliance d'Argos. Il imagina de tendre un piége aux ambassadeurs[1]. A leur sortie du Conseil, il les aborda, et, feignant de se ranger de leur parti, il leur dit : « Vous ignorez sans doute que « le Sénat se montre toujours modéré et facile envers « ceux qui traitent avec lui; et que le Peuple, naturel- « lement plus hautain, exagère toujours ses préten- « tions? Si vous dites à l'Assemblée, que vous avez pleins « pouvoirs pour traiter, les Athéniens prendront un « ton de maître et vous forceront de leur accorder tout « ce qu'ils vous demanderont. Voulez-vous qu'ils se mon- « trent équitables et qu'ils ne vous contraignent pas à « leur rien céder contre votre gré? alors agissez avec « moins de franchise : tout en faisant de justes propo-

1. Thucydide, V, 45. Plutarque, *Alcibiade*, XIV; *Nicias*, X. — Les récits de Thucydide et de Plutarque sont absolument conformes.

« sitions, dissimulez vos pleins pouvoirs[1]. » Alcibiade ajoutait que si les Spartiates parlaient ainsi, il s'engageait à les appuyer de tout son crédit, et qu'il se faisait fort de terminer les différends et d'obtenir de l'Assemblée la restitution de Pylos[2]. Ces discours spécieux et ces promesses, qu'il ne craignit pas de confirmer par le serment, inspirèrent la plus grande confiance aux députés. Ils allèrent même jusqu'à s'éloigner de Nicias et à considérer Alcibiade comme un homme extraordinaire, à cause de son habileté politique et de sa profonde connaissance de l'esprit des Athéniens[3].

Le lendemain, dès que les proxènes eurent introduit les envoyés de Sparte dans l'Ekklésia, Alcibiade monta à la tribune et leur demanda, avec une aménité fort bien jouée, d'exposer au Peuple la mission dont ils étaient chargés[4]. Ceux-ci suivirent très-exactement le conseil d'Alcibiade : ils répondirent qu'ils venaient faire aux Athéniens des propositions pour régler les questions en litige, mais qu'ils n'étaient autorisés à rien conclure[5]. Aussitôt Alcibiade simule un emportement

1. Plutarque, *Alcibiade*, XIV; *Nicias*, X, Cf. Thucydide, V. 45.

2. Thucydide, V, 45; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV ; *Nicias*, X.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; Cf. Thucydide, V, 45, et Plutarque, *Nicias*, X.

4. Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, X. Cf. Thucydide, V, 45.

5. Thucydide, V, 45; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV; *Nicias*, X.

subit. Il les interpelle durement sur leur conduite fourbe, prend les sénateurs à témoin et conseille impérieusement à l'Assemblée de n'avoir aucune confiance « en des hommes qui mentent d'une façon aussi écla- « tante, et qui d'un instant à l'autre disent le oui et « le non sur une même affaire[1]. »

Les sénateurs se croyant trompés par les Spartiates partagent l'indignation que feint Alcibiade ; Nicias n'étant pas dans la confidence reste confondu ; les ambassadeurs lacédémoniens, atterrés d'être tombés dans un piége, ne pensent même pas à se justifier ; le Peuple enfin, déjà irrité contre Sparte, et excité en ce moment par la véhémence du discours d'Alcibiade, devient furieux[2]. L'Assemblée tout entière appuie Alcibiade qui demande le renvoi des ambassadeurs spartiates et l'introduction des députés d'Argos pour conclure immédiatemeut l'alliance. Les proxènes allaient donner entrée à ces derniers, lorsqu'un tremblement de terre fit dissoudre l'assemblée. On l'ajourna au lendemain[3].

Dans la séance suivante, Nicias revenu de sa confusion de la veille prit la parole et obtint non sans

1. ....οὕτω περιφανῶς ψευδομένοις, καὶ νῦν μὲν ταῦτα, νῦν δὲ τἀναντία περὶ τῶν αὐτῶν λέγουσι. Plutarque, *Nirias*, X. Cf. *Alcibiad.*, XIV; Thucydide, V, 45.

2. Thucydide, V, 45; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV, *Nicias*, X.

3. Thucydide, V, 45; Plutarque (*Nicias*, X, *Alcibiad.*, XIV), pré-

peine du Peuple, poussé à la rupture avec Sparte par Alcibiade, la suspension des négociations avec Argos et l'envoi d'une ambassade à Lacédémone pour poser l'ultimatum des Athéniens. Choisi dans la même séance comme un de ces ambassadeurs, Nicias partit aussitôt pour la Laconie[1]. A peine arrivé, il fut entendu par les Éphores. Il les somma de rendre Panakton et Amphipolis en état de défense et de renoncer à l'alliance béotienne, si la Béotie persistait à ne pas adhérer au traité de 421. Il les avertit qu'en cas de refus de leur part d'abandonner l'alliance béotienne, les Athéniens s'allieraient avec les Argiens et le Mantinéens[2]. Ces conditions qui se tenaient dans les termes mêmes du traité n'avaient rien que de très-juste. Mais les Spartiates, avec leur mauvaise foi accoutumée, refusèrent de rompre l'alliance béotienne. Tout ce que Nicias put obtenir d'eux fut le renouvellement solen-

tend que l'on conclut l'alliance argienne durant la même journée; mais, dans la *Vie de Nicias*, il se contredit lui-même et suit le récit de Thucydide. — Les Grecs étaient fort religieux. Un orage, un tremblement de terre, une éclipse de soleil, enfin tous les signes célestes (διοσημεῖαι) faisaient immédiatement lever les séances des Assemblées, qui d'ailleurs délibéraient *sub Jove*, dans ces pays où les pluies d'orage sont de véritables cataractes (Thucydide et le scoliaste, V, 45, 50; VIII, 6; le scoliaste d'Aristophane, *Acharn.*, v. 49).

1. Thucydide, V, 46; Plutarque, *Nicias*, X.

2. Thucydide, V, 46.

nel des serments[1]. On peut juger par là ce que valaient les serments pour les Spartiates : ils jurèrent solennellement l'exécution d'un traité dont ils avaient refusé le jour même d'exécuter les clauses[2].

De retour à Athènes, Nicias fit connaître à l'Assemblée le résultat négatif de sa mission. Alors le Peuple, sur la motion d'Alcibiade, entendit les ambassadeurs d'Argos, de Mantinée et d'Élée, et conclut avec eux ce traité d'alliance[3], rapporté en entier par Thucydide[4] :

« Les Athéniens d'une part, les Argiens, les Manti-
« néens, et les Éléens d'autre part, ont contracté une

1. Thucydide, V, 46; Plutarque, *Nicias*, X.

2. La restitution d'Amphipolis et de Panakton intact, et l'abandon de l'alliance béotienne qui leur était interdite par le traité de Nicias.

3. Thucydide, V, 46. Cf. Plutarque, *Nicias*, X; *Alcibiad.*, XIV; Diodore de Sicile, XII, 77.

4. Thucydide, V, 47. — Quelle que soit la longueur de ce curieux document diplomatique des âges évanouis, nous ne craignons pas de le reproduire *in extenso*. Par la vérité nue qu'il respire, par les détails qu'il contient, clauses, formules de serments, soldes des troupes, inscriptions, titres des magistrats, érections de stèles ; il semble, en le parcourant, qu'on entre bien dans la vie antique, qu'on ressent les passions politiques des Hellènes du cinquième siècle, qu'on est soi-même intéressé à cette lutte de Sparte et d'Athènes. On se convainc que les Grecs qu'on voit toujours à travers le prisme de la poésie et les splendeurs de la statuaire n'étaient point d'adorables fantômes créés par les poëtes et les sculpteurs, mais des hommes de nerfs et de sang, formés du même limon que nous, et vivant dans

« alliance de cent ans, pour eux et pour leurs alliés « qui y consentiront, sans dol, ni fraude, ni sur terre, « ni sur mer.

« Si quelque agresseur entre à main armée sur les « terres des Athéniens, les Argiens, les Éléens et les « Mantinéens viendront au secours d'Athènes, suivant « leurs forces et selon qu'ils en auront été avertis « par les Athéniens. Si l'oppresseur se retire après « avoir dévasté la campagne, les Argiens, les Manti- « néens et les Éléens le tiendront pour ennemi, lui « feront la guerre et ne la termineront que d'un com- « mun accord.

« Les Athéniens sont tenus aux mêmes obligations « envers les Argiens et leurs alliés, que les Argiens « et leurs alliés envers les Athéniens.

« Les cités contractantes empêcheront tout passage de « troupes, sur terre comme sur mer, à travers leur « territoire, à moins qu'une autorisation ne leur ait été « accordée d'un commun accord par les cités d'Athè- « nes, d'Argos, de Mantinée et d'Élis.

« La cité qui enverra des troupes auxiliaires leur

les mêmes pensées, les mêmes inquiétudes, les mêmes luttes, les mêmes ambitions. Ce qui accroît l'intérêt de ce traité, c'est qu'on peut le considérer avec assurance comme l'œuvre d'Alcibiade. — Nous traduisons ce traité textuellement, sauf quelques omissions sans importance.

« fournira des vivres pour trente jours, à dater du « jour de leur arrivée dans la ville qui les aura man- « dées, et pourvoira de même à leur retour. Si le « séjour des troupes se prolonge, la cité qui les aura « appelées devra comme solde par jour : à chaque « hoplite, homme légèrement armé ou archer, trois « oboles éginètes; à chaque cavalier, une drachme « éginète.

« La cité qui aura mandé les renforts alliés aura le « commandement suprême si la guerre a lieu sur « son territoire. Mais si les villes alliées entreprennent « quelque expédition en commun, toutes les cités par- « ticiperont également au commandement.

« Les Athéniens jureront cette alliance pour eux et « pour leurs alliés. Les Argiens, les Éléens, les Man- « tinéens et leurs alliés jureront dans chacune de « leurs cités. Chacun des États jurera selon les usages « par le serment le plus solennel en sacrifiant des vic- « times, et on jurera de part et d'autre en ces termes : « *Je me tiendrai dans l'alliance selon les pactes et les con-* « *ventions avec justice et sincérité. Je ne la violerai en* « *aucune façon, ni par mensonge ni par machination.* »

« A Athènes, le serment sera prêté par le Sénat « et les Stratéges, entre les mains des Prytanes; à Ar- « gos, par le Sénat, les Quatre-Vingts et les Artynes,

« entre les mains des Quatre-Vingts; à Mantinée, par « les Démiurges, les Sénateurs et les autres magistrats, « entre les mains des Théores et des Polémarques; en « Élide, par les Démiurges, les Administrateurs des « impôts et les Six Cents, entre les mains des Dé- « miurges et des Thesmophilaques.

« Les serments seront renouvelés par les Athéniens « en allant à Élis, à Mantinée et à Argos, trente jours « avant les Jeux Olympiques; par les Argiens, les « Éléens et les Mantinéens en allant à Athènes, dix « jours avant les grandes Panathénées.

« Les conventions de ce pacte d'alliance seront « inscrites sur des stèles de pierre, que les Athéniens « érigeront dans l'acropole, les Argiens sur l'A- « gora, dans le temple d'Apollon, les Mantinéens sur « l'agora, dans le temple de Zeus. On érigera aussi à « frais communs une stèle d'airain à Olympie, durant « les Jeux Olympiques qui se célébreront dans peu de « temps.[1] »

La plupart des historiens s'accordent à dire qu'Alcibiade en engageant le Peuple à conclure l'alliance argienne ralluma la guerre avec Sparte, et qu'il fut ainsi funeste à Athènes. Cette assertion étrange est en pleine contradiction avec Thucydide. D'une simple

1. Thucydide, V, 47.

lecture du livre V de Thucydide, il ressort clairement que les Spartiates conclurent la paix avec les Athéniens pour deux motifs : d'une part, pour se faire rendre les prisonniers spartiates de Sphactérie ; d'autre part, par crainte que les Argiens avec lesquels la trêve expirait ne les attaquassent en même temps que les Athéniens, et que Sparte ne pût résister à ces deux états coalisés [1]. Selon le même témoignage, dès que, la paix conclue, les Spartiates eurent recouvré leurs prisonniers, ils n'en méditèrent qu'avec plus de haine la perte d'Athènes. Pour réussir dans leurs desseins, ils avaient deux plans différents, mais chacun d'eux devant donner le même résultat. Le premier était de réduire les Argiens isolés, avec ou sans l'aide des Athéniens, afin que libres de ce côté, ils pussent, de concert avec leurs alliés de Corinthe et de Béotie, se retourner contre Athènes et abattre définitivement sa puissance. Le second était de contracter une alliance avec les Argiens et leurs alliés, et de joindre leurs troupes aux leurs propres et à celles de Corinthe et de Béotie pour écraser les Athéniens [2].

La situation topographique d'Argos la forçait à s'al-

1. Ὥστ' ἀδύνατα εἶναι ἐφαίνετο Ἀργείοις καὶ Ἀθηναίοις ἅμα πολεμεῖν. Thucydide, V, 14. Cf. V, 22.

2. Thucydide, V. 22, 23, 29, 36, 37, 38, 39, 40, 41.

lier, soit avec les États secondaires, soit avec les Lacédémoniens, soit avec les Athéniens. Les Argiens n'ayant réussi qu'en partie à conclure alliance avec les États secondaires, se retournèrent vers les Spartiates et vers les Athéniens. S'ils ne s'alliaient pas avec Athènes, ils s'allieraient avec Sparte[1]. Assurément mieux valait pour Athènes accepter cette alliance que de la laisser à Sparte. Dans une telle occurrence, Alcibiade n'est donc point à blâmer mais à louer d'avoir deviné les manœuvres des Lacédémoniens et de les avoir prévenues en faisant conclure l'alliance argienne. Il agit ainsi par ambition, par animosité contre Sparte, par opposition à Nicias ; mais, comme l'affirme bien explicitement Thucydide, que l'on ne saurait accuser de partialité en faveur d'Alcibiade, il avait aussi en vue le bien de l'État[2].

Si les Athéniens avaient écouté les conseils de Nicias, ils se seraient trouvés d'un jour à l'autre isolés et avec leurs seules forces pour résister aux forces combinées de toute la Grèce. En suivant l'avis d'Alcibiade, ils furent au lendemain du traité avec Argos réunis à la

1. Thucydide, V, 27, 28, 29, 40, 41, 44. Cf. Diodore de Sicile, XII, 77.

2. Ὧ (*Alcibiadi*) ἐδόκει μὲν καὶ ἄμεινον εἶναι πρὸς τοὺς Ἀργείους μᾶλλον χωρεῖν,... Thucydide, V, 43.

ligue puissante des États secondaires, du Péloponnèse, et, selon toute prévision[1], en état de réduire rapidement les Spartiates si ceux-ci osaient reprendre l'offensive. Le traité d'Alcibiade qui, par les nombreux et imposants renforts qu'il assurait aux Athéniens, consolidait leur puissance en temps de paix et doublait leurs forces en temps de guerre, avait un autre avantage pour Athènes : il déplaçait en cas de conflit le théâtre des hostilités. Ce ne serait plus sur les confins de la Béotie, en Attique, aux portes mêmes d'Athènes, que se rencontreraient les belligérants; ce serait au cœur du Péloponnèse, dans les plaines de l'Argolide, dans les vallées de la Laconie, aux portes mêmes de Sparte. Sur ce terrain, les Athéniens victorieux marcheraient sur Sparte; vaincus, ce serait Argos ou Mantinée que les Spartiates menaçeraient, mais non point Athènes. L'axiome stratégique qui prescrit de porter toujours la guerre sur le territoire ennemi eut son application à Mantinée. La victoire qu'y remportèrent en 418 les

1. Le sort incertain des armes détrompa ces prévisions à Mantinée, où l'armée alliée des Argiens, des Mantinéens, des Éléens et des Athéniens fut vaincue par les Spartiates. Mais qui pouvait raisonnablement penser que les Athéniens, qui depuis le commencement de la guerre avaient presque constamment, avec leurs seules forces, vaincu les Spartiates, seraient à leur tour vaincus par le même ennemi, lorsque l'adjonction des contingents d'Argos, de Mantinée et d'Élis aurait doublé leur effectif de guerre?

Lacédémoniens sur les confédérés Argiens-Athéniens, n'apporta à Lacédémone aucun avantage sérieux. Une défaite eût à jamais anéanti sa puissance[1].

Donc, l'alliance argienne, loin d'être inopportune, loin d'être nuisible aux Athéniens, leur fut au contraire avantageuse, peut-être nécessaire. Quant à la guerre avec Sparte, ce traité ne la ralluma nullement; et, sans un événement bien imprévu alors, l'exil d'Alcibiade, ce traité eût pu l'éteindre pour longtemps. Par un de ces compromis étranges dont l'histoire de la Grèce offre plusieurs exemples, le traité avec Argos n'annula pas le traité avec Sparte[2]. L'alliance fut rompue; mais la trêve subsista, sinon en fait, du moins en droit, pendant quelques années. A la vérité, en 419, les Athéniens, pour donner satisfaction aux Argiens, inscrivirent, d'après la motion d'Alcibiade, sur la stèle où était gravé le traité, ces mots : « Les Lacé« démoniens ont trahi leurs serments[3]; » en 418, un contingent athénien, joint à l'armée argo-mantinéenne, combattit l'armée lacédémonienne à Mantinée[4]; en

1. Cf. Plutarque, *Alcibiad.*, XV; Thucydide, V, 45-74; VI, 16; Diodore de Sicile, XII, 79.

2. Καὶ αἱ (*hæc fœdera*) τῶν Λακεδαιμονίων καὶ Ἀθηναίων οὐκ ἀπείρηντο τούτου ἕνεκα οὐδ' ὑφ' ἑτέρων, Thucydide, V, 48.

3. Thucydide, V, 56.

4. Thucydide, V, 61-74. Cf. Diodore de Sicile, XII, 79.

mainte autre occasion, les Spartiates et les Athéniens cherchèrent mutuellement à se nuire. Pourtant, malgré tous ces actes d'hostilité, la trêve ne fut ouvertement rompue par les Lacédémoniens que six ans après le traité avec les Argiens, en 414, époque où la plus grande partie des forces athéniennes étaient loin de la Grèce, en Sicile, et où Alcibiade, banni d'Athènes, excitait les Spartiates à reprendre les armes[1]. Sans la formation de la ligue argo-athénienne, qui inspira aux Spartiates une certaine modération dans leurs fureurs jalouses et dans leurs belliqueuses ardeurs, ils auraient rompu la trêve quatre ou cinq ans plus tôt.

On doit blâmer le stratagème qu'employa Alcibiade pour discréditer les ambassadeurs spartiates et pour pousser le Peuple à conclure cette alliance argienne si avantageuse pour Athènes. Mais, bien que, selon la stricte morale, les fautes de l'un ne pallient pas les fautes de l'autre, on est forcé quelquefois de combattre ses adversaires avec les armes dont ils se servent. Or envers qui Alcibiade trahit-il ses serments? Envers les Spartiates! envers des hommes qui avaient toujours trompé amis et ennemis et qui depuis une année s'étaient parjurés sept fois : la première fois, en contractant alliance avec Athènes, à l'encontre d'un

1. Thucydide, VI, 88-93, VII, 19.

traité d'alliance antérieur avec les Béotiens et les Corinthiens, qui interdisait aux alliés toute alliance séparée[1]; la seconde, en tentant d'entrer dans la ligue des États secondaires de la Grèce, au mépris du traité de Nicias, qui défendait à Athènes comme à Sparte de traiter séparément[2]; la troisième, en concluant une nouvelle alliance avec les Béotiens, sans souci du traité avec les Athéniens, dont une des clauses spécifiait que les parties contractantes ne pourraient accepter une alliance que d'un accord mutuel[3]; la quatrième, en rendant le fort de Panakton démantelé, quand aux termes du traité ils devaient le restituer en état de défense[4]; la cinquième, en négociant une alliance avec les Argiens, infraction à l'article du traité de Nicias, qui interdisait toute alliance séparée[5]; la sixième, en faisant des préparatifs de guerre contre les Athéniens, alors qu'un double traité les liait à eux pour cinquante ans[6]; la septième

1. Thucydide, V, 17.

2. Thucydide, V, 36. — Cette clause qui interdit toute alliance séparée ne se trouve pas dans le texte du traité de paix ni du traité d'alliance; mais elle est bien positivement affirmée par Thucydide, V, 39. On doit croire que c'était un de ces articles additionnels que les deux parties s'étaient donné le droit d'ajouter d'un commun accord au traité après la ratification. Cf. Thucydide, V, 18, 23.

3. Thucydide, V, 39.

4. Thucydide, V, 42; Plutarque, *Alcibiad.*, XIV.

5. Thucydide; V, 40, 41. Cf. V, 39.

6. Thucydide, V, 36.

fois enfin, en refusant de rechef aux sollicitations de Nicias de restituer Amphipolis et en renouvelant, en présence des Dieux, des serments le jour même où ils les trahissaient[1]. De tels hommes pouvaient-ils trouver de la bonne foi chez leurs ennemis? Les Spartiates s'étaient mis hors le droit commun.

1. Thucydide, V, 46.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les Jeux Olympiques de la quatre-vingt-dixième olympiade. (420 av. J. C.). — Magnificence d'Alcibiade dans la théorie athénienne d'Olympie et ses victoires à la course des chars. — Expédition d'Alcibiade dans le Péloponnèse (419). — Reprise des hostilités entre Argos et Sparte. — Agis envahit l'Argolide. — Armistice. — Ambassade d'Alcibiade à Argos. Rupture de la trêve. — Capitulation d'Orchomène. — Bataille de Mantinée. — Dissolution de la ligue Argo-Athénienne (418). — Révolution et contre-révolution à Argos. — Nouvelles missions d'Alcibiade à Argos (417-416).

L'année de la conclusion du traité avec Argos fut une des plus brillantes et des plus fortunées de la vie d'Alcibiade. Grâce à lui, les Athéniens rompirent le funeste traité de Nicias qui les liait aux Spartiates sans engager ceux-ci, et ils conclurent avec les Argiens une avantageuse alliance. Alcibiade jouit alors dans Athènes de la popularité qu'il ambitionnait. Un nou-

veau triomphe lui était réservé à quelques jours de ce premier succès.

On voit dans le texte du traité argo-athénien que les Jeux Olympiques sont désignés comme devant être célébrés très-prochainement[1]. En effet, avec l'année 420 commençait une nouvelle olympiade, la quatre-vingt-dixième; de là, le retour périodique des Jeux Sacrés que l'on célébrait au commencement de chaque olympiade, c'est-à-dire tous les quatre ans, ou plutôt tous les cinquante-deux mois[2]. La solennité olympique de cette année s'annonçait comme un honneur pour les Athéniens, comme un affront pour les Spartiates. Les Athéniens qui, depuis le début de la guerre du Péloponnèse avaient naturellement été exclus de la fête panhellénique par les Lacédémoniens et leurs alliés d'Élis et des autres cités de la péninsule, avec lesquels Athènes était en guerre, allaient y reparaître[3]. Les Spartiates ne devaient pas y assister : les Éléens les en avaient proscrits[4] Aussi les Athéniens s'ef-

1. ....καταθέντων δὲ καὶ Ὀλυμπιάσι στήλην χαλκῆν κοινῇ Ὀλυμπίοις τοῖς νυνί. Thucydide, V, 47.

2. Deux mois après l'espace de quatre années révolues. Suidas, s. v. Ὀλυμπίοι.

3. Cf. Thucydide, V, 47, 50. Grote, *Histoire de la Grèce*, t. IX, p. 314, note 2.

4. Durant une fête olympique antérieure, les Spartiates étaient entrés en armes sur le territoire d'Élis, malgré la trêve de cinq jours;

forcèrent-ils de paraître à Olympie avec une magnificence et un éclat inaccoutumés, autant pour faire regretter leur absence aux deux fêtes précédentes que pour imposer silence aux insinuations de leurs anciens ennemis, maintenant leurs alliés, du Péloponnèse, qui prétendaient qu'Athènes appauvrie, presque ruinée par onze années de guerre ne pourrait envoyer aux Jeux une théorie[1] digne de la solen-

sorte de convention que l'on pourrait assimiler à la trêve de Dieu du moyen âge et par laquelle il était interdit à tout Grec de combattre ou d'entrer en armes sur le territoire d'Élis pendant la célébration des Jeux. Les Éléens exclurent donc les coupables des Jeux; et dans la crainte que les Spartiates ne voulussent forcer la consigne, ils mirent sur le pied de guerre un corps de jeunes gens et firent venir dans les environs d'Olympie d'importants renforts : mille Argiens, mille Mantinéens, et un contingent de cavaliers athéniens. Ces précautions devaient être inutiles, car les Lacédémoniens, constatant la puissance de la Confédération Argo-Athénienne, subirent cet affront sans chercher à en tirer immédiatement vengeance. Ce fait est rapporté avec d'amples détails par Thucydide, V, 49, 50. — Cf. Eschine, *De Fals., leg.* Pausanias, V, 20.

1. Comme chacun sait, une théorie (de θεός, Dieu, et de ὥρα, soin) était une députation solennelle envoyée par une cité aux temples des Dieux, — telle la théorie de Délos, — aux fêtes des Dieux, — telle la théorie d'Eleusis, — ou aux Jeux panhelléniques célébrés en l'honneur des Dieux, — telle la théorie d'Olympie. On appelait théores tous ceux qui faisaient partie de ces députations dont les chefs avaient le titre d'archithéore. Les Archithéores avaient à organiser la théorie, à la pourvoir de chanteurs, de musiciens, de troupes d'athlètes, enfin à la diriger. L'archithéorie était une des formes de la chorégie. Les citoyens de la classe riche devaient à tour de rôle s'acquitter de cette onéreuse

nité[1]. Les architheores, les simples citoyens même qui se préparaient à faire partie de la théorie, rivalisèrent d'efforts et de dépenses pour que la théorie athénienne surpassât toutes les autres par sa splendeur et son éclat : chœurs de musiciens et de chanteurs, encensoirs et couronnes d'or, patères de bronze, trépieds d'airain pour les cérémonies religieuses, grasses victimes pour les sacrifices, chars et chevaux, riches vêtements, aulètes et cytharistes pour les processions et les libations, statuettes et tableaux, boucliers votifs, armures étincelantes, vases précieux, objets d'ivoire pour les ex-voto, riche vaisselle et tentes somptueuses pour les repas publics et les campements, biges et quadriges, troupes choisies d'athlètes, de coureurs, de discoboles et de lutteurs pour les jeux, tout était à profusion et magnifique. C'était le faste asiatique allié au goût athénien[2].

liturgie. Le fonds théorique de l'État subvenait dans une certaine mesure aux dépenses de la théorie, et les simples théores s'efforçaient, par orgueil national, d'en augmenter le luxe, mais c'était aux Architheores que revenait la plus grande partie des dépenses. Cf. le scoliaste de Pindare, *Olymp. od.*, V; Pausanias, VI, 14; *Lex. Seg.*, p. 259; les lexicographes, au mot; Bœckh, *Économie politique des Athéniens*, t. II, p. 234, sq.

1. Thucydide, VI, 16.

2. Pour la magnificence de l'équipement et des offrandes des théories consulter : Xénophon, *Memorab.*, III, 12; Athénée, I, 3; Plutar-

Alcibiade contribua plus que nul autre à ces pompes sacrées. Et il était en cette circonstance d'autant plus digne d'éloges qu'il n'avait pas été désigné comme archithéore [1]. Ainsi ses dépenses énormes étaient absolument volontaires, et il savait que le fonds théorique de l'État ne lui serait d'aucun aide [2]. Alcibiade conduisit sept chars de course aux Jeux Olympiques [3]. Jamais personne, ni citoyen, ni roi, ni républi-

que, *Alcibiad.*, XI; le scoliaste de Pindare, *Olymp.*, *od.* V; Pausanias, VI, 14; VIII, 54; Strabon, VIII.

1. Ceci est prouvé par un passage du Pseudo-Andocide, *C. Alcib.*, 29, où il est dit qu'Alcibiade emprunta aux Archithéores plusieurs objets pour le grand repas qu'il donna à Olympie. S'il eût été lui-même archithéore, il va sans dire qu'il n'eût pas eu à emprunter ces objets.

2. Voir sur la liturgie appelée archithéorie la note 1 de la p. 315, et sur les liturgies en général, l'introduction, p. 14.

3. Thucydide, VI, 16; Cf. Euripide, cité par Plutarque, *Alcibiad.*, XI; Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 26; Isocrate, *De Big.*, XIV; Athénée, I, 9; Plutarque, *Alcibiad.*, XI. — La plupart des auteurs anciens qui s'occupent d'Alcibiade, mentionnent sa victoire aux Jeux Olympiques; mais aucun ne nous renseigne positivement sur la date de cette victoire. Parmi les historiens et les commentateurs modernes, les uns la fixent à la 89e olympiade (425 avant l'ère chrétienne); les autres à la 91e olympiade (416); d'autres enfin, parmi lesquels nous aimons à trouver M. Grote, à la 90e (420). Pour nous, les deux premières hypotèses doivent être écartées, et la seule admissible est celle à laquelle s'est rangé M. Grote. La victoire d'Alcibiade aux jeux olympiques date de la première année de la 90e olympiade, 420 avant Jésus-Christ. Cf. Chambeau, *de Alcibiade*, p. 30; Hecker, *de Alcibiadis moribus*, p. 89; Grote, *Histoire de la Grèce*, t. IX, p. 314; Hertzberg, *Alkibiad. Staatsmann und Feldherr*, p. 99, sq.

que n'avait envoyé aux Jeux Panhelléniques un tel nombre de chars[1].

A cette époque, la formation et l'entretien de ce qu'on appelle aujourd'hui en terme de sport une *écurie de courses*, étaient excessivement dispendieux[2]; et il était très-rare de voir un simple citoyen envoyer un char aux concours olympiques. Seuls, les rois, les tyrans ou les Républiques, celles-ci en se servant du fond théorique, étaient assez riches pour prétendre disputer le prix dans l'hippodrome[3]. Encore ne concouraient-ils qu'avec un ou deux chars[4]. Aussi on peut s'imaginer l'étonnement et l'admiration qu'à l'arrivée de la théorie athénienne dans la plaine d'Olympie, les sept chars d'Alcibiade excitèrent parmi les députations de toute la Hellade[5].

L'enthousiasme pour l'opulent Athénien fut tel, que plusieurs théories des cités les plus riches l'honorèrent publiquement comme s'il eût été Hèraklès lui-même, le premier vainqueur olympique à la course des

1. Thucydide, VI, 16. Plutarque, *Alcibiad.*, XI; Cf. Isorate, *De Big.*, XIV.

2. Isocrate, *De Big.*, XIV.

3. Isocrate, *De Big.*, XIV. Cf. [le scoliaste de Pindare, *Isth.*, *od.* II.]

4. Plutarque, du moins, le dit implicitement, *Alcibiad.*, XI.

5. Plutarque, *Alcibiad.*, XI, Isocrate, *De Big.*, XIV. Cf. Thucydide, VI, 16.

chars. La théorie d'Éphèse lui dressa une tente luxueuse; celle de Chio nourrit ses chevaux; celle de Cyzique lui fournit un grand nombre de victimes pour les sacrifices; enfin, la députation de Lesbos lui donna le vin et lui entretint une table somptueusement servie, ouverte à tous les assistants[1]. Selon le temoignage d'Antisthène, ces quatre villes, Éphèse, Chio, Cyzique et Lesbos ne se bornèrent pas dans leur enthousiasme pour Alcibiade à lui fournir cette tente, ces victuailles, ces vins, ces fourrages, ces victimes pendant les quelques jours que durèrent les Jeux Olympiques; elles continuèrent dans la suite à pourvoir magnifiquement à son entretien chaque fois qu'il était hors d'Athènes[2]. Les apologistes d'Alcibiade ne manquèrent jamais de citer les sept chars envoyés par lui à Olympie comme un de ses principaux titres de gloire. Alcibiade lui-même, dans son discours de justification prononcé au Pnyx lors de l'armement de l'expédition de Sicile, rappelait orgueilleusement qu'il « avait lancé « sept chars dans la lice[3] et que les Grecs à cause de la « magnificence qu'il avait déployée pour la théorie Olym-

1. Pseudo-Andocide, *C. Alcib.*, 30, 31. Plutarque, *Alcib.*, XI; Antisthène, cité par Athénée, XII, 9. Cf. Isocrate, *De Big.*, XVI, et Thucydide, VI, 16.

2. Antisthène, cité par Athénée, XII, 9.

3. Ἅρματα μὲν ἑπτὰ καθῆκα, Thucydide, VI, 16.

« pique, s'étaient exagéré la puissance d'Athènes qu'ils « se figuraient écrasée par la guerre[1]. »

Après qu'on eut accompli, suivant les rites sacrés, les diverses cérémonies qui ouvraient les fêtes : prières, sacrifices, libations aux Dieux, processions solennelles[2], on procéda aux divers exercices des Jeux Olympiques. C'étaient les courses à pied (δρόμοι) qui comprenaient la course du stade (στάδιον, ποδώκεια) et la course du double stade (δίαυλος), et où les concurrents couraient soit nus, soit couverts de la pesante armure des hoplites[3]. Les courses de l'hippodrome, (ἱπποδρομίαι) qui se composaient de la course des cavaliers (κέλης) de la course des chars attelés de deux chevaux ou biges et de la course des chars attelés de quatre chevaux ou quadriges[4]. La lutte (πάλη), dans laquelle les antagonistes cherchaient à se renverser mais sans se frapper[5];

1. Οἱ Ἕλληνες καὶ ὑπὲρ δύναμιν μείζω ἡμῶν τὴν πόλιν ἐνόμισαν, τῷ ἐμῷ διαπρεπεῖ τῆς Ὀλυμπίαζε θεωρίας, πρότερον ἐλπίζοντες αὐτὴν καταπεπολεμῆσθαι. Thucydide, VI, 16.

2. Pausanias, VI, 14 ; le scoliaste de Pindare, *Olymp.*, *od.* V.

3. Aristophane et le scoliaste, *Aves*, v. 290, 293 ; Pausanias, V, 8, 17, VI, 10, 13, VII, 17.

4. Pindare et le scoliaste, *Olymp. od.*, I, et II ; Thucydide, VI, 16 ; Sophocle, *Electr.* v. 716 et 747 ; Isocrate, de *Big.*, I, XIV ; Pausanias, V, 8, 15 ; VI, 13, 20, Plutarque, *Alcibiad.*, XI.

5. Eschyle et le scoliaste, *Eumenid.*, v. 592 ; Plutarque, *Quæst. sympos.*, II, Suidas et Hesychius, s. v. ξυστος ; Faber, *Agonosticon* (*Thesaurus Antiquitatum græcarum*, t. VIII).

c'est ce que l'on appelle aujourd'hui la lutte à main plate[1]. Le pugilat (πυγμή) qui répond un peu à la boxe; tantôt on combattait avec les poings nus, tantôt avec des cestes[2]. Le pancrace (de πᾶν et de κράτος) qui participait de la lutte et du pugilat[3]. Enfin le pentathle (πένταθλος), qui comprenait la course à pied (ποδώκεια), la lutte (πάλη), le pugilat (πυγμή), le saut (ἅλμα), et le jet du disque, (δίσκον)[4].

Tous ces exercices avaient lieu dans cette verdoyante vallée d'Olympie qui est encore aujourd'hui le plus beau site de la Grèce. Arrosée par l'Alphée et le Cladeus, sur les bords desquels croissent les lauriers-roses, les myrtes, les agnus-castus et les hauts platanes, cette vaste prairie semée de bouquets d'oliviers s'étend entre deux chaînes de collines aux formes sculpturales, dont les flancs pierreux se couvrent jusqu'à mi-côte de

1. Nous avons vu sur une frise antique, au Musée Profane de Saint-Jean de Latran, une scène de lutte où les antagonistes ont les mêmes attitudes, les mêmes attaques, les mêmes parades que les lutteurs *à main plate* des arènes modernes.

2. Homère, *Ilias*, XXII, v. 688; *Odyss.*, VIII, v. 246; Eustathe, *ad Homer. Ilias*, XXII; Aristophane et le scoliaste, *Vesp.*, v, 1377; *Pax.*, v. 540; Apollonius de Rhodes, *Argon.*, II, v. 50; Pollux, III, 90; Élien, *Var. hist.*, X, 19.

3. Plutarque, *Quæst. sympos.*, II, 4; Pausanias, VI, 4.

4. Plutarque, *de Music.*; *Quæst. sympos.*, IX, 3; Pausanias, V, 17, VI, 19. *Mémoires de l'Ac. des Inscriptions*, T. III, p. 228, sq.

la végétation sauvage des lentisques, des arbousiers, des chênes verts, des lauriers-tins, des vignes vierges, des ronces, et dont les cimes supportent les troncs élancés et le feuillage sombre des grands pins. L'ardent soleil grec baigne la vallée entière d'une lumière intense d'une extraordinaire limpidité. Il donne des miroitements d'argent aux eaux des deux rivières et, pénétrant jusqu'aux plus épais des fourrés, jette des glacis d'or sur les rares endroits où le sol apparaît. Parfois, un jeu capricieux des nuages, gris et rosés comme les tourterelles d'Aphrodite, qui courent sur le bleu du ciel, change l'aspect du paysage. Les nuages qui cachent un instant le soleil, font l'ombre sur les rives de l'Alphée. Tout devient morne, sinistre, désolé. *Sunt lacrymæ rerum* : la nature prend le deuil du soleil absent. Il ne tarde pas à reparaître, créant de nouvelles formes, accusant de nouveaux reliefs, creusant de nouvelles cavités, modelant de nouveaux plans, étalant de nouvelles couleurs. Tout s'éclaire, tout s'illumine, tout resplendit. Ce qui était brun devient topaze, ce qui était améthyste devient pourpre, ce qui était noir devient vert sombre, ce qui était vert tendre devient jaune. C'est la mobilité de la mer dans l'immobilité de la montagne.

Mais quel spectacle plus grandiose et plus magnifi-

que encore devait présenter cette plaine sacrée, quand de toutes parts, de tout côté, depuis l'Alphée jusqu'aux collines du nord, depuis le Cladéüs jusqu'au mont Kronios, s'élevaient en multitude innombrable les temples, les autels, les portiques, les édifices, les stèles, les cippes, les colonnes commémoratives, les statues des Dieux, des héros et des athlètes vainqueurs qui formaient une véritable ville de monuments sacrés, un Olympe terrestre édifié uniquement pour les Dieux[1], et où, seuls de tous les mortels, leurs ministres avaient droit d'habiter[2]. La vallée d'Olympie ne contenait pas moins de soixante temples, de cent cinquante autels et de trois mille trois cents statues, dont

1. L'Altis, bois sacré dont l'enceinte renfermait le plus grand nombre de ces temples et de ces autels, était à l'origine consacré uniquement à Zeus. Mais de ce sanctuaire on fit bientôt un panthéon. On construisit des temples et des autels à toutes les Divinités, même à ces grandes Divinités : les Dieux Inconnus. Tous ces Dieux d'ailleurs n'étaient pas considérés ayant droit de cité Olympie, mais comme hôtes de Zeus. Cf. Pindare, *Olymp.*, *od.* VIII, et le scoliaste ; Strabon, VIII; Pausanias, VI, 10; Xénophon , *Hellenic.*, III, 4.

2. Olympie n'était pas une ville, mais un immense sanctuaire habité seulement par les Dieux et par les prêtres. Quand la foule des Hellènes, venus à la célébration des Jeux, quittaient la vallée de l'Aphée, la solitude s'y faisait pour quatre ans. Seuls, des prêtres restaient alors dans la plaine d'Olympie pour l'entretien des temples et les sacrifices aux Dieux. Cf. Pausanias, VI, 23, 15, Strabon, VIII; Beulé, *Études sur le Péloponnèse*, *Élide*, ch. IV.

trois cents dues à Glaukos d'Argos, à Cimon d'Égine, à Alkamènes d'Athènes, à Diyllos de Corinthe, à Aristomédès de Thèbes, à Sostrates de Rhégion, à Kallon d'Élis, à Miron d'Éleuthères, à Scymnos de Chios, à Nikodamos de Ménale, à Scopas d'Élis, à Polyclète de Sicyone et aux plus célèbres sculpteurs. Une statue dominait toutes celles-ci, par la grandeur et par la beauté. Dans l'Altis, s'élevait à une hauteur de soixante coudées la colossale figure chryséléphantine de Phidias : le Zeus Olympien[1]!

Ce qui peut faire concevoir la vallée d'Olympie aux temps de sa splendeur, c'est l'acropole d'Athènes et le forum de Rome, relevés de leurs ruines, agrandis dans des proportions considérables, et transportés au milieu de la plus riche végétation, sur les bords d'un fleuve majestueux. Ainsi on peut se figurer Olympie dans sa majestueuse solitude, qui n'était troublée que tous les cinquante-deux mois, une fois par olympiade. Mais quel Derby d'Epsom, quel Grand-Prix de Longchamps, quelle procession à Rome durant la Semaine Sainte et quel *Te Deum* solennel dans un camp, quelle représentation à l'Hippodrome et quelles cavalcades de charité dans une garnison de cavalerie, quelle foire à

1. Pausanias, VI, 11, sq.; Pline, XXXIV, 7, sq. Cf. le Catalogue de Junius, les Tables de Sillig, les Manuels d'archéologie d'Ottfried Muller et de Clarac, *la Sculpture antique* d'Éméric David, etc.

Nijni-Novgorod et quelle fête du 15 août au Champ de Mars avec ses théâtres en planches, ses cirques ambulants, ses orchestres en plein vent, ses marchands forains, ses arènes de lutteurs, ses jeux de toute sorte, peuvent donner une idée de la vallée olympique pendant les cinq jours des Jeux Sacrés! alors que devant chaque temple, orné de guirlandes de fleurs, les prêtres et les adorateurs célébraient quelque cérémonie liturgique[1], que sur chaque autel, arrosé du sang des victimes, brûlait le feu du sacrifice, qu'au milieu de ces trois mille statues passaient les théories et les processions solennelles, que dans l'hippodrome les quadriges et les biges, attelés de chevaux rapides, soulevaient des nuages de poussière, que dans le stade couraient des hoplites[2] revêtus de brillantes armures, que sous le portique d'Agaptos les plus beaux et les plus forts athlètes de la Grèce luttaient nus au pancrace ou au pugilat[3], que dans le gymnase d'autres lutteurs s'exerçaient aux différents jeux, que dans le théâtre les chœurs chantaient l'hymne d'Archiloque[4], que dans

1. Pindare et le scoliaste, *Olymp.*, *od.*, V.

2. Pausanias, VI ; Aristophane et le scoliaste, *Aves*, v. 290, 293.

3. Pausanias. VI, 21; Suidas et Hesychius, s. v. ξύστος.

4. Pindare, et le scoliaste, *Olymp.*, *od.*, IX ; Xénophon, *Hellenic.*, VIII, 4. — Selon M. Beulé, en contradiction sur ce point avec Leake et la plupart des voyageurs et commentateurs modernes, il n'y avait

l'Altis les magistrats couronnaient les vainqueurs au son des flûtes et au bruit des applaudissements[1], que dans le Prytanée un seul repas réunissait tous les triomphateurs[2], que sur les rives de l'Alphée, sur les bords du Cladéüs, au pied du mont Kronios, s'élevaient les tentes multicolores des Grecs venus aux Jeux[3], qu'à l'ombre des platanes et des oliviers les marchands exposaient les denrées les plus riches et les plus variées[4], qu'en chaque endroit de la plaine flambait la flamme du bivac, que partout enfin, dans l'hippodrome, dans le stade, dans le théâtre, sous les portiques, autour des temples et des autels, jusque sur les versants et les sommets des collines, se pressait la foule des spectateurs.

Alcibiade ne concourut ni au pugilat, ni au pancrace,

pas de théâtre à Olympie : « Il serait possible, dit-il, que Xénophon « eût mis un mot pour un autre, et écrit θέατρον, en pensant au « stade ou à l'hippodrome. » (*Études sur le Péloponnèse, Élide*, ch. III). Une telle méprise nous étonnerait de la part de Xénophon, et si Pausanias, comme l'observe très-justement M. Beulé, ne parle pas du théâtre d'Olympie, c'est sans doute qu'il n'y en avait plus trace lors de son voyage en Élide.

1. Pindare et le scoliaste, *Olymp.*, *od.* III et *od.* V; Philostrate, *Vita Apollon.*, VIII, 18; Plutarque, *Quæst. symposiac.*, VII, 4; Pausanias, VI, 17.

2. Pausanias, VI, 17.

3. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.* 30.

4. Cicéron, *Quæst. Tusculan.*, V, 3.

ni au pentathle, ni à aucune des luttes d'athlètes. Dès sa jeunesse, estimant qu'il fallait laisser les combats gymniques aux hommes incultes plus soucieux de leur corps que de leur esprit, il avait cessé les exercices violents de la palestre[1], quoiqu'il n'y fût inférieur à personne pour la force et pour l'adresse[2]. Il se réservait pour cette course des chars où, dit Sidoine Apollinaire, « les chevaux allaient plus vite que la pierre de la fronde, « et que la flèche même. » La victoire hippique était depuis longtemps une de ses plus vives ambitions[3]. Son espérance ne fut pas déçue. Avec ses sept chars, Alcibiade remporta le premier prix, le second prix, et le troisième prix, d'après Euripide[4], Isocrate[5] et Athénée[6], ou le premier, le second et le quatrième prix, selon le té-

1. Isocrate, *De Big.*, XIV.

2. Isocrate, *De Big.*, XIV.

3. Plutarque, *Alcibiade*, XI; Isocrate, *De Big.*, XIV.

4. Σέ δ' ἀείσομαι, ὦ Κλεινίου παῖ. Καλὸν ἁ νίκα· κάλλιστον δ', ὃ μηδεὶς ἄλλος Ἑλλάνων, ἅρματι πρῶτα δραμεῖν, καὶ δεύτερα, καὶ τρίτα, βῆναι δ' ἀπονητὶ τρὶς στεφθέντ' ἐλαίᾳ κάρυκι βοᾶν παραδοῦναι. Euripide, cité par Plutarque. — Certains manuscrits portent δὶς au lieu de τρὶς. Aux xv[e], xvi[e] et xvii[e] siècles, quelques éditeurs ont imprimé δὶς. Depuis, Reiske, Koraï et Schaefer ont rétabli τρὶς. Enfin, Sintenis, sans souci de cette triple autorité, est, dans son texte de Plutarque, revenu au δὶς des éditions primitives. Mais la plupart des éditions modernes portent τρὶς.

5. Ὥστε καὶ πρῶτος καὶ δεύτερος γενέσθαι καὶ τρίτος. Isocrate, *De Big.*, XIV.

6. Athénée, I, 3.

moignage de Thucydide[1]. Alcibiade fut donc proclamé vainqueur[2]. En une seule journée il fut couronné trois

1. ...ἐνίκησα δὲ, (*ego Alcibiades*), καὶ δεύτερος καὶ τέταρτος ἐγενόμην, Thucydide, VI, 16. — Plutarque qui cite les témoignages contradictoires d'Euripide et de Thucydide, ne résout pas la question. C'est qu'elle est insoluble et que d'ailleurs sa solution importe peu.

Une question plus intéressante à résoudre serait la manière dont Alcibiade gagna ces prix. On sait qu'à l'exemple d'Héraklès, il ne daigna pas concourir en personne à la course olympique où il fut vainqueur, mais qu'il fit conduire son char par un certain Iolas. C'était au reste la coutume des Grecs de confier leurs chars à d'habiles cochers. Ainsi, on peut admettre que les sept chars d'Alcibiade parurent dans la même course. C'est pourtant peu probable, car il semble d'après un vers de Sophocle (*Electra*, v. 708), que le nombre des chars qui pouvaient courir à la fois était limité à dix. En ce cas, Alcibiade aurait pour ainsi dire lutté contre lui-même, dans la proportion de sept contre trois adversaires. De plus, nous savons qu'un char béotien gagna aussi un prix aux Jeux Olympiques de 420 (Thucydide, V, 50). Peut-être doit-on plutôt penser qu'il y eut plusieurs courses dont une plus importante que les autres; que dans cette dernière un char d'Alcibiade fut victorieux : ἐνίκησα; et que dans les autres, deux de ses autres chars arrivèrent le second et le troisième ou le quatrième : δεύτερος καὶ τέταρτος ἐγενόμην. Cette hypothèse de plusieurs courses n'a rien d'inadmissible, car il y avait des courses de chars à deux chevaux et des courses de chars à quatre chevaux. Or, dans le plaidoyer de Socrate pour le fils d'Alcibiade (περὶ τοῦ ζεύγους), il est bien question d'un char à deux chevaux; mais rien n'autorise à penser qu'Alcibiade dans ses sept chars n'avait que des biges et pas un seul quadrige. On peut croire au contraire qu'il avait conduit à Olympie des biges et des quadriges. — Voir sur la course des chars à Olympie, outre Pindare et son scoliaste et Pausanias, les quatre mémoires de l'Abbé Gédoyn. *Mém. de l'Académie des Inscriptions.* T. VIII, p. 314, sq. 330 sq. et T. IX., p. 22 sq. et p. 360, sq.

2. Thucydide, VI, 16; Euripide, cité par Plutarque, *Alcibiad.*, XI,

fois[1] des branchages sacrés de l'olivier sauvage, « l'olivier aux belles couronnes », qui croissait dans l'Altis, derrière l'opisthodôme du temple de Zeus Olympien[2].

Cette triple victoire n'était pas seulement un honneur suprême pour Alcibiade; c'était aussi une gloire nationale pour Athènes[3]. On ne peut s'imaginer quel enthousiasme et quel respect inspirait aux Grecs un vainqueur aux Jeux Olympiques, n'eût-il même été couronné qu'une seule fois. Dans certaines cités, on abattait un pan de murailles pour le retour du triomphateur[4], qui monté sur un quadrige et vêtu de pourpre entrait par la brèche comme un conquérant[4]: dans d'autres villes, les vainqueurs étaient à jamais exempts d'impôts[5]; presque partout la préséance dans les liturgies locales leur

Isocrate, *De Big.*, XIV; Athénée, I, 3; Cf. Pseudo-Andocide, *C. Alcib.* 26, sq.

1. Ou tout au moins deux fois, ainsi qu'il appert du témoignage des auteurs précités. Cependant il se pourrait que la couronne eût été le privilége exclusif du premier prix; et que le second, troisième et quatrième prix eussent eu seulement droit à une proclamation publique et à une inscription sur le registre des Jeux.

2. Κότινος. C'était en cette simple branche d'olivier que consistait le si glorieux prix olympique. Pindare, *Olymp.*, *od.* IX; Aristophane, *Plut.*, v. 586; Pausanias, VI, 15.

3. Cf. Isocrate, *De Big.*, XIV et Thucydide, VI, 16.

4. Plutarque, *Quæst. sympos.*, II, 5; Aristophane, *Nubes*, v. 70.

était assurée[1]. Chez les Lacédémoniens, qui pourtant étaient avares de toute distinction, la palme des Jeux donnait le droit à celui qui l'avait gagnée d'être aux côtés du roi les jours de combat[2]. A Athènes, une antique loi allouait cinq cents drachmes au vainqueur olympique, et lui concédait le glorieux privilége d'être entretenu sa vie entière aux frais de l'État dans le Prytanée[3]. La plupart de ces marques d'honneur et de ces priviléges ne s'arrêtaient pas au vainqueur lui-même; on les étendait à ses descendants, de générations en générations[4]. A Olympie enfin, un repas dans le Prytanée était servi à ceux qui avaient remporté le prix[5]. On leur élevait des statues, et leur nom ainsi que leur nationalité étaient inscrits sur les registres publics des Éléens[6]. Mais ce qui témoigne surtout de la gloire excessive que les Grecs attachaient aux victoires olympiques, ce sont les termes en lesquels les auteurs anciens célèbrent ces victoires et font allusion aux athlètes victorieux. Thucydide racontant l'accueil glorieux avec couronne d'or, bandelettes et prémices que

1. Athénée, V, 8.
2. Xénophon, cité par Athénée, X, 2.
3. Plutarque, *Lycurg.* XI., *Quæst. symposiac*, II, V.
4. Diogène de Laërte, *Solon*.
5. *Antiquity of Greece*, t. II, liv. VI, c. II.
6. Pausanias, V, 15.

les Scionéens firent à Brasidas, qui avait vaincu dans vingt combats et qu'ils considéraient comme le libérateur de la Grèce, assimile son triomphe à celui d'un athlète[1]. Plutarque dit dans ses *Questions de table :* « Un vain« queur aux Jeux Olympiques était considéré comme « participant de la nature divine, et il était placé sur le « même rang que les plus illustres guerriers[2]. » L'humaniste Cicéron, qui se connaissait mieux qu'aucun en questions grecques, assure que « la victoire olym« pique était pour les Hellènes ce que l'ancien con« sulat à l'époque de sa splendeur était pour les « Romains: *Olympiorum victoria Græcis, consulatus ille* « *antiquis videbatur*[3]. » Dans un de ses plaidoyers, il dit aussi : « Vaincre à Olympie est plus glorieux pour les « Grecs qu'il n'est glorieux pour un Romain de recevoir « les honneurs du triomphe[4]. » Un autre amant de la Grèce, Horace, va jusqu'à dire dans son Ode à Mécène

1. Pausanias, V, 27, VI, 13. Cf. Cornelius Nepos, *Chabrias*, I.

2. Καὶ οἱ μὲν Σκιωναῖοι, ἐπήρθησάν τε τοῖς λόγοις, καὶ θαρσήσαντες πάντες ὁμοίως, καὶ οἷς πρότερον μὴ ἤρεσκε τὰ πρασσόμενα, τὸν τε πόλεμον διενοοῦντο προθύμως οἴσειν, καὶ τὸν Βρασίδαν τά τ'ἄλλα καλῶς ἐδέξαντο, καὶ δημοσίᾳ μὲν, χρυσῷ στηφάνῳ ἀνέδησαν, ὡς ἐλευθεροῦντα τὴν Ἑλλάδα, ἰδίᾳ δὲ, ἐταινίουν τε, καὶ προσήρχοντο ὥσπερ ἀθλητῇ. Thucydide, IV, 121.

3. Cicéron, *Quæst. Tusculan.*, v, 3.

4. ... *hoc est* (*olympionices esse*), *apud Græcos prope majus et gloriosius quam Romæ triumphasse*. Cicéron, *Pro Flacco*, XXXI.

que « ces palmes glorieuses élèvent les vainqueurs « jusqu'aux Dieux[1] ; » et dans son Ode à Jules Antonin, il chante la palme éléenne « qui rend divins ceux qui « l'ont obtenue[2] ». Comme dernier et suprême témoignage de la valeur du triomphe olympique, on peut citer le grand lyrique grec, Pindare! Pindare dont toutes les odes célèbrent la gloire des vainqueurs aux Jeux Sacrés, de même que les poëmes homériques chantent les exploits du siége de Troie. Les Dieux n'avaient pas dédaigné de concourir aux Jeux Olympiques; aussi les Grecs ne concevaient-ils rien de comparable à la couronne de l'olivier sauvage de l'Altis et n'estimaient-ils pas qu'un mortel pût avoir une plus grande ambition.

Proclamé vainqueur, honoré du kotinos, cette gloire suprême, Alcibiade se conduisit, comme il le rappelait plus tard lui-même, sans fausse modestie, aux Athé-

1. *Sunt quos curriculo pulverem olympicum*
Collegisse juvat; metaque fervidis
Evitata rotis, palmaque nobilis,
Terrarum dominos evehit ad Deos :
Horace, *Od.*, I, *od.* I.

On voit qu'il s'agit précisément dans ces vers de la course des chars.

2. *Sive quos Elea domum reducit*
Palma cœlestes, pugilemve equumve
Dicit,
Horace, *Od.*, IV, *od.* II.

niens, « d'une façon digne de la victoire[1]. » Il sacrifia à Zeus Olympien une hécatombe de cent bœufs[2]. Puis après avoir partagé, selon la coutume antique, avec les vainqueurs des autres luttes le solennel repas servi par les Éléens dans le Prytanée[3], il donna un immense festin à toute l'assemblée, magistrats et prêtres d'Élis, archithéores, membres des théories, athlètes et spectateurs[4]. Selon Isocrate, dont l'assertion ici n'a rien d'hyperbolique, autorisée qu'elle est par les sept chars et les victoires d'Alcibiade et sa magnificence dans les sacrifices et le repas au peuple, « la fortune publique des « autres peuples parut inférieure à la fortune privée « d'Alcibiade[5], » « et il se retira de cette théorie en « faisant paraître de peu de valeur les victoires de « ceux qui l'avaient précédé, en mettant fin à toutes

1. ...καὶ τἆλλα ἀξίως τῆς νίκης παρεσκευασάμην. Thucydide, VI, 16.

2. Athénée, I, 3.

3. Pausanias, V, 15.

4. Athénée, I, 3 ; *Alcibiade*, XII. Cf. Thucydide, VI, 16; Isocrate *de Big.* XIV. — On doit reconnaître d'ailleurs que pour les grandes dépenses de l'hécatombe et du repas public, Alcibiade fut singulièrement aidé par les subsides que lui fournirent les cités d'Éphèse de Cyzique, de Chios et de Lesbos. Cf. Plutarque, *Alcibiade*, XII; Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 30; Athénée, XII, 9.

5. Χωρὶς δὲ τούτων, ἐν ταῖς θυσίαις καὶ ταῖς ἄλλαις ταῖς περὶ τὴν ἑορτὴν δαπάναις οὕτως ἀφειδῶς διέκειτο καὶ μεγαλοπρεπῶς φαίνεσθαι τὰ κοινὰ τῶν ἄλλων ἐλάττω τῶν ἰδίων τῶν ἐκείνου. Isocrate, *de Big.* XIV. Cf. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 30.

« les rivalités et en ne laissant espérer aucune su« périorité à ceux qui se disposaient à élever des che« vaux[1]. » Plutarque dit aussi que le triomphe d'Alcibiade « surpasse par l'éclat et la gloire les succès de tous « ceux qui ont ambitionné l'olivier sacré[2]. »

A son retour à Athènes, où il fut certainement reçu avec l'enthousiasme et les marques d'honneur accordés aux plus grands vainqueurs olympiques, Alcibiade voulut que son triomphe fût consacré par l'art. Le sculpteur Pyromakhos fit de l'Alcméonide une statue de bronze qui le représentait conduisant un quadrige[3]. Le célèbre Aglaophon de Thasos le peignit deux fois. Dans le premier portrait, on voyait Alcibiade couronné par les figures allégoriques des Jeux Olympiens et des Jeux Pythiques[4]. Le second portrait, qui fut placé dans un des portiques des Propylées, montrait Alcibiade assis sur les genoux d'une autre figure allégorique

1. Κατέλυσε δὲ τὴν θεωρίαν τὰς μὲν τῶν προτερῶν εὐτυχίας μικρὰς πρός τὰς αὐτοῦ δοξαῖ ποιήσας, τοὺς δ'ἐφ'αὐτοῦ νικήσαντας παυσας ζελουμένους, τοῖς δὲ μέλλουσιν ἱπποτροφεῖν οὐδημίαν ὑπερβολὴν καταλιπών. Isocrate, *de Big.* XIV.

2. ...ὑπερβάλλει λαμπρότητι καὶ δόξῃ πᾶσαν τὴν ἐν τούτοις φιλοτιμίαν. Plutarque, *Alcibiade*, XI.

3. Pline, XXXIV, 19.

4. Ολυμπιὰς, Ρυθιάς ; ce qui signifie : célébration des Jeux Olympiques et célébration des Jeux Pythiques. Pausanias, I, 22 ; Athénée, XII, 2.

personnifiant les Jeux Néméens[1]. Dans ce tableau, dit Athénée, la tête d'Alcibiade surpassait en beauté celle des plus belles femmes[2].

Il semble que jusqu'en 419, année qui suivit la célébration des Jeux de la quatre-vingt-dixième olympiade, Alcibiade n'occupa aucune fonction publique importante. Il avait été sans doute chorége et triérarque; mais ce n'étaient pas là des magistratures d'État[3]. Comme simple hoplite, il avait assiégé Potidée; comme

1. Pausanias, I, 22; Athénée, XII, 9. — Certains archéologues, qui n'ont pas comparé le texte d'Athénée avec celui de Pausanias, ont vu dans Νεμέα, qui a le même sens allégorique que Pythias et Olympias, le nom d'une femme, et ont fait de cette prétendue Néméa une courtisane athénienne, maîtresse d'Alcibiade. C'est pourquoi Chaussard, dans son livre semi-romanesque des *Courtisanes Grecques*, livre fait entièrement de seconde main et où fourmillent les erreurs, a mis Néméa (c'est-à-dire les Jeux Néméens) au nombre des hétaïres !

On peut comprendre le sens de ces allégories de deux façons : ou le peintre voulut exprimer que le vainqueur aux plus grands des Jeux Sacrés panhelléniques, aux Jeux Olympiques, devait être couronné par les autres Jeux de la Grèce ; ou Alcibiade fut réellement vainqueur non-seulement aux Jeux Olympiques mais aussi aux Jeux Pythiques et aux Jeux Néméens. Pausanias dit positivement que le tableau d'Aglaophon qu'il vit sous les Propylées, était en commémoration d'une victoire d'Alcibiade à la course des chars de Némée.

2. Pausanias, I, 22 ; Athénée, XII, 9.

3. On le sait, la triérarchie, la chorégie et les autres liturgies n'étaient pas magistratures. C'étaient des charges, des obligations entraînant à des dépenses excessives et que l'État imposait aux citoyens de la classe riche. Voir l'introduction.

simple cavalier, il avait combattu à Délion ; comme simple citoyen, il avait conseillé la mission des députés argiens, trompé les ambassadeurs spartiates et harangué le peuple au Pnyx pour faire conclure l'alliance argienne ; enfin, comme simple particulier, il avait vaincu à Olympie. En admettant qu'il fût compris parmi les Athéniens, qui, conformément à l'un des articles du traité, devaient en se rendant aux Jeux Olympiques renouveler à Argos les serments d'alliance[1], toutes ses fonctions s'étaient encore bornées à accomplir cette simple formalité. Il n'avait été ni stratége ni ambassadeur.

En 419, Alcibiade fut élu stratége[2]. A la tête d'un petit nombre d'hoplites et d'archers athéniens, il passa dans le Péloponnèse. Après s'être arrêté quelques jours à Argos pour régler certaines conventions relatives à l'alliance et pour renforcer sa troupe d'un contingent argien-mantinéen, il se dirigea sur Patras et remonta avec cette petite armée tout le Péloponnèse, dans sa plus grande étendue du sud-est au nord-ouest ; passant tantôt sur des territoires alliés, tantôt sur des territoires ennemis, le plus souvent dans des États d'une neutralité douteuse ; franchissant des montagnes escarpées et sui-

1. Thucydide, V, 47.
2. Thucydide, V, 52.

vant ces ravins encaissés dont on croit ne pouvoir jamais sortir. Arrivé à Patras, Alcibiade persuada aux Patréens d'entrer dans la ligue d'Athènes et de construire de longs murs qui relieraient leur ville au port,[1] afin qu'en cas d'attaque par terre des Péloponnésiens, les navires athéniens pussent porter secours à la cité achaïenne[2]. — « Les Athéniens nous avaleront » dit à Alcibiade un citoyen de Patras. — « Peut-être, ré-« pondit Alcibiade, mais peu-à-peu et par les pieds ; « au lieu que les Lacédémoniens vous avaleront tout « d'un coup, et par la tête[3]. »

De Patras, Alcibiade se dirigea vers le Rhion d'Achaïe, promontoire situé à l'entrée du golfe de Corinthe. Il formait le projet d'y élever un fort qui eût en partie commandé le passage et porté ainsi grand dommage aux navires de Corinthe et de Sicyone[4]. Mais à l'approche d'une armée corintho-sicyonienne, contre laquelle il ne pouvait lutter à cause de l'infériorité numérique de sa troupe, il battit en retraite. Il effectua son retour à Athènes[5] sans doute par les défilés de l'Achaïe et

1. Thucydide, V, 52 ; Plutarque, *Alcibiad.*, XV.
2. Telle du moins était toujours la tactique athénienne.
3. Ἴσως, κατὰ μικρὸν καὶ κατὰ 'τοὺς πόδας, Λακεδαιμόνιοι δὲ κατὰ τὴν κεφαλὴν καὶ ἀθρόως. Plutarque, *Alcibiad.*, XV.
4. Thucydide, V, 52.
5. Thucydide, V, 52.

de l'Arcadie, les plaines de l'Argolide, et enfin la voie de mer[1].

Dans le cours du même été, les Athéniens apprirent que les Lacédémoniens marchaient contre les Argiens. Le commandement de mille hoplites fut confié à Alcibiade[2]; Mais les sacrifices pour le passage de la frontière argienne ne furent pas favorables ; l'armée laconienne se retira. Averti de cette retraite, Alcibiade es-estima que sa présence n'était plus nécessaire. Il fit reprendre à ses troupes la route d'Athènes, après avoir, de concert avec les Argiens, dévasté les champs et incendié les maisons du territoire de Trézène, cité alliée de Sparte[3]. Le mois d'après, les Lacédémoniens envoyèrent par mer à Épidaure[4] une garnison de trois cents hommes[5]. Les Argiens se plaignirent aux Athéniens de ce qu'ils n'avaient pas empêché cette expédition maritime, quoique le traité d'Alcibiade portât qu'on ne laisse-

1. Il est improbable que le corps d'armée d'Alcibiade ait pris la voie de terre pour se rendre d'Athènes à Argos et pour retourner d'Argos à Athènes. Alcibiade n'eût pas exposé témérairement sa faible troupe à être assaillie à l'Isthme par les Corinthiens, massacrée dans les défilés Scironniens par les Mégariens.

2. Thucydide, V, 55.

3. Thucydide, V, 55; Diodore de Sicile, XII, 78.

4. Ville d'Argolide, mais indépendante d'Argos et sympathisant avec Lacédémone.

5. Thucydide, V, 56.

rait traverser son territoire, ni par terre ni par mer, à aucun ennemi[1]. Ils ajoutèrent qu'ils se tiendraient comme offensés si, par juste représaille, Athènes ne replaçait pas à Pylos les Messéniens et les Hilotes révoltés. De ce poste, ces ennemis acharnés de Sparte se répandaient par bandes sur la Laconie qu'ils ruinaient par leurs déprédations[2]. Sur la motion d'Alcibiade, toujours partisan de cette alliance argienne qu'il avait tant exhorté le Peuple à conclure, les Athéniens firent droit à cette réclamation. On inscrivit au bas de la stèle lacédémonienne élevée dans l'Acropole en commémoration du traité Nicias : « Les Spartiates ont violé leurs serments[3]. »

Au printemps de l'année suivante (418), comme les fidèles alliés de Sparte, les Épidauriens, étaient sur le point d'être définitivement vaincus par les Argiens, les Lacédémoniens levèrent une armée formidable, composée de citoyens, de Laconiens, d'hilotes et d'alliés, et sous les ordres du roi Agis marchèrent contre Argos[4]. Les Argiens réunirent un grand nombre d'alliés pélo-

1. Cf. Thucydide, V, 47. —Le golfe saronique, aux bords duquel s'élevait la cité Épidaure, était considéré comme le territoire maritime d'Athènes.

2. Thucydide, V, 56.

3. Thucydide, V, 56.

4. Thucydide, V, 57; Diodore de Sicile, XII, 78.

ponnésiens et entrèrent en campagne[1]. Les deux armées, en présence dans la plaine de Némée, allaient s'aborder, quand deux Argiens philo-laconiens, agissant de leur chef et sans mission publique, vinrent trouver Agis et le dissuadèrent de livrer bataille. Ils l'assurèrent qu'à Argos on était prêt à soumettre à un arbitrage le différend avec Sparte au sujet de la Cynurie, et à traiter de la paix[2]. Sans en délibérer avec les autres chefs, Agis conclut aussitôt une trêve de quatre mois et ramena ses troupes à Lacédémone[3].

A peine ce traité était-il conclu que mille hoplites et trois cents cavaliers athéniens, commandés par les stratéges Lakhès et Nikostratos, arrivèrent à Argos pour renforcer l'armée confédérée[4]. Les Argiens, qui

1. Thucydide, V, 58; Diodore de Sicile, XII, 78.

2. Thucydide, V, 58, 59,60.

3. Thucydide, V, 60 ; Diodore de Sicile, XII, 78.

4. Thucydide, V, 61 ; Diodore de Sicile. — Diodore prétend qu'Alcibiade se trouvait dans cette armée comme simple cavalier, entraîné par sa sympathie pour les Argiens et les Mantinéens. Cette assertion paraît erronée; non pas parce que Alcibiade ayant été stratége l'année précédente, ne pouvait pas être redevenu simple soldat; ce changement, qui n'était pas considéré comme une déchéance, encore moins comme une dégradation, était très-commun dans la Grèce antique; mais parce que Thucydide (V, 61), dit expressément qu'Alcibiade était alors ambassadeur à Argos. Il n'est donc pas probable qu'il fût à la fois simple soldat et ambassadeur. Alcibiade assista cependant à la bataille de Mantinée, non comme soldat mais comme curieux. Il dut ac-

craignaient de rompre la trêve récente avec Sparte, les invitèrent à s'en retourner. Mais Alcibiade, alors ambassadeur d'Athènes à Argos, soutint devant l'Assemblée qu'un armistice avec Lacédémone, sans l'avis de tous les confédérés, était une infraction au traité; qu'en conséquence cet armistice devait être annulé, et qu'il fallait profiter de l'arrivée des Athéniens pour reprendre les hostilités[1]. Ces arguments qu'Alcibiade développa avec son éloquence accoutumée enlevèrent les suffrages; on reprit les armes et l'on alla mettre le siége devant Orchomène, cité arcadienne, alliée de Lacédémone. Plusieurs assauts obligèrent cette ville à capituler[2].

La capitulation d'Orchomène et la défection imminente de Tégée, où les Argiens entretenaient des intelligences, jetèrent l'inquiétude à Sparte. Les Spartiates en masse se portèrent sur Tégée pour arrêter les progrès des coalisés[3]. De nombreux contingents alliés renforcèrent les troupes de Lacédémone. L'armée était commandée par le roi Agis[3].

Aussitôt qu'on apprit à Argos la marche offensive d'Agis, qui se dirigeait sur l'Argolide par Oresthéon,

compagner les stratéges argiens et athéniens sur le lieu du combat, et se tenir près d'eux durant l'action.

1. Thucydide, V, 61.

2. Thucydide, V, 61, 62; Diodore de Sicile, XII, 79.

3. Thucydide, V, 63, 64. Cf. Diodore de Sicile, XII, 78, 79.

Tégée et Mantinée, l'armée Argo-Athénienne se porta en avant. Les Lacédémoniens avaient pris position dans les plaines marécageuses de Mantinée, espérant que là s'engagerait le combat. Mais les généraux argiens redoutaient, en rase campagne, le choc invincible des phalanges lacédémoniennes. Ils postèrent leur infanterie sur les côtes escarpées d'un des contre-forts du mont Artémision [1], de telle sorte que si, selon toute probabilité, Agis attaquait, les Spartiates auraient contre eux le désavantage du terrain. Les hoplites ne pourraient conserver leurs lignes dans l'ascension de ces roides sentiers, dont l'un avait mérité le nom de *Chemin de l'échelle* [2]; et ils n'arriveraient à aborder l'armée argienne que déjà décimés par les traits des troupes légères.

La hâte de combattre cacha à Agis le danger que présentait l'attaque de pareils retranchements. Il désirait ardemment se faire pardonner d'avoir le mois précédent quitté le territoire d'Argos sans avoir livré bataille [3]. A son retour, on l'avait accusé de trahison et de lâcheté; on avait même été sur le point de le condamner à cent mille drachmes d'amende et de

1. Thucydide, V, 65. Cf. Leake et la carte murale de Kiepert.
2. Pausanias, VIII, 10.
3. Thucydide, V, 63. Cf. 49, 50, 65, et Diodore, XII, 79.

raser sa demeure[a]. Agis ordonna de marcher aux Argiens. Mais un de ces vieillards spartiates, chargés d'accompagner le roi dans toutes les expéditions pour lui servir de conseil, dit à Agis ces simples mots : « Tu « guéris un mal par un autre[1]. » Il lui rappelait sa prudence exagérée de la veille, en même temps qu'il lui reprochait son excessive témérité du moment. Agis fit battre en retraite sur la Tégéatide. Ce n'était cependant qu'une fausse manœuvre destinée à attirer l'ennemi et à lui faire perdre l'avantage du terrain. Les généraux argiens ne s'y trompèrent pas. Ils voulurent conserver leur position. Mais des cris de trahison éclatèrent dans les rangs des hoplites. « Ce n'est pas assez, « disaient-ils, d'avoir laissé échapper une fois les La« cédémoniens ! faut-il les laisser s'échapper encore ? » Devant l'exaltation de leurs troupes, les généraux se crurent obligés de modifier le plan primitif. Ils descendirent dans la plaine de Mantinée où l'armée campa, car la nuit s'était faite. Le lendemain au lever du jour, les divisions se formaient en bataille pour poursuivre l'ennemi, lorsque les Lacédémoniens, ignorant que leur fausse retraite eût ainsi trompé les Argiens, revinrent à leur position de la veille. Ils se décidaient

1. ....κακὸν κακῷ ἰᾶσθαι. Thucydide, V, 65.

sans doute à tenter l'attaque des côtes de l'Artémision [1].

La bataille de Mantinée (juin 418 av. J. C.), une des plus importantes qui se fussent livrées depuis longtemps, eut donc deux journées, et aussi deux phases absolument distinctes, dont la seconde fut déterminée par l'ingérence dans le conseil des généraux d'individus étrangers à l'art tactique. Agis gagna la bataille parce qu'il se rendit à l'observation du vieillard spartiate; les généraux argiens furent défaits parce qu'ils obéirent aux menaces de leurs troupes.

Quoique les chances de victoire semblassent être pour les Spartiates puisqu'ils avaient amené l'ennemi sur le terrain choisi par eux, ils se trouvèrent au début de l'action dans une périlleuse situation. Ils débouchaient des défilés de la Tégéatide et ne s'attendaient pas à rencontrer aussitôt les Argiens en ordre de bataille et prêts à les attaquer. Il leur fallait en quelques instants passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille. Les Lacédémoniens, rompus aux manœuvres, exécutèrent ce mouvement avec une précision et une rapidité surprenantes [2]. Ils se déployèrent ainsi: les

1. Thucydide, V, 65, 66.

2. Thucydide, V, 66. — L'ex-stratége athénien cite cette manœuvre avec admiration.

Scirites[1] à l'extrême gauche; les Néodamodes[2] et les Laconiens, vétérans de la campagne de Thrace, à la gauche; les Lacédémoniens et les Arcadiens au centre; les Tégéates et quelques lochi[3] lacédémoniens à la droite. L'aile droite de l'autre armée était occupée par les Mantinéens; le centre par les Arcadiens, les Mille d'Argos[4] et les autres hoplites argiens; la gauche par les Athéniens, flanqués de leur cavalerie[5].

1. Les Scirites étaient les habitants d'une contrée sauvage et montagneuse, située au nord de la Laconie, sur les frontières de l'Arcadie. Perioiki eux-mêmes, c'est-à-dire hommes libres mais non citoyens, ils étaient distingués des autres perioiki à cause de leur valeur indomptable. A l'armée, ils formaient une classe intermédiaire entre les Lacédémoniens ou Spartiates, et les Laconiens; moins estimés que ceux-là, plus estimés que ceux-ci. Selon une antique institution, attribuée à Lycurgue, les Scirites étaient chargés de la garde du camp pendant la nuit; en marche, ils formaient l'avant-garde; et en bataille, ils étaient souvent placés en réserve pour soutenir les lochi qui faibliraient. La Sciritide donnait six cents guerriers à Sparte. Cf. Xénophon, *de Rep., Lac.*, XIII; *Cyrop*, IV, 2; Diodore de Sicile, XII, 32.

2. Les Néodamodes étaient des hilotes affranchis pour fait de guerre.

3. Le Lokhos, commandé par le Lokhagos, était l'unité tactique des armées lacédémoniennes.

4. Les Mille d'Argos, corps d'élite formé des mille hoplites les plus forts et les plus braves de l'armée argienne,

5. Thucydide, V, 69, 68. Cf. Diodore de Sicile, XII, 79. — Thucydide ne fixe pas le nombre des combattants. Il dit seulement que les confédérés argiens-athéniens étaient numériquement inférieurs aux lacédémoniens. Il ajoute que les Spartiates présentaient un front de quatre cent quarante huit hommes rangés sur huit de profondeur; ce qui donne le chiffre de trois mille cinq cent quatre-vingt quatre hommes.

Un nouvel ordre de bataille que tenta Agis faillit aussi compromettre ses troupes. Il avait remarqué que tout hoplite à l'attaque avait coutume, afin de se garantir le plus possible des traits de l'ennemi, de s'abriter derrière le bouclier de son voisin de droite. Ce mouvement suivi, peut-être inconsciemment, par chaque homme du front donnait à la marche une direction oblique, d'où il résultait que dans les batailles rangées, la droite d'une armée débordait toujours la gauche de l'armée ennemie, tandis que la gauche était débordée et exposée à être prise en flanc par la droite de l'autre armée[1]. Pour parer à ce danger, Agis ordonna aux Scirites qui formaient son extrême gauche de faire un changement de front à gauche (déclinaison du côté du bouclier, d'après les termes de la tactique grecque[2]). Par ce mouvement, qui donnait à la ligne

Mais Thucydide ne parle que des phalanges spartiates proprement dites; il ne cite ni les Scirites, ni les Néodamodes, ni les Laconiens, ni les alliés, ni la cavalerie, ni enfin les troupes légères. On doit donc élever au moins à un chiffre triple les troupes de cette armée.

1. Thucydide, V, 71. Cf. Élien, *de Militar. ordinib.*, 18.

2. Élien, *de militar. ordinib.*, 18.— Les Grecs avaient aussi la conversion. Mais dans cette circonstance, la conversion à pivot fixe eût porté les Scirites en potence en avant de la ligne de bataille, au lieu que la déclinaison, qui s'exécutait à pivot mouvant et déboîtant, les portait en potence rentrante. Voir les commentateurs d'Élien, F. Robortello et Bouchaud-de-Bussy.

lacédémonienne la figure d'une potence, les Scirites ne craignaient plus d'être tournés ni débordés par les Mantinéens. Mais en exécutant cette manœuvre, les Scirites avaient naturellement laissé vide un certain espace de terrain entre eux et les Néodamodes. Le roi donna aussitôt l'ordre à deux polémarques, placés à la droite, toujours assez suffisamment garnie, de se porter sur ce point avec leurs lochi pour remplir le vide[1]. L'ordre était donné trop tard. Déjà les deux armées marchaient l'une sur l'autre; déjà les Athéniens entonnaient le péan; déjà les hoplites spartiates chantaient les anapestes de Tyrtée, pendant que leurs aulètes rhythmaient les pas des guerriers par les sons aigus des flûtes[2]; déjà, au commandement de « Baissez la pique[3] » on avait vu courir un éclair d'acier sur toute la ligne des combattants.

Au premier choc, l'aile droite des alliés, formée des contingents mantinéens, culbuta les Scirites encore en

1. Thucydide, V, 71.

2. Thucydide, V, 69-70. — Thucydide fait cette curieuse remarque : « Les Athéniens et les Argiens étaient exaltés au combat par les ha- « rangues éloquentes des généraux. Les Spartiates se contentaient de « se rappeler leur instruction militaire. Ils savaient qu'un long usage « des armes est un plus sûr garant de la victoire que les plus vives « exhortations. »

3. Élien, *de militar. ordinib.*, XL.

désordre[1]. Et les Mille d'Argos pénétrèrent dans la brèche que le changement de front des Scirites avait faite dans la ligne de bataille. Ils prirent en flanc les phalanges spartiates du centre, les défirent et les poursuivirent jusqu'à leurs chariots[2]. Mais à l'extrémité opposée du champ de bataille, ce furent les Argiens et les Athéniens qui eurent le dessous. Tournés, coupés et enveloppés par les Lacédémoniens d'Agis, ils étaient réduits à se rendre ou à mourir, si le roi, instruit de la défaite de son aile gauche, ne se fût rabattu avec toutes ses troupes pour lui porter secours. Inespérément dégagés, les Argiens et les Athéniens restèrent démoralisés par leur nombreuses pertes et par la vigueur de l'attaque des Spartiates. Ils jugèrent la bataille perdue et battirent en retraite. Les Mille d'Argos et les Mantinéens, d'abord victorieux mais se voyant abandonnés par le gros de l'armée et menacés par les forces entières de l'ennemi, se retirèrent en bon ordre sur l'Argolide[3]. Les Spartiates élevèrent le trophée de

1. Les Scirites étaient en désordre parce que voyant que la brèche qu'avait produite dans la ligne de bataille leur changement de front n'était pas comblée par d'autres troupes, ils avaient tenté de reprendre leur position première. C'est au moment où ils exécutaient ce mouvement qu'ils furent abordés par les Mantinéens. Thucydide, V, 71-72.

2. Thucydide, V, 72. Cf. Diodore de Sicile, XII, 79.

3. Thucydide, V, 72-73. Cf. Diodore de Sicile, XII, 79.

victoire. Ils avaient à peine cinq cents hommes hors de combat, et ils avaient tué à l'armée confédérée douze cents hommes, parmi lesquels les deux stratéges athéniens Lakhès et Nikostratos[1].

C'était une grande et heureuse journée. Cependant cette bataille de Mantinée, qui malgré toutes les prévisions se termina par la défaite des confédérés Argiens-Mantinéens, n'apporta aux vainqueurs aucun profit matériel. Sans poursuivre l'ennemi, sans prendre possession du territoire de Mantinée, les Lacédémoniens regagnèrent la Laconie. Par contre, ils retirèrent de cette victoire un immense avantage moral. Elle releva leurs armes du discrédit où les avait fait tomber la capitulation de Sphactérie et raffermit dans le Péloponnèse leur ascendant, que le traité d'Alcibiade avait ébranlé.

Peu de temps après la bataille de Mantinée, les Argiens, à l'instigation du parti oligarchique, traitèrent de la paix avec Sparte et ordonnèrent aux Athéniens d'évacuer les forts qu'ils avaient élevés dans le Péloponnèse[2]. Les Mantinéens suivirent l'exemple d'Argos[3]. Puis les oligarques d'Argos avec le secours des Lacédémoniens renversèrent la démocratie et établirent

1. Thucydide, V. 72-74. Cf. Diodore de Sicile, XII, 79.
2. Thucydide, V, 76-80. Cf. Diodore, XII, 79.
3. Thucydide, V, 76-80 ; Diodore de Sicile, XII, 80.

un gouvernement aristocratique[1]. Ce régime se maintint huit mois par la terreur[2]. En 417, le parti populaire se souleva. Une collision ensanglanta les rues de la cité; une partie des oligarques fut massacrée, les autres s'enfuirent. On rétablit la démocratie[3].

A la nouvelle du triomphe du parti populaire, les Athéniens dépêchèrent à Argos Alcibiade, l'âme de l'alliance argienne. Il conseilla aux Argiens de construire de longs murs jusqu'à la mer, afin de se mettre en état de recevoir des secours en vivres et en hommes de la marine athénienne, au cas où les Péloponnésiens bloqueraient la ville par terre. Le conseil agréé, Alcibiade fit venir d'Athènes en toute hâte des maçons et des tailleurs de pierre qui se joignirent à la population entière d'Argos, citoyens, esclaves et femmes, pour élever les murs[4]. L'été suivant (416), la faction oligarchique menaçant encore de fomenter quelque sédition, les Athéniens envoyèrent de nouveau Alcibiade à Argos, avec vingt trirèmes[5]. Il assembla le

1. Thucydide, V, 81; Diodore de Sicile, XII, 80.

2. Thucydide, V, 82; Diodore de Sicile, XII, 80; Plutarque, *Alcibiad.*, XV.

3. Plutarque, *Alcibiad.*, XV.

4. Plutarque, *Alcibiad.*, XV. Cf. Thucydide, V, 82.

5. Thucydide, V, 84; Diodore de Sicile, XII, 81; cf. Plutarque, *Alcibiad.*, XV.

Conseil, dressa avec lui une liste de suspects, et prit plusieurs mesures afin de consolider le régime démocratique. Puis il enleva trois cents Argiens soupçonnés de sentiments oligarchiques et de sympathies pour Lacédémone, et les déporta, en retournant en Attique, dans les îles voisines qui dépendaient d'Athènes[1].

C'était la cinquième fois depuis quatre ans qu'Alcibiade était chargé d'une mission ou investi d'un commandement par les Athéniens. La première fois en 419, il avait conduit comme stratége un corps d'armée d'Argos à Patras à travers des contrées ennemies ; la seconde fois, en 419, encore comme stratége, il avait envahi le territoire des Trézéniens ; la troisième fois, en 418, il avait, en qualité d'ambassadeur, persuadé aux Argiens de reprendre les hostilités ; la quatrième fois, en 417, renommé ambassadeur, il avait conseillé aux Argiens d'élever les longs murs ; la cinquième fois enfin, en 416, réélu stratége, il avait consolidé le gouvernement démocratique[2]. Sans doute à cause de sa jeunesse[3], les Athéniens hésitaient

1. Thucydide, V, 84; Diodore de Sicile, XII, 81.

2. Cf. Plutarque, *Alcibiad.*, XV; Thucydide, V, 52, 55, 61, 82; Diodore de Sicile, XII, 78.

3. Ces événements se passèrent de la trentième à la trente-cinquième année d'Alcibiade; mais on sait que cet âge était considéré

encore à confier un grand commandement à Alcibiade A la bataille de Mantinée comme au siége de Mélos, des généraux vieillis dans les combats, Lakhès, Nikostratos, Philokratès, Lisias, Lykomédès, avaient la conduite des troupes et la direction des opérations stratégiques[1]. Mais s'agissait-il de quelque mission diplomatique délicate, de quelque expédition rapide où il fallait savoir joindre la hardiesse à la prudence, c'était à Alcibiade que le Peuple confiait cette mission, qu'il déléguait ce commandement.

par les Athéniens comme l'adolescence de l'homme politique, puisqu'avant trente ans accomplis on ne pouvait remplir aucune charge.

1. Thucydide, V, 61, 84, 116 ; Diodore de Sicile, XII, 79, 80.

CHAPITRE TROISIÈME.

Les députés Athéniens à Mélos. — Siége et prise de Mélos. — Massacre des Méliens (416 av. J. C.). — Violences et débauches d'Alcibiade. — Timon le misanthrope. — Les nouveaux chefs de parti à Athènes. — Les adversaires d'Alcibiade : Nicias, Phaeax, Hyperbolos. — Haines contre Alcibiade. — Proposition par Hyperbolos d'un vote d'ostracisme. — Ligue entre Alcibiade et Nicias. — Bannissement d'Hyperbolos (Hiver de 416-415).

Un peuple qui n'est pas, comme l'étaient les Spartiates ou les Romains de la République, organisé exclusivement pour être soldat, ne vit pas sans danger de longues années dans l'agitation et les angoisses de la guerre, dans les alternatives irritantes de la défaite et de la victoire. S'il ne tombe pas dans le découragement, la lassitude, la prostration, ce qui serait la mort, il prend une vie factice, toute de fièvre et de nerfs, que maintiennent seuls le bruit et le mouvement. Cet état

morbide prédispose aux plus grandes actions, à l'héroïsme, au martyre même, souvent aussi au fanatisme, au délire politique, à la folie sanguinaire. De là, ces mesures violentes qui sont des crimes, ces exécutions qui sont des massacres, ces assassinats juridiques qui sont des hontes. On a trop souvent exposé sa vie pour que la vie des hommes importe. A force de se servir de l'épée, on ne voit plus de droit que dans l'épée; à force de verser son sang, on répand le sang à flots comme si c'était une rosée féconde.

La bataille de Mantinée qui avait relevé le prestige des Lacédémoniens sans abattre pourtant la puissance d'Athènes et qui avait brisé l'alliance argo-athénienne, menaçante pour tous les états indépendants, eût pu rendre une longue periode d'accalmie à la Grèce épuisée. Les belligérants se trouvaient à peu près dans la même situation qu'au début des hostilités[1]. Les îles révoltées étaient rentrées sous la domination athénienne. Aucune cité n'avait subi de ces défaites écrasantes, de ces pertes de villes, de ces cessions de territoire, qui ne terminent une guerre que pour en préparer une nouvelle, plus terrible et plus acharnée.

1. A la vérité, quelques cités révoltées du littoral de la Thrace n'étaient pas soumises par Athènes; mais en revanche, les Athéniens occupaient Pylos, au cœur même de la Laconie.

Chez les Doriens comme chez les Ioniens, les succès et les revers se compensaient. Les Spartiates, en rentrant en Laconie aussitôt après leur victoire, avaient donné l'exemple de la modération. Les Athéniens devaient le suivre, d'autant plus qu'alors ils ne pouvaient rien entreprendre dans le Péloponnèse où ils ne comptaient plus d'alliés. C'était donc l'heure de rentrer en soi-même et de se fortifier par le calme et le travail pour les éventualités futures. C'était l'heure de panser les plaies de la patrie déchirée.

Mais les Athéniens étaient en proie à la fièvre de guerre. Dans l'impossibilité d'agir sur le continent, ils portèrent la lutte sur d'autres points. En 417-416, tandis qu'Alcibiade renouait l'alliance argienne sans cependant décider les Argiens à reprendre les armes, tandis que le corps d'occupation de Pylos ravageait les districts ouest de la Laconie, les Athéniens firent une expédition contre les Macédoniens et débarquèrent trois mille hommes dans l'île de Mélos[1].

Mélos, colonie dorienne, n'avait jamais acquiescé au traité de Délos qui mettait toutes les îles grecques sous la domination athénienne. Elle était restée autonome.

1. Thucydide, V, 83, 84, 115. — L'armement contre Mélos se composait de trente-huit trirèmes, de douze cents hoplites athéniens, de trois cent trente archers et de quinze cents hoplites alliés.

Pendant la guerre du Péloponnèse, les Méliens quoique sympathisant avec les Spartiates à cause de leur origine commune, n'avaient pas pris parti. En attaquant Mélos, les Athéniens violaient le droit des neutres.

Avant de commencer les opérations contre cette ville, les deux stratéges qui commandaient les troupes, Kléomédès et Tisias, dépêchèrent aux Méliens des députés, chargés de leur faire connaître l'ultimatum d'Athènes[1]. Thucydide a dramatisé cette entrevue des envoyés athéniens avec les magistrats de Mélos. Il a pris la forme dialoguée pour exposer les arguments des Athéniens et la défense des Méliens[2]. C'est le sinistre *carmen amœbeum* de la Force et du Droit. Jamais le principe éternel que la force l'emporte sur le droit n'a été proclamé avec plus de cynisme.

« — Ce n'est pas au moyen de paroles d'éloquence et « d'arguments triomphants qui ne convaincraient per- « sonne, disent les Athéniens, que nous allons vous « démontrer que notre domination est justifiée par « nos victoires sur les Mèdes, et notre agression contre « vous, par votre attachement à nos ennemis. Non, « nous partons d'un principe universellement admis :

1. Thucydide, V, 84.
2. Thucydide, V, 84-113.

« Les forts se servent de la force et les faibles se sou-
« mettent [1]. »

Les Méliens quittent alors la question de droit et répondent que leurs alliés d'origine, les Lacémoniens, viendront les secourir. « — Ne vous bercez pas de ce « chimérique espoir, répondent les Athéniens. On ne « doit pas compter sur les sympathies d'un État, mais « sur les forces dont il dispose. Les Lacédémoniens, « n'ayant pas de vaisseaux, ne tenteront pas la lutte « navale avec les dominateurs de la mer [2]. »

« — Il nous reste l'espérance, reprennent les Méliens. « Le sort des armes est hasardeux. » — « L'espérance, « disent les Athéniens, nuit souvent même unie à la « force ; quand elle captive les faibles, elle les perd sans « retour [3]. »

Enfin les Méliens invoquent la protection et la vengeance des Dieux. Les Athéniens n'en sont point émus. « — Nous ne craignons pas, disent-ils, que la protection « divine nous manque, car les Dieux comme les hom- « mes sont manifestement portés par la nécessité de « leur nature à imposer leur volonté à ceux qu'ils tien-

1. ....δυνατὰ δή οἱ προὔχοντες πράσσουσι, καὶ οἱ ἀσθενεῖς ξυγχωροῦσι. Thucydide, V, 89.

2. Thucydide, V, 97, 98, 99.

3. Thucydide, V, 102, 103.

« nent en leur pouvoir[1]. Cette loi, ce n'est pas nous qui « l'avons établie, ni qui l'avons appliquée les premiers. « Nous l'avons reçue de nos pères et elle subsistera « éternellement. Nous sommes en outre convaincus « que dans notre situation, ni vous, ni d'autres n'agi- « raient autrement [2]. »

Les conférences furent rompues; le siége de la ville commença. Revenus en Attique, les députés exhortèrent l'Assemblée à décréter contre les Méliens une mesure rigoureuse qui servît d'exemple aux ennemis d'Athènes. Il fut décidé que tous les Méliens adultes seraient mis à mort et que les femmes et les enfants seraient vendus comme esclaves. Au milieu de l'automne, de nouvelles troupes furent envoyées sous le commandement de Philokratès pour presser les opérations. Bientôt les Méliens se rendirent à discrétion. L'armée exécuta impitoyablement les ordres du Peuple. Les Méliens mâles, combattants ou non combattants, furent passés au fil de l'épée; les femmes vendues à l'encan. La ville ne fut plus qu'une ruine, l'île qu'un désert. Les Athéniens durent les repeupler en y envoyant cinq cents colons[3].

1. ...ἡγούμεθα γὰρ τὸ, τε θεῖον δόξῃ, τὸ ἀνθρώπειόν τε σαφῶς διαπαντὸς ὑπὸ φύσεως ἀναγκαίας οὗ ἂν κρατῇ ἄρχειν.

2. Thucydide, V, 104-105.

3. Thucydide, V, 116.

Selon le témoignage, assez peu digne de foi en général du Pseudo-Andocide, Alcibiade devrait porter la responsabilité du massacre des Méliens. Ce serait lui qui aurait entraîné l'Assemblée à voter ce cruel décret. L'auteur précité ajoute que si Alcibiade agit ainsi, ce fut afin d'acheter une jeune Mélienne qu'il aimait et dont il eut plus tard un enfant[1]. Mais Thucydide ne parle pas de la participation d'Alcibiade au crime de Mélos. Le silence du véridique et minutieux historien autorise, sinon à l'infirmer, du moins à en douter[2]. Plus que tout autre, Alcibiade serait condamnable d'avoir proposé ce décret. On peut excuser les mesures rigoureuses chez les hommes qui, comme Brutus, le duc d'Albe, Saint-Just, rachètent leur sévérité sur les autres par leur sévérité sur eux-mêmes et qui donnent dans la vie privée l'exemple des mœurs

1. Pseudo-Andocide, *C. Alcib.* 22-23; Plutarque, *Alcibiad.*, XVI.

2. Pour un décret bien moins important que la mise à mort des Méliens : une inscription sur une stèle de l'acropole, disant que les Lacédémoniens ont trahi leurs serments, Thucydide mentionne que ce décret fut rendu sur la motion d'Acibiade (V, 56). Il semble donc que si Alcibiade eût provoqué une telle mesure, sur laquelle Thucydide s'étend longuement, l'historien n'eût eu garde de ne pas le faire savoir. Au reste, la participation d'Alcibiade à l'affaire de Mélos n'est pas improbable, mais elle n'est rien moins qu'à prouver; et que penser historiquement de cette romanesque aventure de la jeune Mélienne vendue comme esclave?

austères. Mais celui-là surtout est haïssable, qui dresse une liste de proscription au milieu d'une orgie et qui essuie ses mains ensanglantées à la chevelure d'or d'une courtisane.

Et malgré ses campagnes, ses fatigues, ses travaux, malgré les destinées de la cité auxquelles il présidait alors, Alcibiade n'avait pas cessé sa vie de débauches et de gynécées. Ainsi que certain homme d'État contemporain dont la mémoire est encore présente à plus d'un esprit, l'Alcméonide menait de front les affaires publiques et les plaisirs. Si l'ambition primait chez Alcibiade les autres passions, elle ne les éteignait pas. Sa journée passée au Conseil des Stratéges pour régler quelque question relative à une levée de troupes ou pour juger quelque délit militaire[1], Alcibiade consumait sa nuit jusqu'à l'aurore dans un symposion, avec des joueuses de flûte, des danseuses, des pallaques, en compagnie de ses amis habituels, Kallias, Axiokhos, Polytion, Théodoros le Phégeate, Antiokhos[2]. Quand, au Pnyx, les citoyens venaient de l'entendre soutenir une alliance, proposer une expédition, formuler un projet de loi, engager les Athéniens à étendre et

1. Cf. Thucydide, IV, 118; Démosthène, *De coron.*, 38; Boeckh, *Économie politique des Athéniens*, t. II, p. 204,

2. Cf. Plutarque, *Alcibiad.*, IV, V, VI, XVI, XXII.

à consolider leur puissance sur terre, et exhorter les jeunes gens à se rappeler le serment qu'ils avaient prêté à l'âge de dix-huit ans devant l'autel du temple d'Agraule, « de ne reconnaître de bornes à l'Attique « qu'au delà des blés, des orges, des vignes et des « oliviers[1], » ces mêmes citoyens le voyaient traverser l'agora, se dirigeant d'une façon efféminée et le pallium traînant à terre[2] vers la demeure de quelque hétaïre ou de quelque femme reconnue pourtant comme honorable[3]. Vers le soir, il traversait les rues d'Athènes, échauffé par le vin et faisant grand bruit, la tête ceinte d'une épaisse couronne de violettes et de lierre et de nombreuses bandelettes, soutenu dans sa marche par

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XV. — Les jeunes Athéniens juraient aussi qu'ils ne déshonoreraient pas les armes de la république, qu'ils n'abandonneraient pas leur poste, qu'ils sacrifieraient leur vie pour la patrie, et qu'ils laisseraient Athènes plus florissante qu'ils ne l'avaient trouvée. Ces serments, que devait prononcer tout Athénien avant de passer dans la classe des éphèbes et d'être inscrit sur les rôles des citoyens en état de porter les armes, était juré dans un temple de l'Acropole, élevé par les Athéniens à Agraule, en commémoration de son patriotisme. Agraule ou Aglaure, fille de Cécrops, s'était précipitée des rochers de la citadelle pour accomplir un oracle qui avait déclaré que les Athéniens seraient vainqueurs si quelqu'un d'eux se sacrifiait volontairement à la patrie. Hérodote, VIII, 52; Apollodore, III, 14; Lycurgue, *in Leocrat.*

2. Plutarque, *Alcibiad.*, XVI.

3. Xénophon, *Memorab.*, I, 2.

des aulétrides et de gais compagnons[1]. Il semblait le Dieu même des Bacchanales antiques. Mais le lendemain, il passait en revue un corps d'hoplites au Lycée, il faisait décréter l'armement de cinquante trirèmes ou la levée de deux mille hoplites, voter un psephisma, abroger une loi, il s'embarquait pour une campagne, il conférait dans une hétairie, avec ses affiliés pour préparer quelque importante élection.

Privilége du génie, Shakespeare a deviné Alcibiade sans le connaître[2]. Il le peint en trois lignes, mieux que ne le pourraient faire dix volumes d'histoire, lorsque, dans son *Timon d'Athènes*, il le représente en costume de guerre, à la tête de ses troupes et entouré de deux belles courtisanes. Voici Alcibiade : *ecce homo*. Sous l'exagération scénique, on reconnaît l'homme qui le matin discourant à l'Assemblée forçait le soir le gy-

1. Platon, *Sympos.*, p. 213. Cf. Plutarque, *Alcibiad.*, IV, V, VI; Athénée, XII, 9.

2. Certes Shakespeare savait étudier l'histoire quand ce travail importait à son œuvre. Le *Jules César* en fait preuve. Mais il ne semble pas que le grand Anglais ait même lu la *Vie d'Alcibiade* de Plutarque. Rien ne s'y rapporte dans le *Timon*. Sans doute, Shakespeare puisa quelques vagues renseignements sur Alcibiade dans une annotation de la *Vie de Marc-Antoine* (*Antonius*, LXX), au passage où Plutarque parle de Timon. On sait d'ailleurs que *le Timon* n'a pas la prétention d'être une pièce antique, et que ce serait un anachronisme que de le jouer en costumes grecs.

nécée, qui la veille conduisant une orgie s'embarquait le lendemain pour conquérir la Sicile.

En guerre même, où Athénée assure qu'Alcibiade se faisait souvent accompagner par deux hétaïres, Timandra sa maîtresse et Théodète[1], Alcibiade affectait tous les raffinements d'un sybarite. Souvent, afin de coucher plus mollement, il faisait percer le plancher de la trirème et on y pendait son lit avec des sangles tissées d'or[2]. A l'armée, sa tente, présent des Éphésiens, était grande, magnifiquement ornée et peinte de plusieurs couleurs[3]. Ses armes étaient plus riches et plus brillantes que celles des autres Athéniens, chefs ou soldats ; et il portait un bouclier lamé d'or et d'ivoire où l'on ne voyait aucune des figures symboliques adoptées généralement par les Athéniens, une chouette, un hibou, une tête de gorgone, une branche d'olivier, une Thémis armée, une hydre, mais un Amour lançant la foudre[4].

1. Athénée (XII, 9), semble même affirmer qu'Alcibiade menait toujours avec lui ces deux courtisanes quand il était à la tête de l'armée. C'est là une légende. Cependant Alcibiade agit peut-être ainsi quelquefois, dans certaines expéditions.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, XVI. — C'était comme une sorte de hamac massif, bien plus confortable assurément que les hamacs de nos jardins ou des entreponts de nos navires.

3. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 30; Plutarque, *Alcibiad.*, XII.

4. Athénée, XII, 9; Plutarque, *Alcibiad.*, XVI. — A en juger par

Il semble qu'à cette époque et depuis longtemps déjà, Alcibiade était par un contraste étrange, pour la masse du peuple, une idole, et pour la classe restreinte des jeunes chevaliers, un modèle. Avant Pétrone, Alcibiade était *l'arbiter elegantiarum*. Les jeunes gens répétaient ses bons mots, imitaient sa conduite et sa manière d'être, copiaient ses modes[2], tandis que les plébéiens vantaient sa magnificence et sa générosité, et s'entrete-

le bouclier d'Achille dans Homère et par le bouclier d'Héraklès dans Hésiode, la coutume de décorer les boucliers de figures symboliques, semble aussi ancienne que ces armes elles-mêmes. Ménélas avait un dragon sur son bouclier (Pausanias, X, 16); Alcméon, au siége de Thèbes, un dragon tacheté; Polynice, Thémis avec cette devise: « Je rétablirai; » Tydée, une peau de lion; Capanée, un Prométhée porte-torche avec cette devise: « Je réduirai la cité en cendres; » Adraste, une hydre; Étéocle, un guerrier montant à l'assaut; Hippomédon, le géant Tiphée vomissant des flammes; Hypesbius, un Zeus foudroyant; Parthénopè, un sphynx. On connaît aussi le bouclier de Lamakhos, décoré d'une tête de Gorgone. Cf. Eschyle, *Sept. contr. Theb.* v. 393, sq.; Euripide, *Phenic.* v. 451, sq.; Pindare, *Pyth.*, *od.* VIII; Pausanias, X, 26; Aristophane et le scoliaste, *Ran.*, v. 960; *Acharn.* v. 573; Pollux, I, 10.

Les boucliers étaient, aux temps historiques, soit de bois léger, tel que le figuier, le sureau, le peuplier, le hêtre, le saule, soit de peaux cousues les unes sur les autres; mais rarement tout en métal. Sur ce bois ou sur ces peaux, on appliquait, pour solidifier l'arme, des lames de métal, fer ou airain. (Homère, *Iliad.* v, 460; Hesychius, s. v. ἰτέα; Pline, IV, 40; Pollux, I, 10.) Mais sa richesse permettait à Alcibiade de substituer sur son bouclier des feuilles d'or à des feuilles d'airain ou de fer.

naient de sa valeur, de son éloquence, de son habileté comme guerrier et comme homme politique.

Les moindres actions de sa vie privée étaient divulguées, répétées, commentées par tout Athènes. Ainsi, il possédait un chien, remarquable par sa haute taille et sa beauté, qui lui avait coûté la somme énorme de soixante-dix mines[1]. On ne sait par quel caprice, il lui fit couper la queue; « c'était, remarque Plutarque, ce « que l'animal avait de plus beau : οὖσαν πάγκαλον. » Les amis d'Alcibiade lui reprochèrent cette mutilation et lui rapportèrent qu'elle était généralement blâmée et faisait médire de lui[2]. « — Eh ! ce que je vou« lais est arrivé, répondit Alcibiade. Je le voulais, car « tant que les Athéniens bavarderont sur cela, ils ne « diront rien de pire de moi[3] ! »

Cette action d'Alcibiade est devenue célèbre. Plus d'un ne connaît d'Alcibiade que son chien! Et a-t-on assez défiguré ou transfiguré cette historiette! On l'a érigée en maxime; on en a souvent changé le sens. Combien qui répètent que ce fut pour faire parler de soi qu'Alcibiade coupa la queue de son chien[4]! Or, si

1. Environ six mille trois cents francs.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, IX.

3. Γίνεται τοίνυν, εἶπεν, ὃ βούλομαι. Βούλομαι γὰρ Ἀθηναίους τοῦτο λάλειν, ἵνα μή τι χεῖρον περὶ ἐμοῦ λέγωσι. Plutarque, *Alcibiad.* IX.

4. On a souvent tenté de rétorquer ce lieu commun en prouvant que

ce ne fut pas par simple caprice qu'Acibiade agit ainsi, et s'il y eut en effet dessein chez lui, ce fut, comme il l'affirmait lui-même, non pour faire parler de soi, mais afin qu'on n'en parlât plus. Il ne voulait pas alors attirer l'attention; il la voulait détourner.

Les violences mêmes d'Alcibiade, si sévèrement jugées par quelques-uns, trouvaient grâce devant la majorité des Athéniens, qui les désignaient par des euphémismes. On les appelait « des traits de jeunesse, « les écarts d'un bon naturel[1]. » C'était sans indignation qu'on racontait sur l'agora et dans les festins que dans une fête locale, où Alcibiade et un certain Taureas étaient choréges, l'orgueilleux jeune homme ne pouvant admettre qu'on osât rivaliser de magnificence avec lui pour les jeux et les liturgies, avait frappé Taureas au visage pendant la solennité[2]; que pour son festin à Olympie, Alcibiade s'était servi de vases sacrés qu'il avait empruntés aux archithéores[3]. Que ne disait-on

cette anecdote même contredit absolument le sens que les modernes y attachent. Mais on ne peut résister à l'habitude. On dira toujours d'un homme qui aura par quelque extravagance voulu attirer sur soi l'attention publique, qu'il a, comme Alcibiade, coupé la queue de son chien!

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XVI.

2. Démosthène, *in Meid.*, 49; Plutarque, *Alcibiade*, XVI.

3. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 29. Cf. Phaeax? *C. Alcibiad.* (*Fragm. orat. græc.*, édit. Didot, t. II, p. 243). Plutarque, *Alcibiad.*, XIII. — Ruhnken (*Histor. critic. orat. græc.*, t. VIII, p. 138, ed.

pas encore ! Le peintre Agatharkhos courtisait une des maîtresses d'Alcibiade. Alcibiade les surprit ensemble. Pour se venger, il fit enlever le peintre par des esclaves. Conduit dans la demeure d'Alcibiade, il y fut séquestré pendant quatre mois, jusqu'à ce qu'il l'eût entièrement ornée de fresques. L'œuvre achevée, Alcibiade renvoya Agatharkhos en lui donnant une grosse somme d'argent[1]. C'était d'ailleurs une vengeance peu cruelle que cette commande imposée et largement rétribuée, mais aux yeux des censeurs, c'était une grave atteinte à la liberté individuelle. Un citoyen avait dé-

Reiske), et après lui Boeckh (*Éc. des Ath.*, t. I, p. 325), ont tenté d'établir une différence entre le récit du Pseudo-Andocide et le récit attribué à Phaeax et cité par Plutarque. Il est cependant certain qu'il s'agit d'un même fait, et que Plutarque l'a cité, non d'après un discours de Phaeax, qui semble n'avoir amais été prononcé (Voir la note 2 de la p. 375), mais d'après le discours apocryphe d'Andocide que nous possédons en entier. Boeckh augure arbitrairement de ceci qu'Alcibiade remplit à une certaine époque la charge de Trésorier de la Déesse. « Pollux, « dit-il, cite une liste d'offrandes sous l'archontat d'Alcibiade. Pollux a « confondu le nom de l'archonte avec le nom du trésorier de la déesse. » Cf. *Corpus Inscript. græc.*, XII, 25. Certes Alcibiade ne fut pas archonte, mais on peut douter qu'il fut trésorier. Ces fonctions sans importance politique ne lui convenaient pas. Puisque Pollux s'est trompé sur le nom de la magistrature et qu'il a mis archonte pour trésorier, rien ne prouve qu'il ne s'est pas trompé aussi sur le nom du magistrat et qu'il n'a pas écrit par exemple : Ἀλκιβιάδης pour Ἀρχιβιάδης. On peut encore admettre que cette erreur est l'œuvre d'un copiste.

1. Démosthène, *in Meid.*, 49; Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 116.

posé une accusation contre le poëte thasien Hégémon, protégé d'Alcibiade. Alcibiade entra dans le temple de Cybèle où était placée la liste des causes, et il effaça, avec le doigt mouillé de salive, le nom du poëte. Il empêchait ainsi l'archonte et l'accusateur de présenter la cause au dikastérion[1]. Alcibiade se donnait comme le défenseur de la démocratie athénienne, mais sous la république il agissait en César.

Malgré ces violences, ces actes arbitraires, cette vie de scandale, les oligarques, ennemis d'Alcibiade, n'osaient encore attaquer ouvertement, soit à la tribune, soit devant les tribunaux, le favori du peuple. Un seul homme, le misanthrope Timon osa l'apostropher en face. Alors qu'Alcibiade, après avoir obtenu à l'Assemblée un grand succès d'éloquence, retournait chez lui, reconduit comme un triomphateur par tout le peuple, Timon, au lieu de se détourner et de chercher à l'éviter, selon sa coutume d'en agir avec les autres hommes, l'aborda, le prit par la main et lui dit en montrant la foule[2] : « Courage, ô mon fils ! Accrois ta grandeur, car

1. Athénée, IX, 17. —Hégémon, poëte comique contemporain d'Aristophane, d'Amipsias et d'Archippos. Il était de l'île de Thasos, dépendante d'Athènes. Il ne reste qu'un seul fragment de toutes ses comédies. Cf. Aristote, *De poetic.* II; *Mém. de l'Académie des inscript.* t. VII, p. 404, 405; *Frag. Comic. græc.* (édit. Didot, p. 283.)

2. Plutarque, *Alcibiad.*, XVI.

« cette grandeur sera un malheur pour tous ceux-ci[1]. »

Dans le cortége d'Alcibiade, composé d'admirateurs et d'envieux, on injuria et on menaça Timon. Quelques-uns pourtant l'approuvèrent; d'autres ne firent que rire de cet étrange propos[2].

Ces derniers avaient raison, car Timon, n'étant ni un oracle ni un prophète, ne pouvait prévoir qu'Alcibiade serait l'instrument de la ruine d'Athènes. Il eût fallu pour cela qu'il prévît le complot des hermakopides, le procès des mystères, le bannissement d'Alcibiade, l'inaction funeste de Nicias devant Syracuse, la témérité et la désobéissance d'Antiokhos dans les eaux d'Éphèse, le second exil d'Alcibiade, le dédain des stratéges à Ægos-Potamos pour les conseils de leur ancien chef, enfin toutes ces circonstances, tous ces événements aussi fatals qu'imprévus, que l'avenir cachait. Timon n'avait pas la seconde vue. Pourquoi eût-il embrassé les choses futures d'un seul regard? Quel indice lui faisait soupçonner qu'Alcibiade causerait le malheur de la cité? Trouvait-il en lui plus de présomption que de capacités? Non. Déjà Alcibiade avait fait ses

1. Εὖγ', ἔφη, ποιεῖς αὐξόμενος, ὦ παῖ· μέγα γὰρ αὔξῃ κακὸν ἅπασι τούτοις· Plutarque, *Alcibiad.*, XVI.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, XVI.

preuves comme politique et comme capitaine, comme diplomate et comme orateur; les plus acharnés entre ses ennemis lui reconnaissaient tous les talents et toutes les aptitudes. Était-ce son ambition? mais Périclès aussi était un ambitieux, et il avait rendu Athènes puissante et prospère. Étaient-ce donc ses débauches? mais Thémistocle, qui parut dans le Céramique en présence d'une foule immense, monté sur un quadrige que traînaient quatre courtisanes demi-nues[1], était aussi un débauché. Cependant, il sauva la Cité de l'invasion barbare et fonda la puissance d'Athènes.

Timon haïssait l'humanité entière. Il ne frayait qu'avec deux Athéniens: un certain Apémantos, misanthrope comme Timon, et Alcibiade[2], qui connaissait trop bien les hommes pour ne pas les mépriser. La haine de Timon et le mépris d'Alcibiade s'entendaient. D'ailleurs, les deux seuls citoyens que Timon fréquentât n'étaient pas à l'abri de ses morsures lycanthropiques. Un jour Apémantos soupant avec Timon lui dit: « Quel « bon souper nous faisons ici! » — « En effet, » répondit Timon, « si tu n'y étais pas[3]. » Une autre fois, comme on l'a vu, Timon arrêta Alcibiade dans sa mar-

1. Athénée, XII, 10.
2. Plutarque, *Antonius*, LXX.
3. Plutarque, *Antonius*, LXX.

che triomphale pour lui jeter à la face un encouragement ironique, qui pouvait enlever au jeune stratége la confiance du Peuple[1].

L'histoire doit juger ce propos comme le jugeaient les contemporains de Timon. Il n'y faut voir ni la prophétie d'un illuminé, ni le cri d'une conscience indignée, mais le rugissement de haine de la misanthropie. Les Athéniens ne prenaient plus garde aux excentricités et aux invectives de Timon depuis le jour où apparaissant inopinément à l'Assemblée, à laquelle il ne venait jamais, il était monté à la tribune et avait prononcé ces étranges paroles : « Athéniens, j'ai « chez moi un figuier où plusieurs citoyens se sont « déjà pendus. Or, comme je dois bâtir sur ce terrain, « j'ai voulu vous en avertir publiquement, afin que « si quelqu'un d'entre vous a envie de se pendre, il se « hâte de le faire avant que le figuier ne soit abattu[2]. »

Cependant, Alcibiade était menacé dans sa fortune

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XVI.

2. Plutarque, *Antonius*, LXX. — Les huit épitaphes du tombeau de Timon, recueillies dans l'*Anthologie* (*Anthologia græca*, VIII. Ἐπί-γραμματα ἐπιτύμβια, 213-320) parachèvent le portrait du misanthrope. Nous en citons une que Plutarque (*Antonius*, LXX) attribue à Timon lui-même :

« Ici je repose après m'être débarrassé du dur fardeau de la vie.
« Ne demandez pas mon nom, misérables que vous êtes, et puissiez
« vous tous mourir misérablement! »

politique par les haines du parti aristocratique. La victoire qu'avait remportée la démocratie sur l'oligarchie en faisant, grâce à Alcibiade, conclure l'alliance argienne et reprendre la politique belliqueuse de Périclès, n'avait point découragé les oligarques. Les deux partis étaient toujours en présence, toujours luttant sourdement dans les hétairies et sur l'agora, toujours combattant ouvertement à l'Assemblée du Pnyx. Depuis quelques années déjà, Alcibiade, idole de la multitude, menait le parti démocratique ; le parti opposé avait pour principaux chefs, comme par le passé, Nicias, l'habile stratége, et Phaeax, fils d'Erasistratos[1]. De quelques années plus âgé qu'Alcibiade, ce dernier, aussi illustre par la naissance que le fils de Klînias, lui était inférieur sous plusieurs rapports, entre autres dans l'éloquence. Il avait plutôt l'art de la conversation, le talent de persuader ses adversaires dans une discussion particulière, que la faculté et la force de soutenir les grands combats de la tribune[2]. Son contemporain Eupolis l'avait jugé ainsi : « Le plus habile à converser, le plus impuissant à parler : Λαλεῖν ἄριστος, ἀδυνατώτατος λέγειν[3]. » Ce Phaeax n'é-

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XIII ; cf. Thucydide, V, 4, 5.

2. Plutarque, *Alcibiad.*, XIII.

3. *Fragmenta comicorum græcorum*, Eupolis, Δῆμοι, VIII (édit. Didot) ; cité par Plutarque, *Alcibiad.*, XIII. Cf. Aulu-Gelle, I, 15 : *Loquax magis quam facundus.*

tait d'ailleurs connu que par une mission assez insignifiante en Sicile où les Athéniens l'avaient envoyé en 422, avec deux trirèmes[1]. Et, soit mort prématurée, soit retraite subite de la vie politique, soit encore incapacité absolue, il ne devait plus jouer, le silence des auteurs anciens l'atteste, aucun rôle dans l'histoire d'Athènes.

Grâce à ses succès de stratége, de politique et d'orateur, à ses sentiments démocratiques, héréditaires dans sa famille, et souvent affirmés par lui, à l'illustration de ses ancêtres, grâce surtout à ses libéralités, à sa magnificence dans les chorégies athéniennes et dans les théories panhelléniques, la multitude pardonnait à Alcibiade sa grande richesse et excusait ses violences et ses débauches[2]. L'admiration du peuple pour les vertus de leur rival et son indulgence pour ses vices, excitaient au plus haut point l'animosité de Nicias, de Phaeax et des oligarques. Ceux-ci, en effet, à peine ses égaux comme orateurs et comme stratéges, n'avaient pas espoir de rivaliser avantageusement avec lui soit à la guerre, soit à la tribune ; inférieurs en richesse, ils ne pouvaient pas non plus lutter avec lui de largesses au

1. Thucydide, V, 4, 5.
2. Plutarque, *Alcibiad.*, XVI.

peuple ou de luxe chorégique; enfin, mal vus par la multitude à cause de leur opinion aristocratique, ils n'osaient mener la vie licencieuse d'Alcibiade. La foule des citoyens qui en absolvaient si aisément le petit-fils du grand Klisthènes l'eût sévèrement condamnée chez les oligarques. Les sycophantes de la démagogie se fussent rués au tribunal de l'archonte, porteurs d'accusations de haute trahison, de corruption, d'outrages aux Dieux et de violences envers les citoyens.

Pour que les partisans de l'oligarchie pussent reprendre le pouvoir, il fallait qu'Alcibiade disparût. Dans les petits États italiens du xvie siècle, quelque empoisonnement, quelque attaque nocturne eût à jamais délivré de lui les adversaires d'Alcibiade; mais les moyens excessifs n'étaient pas dans les mœurs athéniennes. A Athènes on n'employait contre ses ennemis ni le poison ni le poignard; on les remplaçait par la calomnie et par l'application plus ou moins partiale de la loi. Les oligarques pouvaient donc diffamer Alcibiade, et sans doute ils n'avaient garde d'y manquer, mais leurs calomnies restaient impuissantes contre l'engouement de la multitude. Ils pouvaient encore traduire Alcibiade devant un dikastérion, comme coupable de violences ou de sacrilége, et obtenir ainsi son bannissement de la Cité. Mais ce qui prouve combien les faits imputés

à Alcibiade, qu'ont recueillis postérieurement Lysias[1], puis l'auteur du prétendu discours de Phaeax[2], puis Dé-

1. Lysias, *C. Alcibiad. minor.*

2. Au temps de Plutarque, ce plaidoyer, inséré aujourd'hui dans la collection des Orateurs Attiques sous la rubrique : Pseudo-Andocide, *Contra Alcibiadem*, était considéré comme l'œuvre de Phaeax. (Plutarque, *Alcibiad.*, XIII.) Les commentateurs et les critiques modernes sont très-partagés sur son authenticité. Taylor pense qu'il est réellement de Phaeax. Ruhnken (*Hist. critic. Orat. græc.*, t. VIII, p. 135), et Walckenaër (préface à ce discours) croient qu'il fut en effet prononcé dans la lutte d'ostracisme entre Alcibiade et son adversaire ; mais qu'il fut composé soit par Andocide, soit par un autre orateur. Le docteur Thyrvall accepte également l'authenticité de ce discours dans un vote d'ostracisme (*History of Greece*, t. III, p. 360 et Appendice II, p. 494, sq.). Mais d'autres autorités de l'érudition, entre autres M. Grote (*Histoire de la Grèce*, t. V, p. 328, n. 3 ; t. VIII, p. 10, n. 1 ; t. X, p. 52, n. 1), le révoquent absolument en doute, et prouvent, par des raisons irréfragables, que c'est un exercice de rhéteur, une composition apocryphe, pleine d'erreurs historiques et chronologiques, postérieure d'une ou deux générations à l'époque où l'ostracisme fut appliqué pour la première fois (416 av. J. C.), et écrite à un temps où, l'ostracisme étant tombé en désuétude, les Athéniens en étaient arrivés à perdre la notion de ce que cette institution avait été et de la manière dont on l'appliquait. En effet, selon ce discours, l'ostracisme n'eût pas été un vote secret ; le vote eût été précédé d'une accusation, de harangues, de plaidoyers d'attaque et de défense ; le citoyen contre lequel l'application de cette loi était requise eût été formellement désigné au Peuple ; c'eût été une véritable mise en cause. (Cf. Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 1, 2, 3.) Toutes ces choses sont absolument contraires à l'essence de l'ostracisme, absolument contredites et démenties par le témoignage des auteurs anciens qui parlent de cette institution. (Voir l'Introduction, p. 56-60 et les notes.)—C'était, comme on sait, la coutume des rhéteurs athéniens du quatrième siècle d'exer-

mosthène et Plutarque, enfin Athénée et Élien[1], étaient tenus pour chimériques par ses contemporains ; ce qui prouve combien ils ont été exagérés par les écrivains des générations suivantes, c'est qu'aucun des nombreux ennemis d'Alcibiade n'a songé à l'en accuser en justice. Si dans toutes ces imputations : le meurtre d'un esclave dans la palestre de Sybirtios, l'outrage envers Tauréas, la profanation des vases sacrés, la séquestration du peintre Agatharchos, la liaison suspecte avec Socrate, l'assassinat d'Eupolis, la soustraction au tribunal de l'acte d'accusation du poëte Hégémon[2], une seule eût été susceptible d'être prouvée, eût eu quelque apparence de vérité, cela eût amplement suffi pour traduire Alcibiade devant les dikastes et pour le faire condamner au bannissement, à la détention ou à la perte des droits civiques. N'en a-t-on point la

cer leur talent sur quelque plaidoyer fictif mais intéressant. Pour rédiger cette composition apocryphe, son auteur recueillit toutes les anecdotes vraies ou fausses qui couraient encore sur Alcibiade, ou qui étaient mentionnées dans des écrits perdus aujourd'hui ; anecdotes dont un adversaire d'Alcibiade eût pu en effet se servir contre lui dans un procès politique.

1. Démosthène, *C. Mid.*, 143-148 ; Plutarque, *Alcib.*, I, IV, IX, X, XIII ; Athénée, V, 20, XII, 9, XIII, 4 ; Élien, *Var. Hist.* XIII, 38.

2. Cf. Antiphon, *Fragm.* (*Orat. Attic.*, t. II, p. 291). Pseudo-Andocide, *C. Alcibiad.*, 10, 11, 13, 17, 21 ; Lysias, *C. Alcibiad. Minor*, 167, sq. ; Démosthène, *in Mid.* 143, 147 ; Plutarque, *Alcibiad.*, III, IV, XIV, etc.

preuve dans le verdict de mort qui quelques années plus tard fut rendu contre Alcibiade, sur le simple soupçon qu'il avait parodié les mystères d'Éleusis ?

La plupart de ces faits appartiennent trop à la nature d'Alcibiade, telle que nous la dépeignent ses contemporains, d'ailleurs plus ou moins partiaux[1], pour qu'on puisse tous les révoquer en doute ; mais l'histoire doit les enregistrer avec la plus grande défiance et les attribuer en partie à la malignité des inimitiés politiques. Au temps d'Alcibiade, ces récits couraient vaguement dans la foule ; de bouche en bouche, ils s'amplifiaient et se dénaturaient. Chacun les connaissait, chacun les répétait ; personne n'y croyait. C'était une rumeur confuse et insaisissable, aussi impossible à vérifier qu'à combattre. On s'en servait pour miner sourdement la popularité d'Alcibiade ; mais de là à l'en attaquer publiquement devant les tribunaux il y avait loin. Aussi ses ennemis ne s'y hasardèrent-ils jamais, car si la loi athénienne autorisait et engageait même tout Athénien à remplir l'office de notre ministère public, qui n'existait pas à Athènes, et à se porter partie lésée devant les tribunaux, non-seulement comme particulier dans les causes privées, mais encore comme citoyen dans

1. Thucydide, Aristophane, Xénophon et Platon.

les causes publiques : sacrilége, trahison, conspiration, prévarication, meurtre, incendie, corruption, désertion et autres crimes et délits regardant l'État[1], les peines les plus sévères étaient édictées contre l'accusateur qui ne parvenait pas à faire condamner celui qu'il accusait. Pour l'accusateur qui n'obtenait pas au moins la cinquième partie des suffrages des juges, le minimum de la peine était une amende de soixante drachmes, le maximum, la mort[2]. Dans tous les cas, le délateur qui ne réussissait pas à prouver la délation était considéré comme parjure et noté d'infamie[3]. De plus, l'accusé absous pouvait intenter une action à son accusateur, sorte de demande reconventionnelle au criminel. On voit que le métier de sycophante exigeait plus

1. Démosthène, *C. Mid.; C. Everget.; C. Leocr.; C. Naea.; C. Androt.; de Coron.*; Eschine, *De fals. leg.; C. Ctesiph; De mala gesta legatione;* Lysias, *C. Alcibiad.*, I; *C. Alcibiad.*, II; Platon, *Apolog. Socrat.;* Lycurgue, *C. Leocrat.*, Plutarque, *Alcibiad.*, XIX, XXI, XXII; *Péricl.* XXXIX; Aristophane et le scoliaste, *Vesp.;* Pollux, VIII, 6; Harpocration, s. v. Εἰσαγγελίαι ; Sigonius, *De Rep. Athen.* III, 4; Samuel Petit, *Leges atticæ*, p. 314; Hérald, *Animadvers. in jus Atticum*, III, 11, etc., etc.

2. Platon, *Apolog. Socrat.;* Démosthène, *De Corona; C. Androt.; C. Leocrat.; C. Timocrat.;* Pollux, VIII, 6; Philostrate, *Vit. sophist., Æschin.*

3. Démosthène; *C. Leocr.; C. Mid;* S. Petit, *Leges Attic.* p. 314, 318. — A Rome, en vertu de la loi *Remnia*, l'injuste accusateur était aussi noté d'infamie; on lui imprimait un K sur le front.

de courage qu'on ne le croit communément; et l'on conçoit l'hésitation bien naturelle des adversaires d'Alcibiade à déposer contre lui devant les dikastes une accusation quand ils risquaient fort de ne pouvoir en fournir les preuves.

A défaut d'un procès public que les partisans de l'oligarchie n'osaient se hasarder à intenter à Alcibiade, ils avaient un autre moyen de se défaire de lui. Il leur fallait provoquer un vote d'ostracisme qui aboutirait sans doute au bannissement d'Alcibiade, comme étant aux yeux de tous le plus puissant citoyen de la ville. Mais l'ostracisme était une lame à deux tranchants qui pouvait se retourner contre celui même qui l'avait tirée du fourreau. L'ostracisme menaçait également l'impopulaire Nicias et le trop populaire Alcibiade. Autant celui-ci était détesté et jalousé d'une fraction des citoyens à cause de sa conduite désordonnée, de son luxe extravagant, de ses succès de guerre et de politique, de son influence sur le peuple, autant celui-là était haï d'une autre partie de la population à cause de ses opinions aristocratiques, de sa vie retirée et insociable, de sa coutume de s'opposer toujours à la tribune aux désirs de la majorité[1], enfin de ses richesses. A la vérité, il les

1. Plutarque, *Nicias*, XI.

employait bien comme Alcibiade à gagner des partisans par des libéralités et des splendeurs chorégiques, mais il le faisait à la façon d'un riche honteux, d'une manière détournée, et non avec cette magnificence, avec cette ostentation vaillante qu'on ne pouvait se défendre d'admirer chez Alcibiade. Le danger qui menaçait chacun explique pourquoi ces deux adversaires, Alcibiade et Nicias, hésitaient l'un comme l'autre à recourir à une proposition d'ostracisme.

Il y avait alors parmi les démagogues d'Athènes un certain Hyperbolos, du dème de Périthoïs, homme bas et envieux, méprisé de tous, mais insensible à l'opinion et s'enorgueillissant de dédaigner la gloire et de braver l'infamie[1]. Il exerçait le métier de fabricant de lanternes[2]. Sa profession et sa conduite vile faisait d'Hyperbolos la victime grotesque des poëtes comiques[3]. Le peuple riait de lui sur le théâtre et le mésestimait dans la vie privée et dans la vie publique;

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XII; *Nicias*, XI.

2. Andocide, fr. VI. *Orat. Attic.* (édit. Didot); Aristophane et le scoliaste, *Pax*, v. 680 sq. — Selon le scoliaste (*ad Equit.* v. 1301) et Eupolis (*Fragm.* XC, *frag. Comic. græc.* édit. Didot), Hyperbolos aurait été potier, κεραμεύς; mais, comme beaucoup de lampes étaient en terre, il n'y a pas contradiction.

3. Aristophane et le scoliaste, *Pax*, v. 680 sq.; *Nubes*, v. 550 sq., 620 et 1064; *Thesmophor.* v. 840 sq.; *Acharn.*, v. 846; *Vesp.* v. 101; *Fragm. comic. græc.*: Cratinus, *Pit.*, XIV; *Hor.*, XIV; Eupolis,

cependant il se servait souvent de ce misérable quand il voulait nuire par quelque calomnie à un citoyen de haute naissance ou lancer, au Pnyx, des attaques directes contre les magistrats[1]. Selon un passage d'Aristophane, Hyperbolos avait acquis un certain ascendant sur la plèbe aussitôt après la mort de Kléon[2]. Il se flattait sans doute de succéder au vainqueur de Sphactérie comme chef du parti avancé, lorsque l'arrivée subite et brillante d'Alcibiade aux affaires, avec l'appui de ce parti, le fit tomber de ses ambitieuses espérances. Il voua une haine profonde à son victorieux rival; haine que les succès d'Alcibiade et l'enthousiasme du peuple accroissaient et avivaient sans cesse. Si, comme Nicias et les oligarques, Hyperbolos n'osait pas attaquer directement Alcibiade devant les Héliastes, par crainte de la condamnation qui menaçait les délateurs convaincus d'imposture, il n'avait pas les mêmes hésitations que ceux-ci à recourir à l'ostracisme. Hyperbolos ne redoutait pas cette loi qui ne pouvait l'atteindre. Ce bouffon de la multitude était

Civitates, XX; *incert. fragm.*, XC; Platon le Comique, *Hyperbolos*, I-VII; Plutarque, *Alcibiad.*, XIII; le scoliaste de Lucien, *Timon.*, XXI.

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XIII.

2. Aristophane, *Pax*, v. 680 sq. Cf. le scoliaste, *ibid.* et *Acharn.*, v. 846; *Nub.*, v. 620.

au-dessous du bannissement par l'ostracisme[1]. Cette noble peine, qui loin d'être infamante était un honneur, n'avait été instituée que contre des citoyens dont les grandes vertus et la puissance démesurée menaçaient l'égalité démocratique et la souveraineté populaire[2]; on ne l'avait appliquée que contre des hommes tels que Klisthènes, Alcibiade l'Ancien, Aristide, Thémistocle, Cimon[3] !

Hyperbolos voyant que la dissension entre Alcibiade et Nicias était au paroxysme[4], que Nicias avait atteint au dernier terme de l'impopularité[5], et que le crédit exagéré d'Alcibiade sur le peuple, ainsi que sa conduite sans frein et ses caprices arbitraires étaient pour quelques-uns les indices qu'il aspirait à la tyrannie[6], ne

1. Plutarque, *Aristide*, VII, VIII; *Alcibiad.*, XIII; *Nicias*, XI; Platon le Comique, *Hyperb.* II. (*Fragm. comic. græc.*)

2. Aristote, *de Politic.* III, IX; Thucydide, VIII, 93; le scoliaste d'Aristophane, *Plut.* v. 627; Platon le Comique, *Hyperb.*, II; Pollux, VIII, 20; Hésychius, Harpocration et Suidas, s. v. Ὀστρακισμός; Plutarque, *Aristid.*, VII, VIII; *Alcibiad.*, XIII; *Nicias*, XI; Cornelius Nepos, *Aristid.*, I; Paradys, *de Ostracismo Atheniensium*, I, 2, 5, 6.

3. Élien, *Var. hist.* XIII, 24; Pseudo-Andocide, *Contra Alcibiad.* XXXIV; Lysias, *Contra Alcibiad.*, I, XXXIX; Plutarque, *Aristid.*, VII, VIII; Hérodote, VIII, 19; Cornelius Nepos, *Aristid.*, I; Plutarque, *Themistocl.*, XII, XXIII; *Cimon*, XX.

4. Plutarque, *Nicias*, XI.

5. Plutarque, *Nicias*, XI.

6. Plutarque, *Alcibiad.*, XIII, XVI; *Nicias*, XI. — On voit qu'ainsi

différa pas plus longtemps. Il émit la proposition d'un vote d'ostracisme[1]. Cette mesure, qui ne pouvait le frapper, devait tourner à son avantage : ou Alcibiade serait banni, et Hyperbolos lui succéderait à la tête du parti démocratique ; ou le verdict populaire exilerait Nicias, et le parti démocratique, auquel appartenait Hyperbolos comme Alcibiade, serait délivré de son plus redoutable ennemi[2]. Dans l'idée d'Hyperbolos, d'ailleurs, l'ostracisme était principalement dirigé contre Alcibiade. Les natures basses préfèrent un ennemi à un rival.

Selon la loi, la proposition d'ostracisme dut être soumise au sénat avant que d'être portée à l'Assemblée[3].

le vote d'ostracisme réunissait les deux conditions dans lesquelles il ne pouvait être requis. Voir l'*Introduction*, p. 58.

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XIII. — Plutarque (*Nicias*, XI) semble dire que l'ostracisme était renouvelé périodiquement à des dates fixes, et que ce ne fut pas Hyperbolos qui provoqua ce vote, mais la constitution elle-même qui l'exigeait à certains intervalles de temps. Cette assertion est contredite par tous les auteurs anciens qui parlent de l'ostracisme et par Plutarque lui-même : *Alcibiad.*, XIII ; *Aristid.*, VIII ; *Périclès*, X, XX ; *Cimon*, XVIII ; *Thémistocl.*, XXII. — Cf. Paradys, *de Ostracismo Atheniens.*, II, 1.

2. Plutarque, *Nicias*, XI. — Plutarque dit même qu'Hyperbolos espérait que, l'un de ces deux chefs bannis, il deviendrait le concurrent de celui qui resterait. C'est une assertion avancée à la légère. Hyperbolos pouvait succéder à Alcibiade, mais il ne pouvait pas succéder à Nicias. Le parti aristocratique n'eût pas souffert un tel chef.

3. Cf. Pollux, VIII, 20 ; Plutarque, *Alcibiad.*, XIII ; S. Petit, *Leg. attic.*, p. 192 ; Paradys, *de Ostracismo Atheniens.*, II, 2, 3.

Le sénat qui, à ce qu'il semble, n'opposait généralement son *veto*, usant de son droit proboulétique, que sur les projets de lois anticonstitutionnels ou illégaux, ne la repoussa pas et s'en remit à la décision de l'Assemblée pour juger de l'opportunité d'un vote d'ostracisme. A l'Assemblée, la motion d'Hyperbolos ne rencontra pas non plus d'opposants; car les partisans de Nicias pensaient que cette épreuve tournerait à la perte d'Alcibiade, et les partisans d'Alcibiade ne doutaient pas que ce jugement ne conclût au bannissement de Nicias[1]. Les formes équivoques en lesquelles on proposait et on rendait le décret d'un vote d'ostracisme servaient à entretenir les deux partis dans ces illusions mutuelles. Comme on sait, ce jugement, ou plutôt cette décision populaire, était prononcé sans qu'il y ait eu ni accusation, ni défense, ni même désignation, sinon d'une manière obscure et détournée, du citoyen contre lequel il était requis [1]. La proposition d'Hyperbolos fut donc votée par l'Assemblée; les Prytanes fixèrent le jour où l'on devait procéder sur l'agora au vote d'ostracisme[2].

Cependant Alcibiade, plus perspicace que ses partisans, ne se dissimulait pas le danger dont cette mesure

1. Voir les pages 58 à 60 de l'*Introduction* et les auteurs cités.

2. Cf. Plutarque, *Aristid.*, VII; Pollux, VIII, 20; Paradys, *de Ostracismo Atheniensium*, II, 3, 4, 5.

le menaçait. Combattu dans son propre parti par les manœuvres d'Hyperbolos qui rabaissait ses vertus, exagérait ses vices et l'accusait d'aspirer à la tyrannie[1], il avait contre lui toute la faction aristocratique, menée par Nicias[2]. Dans les assemblées ordinaires, les oligarques ne disposaient pas d'un grand nombre de voix, car il était rare que la population suburbaine, dont la majorité tenait pour Nicias[3], y assistât, à cause de la distance qu'elle avait à parcourir pour s'y rendre. Mais dans ces assemblées extraordinaires, annoncées à l'avance par les hérauts et qui avaient pour but un vote d'ostracisme, on voyait affluer à Athènes les habitants des dèmes les plus éloignés[4]. Alcibiade craignit donc de ne pouvoir détourner ce péril à l'aide de ses seules forces. Il alla trouver Nicias[5], et persuada à cet adversaire de se liguer

1. Plutarque, *Alcibiad.*, XIII, XVI; *Nicias*, XI.

2. Plutarque, *Nicias*, XI.

3. Plutarque, *Nicias*, IX.

4. Cf. Eschine, *de fals. leg.*, 29; Ammonius, *de diff. verb. s. v.* Ἐκκλησία; Ulpian, *ad Demosthen. de Coron.*, 126; Plutarque, *Aristid.*, VII.

5. Plutarque, *Aristid.*, VII, *Alcibiad.*, XIII; *Nicias*, VI. — Plutarque, (*Nicias*, *ibid*), remarque que Théophraste a écrit qu'Alcibiade s'entendit avec Phaeax et non avec Nicias pour faire bannir Hyperbolos, mais qu'il a suivi, lui Plutarque, le plus grand nombre des historiens. Dans la vie d'Alcibiade, le biographe de Chéronée émet une autre opinion : selon lui, Alcibiade se serait concerté avec Nicias et avec

momentanément l'un à l'autre pour faire tomber la sentence d'ostracisme sur celui-là même qui l'avait proposée, sur Hyperbolos[1].

Le pusillanime Nicias redoutait, plus qu'Alcibiade peut-être quoique avec moins de raison, l'issue du vote populaire. Sa nature lente et timorée était toujours portée à différer la lutte[2], croyant ainsi l'éluder. Il agréa la proposition d'Alcibiade[3]. Plutarque le lui reproche[4]. En effet, à cause de l'appoint des voix de

Phaeax, tous trois étant également menacés par l'ostracisme. C'est en effet ce qui semble le plus probable; quoique cependant Phaeax ne paraisse pas avoir joui à cette époque d'une assez grande réputation pour être sous le coup d'un vote d'ostracisme. Il ne pouvait entrer en lice ni avec Nicias, le vieux et habile général, ni avec le brillant Alcibiade. En tous cas, ce Phaeax appartenait au même parti que Nicias, et Alcibiade s'entendant avec Nicias, s'entendait implicitement avec Phaeax.

1. Plutarque, *Aristide*, VII; *Alcibiad.*, XIII; *Nicias*, XI.

2. Plutarque, *Nicias*, IV, V, XI; Aristophane, *Aves*, v. 453; *Fragmenta Comicorum Græcorum* (édit. Didot); Eupolis, p. 177; Phrynicos, p. 219.

3. Plutarque, *Aristide*, VII; *Alcibiade*, XIII; *Nicias*, XI.

4. « On doit conclure de cet événement que l'avenir est difficile à « bien juger et échappe à nos raisonnements. Si Nicias se fût exposé « avec Alcibiade au danger de ce bannissement, ou il aurait triomphé, « et alors chassant son ennemi d'Athènes, il serait resté en toute sécu- « rité le maître des affaires; ou vaincu par Alcibiade, il serait sorti « de la ville avant ses suprêmes infortunes, » (l'expédition de Sicile), « et aurait conservé la réputation d'un excellent stratége. » Plutarque, *Nicias*, XI.

la faction d'Hyperbolos, lequel pour cette fois eût voté avec les oligarques afin de perdre Alcibiade, celui-ci courait plus de risques que Nicias.

La coalition conçue par Alcibiade eut un plein succès. On se concerta dans les hétairies. Avertis par leurs chefs, le parti aristocratique et le parti populaire firent cause commune. Les voix dont disposait Alcibiade se réunirent aux voix appartenant à Nicias. Au jour du vote, le dépouillement des coquilles et des tessères donna six mille suffrages contre Hyperbolos. La sentence du Peuple était sans appel : le démagogue fut banni[1].

Les Athéniens commencèrent par rire et par se féliciter du résultat de ce vote[2]. Bientôt après, ils le déplorèrent. Ils s'indignèrent d'avoir deshonoré l'ostracisme en l'employant contre un être aussi méprisable[3];

1. Plutarque, *Aristide*, VII; *Alcibiad.*, XIII; *Nicias*, XI; *Fragmenta Comicorum Græcorum*, Platon le Comique, p. 246 et 248, sq.

2. Ce vote d'ostracisme eut lieu vraisemblablement vers la fin de l'année 416, à l'époque de la prise de Mélos, et peu après la dernière expédition d'Alcibiade à Argos. Cf. Grote, *Histoire de la Grèce*, t. X, p. 52, sq; Thirvall, *History of Greece*, t. III, p. 360, sq; Hertzberg, *Alkibiades der Staatsmann und Feldherr*, p. 113; Chambeau, *de Alcibiade*, p. 32; Meineke et Bothe *Argum. fabul. Hyperboli*, (*Com. Græc.* édit. Didot, p. 248).

3. Plutarque, *Nicias*, XI; *Aristide*, VII. — Le bannissement d'Hyperbolos occupa tellement l'opinion publique, que Platon le Comique écrivit à ce qu'il semble une pièce sur ce sujet. (Meineke et Bothe, *Argumentum Hyperboli fabulæ*, *in Fragmentis Comicorum Græ-*

ilsregrettèrent d'avoirabandonné inconsciemment cette puissante sauvegarde de la souveraineté populaire. L'exil d'Hyperbolos est le dernier exemple d'ostracisme. Cette institution fut abolie[1]. L'application à contre-sens de la loi tua la loi.

Par le banissement d'Hyperbolos, Alcibiade n'avait pas seulement détourné un péril imminent : il avait à jamais brisé l'ostracisme, cette arme redoutable qui menaçait sans cesse les puissants et les ambitieux.

corum, p. 248, édit. Didot). On en a conservé quelques fragments. Celui-ci donne bien l'opinion des Athéniens sur cette sentence :

> Καίτοι πέπραγε τῶν πρότων μὲν ἄξια,
> αὑτοῦ δὲ κaὑτῶν στιγμάτων ἀνάξια·
> οὐ γὰρ τοιούτων οὕνεκ' ὄστραχ' εὑρέθη·

1. Plutarque, *Aristid.*) VII; *Nicias*, XI ; Paradys, *de Ostrascismo Atheniensium*, III, 11.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

Pages.

PRÉFACE v

INTRODUCTION. La Constitution athénienne 3

LIVRE Ier.

451-421 av. J. C.

CHAPITRE PREMIER.

La noblesse à Athènes. — Les eupatrides et les plébéiens. — Généalogie d'Alcibiade. — Rôle des Alcméonides dans l'histoire d'Athènes. — Klinias père d'Alcibiade. — Bataille de Chéronée. — Mort de Klinias. — Périclès tuteur d'Alcibiade. — L'éducation athénienne. — Vie intime de Périclès. — Aspasie. — Premières années d'Alcibiade. — Périclès et Alcibiade 75

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les mœurs antiques. — Les amis d'Alcibiade. — Les sophistes. — Socrate. — Première entrevue de Socrate et d'Alcibiade. — Socrate et les jeunes gens. — Les doctrines socratiques. — Ambition excessive d'Alcibiade. — Cause de l'ascendant de Socrate sur Alcibiade. — Les leçons de Socrate et la politique d'Alcibiade 107

CHAPITRE TROISIÈME.

Pages.

Athènes pendant la première partie du cinquième siècle (500-430 av. J. C.): les guerres médiques ; victoire des Athéniens ; traité de Délos ; réformes politiques ; épanouissement des arts ; apogée de la puissance athénienne. — Haines suscitées dans les grands États de la Grèce par la suprématie d'Athènes. — Doriens et Ioniens ; oligarchies et démocraties. — Causes de la guerre du Péloponnèse. — Décret contre Mégares (432). — Révolte de Potidée. — Les armements à Athènes. — Siége de Potidée (431). — Alcibiade devant l'ennemi. — Premières invasions de l'Attique. — La peste à Athènes. — Condamnation de Périclès. — Sa réélection et sa mort (430-429).......... 153

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le Peuple Athénien. — Athènes après la mort de Périclès (429-424 av. J. C.). — Continuation de la guerre. — Les partis à Athènes. — Les successeurs de Périclès : Nicias, Kléon, Démosthène. — Occupation de Pylos (426). — Prise de Sphactérie et triomphe de Kléon (425). — Conquête de Cythère (424). — Rôle d'Alcibiade pendant cette période de la guerre. — Vie privée d'Alcibiade : ses débauches, ses maîtresses, son mariage, ses affaires de famille. — Les portraits, les statues et les bustes d'Alcibiade. — Le divorce à Athènes. — Le fils d'Alcibiade... 191

CHAPITRE CINQUIÈME.

Situation d'Athènes, puissance maritime, vis-à-vis des États continentaux de la Grèce. — Les Doriens de Mégares et de la Confédération Béotienne. — Tentative contre Mégares. — Expédition de Béotie. — Bataille de Délion (424 av. J. C.). — La tactique grecque. — Armistice entre Sparte et Athènes, — Rupture de la trêve (423). — Bataille d'Amphipolis. — Mort de Kléon. — Négociations de paix. — Double jeu d'Alcibiade. — Paix de Nicias. — Traité d'alliance entre Sparte et Athènes (422-421).. 237

LIVRE II.

421-415 av. J. C.

CHAPITRE PREMIER.

État des esprits à Athènes après la paix de Nicias. — Alcibiade succède à Kléon comme chef du parti démocratique. — Puis-

Pages.

sance d'Alcibiade sur le peuple. — Craintes inspirées aux cités doriennes de la Grèce par l'alliance de Sparte et d'Athènes. — Contre-ligue péloponnésienne (421 av. J. C.). — La diplomatie grecque. — Inexécution des traités par les Spartiates. — Irritation des Athéniens. — Ambassade simultanée des Spartiates et des Argiens à Athènes. — Stratagème d'Alcibiade. — Confusion des députés lacédémoniens à l'Assemblée du Pnyx. — Échec du parti de Nicias. — Conclusion de l'alliance argienne (420) 277

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les Jeux Olympiques de la quatre-vingt-dixième olympiade (420 av. J. C.). — Magnificence d'Alcibiade dans la théorie athénienne d'Olympie et ses victoires à la course des chars. — Expédition d'Alcibiade dans le Péloponnèse (419). — Reprise des hostilités entre Argos et Sparte. — Agis envahit l'Argolide. — Armistice. — Ambassade d'Alcibiade à Argos. — Rupture de la trêve. — Capitulation d'Orchomène. — Bataille de Mantinée. — Dissolution de la ligue Argo-Athénienne (418). — Révolution et contre-révolution à Argos. — Nouvelles missions d'Alcibiade à Argos (417-416) 313

CHAPITRE TROISIÈME.

Les députés Athéniens à Mélos. — Siége et prise de Mélos. — Massacre des Méliens (416 av. J. C.). — Violences d'Alcibiade. — Timon le misanthrope. — Les nouveaux chefs de parti à Athènes. — Les adversaires d'Alcibiade : Nicias, Phaeax, Hyperbolos. — Haines contre Alcibiade. — Proposition par Hyperbolos d'un vote d'ostracisme. — Ligue entre Alcibiade et Nicias. — Bannissement d'Hyperbolos (Hiver de 416-415). 353

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

12 758. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.